



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2024

Budget général
Mission ministérielle

Gestion des finances publiques



2024

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2024 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2024, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2024 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2024. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2023 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2024, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2023 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

Le rapport annuel de performances qui regroupe :

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Gestion des finances publiques	7
Bilan de la programmation pluriannuelle	8
Récapitulation des crédits et des emplois	15
PROGRAMME 156 : Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	21
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	22
Objectifs et indicateurs de performance	26
1 – Améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale et du traitement des dépenses publiques et contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale	26
2 – Renforcer la qualité de service au profit des usagers et des partenaires	30
3 – Maîtriser les coûts de gestion de la DGFIP au profit d'une efficacité accrue	34
4 – Réduire l'empreinte carbone de nos déplacements	36
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	37
Justification au premier euro	44
Éléments transversaux au programme	44
Dépenses pluriannuelles	58
Justification par action	69
01 – Fiscalité des grandes entreprises	69
02 – Fiscalité des PME	71
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	75
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	79
06 – Gestion des pensions	84
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	86
08 – Gestion des fonds déposés	89
09 – Soutien	91
10 – Élaboration de la législation fiscale	96
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	99
PROGRAMME 218 : Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	101
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	102
Objectifs et indicateurs de performance	106
1 – Améliorer l'information budgétaire et la qualité des services rendus aux administrations	106
2 – Améliorer les conditions d'emploi des personnels	108
3 – Maîtriser le coût des fonctions support	110
Présentation des crédits	112
Justification au premier euro	118
Éléments transversaux au programme	118
Dépenses pluriannuelles	131
Justification par action	140
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	140
05 – Prestations d'appui et support	143
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	151
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	155
09 – Action sociale ministérielle	158
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	163
PROGRAMME 302 : Facilitation et sécurisation des échanges	165
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	166

Objectifs et indicateurs de performance	168
1 – Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée et garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique	168
2 – Optimiser et moderniser le traitement des flux de marchandises en frontière et consolider l'accompagnement des entreprises	171
3 – Faire de la douane une administration moderne et innovante	172
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	174
Justification au premier euro	181
Éléments transversaux au programme	181
Dépenses pluriannuelles	197
Justification par action	202
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	202
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	204
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	206
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	208
06 – Soutien des services opérationnels	210
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac	214
09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières	215
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	218

MISSION
Gestion des finances publiques

Bilan de la programmation pluriannuelle

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission « Gestion des finances publiques » porte les politiques publiques relatives au recouvrement des recettes et au paiement des dépenses de l'État, les activités douanières, ainsi que des fonctions d'état-major, d'expertise, de conseil et de contrôle du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (MEFSIN).

PRÉSENTATION DES PROGRAMMES

1/ Le programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » retrace les moyens consacrés aux opérations de recettes de l'État et des collectivités territoriales, au paiement des dépenses publiques et à la tenue des comptes publics, mis en œuvre par les services de la **direction générale des finances publiques** (DGFIP).

2/ Le programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » regroupe l'ensemble des crédits de la **direction générale des douanes et droits indirects** (DGDDI). La douane est l'administration de la frontière et de la marchandise : dès lors que des marchandises franchissent les frontières et circulent sur le territoire, ses missions consistent à les identifier, les taxer, les contrôler, et, le cas échéant, les intercepter. Le programme 302 répond à ce besoin par la lutte contre les trafics et la criminalité organisée, la garantie de la conformité des marchandises, l'optimisation et la modernisation du traitement des flux de marchandises en frontière, et la consolidation de l'accompagnement des entreprises sur ce périmètre.

3/ Le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » porte des fonctions de pilotage, de coordination (à dimension interministérielle) et de soutien pour le MEFSIN. Piloté par le **secrétariat général des ministères économiques et financiers** (SG MEF), il regroupe les effectifs de ce dernier, mais également de la direction du budget (DB), de la direction des affaires juridiques (DAJ), de l'inspection générale des finances (IGF), du contrôle général économique et financier (CGEFI), de l'Autorité nationale des jeux (ANJ), de l'Agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE), de l'Agence française anti-corruption (AFA), de TRACFIN, de la direction des achats de l'État (DAE), , du service commun des laboratoires (SCL), du service du haut fonctionnaire de défense et de sécurité (SHFDS), de la mission interministérielle de coordination anti-fraude (MICAF), et des structures de médiation, ainsi que des cabinets des ministres.

BILAN

1/ Une activité opérationnelle soutenue en matière de lutte contre la fraude, appuyée par le déploiement du plan gouvernemental de lutte contre toutes les fraudes aux finances publiques

En 2024, plusieurs dispositions de la feuille de route du plan de lutte contre les fraudes se sont concrétisées et ont conduit plusieurs acteurs à se transformer. Sous la double tutelle de la DGDDI et de la DGFIP, le service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) est devenu l'**office national anti-fraude** (ONAF) en mai 2024. Il voit son champ de compétences élargi à toutes les infractions portant atteinte aux finances publiques : recettes, dépenses, fonds, avoirs publics. La **direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières** (DNRED) a été restructurée pour regrouper ses métiers autour de domaines d'expertise thématiques, afin d'améliorer la coordination et de renforcer la proximité entre les équipes. **Tracfin** a bénéficié de crédits supplémentaires qui lui ont permis de soutenir ses investissements dans les systèmes d'information et de mener le développement de ses capacités de renseignement.

La réorganisation de l'**autorité nationale d'audit pour les fonds européens** (AnAFe), amorcée en 2022, s'est en outre matérialisée en 2024 par la mise en place d'un nouveau comité des experts.

En matière de lutte contre les trafics, les résultats de la **DGDDI** sont globalement en hausse : la douane a notamment intercepté près de 21 tonnes de cocaïne (+75 % par rapport à 2023) et contribué à la saisie de 32 tonnes de

stupéfiants à l'étranger ainsi que 21,5 millions d'articles contrefaits saisis. La douane a également participé au bon déroulement des Jeux olympiques et paralympiques 2024 (JOP) grâce à une présence renforcée sur le terrain et un accompagnement efficace des flux de marchandises liés à l'événement.

La **DGFIP** a renforcé en 2024 ses travaux de lutte contre la fraude fiscale. Des dispositions juridiques et pénales ont été prises ainsi que les premières saisines de l'autorité judiciaire concernant le nouveau délit de mise à disposition de moyens frauduleux, créé par la loi de finances 2024. En outre, l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA) pour le ciblage des contrôles s'est perfectionnée dans les services tant pour ce qui concerne les professionnels que les particuliers.

2/ Une organisation tournée vers la qualité du service rendu aux usagers

En 2024, la **DGFIP** a continué les actions entreprises pour donner aux usagers le meilleur accès à ses services et aux informations qui les concernent, ainsi que pour répondre à leurs besoins. Elle a consolidé son réseau de proximité en poursuivant l'augmentation du nombre de communes couvertes par un accueil physique des usagers (accueil physique dans le réseau et au niveau des maisons France services). Elle obtient des taux de satisfactions des usagers élevés quel que soit le canal de communication utilisé (accueil physique, messagerie électronique, ou téléphone). Elle s'est également engagée depuis plusieurs années dans une offre de services dématérialisés des démarches déclaratives foncières et de taxes d'urbanisme appelée « Gérer mes biens immobiliers » encourageant les usagers à déposer leurs déclarations foncières de manière dématérialisée dans leur espace personnel.

La démarche **d'unification du recouvrement fiscal** autour de la DGFIP s'est poursuivie par le transfert à la DGFIP de taxes recouvrées par la DGDDI ou par certains opérateurs. Elle fait de la DGFIP l'acteur principal de l'État en matière de recouvrement et de contrôle.

Pour les collectivités locales, la loi de finances pour 2024 a institué la **généralisation d'ici 2026 de l'expérimentation du compte financier unique (CFU)**. Son déploiement présente une réelle dynamique avec 48 % des communes ayant basculé pour 2024 et 46 % des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et 36,31 % des entités concernées qui ont prévu de basculer avec l'objectif que le CFU devienne d'ici 2027 la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens.

L'information budgétaire produite par la direction du budget à destination des citoyens s'est accrue grâce à l'enrichissement de la plateforme de visualisation des données de la performance.

3/ Des investissements technologiques qui se maintiennent à un haut niveau pour activer le levier de la transformation numérique et améliorer l'efficacité des fonctions supports

Les travaux de **transformation de la fonction financière de l'État** menés par l'AIFE ont connu des avancées importantes. Le projet de migration du système d'information Chorus a été finalisé avec une mise en production en mai 2024. Le projet de facturation électronique à destination des professionnels conduit par la DGFIP et l'AIFE progresse, avec désormais plus de 80 plateformes de dématérialisation partenaires immatriculées. En outre, la transformation numérique qui demeure un axe majeur de l'action de la DGFIP se concrétise en 2024 par une amélioration significative de l'indicateur de dette technique et de disponibilité du système d'information (SI) pour les usagers et les agents.

Au SG, la mise en place d'assistants digitaux au sein du service des ressources humaines a accéléré **l'automatisation de plusieurs processus** notamment en gestion administrative, paye et compte-rendu améliorant ainsi la qualité de vie au travail des gestionnaires, le contrôle interne ainsi que l'efficacité des fonctions supports.

Les crédits alloués au SHFDS ont en outre permis le renforcement des capacités de **détection des cyberattaques** et de compléter les capacités en la matière des directions et services des MEF.

4/ L'amélioration continue des méthodes et des conditions de travail des agents

En 2024, l'amélioration des conditions de travail s'appuie sur le renforcement de la sécurité des agents et la poursuite de la mise en œuvre des actions engagées dans le cadre de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

En matière de **sécurité**, la douane a ainsi défini et déployé un paquet commun à tous ces agents des matériels et équipements portuaires, qui comporte des équipements du quotidien comme des outils plus innovants. Elle a également déployé les premiers scanners mobiles à basse intensité (SMBI) destinés au contrôle non intrusif des marchandises et qui doivent permettre une meilleure détection des marchandises prohibées.

Le SG a conduit plusieurs chantiers en matière de **transformation de la fonction publique** : l'amélioration du cadre de gestion des agents contractuels, en vue de fidéliser les viviers, la poursuite de l'affirmation de l'égalité

professionnelle entre les femmes et les hommes et la promotion des parcours professionnels des personnes en situation de handicap (dans le cadre de l'accord ministériel signé le 21 juin 2024), le renforcement de l'attractivité des ministères, dans une logique de diversification accentuée.

5/ La sobriété énergétique au cœur des actions du ministère

Le développement durable a continué en 2024 de constituer l'axe majeur de transformation du ministère avec la mise en œuvre du **plan ministériel de transformation écologique**, validé en février, qui décline les 15 engagements thématiques de la circulaire du Premier ministre du 21 novembre 2023.

Dans le domaine immobilier, l'effort de **modernisation des bâtiments** a été poursuivi, notamment par la densification et la modernisation des espaces de travail, dans un objectif d'attractivité des sites, dont celui de Bercy. Un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) a été finalisé.

À la DGFIP, la part des **véhicules électriques** ou à faible émission a significativement augmenté pour atteindre 48 % de son parc en 2024 et répond au besoin exprimé par le ministère de sécuriser les émissions de gaz à effet de serre de la DGFIP.

La DAE a poursuivi le pilotage de la politique des achats de l'État en réaffirmant la priorité donnée à **l'achat responsable**, par la mise en œuvre des actions du plan de transformation écologique de l'État liées aux achats.

COMPTABILITE ANALYTIQUE

En déclinaison de la démarche interministérielle de contrôle de gestion portée par la DB, le SG des MEF anime son réseau des contrôleurs de gestion directionnel. En outre, il a orienté ses efforts vers l'amélioration de la mesure de la performance de ses services en rénovant son tableau de bord de pilotage de sa performance. Ce tableau de bord porte désormais un nombre plus limité d'indicateurs centrés sur la mesure de la performance des services du SG autour de cinq dimensions clefs : la qualité de service, la responsabilité sociale des entreprises (RSE), l'innovation, le climat social et les ressources humaines (RH), la performance économique et financière. En complément, la délégation synthèse, coordination, innovation du SG propose aux services du SG qui le souhaitent un outil de datavisualisation pour leurs propres tableaux de bord.

OBJECTIFS ET INDICATEURS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Renforcer la qualité de service aux usagers et l'efficacité des réseaux du recouvrement fiscal

Indicateur 1.1 : Coût de collecte des recettes douanières et fiscales

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Coût de collecte des recettes douanières et fiscales	€/100€ de recettes	0,68	0,67	0,70	0,55	cible atteinte	0,75

Commentaires techniques

Source des données : DGDDI / DGFIP

Remarque : La réalisation 2023 a été affinée et s'établit à 0,58 €.

Mode de calcul : le numérateur correspond à la somme des coûts de gestion de la collecte des recettes douanières et fiscales assurée par la DGDDI et la DGFIP (composantes du sous-indicateur 3.1.1 « Coût de collecte des recettes douanières » du programme 302 et du sous-indicateur 3.1.1 « Taux d'intervention sur l'impôt » du programme 156).

Le dénominateur correspond à la somme des recettes douanières et fiscales, composantes respectives des deux sous-indicateurs cités ci-dessus.

Enfin, le ratio ainsi calculé est multiplié par 100 pour obtenir un coût de collecte pour 100 euros de recettes collectées.

ANALYSE DES RESULTATS

Le coût de collecte des recettes douanières et fiscales est inférieur à la cible pour 2024 (0,55 € pour une cible de 0,70 €), pour 100 € de recettes collectées, et en amélioration par rapport à 2023. Cette évolution s'explique

principalement par la baisse des coûts globaux de la DGFIP liée à une diminution des effectifs, alors que ses recettes progressent en raison du transfert de missions fiscales de la DGDDI à la DGFIP. Cette situation compense la dégradation du coût de collecte relevée par la DGDDI en raison d'une baisse des recettes et la stabilité des coûts.

Indicateur 1.2 : Taux de réponse de la DGDDI et de la DGFIP aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de réponse de la DGDDI et de la DGFIP aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires	%	94,1	95,17	90,8	93,77	cible atteinte	92,9

Commentaires techniques

Source des données : DGDDI / DGFIP

Mode de calcul :

Le numérateur correspond à la somme des réponses apportées dans les délais réglementaires par la DGDDI et la DGFIP.

Côté DGDDI, il correspond au numérateur du sous-indicateur 2.1.1 « Taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires » du programme 302.

Côté DGFIP, il correspond au numérateur du sous-indicateur 2.1.3 « Taux de réponse de la DGFIP aux demandes de rescrit dans le délai de trois mois (rescrit général) » du programme 156.

Le dénominateur correspond à la somme des réponses apportées par la DGDDI et la DGFIP.

ANALYSE DES RESULTATS

Le taux de réponse de la DGDDI et de la DGFIP aux demandes de rescrits dans les délais réglementaires s'établit pour 2024 à 93,77 %, soit au-dessus de la cible de 90,8 %, mais en retrait par rapport à 2023 (95,17 %). Cette décroissance comparée à l'an passé s'explique par une augmentation importante du nombre de demandes de rescrits reçues (+564), alors que le nombre de dossiers traités n'a pas augmenté en proportion (+274) toutes directions confondues.

OBJECTIF 2 : Améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale et du traitement des dépenses publiques et contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale (P156)

Indicateur 2.1 : Taux de déclaration et de recouvrement spontanés (civisme) (P156)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux d'usagers particuliers respectant leurs obligations déclaratives	%	99,02	98,95	>99	98,52	absence amélioration	>99
Taux d'usagers professionnels respectant leurs obligations déclaratives	%	97,74	97,58	96	97,52	cible atteinte	96,5
Taux brut de recouvrement des prélèvements sur les revenus de N-2 des particuliers en mode PAS (prélèvement à la source)	%	99,6	99,56	99,5	99,39	absence amélioration	99,5
Taux brut de recouvrement des impôts des particuliers non-prélevés à la source (hors CF)	%	98,59	98,66	98,7	98,55	absence amélioration	98,7
Taux brut de recouvrement des impôts des professionnels (hors CF)	%	99,20	99,07	>99	99,28	cible atteinte	>99
Evolution du montant des amendes et condamnations pécuniaires recouvrées	%	Non connu	14,33	20	28,27	cible atteinte	20
Taux brut de recouvrement des produits locaux (hors fiscalité et dotations) de l'exercice N-1 au 31 décembre N	%	97,92	97,99	98	98	cible atteinte	98

Commentaires techniques

Source des données : DGFIP

- Sous-indicateur : « Taux d'usagers particuliers respectant leurs obligations déclaratives »

Mode de calcul :

Ce taux mesure la part d'usagers particuliers qui respectent leurs obligations déclaratives en matière d'impôt sur le revenu. Il traduit donc leur propension à faire preuve de civisme fiscal. Il rapporte la population des usagers particuliers ayant déposé leur déclaration d'impôt sur le revenu et qui ont été taxés sans pénalisation à l'ensemble de la population connue de la DGFIP et considérée comme devant déposer une déclaration.

Il s'agit d'un indicateur d'efficacité socio-économique qui est, sur la longue durée, le reflet de la qualité des travaux menés par les secteurs d'assiette des services des impôts des particuliers (SIP) de la DGFIP pour relancer la population « défaillante » (que l'absence de déclaration soit volontaire ou non).

Son numérateur est obtenu par l'addition, d'une part du nombre de déclarations automatiques (nouvelle modalité déclarative mise en place en 2020) cumulé avec celles reçues spontanément et, d'autre part, du nombre de déclarations enregistrées après les travaux de relance.

Son dénominateur est constitué du nombre de déclarations d'impôt sur le revenu attendues pour l'année N. Cette population de référence calculée au dénominateur de l'indicateur inclut les déclarations des primo-déclarants.

- Sous-indicateur : « Taux d'usagers professionnels respectant leurs obligations déclaratives »

Mode de calcul :

Exprimé en taux, il mesure le civisme déclaratif en matière de TVA et de déclarations de résultats des professionnels.

Il se calcule selon la formule suivante :

$$[(\text{Taux des redevables professionnels non défaillants déclaratifs en matière de TVA}) + (\text{Taux de non-retardataires des déclarations de résultat annuel des entreprises})] / 2.$$

- Sous-indicateur : « Taux brut de recouvrement des prélèvements sur les revenus de N-2 des particuliers en mode PAS (prélèvement à la source) »

Mode de calcul :

Il est mesuré sur un cycle de recouvrement complet afin d'intégrer l'ensemble des acteurs de la chaîne du recouvrement (phases de paiement spontané et de recouvrement forcé).

Le taux « complet » correspondant à l'ensemble des recouvrements perçus sur les revenus N-2 des particuliers a été arrêté au 31 décembre N.

Son périmètre comprend l'impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux ainsi que les pénalités sanctionnant les manquements des particuliers liés aux acomptes « PAS » (sachant que ces sanctions ne sont pas mises en œuvre au titre des revenus de N-2).

Exprimé en taux, il agrège :

- les versements effectués par les collecteurs en N-2 et en N-1 au titre de N-2 ;
- les acomptes versés « hors collecteurs » en N-2 et en N-1 au titre de N-2 ;
- le solde acquitté par les particuliers sur la période N-1 à N.

- Sous-indicateur : « Taux brut de recouvrement des impôts des particuliers non prélevés à la source (hors CF) »

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur complète la mesure du recouvrement des impôts des particuliers hors « PAS ».

Son périmètre est constitué des impôts locaux, de l'impôt sur la fortune immobilière et des rôles supplémentaires d'impôt de solidarité sur la fortune. Exprimé en taux, il comprend :

- au dénominateur, le total des prises en charge brutes, hors contrôle fiscal, réalisées en année N-1 au titre des impôts sur rôle des particuliers (taxe d'habitation - contribution à l'audiovisuel public, taxes foncières, impôt sur la fortune immobilière, rôles supplémentaires d'impôt de solidarité sur la fortune) ;
- au numérateur, le montant des paiements acquittés en années N-1 et N au titre de ces prises en charge, à l'échéance et après une première phase de recouvrement forcé.

- Sous-indicateur « Taux brut de recouvrement des impôts des professionnels (hors CF) »

Mode de calcul :

Exprimé en taux, il comprend :

- au dénominateur, le total des charges brutes de l'année hors contrôle fiscal, c'est-à-dire le montant des paiements intervenus spontanément auquel s'ajoute celui des créances prises en charge correspondant aux déclarations non accompagnées du paiement, total ou partiel, de l'impôt déclaré comme dû par l'utilisateur ;
- au numérateur, le montant des paiements acquittés spontanément et des recouvrements au titre de ces prises en charge.

- Sous-indicateur « Évolution du montant des amendes et condamnations pécuniaires recouvrées »

Mode de calcul :

Cet indicateur compare le montant annuel des encaissements constatés sur les titres exécutoires, frais de poursuite compris, quelle que soient leur nature et leur année de prise en charge avec celui constaté en 2022 qui est l'année de référence.

- Sous-indicateur « Taux brut de recouvrement des produits locaux (hors fiscalité et dotations) de l'exercice N-1 au 31 décembre N (hors OPH) »

Mode de calcul :

Il rapporte le montant des recettes effectivement recouvrées (encaissements) au 31/12/N au montant des produits pris en charge au cours de l'année N-1 (titres émis et droits constatés).

Calculé par l'application Delphes (outil de valorisation des données comptables et financières tenues par les comptables via l'application Hélios), il concerne l'exhaustivité des comptabilités gérées hors Offices Publics de l'Habitat. Il est déterminé à partir de comptes budgétaires de la classe 7 pour filtrer les produits nécessitant une véritable action de recouvrement du comptable.

ANALYSE DES RESULTATS

Tous les indicateurs de civisme fiscal atteignent des niveaux élevés en 2024.

Le taux d'utilisateurs particuliers respectant leurs obligations déclaratives est de 98,52 % en 2024, légèrement en deçà de sa cible à 99 % et de son résultat de 2023 qui était de 98,95 %. On constate une augmentation de la population de référence de +1,16 %, primo-déclarants inclus, qui ne s'est pas accompagnée dans les mêmes proportions d'une hausse du nombre de déclarations déposées dans les délais (+1,05 %). Cet indicateur est en baisse continue depuis 2021, car de plus en plus de contribuables ne déposent pas spontanément leur déclaration de revenus, même si leur nombre reste limité.

Le taux de respect des obligations déclaratives pour la sphère professionnelle s'élève à 97,52 %, au-dessus de la cible (96 %), mais en très léger retrait par rapport à 2023 (97,58 %). Ces résultats se maintiennent par rapport à l'an dernier alors que le nombre de déclarations de résultats est en augmentation de +4 % par rapport à l'an dernier.

En matière de recouvrement, le taux brut des prélèvements sur les revenus de N-2 des particuliers en mode PAS (prélèvement à la source) est de 99,39 % en 2024, en très légère baisse par rapport à 2023 (99,56 %). Les montants recouverts progressent un peu moins que les montants attendus, en raison souvent d'anomalies sur les coordonnées bancaires des contribuables.

Pour les impôts des particuliers non prélevés à la source, le taux brut de recouvrement (hors contrôle fiscal) est quant à lui de 98,55 %, en légère diminution par rapport à 2023 (98,66 %), se situant au-dessous de sa cible (98,7 %).

Concernant les usagers professionnels, le taux brut de recouvrement (hors contrôle fiscal) est de 99,28 % en 2024, soit un résultat supérieur à sa cible (99 %) et à son niveau de 2023 (99,07 %). Ce résultat est dû aux paiements à l'échéance qui représentent 99,29 % des encaissements de 2024.

En 2024, le taux de paiement des amendes augmente de +28,27 % par rapport à 2022 (année de référence). Ce très bon résultat est lié à la forte intensité des actions en recouvrement forcé engagées par les services de la DGFIP durant toute l'année 2024. Cette mobilisation s'inscrit dans le cadre de la politique prioritaire de recouvrement des amendes lancée par le Gouvernement, et qui a permis un renforcement des équipes et des moyens.

Avec un résultat de 98 %, la cible pour le taux de recouvrement des produits locaux (hors fiscalité et dotations) de l'exercice N-1 est atteinte en 2024. On constate également une très légère augmentation par rapport au résultat de 2023 (97,99 %).

Récapitulation des crédits et des emplois

RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2024 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2024 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local			
Prévision	8 088 314 564	8 041 435 571	92 915
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	8 080 622 306	8 138 123 940	92 822
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	7 692 258	-96 688 369	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			93
Exécution	8 000 127 737	7 959 196 649	91 313
218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières			
Prévision	966 363 275	978 661 801	4 993
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	991 367 039	1 054 761 167	4 996
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-25 003 764	-76 099 366	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			-3
Exécution	943 212 768	963 157 381	4 827
302 – Facilitation et sécurisation des échanges			
Prévision	1 737 089 816	1 709 292 518	16 465
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	1 739 387 875	1 706 954 576	16 464
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-2 298 059	2 337 942	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			1
Exécution	1 711 868 120	1 672 794 203	16 240
Total Prévision	10 791 767 656	10 729 389 890	114 372
Total Exécution	10 655 208 624	10 595 148 233	112 379

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	8 256 392 561 8 061 765 641	8 099 172 306 8 000 127 737	7 992 858 259 7 870 464 019	8 156 673 940 7 959 196 649
01 – Fiscalité des grandes entreprises	111 266 788 120 615 636	121 626 552 119 587 562	115 666 788 125 227 068	126 626 552 122 837 166
02 – Fiscalité des PME	1 633 266 216 1 558 498 833	1 633 743 052 1 576 638 086	1 579 166 216 1 543 194 440	1 640 915 052 1 526 050 481
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	2 075 234 127 2 045 826 748	2 132 048 520 2 044 890 686	2 073 034 127 2 033 749 967	2 131 948 520 2 048 479 518
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	747 216 466 892 729 946	819 416 424 936 008 014	748 916 466 889 279 171	819 545 724 934 137 734
06 – Gestion des pensions	81 466 885 91 773 512	92 013 719 89 864 275	80 966 885 89 649 079	91 793 719 90 280 326
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 286 725 441 1 293 049 828	1 329 326 631 1 288 038 881	1 284 375 441 1 292 659 012	1 330 528 831 1 284 534 330
08 – Gestion des fonds déposés	59 446 690 59 250 709	66 840 932 57 413 911	59 746 690 59 105 064	66 790 932 56 820 518
09 – Soutien	2 241 391 336 1 980 800 720	1 882 816 301 1 868 363 797	2 030 607 034 1 818 397 370	1 927 184 435 1 876 719 523
10 – Élaboration de la législation fiscale	20 378 612 19 219 708	21 340 175 19 322 524	20 378 612 19 202 848	21 340 175 19 337 051
218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	1 090 745 355 972 021 593	997 314 465 943 212 768	970 372 569 956 499 269	1 060 708 593 963 157 381
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	197 861 282 194 404 572	206 128 334 201 113 839	197 573 521 190 515 224	207 482 973 200 694 012
05 – Prestations d'appui et support	533 208 501 428 236 714	402 661 597 376 484 095	421 393 579 426 580 851	473 263 529 392 563 151
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	157 877 703 161 018 614	182 572 381 175 445 094	149 607 600 148 990 012	176 474 893 181 114 251
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	13 923 790 12 975 834	15 780 286 15 669 660	13 923 790 14 431 189	13 315 331 9 511 393
09 – Action sociale ministérielle	187 874 079 175 385 858	190 171 867 174 500 080	187 874 079 175 981 994	190 171 867 179 274 575
302 – Facilitation et sécurisation des échanges	1 620 253 915 1 646 014 418	1 749 864 799 1 711 868 120	1 611 997 019 1 622 492 297	1 717 431 500 1 672 794 203
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	593 627 796 584 574 506	594 021 629 593 909 387	596 307 918 590 166 142	587 952 226 586 962 186
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	149 558 700 166 924 684	212 787 375 188 893 686	154 857 291 154 480 955	174 490 029 156 185 390
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	240 995 287 246 547 932	245 996 130 252 020 377	242 945 047 248 648 302	246 780 130 250 556 736
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	120 775 559 122 274 055	132 107 846 127 677 595	121 246 411 122 769 353	132 740 375 127 617 117
06 – Soutien des services opérationnels	450 440 371 455 664 639	478 514 672 481 884 340	431 784 150 442 705 390	496 359 093 497 331 195
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac	64 856 202 70 028 602	59 100 000 44 825 097	64 856 202 63 722 156	59 100 000 39 352 896

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières	0 0	27 337 147 22 657 638	0 0	20 009 647 14 788 683

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
156 – Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local	8 256 392 561 8 061 765 641	8 099 172 306 8 000 127 737	7 992 858 259 7 870 464 019	8 156 673 940 7 959 196 649
Titre 2. Dépenses de personnel	6 769 023 830 6 687 415 695	6 903 431 646 6 743 634 868	6 769 023 830 6 687 415 695	6 903 431 646 6 743 634 868
Autres dépenses :	1 487 368 731 1 374 349 946	1 195 740 660 1 256 492 869	1 223 834 429 1 183 048 324	1 253 242 294 1 215 561 782
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 362 517 975 1 189 958 648	1 049 329 434 1 132 162 060	1 086 934 319 1 045 916 484	1 117 153 498 1 081 410 384
Titre 5. Dépenses d'investissement	124 430 756 183 148 428	145 951 226 123 821 416	136 480 110 135 878 785	135 628 796 133 608 385
Titre 6. Dépenses d'intervention	420 000 1 242 870	460 000 509 393	420 000 1 253 055	460 000 543 012
218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	1 090 745 355 972 021 593	997 314 465 943 212 768	970 372 569 956 499 269	1 060 708 593 963 157 381
Titre 2. Dépenses de personnel	511 313 566 498 607 714	530 578 289 520 103 473	511 313 566 498 607 714	530 578 289 520 103 473
Autres dépenses :	579 431 789 473 413 879	466 736 176 423 109 295	459 059 003 457 891 555	530 130 304 443 053 908
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	427 328 775 436 283 984	403 688 522 384 992 858	408 796 083 427 113 148	435 761 438 405 001 410
Titre 5. Dépenses d'investissement	151 470 744 34 402 511	62 315 121 36 392 754	49 630 650 28 431 876	93 636 333 36 002 838
Titre 6. Dépenses d'intervention	296 000 2 026 254	291 306 1 194 193	296 000 1 709 980	291 306 1 469 130
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	336 270 701 130	441 227 529 490	336 270 636 550	441 227 580 530
302 – Facilitation et sécurisation des échanges	1 620 253 915 1 646 014 418	1 749 864 799 1 711 868 120	1 611 997 019 1 622 492 297	1 717 431 500 1 672 794 203
Titre 2. Dépenses de personnel	1 266 528 642 1 295 988 100	1 329 379 114 1 322 488 509	1 266 528 642 1 295 988 100	1 329 379 114 1 322 488 509
Autres dépenses :	353 725 273 350 026 318	420 485 685 389 379 611	345 468 377 326 504 197	388 052 386 350 305 694
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	221 033 023 242 380 783	260 969 725 279 304 400	209 323 719 227 112 724	232 093 522 258 799 936
Titre 5. Dépenses d'investissement	60 183 136 29 543 871	92 811 282 55 769 326	63 627 329 27 548 151	89 253 739 42 732 054
Titre 6. Dépenses d'intervention	72 509 114 78 101 663	66 704 678 54 305 885	72 517 329 71 843 322	66 705 125 48 773 705
Total	10 967 391 831 10 679 801 651	10 846 351 570 10 655 208 624	10 575 227 847 10 449 455 585	10 934 814 033 10 595 148 233
Titre 2. Dépenses de personnel	8 546 866 038 8 482 011 509	8 763 389 049 8 586 226 849	8 546 866 038 8 482 011 509	8 763 389 049 8 586 226 849
Autres dépenses :	2 420 525 793 2 197 790 143	2 082 962 521 2 068 981 775	2 028 361 809 1 967 444 076	2 171 424 984 2 008 921 384
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	2 010 879 773 1 868 623 415	1 713 987 681 1 796 459 318	1 705 054 121 1 700 142 357	1 785 008 458 1 745 211 730

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Consommation	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2023	2024	2023	2024
Titre 5. Dépenses d'investissement	336 084 636 247 094 811	301 077 629 215 983 497	249 738 089 191 858 811	318 518 868 212 343 277
Titre 6. Dépenses d'intervention	73 225 114 81 370 787	67 455 984 56 009 470	73 233 329 74 806 358	67 456 431 50 785 847
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	336 270 701 130	441 227 529 490	336 270 636 550	441 227 580 530

PROGRAMME 156
**Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur
public local**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Amélie VERDIER

Directrice générale des Finances publiques

Responsable du programme n° 156 : Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local

Les principales missions du programme sont d'établir l'assiette, d'effectuer le recouvrement et le contrôle des recettes de l'État et des collectivités locales, ainsi que d'assurer le paiement des dépenses publiques et la tenue des comptes publics. Ce programme est porté par les services de la direction générale des finances publiques (DGFIP). En 2023, la DGFIP s'est dotée d'une nouvelle feuille de route stratégique pour la période 2023-2027, le cadre d'objectifs et de moyens dans lequel elle se fixe pour ambition de conforter ses missions régaliennes, notamment en matière de lutte contre la fraude et de recouvrement des amendes, de poursuivre le développement de son rôle de services et de conseil en direction de ses usagers et partenaires et de prendre en compte les évolutions de la société et ses attentes, notamment la transformation numérique, la demande de présence de l'État dans les territoires, le besoin croissant d'accompagnement des usagers et la lutte contre le réchauffement climatique. Fin 2024, le bilan intermédiaire sur l'avancement du cadre d'objectifs et de moyens confirme ainsi l'engagement des 48 chantiers inscrits avec une progression satisfaisante pour plus de 83 % d'entre eux.

Au titre du bilan 2024 stratégique du rapport annuel de performances, les principaux points saillants sont les suivants.

I – Des réformes poursuivies par la DGFIP malgré un contexte économique et budgétaire plus difficile qu'anticipé

En 2024, dans un contexte inédit de crises, en particulier la crise agricole, les crises en Nouvelle Calédonie et à Mayotte qui ont nécessité la mise en place de mesures de soutien aux personnes et à l'économie (plus de 24 000 demandes déposées pour 46 millions d'euros d'aides versées), la DGFIP a de nouveau démontré sa célérité dans la gestion des dispositifs de soutien.

La DGFIP a également contribué aux économies et efforts demandés que ce soit dans la mise en œuvre du décret d'annulation de février 2024 que dans le cadre des nouveaux efforts demandés au second semestre. La DGFIP a assuré une exécution conforme à ses engagements grâce à la mise en place d'un plan d'économies, en préservant autant que possible les dépenses informatiques.

L'année 2024 a également été marquée par la transformation des missions foncières avec notamment la dématérialisation des démarches déclaratives foncières et de taxes d'urbanisme.

La mise en œuvre opérationnelle de la réforme du régime des gestionnaires publics (RGP) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 s'est poursuivie avec une adaptation des processus et la réalisation d'une large revue des activités au sein de chacun des métiers de la DGFIP. Elle a notamment permis de procéder à des simplifications dans la production des comptes de l'État, et d'aboutir à une cartographie des risques opérationnels actualisée.

La transformation numérique qui demeure un axe majeur de l'action de la DGFIP se concrétise en 2024 par une amélioration significative de l'indicateur de dette technique et de disponibilité du système d'information (SI) pour les usagers et les agents. Le taux de conformité du site « impots.gouv » a également connu une amélioration notable, passant de 46 % en 2023 à 98 % en 2024. En outre le virage de l'intelligence artificielle (IA) générative a été pris avec

le développement de plusieurs projets, tel que l'aide à l'écriture de code informatique ou celui d'assistance au traitement des demandes des usagers.

II. Les objectifs fixés dans le PAP 2024 du programme 156 atteints pour la grande majorité des indicateurs

1 - Améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale et du traitement des dépenses publiques et contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale

- **Améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale**

Conformément aux orientations fixées dans son cadre d'objectifs et de moyens 2023-2027, la DGFIP a renforcé en 2024 ses travaux de lutte contre la fraude fiscale. Des dispositions juridiques et pénales ont été prises, avec la publication des décrets d'application des nouvelles procédures d'injonction de mise en conformité fiscale et de recherche de manquements, ainsi que les premières saisines de l'autorité judiciaire concernant le nouveau délit de mise à disposition de moyens frauduleux créé par la loi de finances pour 2024. D'autres dispositions de la feuille de route se sont concrétisées en 2024, notamment la transformation du service d'enquête judiciaire des finances (SEJF) en office national anti-fraude (ONAF) dont le champ de compétences a été élargi aux fraudes aux aides publiques. En outre, l'utilisation de l'IA pour le ciblage des contrôles est de mieux en mieux maîtrisé par les services, tant pour ce qui concerne les professionnels que les particuliers. De même l'activité fiscale à l'international de la DGFIP s'est intensifiée en 2024 et la DGFIP s'est dotée d'un plan d'actions pour détecter plus efficacement la fraude en matière de commerce en ligne.

L'amélioration du recouvrement amorcée en 2023 s'est intensifiée dans le sillage de la dynamique de la lutte contre les fraudes. Ainsi, les encaissements des amendes ont augmenté de 12 % par rapport aux très bons résultats déjà enregistrés en 2023, et promettent de croître encore sur les années à venir grâce à la mise en place du dispositif « Stop fraude ». Par ailleurs, des efforts ont été réalisés en matière de recouvrement des créances hospitalières et de coopération avec l'union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (URSSAF). En outre, l'unification du recouvrement amorcée les années précédentes a continué avec le transfert à la DGFIP de l'accise sur les tabacs et les alcools précédemment recouvrée par la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI). Enfin, le projet de facturation électronique progresse, avec désormais plus de 80 plateformes de dématérialisation partenaires immatriculées.

Les synergies entre les services de contrôle et de recouvrement continuent de progresser et permettent d'atteindre un taux de recouvrement des créances issues du contrôle fiscal externe de 72,1 %, au-delà de la cible fixée à 69 %. Cette dynamique se constate également en matière d'amendes avec des encaissements en progrès de 12 % par rapport à l'année 2023.

- **Améliorer l'efficacité du traitement des dépenses et des recettes publiques et la qualité des comptes**

L'amélioration de l'efficacité du traitement des dépenses publiques s'appuie sur la simplification de la chaîne comptable et financière à travers le rapprochement des centres de services partagés des ministères gestionnaires avec les services facturiers de la DGFIP au sein de centres de gestion financière (CGF). La réorganisation des services de l'État s'est ainsi poursuivie avec la création de douze nouveaux CGF portant leur nombre total à 42 à la fin de l'année 2024.

En matière de gestion comptable et financière, l'année 2024 a constitué le premier exercice de généralisation d'ici 2026 de l'expérimentation du compte financier unique (CFU). Un recensement dressé fin 2024 montre une réelle dynamique de déploiement du CFU avec 36,31 % des entités concernées qui ont prévu de basculer pour leur compte 2024, en particulier les communes (48 % ayant basculé) et EPCI (46 %).

Sur le plan de la qualité comptable, les résultats de l'indicateur de pilotage comptable (IPC), levier de la qualité comptable, atteignent plus de 83 %, soit une hausse de 2,5 points par rapport à l'exercice précédent.

L'efficacité de l'action de la DGFIP dans le domaine de la gestion publique se traduit également par la maîtrise des délais de paiement des dépenses publiques, aussi bien celles de l'État (14,21 jours pour une cible de 20 jours) que celles du secteur local (4,79 jours pour une cible de 7 jours pour la partie du délai du ressort du comptable public).

2. Renforcer la qualité de service au profit des usagers et des partenaires

La qualité de service et la présence sur le territoire demeurent des axes prioritaires de l'action de la DGFIP. Ainsi, en 2024, dix nouveaux services ont été relocalisés dans les territoires, portant leur nombre total à 75 au sein de 57 départements, pour une cible d'emplois implantés prévus à horizon 2026 atteinte à hauteur de 85 % à fin 2024. En matière d'accueil, trois nouveaux centres de contact ont été créés en 2024 (dont un dédié aux particuliers et deux aux professionnels).

En matière de relation de confiance, les dispositifs d'accompagnement des entreprises se sont développés avec notamment l'ouverture, au sein de la direction des grandes entreprises, d'un guichet « tax4business » destiné aux entreprises étrangères souhaitant investir en France.

La DGFIP poursuit son ambition de fournir un haut niveau de la qualité du service rendu à ses usagers, en portant à un niveau très élevé l'indicateur de qualité de service (84,3 %), supérieur de 4 points par rapport à 2023 et en confirmant une amélioration de l'indice de satisfaction des usagers vis à vis des applications utilisées pour leurs démarches auprès de la DGFIP. Les nouvelles fonctionnalités offertes pour faciliter la déclaration en ligne des dons par les usagers se traduit ainsi par une augmentation du taux de déclaration en ligne de 61,9 % fin 2024 contre 52 % en 2023.

La relation de confiance développée par la DGFIP avec les contribuables dans le cadre de la loi n° 2018-727 dite ESSOC est désormais établie. Le taux de réponse aux demandes de rescrit dans un délai de trois mois se maintient à un haut niveau (94,73 % pour une cible de 90 %), participant ainsi au renforcement de la sécurité juridique pour les contribuables. En matière d'accompagnement, le niveau de satisfaction des entreprises bénéficiant d'un partenariat fiscal a également largement atteint les objectifs fixés (96 % pour une cible de 85 %). Vis-à-vis des contribuables ayant commis des erreurs de bonne foi, l'action de la DGFIP se traduit par une hausse de la part des contrôles se concluant par acceptation du contribuable, qui s'établit à 44,56 % (42,46 % en 2023).

3. Maîtriser les coûts de gestion de la DGFIP et améliorer les conditions d'exercice des missions au profit d'une efficience accrue

La DGFIP cherche sans cesse à améliorer les conditions d'exercice de ses missions tout en maîtrisant ses coûts de gestion.

En 2024, la productivité globale se stabilise en raison d'une faible évolution de l'activité et des effectifs par rapport à 2023, année marquée par une augmentation importante du taux de productivité globale (rapport entre les effectifs et les volumes d'activité traités).

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale et du traitement des dépenses publiques et contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale

INDICATEUR 1.1 : Efficacité de la lutte contre la fraude fiscale

INDICATEUR 1.2 : Déployer un cadre rénové de la gestion publique

INDICATEUR 1.3 : Délais de production de la doctrine fiscale opposable à l'administration

OBJECTIF 2 : Renforcer la qualité de service au profit des usagers et des partenaires

INDICATEUR 2.1 : Proximité de l'administration, relation de confiance, rapidité, qualité de la transmission des informations aux usagers et dématérialisation des offres de service

INDICATEUR 2.2 : Qualité des comptes publics

INDICATEUR 2.3 : Délai de paiement des dépenses publiques

OBJECTIF 3 : Maîtriser les coûts de gestion de la DGFIP au profit d'une efficience accrue

INDICATEUR 3.1 : Taux d'intervention et d'évolution de la productivité

OBJECTIF 4 : Réduire l'empreinte carbone de nos déplacements

INDICATEUR 4.1 : Réduire l'empreinte carbone de nos déplacements

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Améliorer l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale et du traitement des dépenses publiques et contribuer à l'accessibilité et à la clarté de la norme fiscale

INDICATEUR

1.1 – Efficacité de la lutte contre la fraude fiscale

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part des contrôles des professionnels ciblés par Intelligence Artificielle (IA) et data mining	%	52.36	55,98	50	56.04	cible atteinte	50
Part des contrôles des particuliers ciblés par Intelligence Artificielle (IA) et data-mining	%	32,70*	40,27*	40	52.97	cible atteinte	40
Part des dossiers répressifs transmis au Parquet	%	9.12	9,41	11	10.67	amélioration	12
Part des opérations en fiscalité internationale	%	15.05	15,08	15	16.61	cible atteinte	15,25
Taux net de recouvrement DGFIP en droits en pénalités sur créances de contrôle fiscal (CFE et CSP) prises en charge en N-1	%	71.31	70,21	69	72.08	cible atteinte	69

Commentaires techniques

Source des données : DGFIP

- Sous-indicateur : « Part de contrôles des professionnels ciblés par Intelligence Artificielle (IA) et data mining »

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur mesure la part de la programmation du contrôle fiscal des professionnels issue des productions du bureau « Programmation des contrôles et analyse des données » de la DGFIP et des pôles de programmation des directions spécialisées de contrôle fiscal (DiRCOFi).

- Sous-indicateur : « Part de contrôles des particuliers ciblés par Intelligence Artificielle (IA) et data mining »

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur mesure la part de la programmation du contrôle fiscal des particuliers issue des productions du bureau « Programmation des contrôles et analyse des données » de la DGFIP.

- Sous indicateur : « Part des dossiers répressifs transmis au Parquet »

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur reflète l'action de la DGFIP en matière de ciblage et de renforcement des sanctions à l'encontre des fraudeurs les plus importants. Il valorise la qualité des dossiers répressifs examinés par les services du contrôle fiscal. Il rapporte le nombre de dossiers transmis à l'autorité judiciaire (dénonciation obligatoire prévue par la loi relative à la lutte contre la fraude, plaintes déposées par l'administration en matière fiscale (fraude fiscale, présomptions de fraude fiscale, escroquerie) et de signalements « article 40 du code de procédure pénale » dits fiscaux (faits assimilables à l'escroquerie)) au nombre de dossiers comportant des pénalités exclusives de bonne foi ou appliquées en cas de défaillance déclarative après mise en demeure ou des amendes qualifiées de répressives.

- Sous indicateur : « Part des opérations en fiscalité internationale »

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur, exprimé en pourcentage, reflète l'action du gouvernement en matière de lutte contre la fraude fiscale internationale. Il comprend, au dénominateur, le nombre total des opérations de contrôle fiscal externe (CFE) terminées et, au numérateur, le nombre de CFE terminés ayant au moins un rappel en fiscalité internationale.

Il est centré sur les seules directions spécialisées du contrôle fiscal (DIRCOFI, DNEF, DNVSF et DVNI) qui détiennent le niveau d'expertise requis face à la technicité croissante des schémas de fraude à l'international.

- Sous-indicateur : « Taux net de recouvrement DGFIP en droits et pénalités sur créances de contrôle fiscal (CFE et CSP) prises en charge en N-1 »

Mode de calcul :

Il comprend, au dénominateur, le montant des créances nettes issues du contrôle fiscal externe (CFE) ou sur pièces (CSP) au titre d'une année (en principal, soit droits et pénalités d'assiette : intérêts de retard, amendes et majorations, mais hors pénalités de recouvrement) et, au numérateur, les encaissements effectifs sur lesdites créances, total arrêté au 31 décembre de la première année suivant celle de la prise en charge.

Il exclut les créances de contrôle fiscal sur lesquelles les comptables ne peuvent pas agir (créances en procédures collectives et contestées avec sursis de paiement) ainsi que les créances relatives aux impôts locaux et à « l'exit tax ».

Calculé en taux net, il mesure l'efficacité de l'action en recouvrement forcé de la DGFIP dans le cadre du contrôle fiscal. Il est donc soumis à une certaine volatilité (l'exclusion du périmètre de l'indicateur d'une créance en sursis de paiement d'un montant exceptionnel ou, à l'inverse, sa réintégration peut provoquer une variation brutale de son résultat).

En donnant une vision plus large de l'état du recouvrement des créances suite à contrôle fiscal et en raison du raccourcissement de la période de référence (N-1 depuis 2018 au lieu de N-2), il favorise les synergies entre les services de contrôle et de recouvrement.

ANALYSE DES RESULTATS

Les résultats 2024 des indicateurs mesurant l'efficacité de la lutte contre la fraude fiscale traduisent les efforts continus de la DGFIP en la matière, avec, globalement, des objectifs atteints, voire dépassés.

Pour rappel, la lutte contre la fraude fiscale vise à détecter l'ensemble des manquements et infractions à la législation fiscale des entreprises et des particuliers qui ont pour conséquence de diminuer les recettes publiques mais aussi de porter atteinte au pacte républicain et à l'ordre public économique.

Le ciblage des contrôles, l'action répressive, et le recouvrement des droits éludés et des pénalités constituent les axes privilégiés pour améliorer l'efficacité de l'action des services de contrôle.

Les travaux issus de l'Intelligence Artificielle (IA) représentent une part toujours croissante des propositions de contrôles fiscaux externes des professionnels retenus en 2024, soit 56,04 % (cible 50 %), contre 55,98 % en 2023 et 52,36 % en 2022. C'est la même tendance qui s'observe pour les propositions de contrôle fiscaux externes des particuliers, avec un ciblage par l'Intelligence Artificielle s'élevant à 5,97 % en 2024, bien au-dessus de la cible de 40 %, et à comparer avec un réalisé de 40,27 % en 2023 et de 32,7 % en 2022. Les bons résultats de cette année s'expliquent par un renforcement des travaux sur le patrimonial et sur l'impôt sur le revenu.

S'agissant de l'action répressive, la part des dossiers répressifs transmis au Parquet s'établit en 2024 à 10,67 %. Si la cible n'est pas atteinte (cible à 11 %), l'indicateur poursuit sa progression par rapport à 2023 (9,41 %). Cette amélioration résulte ainsi de la bonne application par les services de la loi relative à la lutte contre la fraude du 23 octobre 2018, qui prévoit un mécanisme de dénonciation obligatoire aux parquets des dossiers de contrôle fiscal ayant révélé des manquements à la législation fiscale d'une certaine gravité (+17 % par rapport à 2023).

Dans un contexte d'internationalisation et de dématérialisation de l'économie, le contrôle des opérations transfrontalières est un axe essentiel de la lutte contre la fraude. Porté principalement par la direction des vérifications nationales et internationales (DVNI) pour les grands groupes transnationaux et les directions spécialisées de contrôle fiscal (DIRCOFI) pour les entreprises moyennes, le contrôle fiscal international cible les stratégies de planification fiscale agressives particulièrement dommageables pour les finances publiques. Ces stratégies visent à soustraire délibérément la base imposable en France par l'utilisation de dispositifs complexes, pour la transférer vers des entités étrangères où elle sera peu, voire pas du tout, imposée. En 2024, l'objectif de réaliser au moins 15 % d'opérations en fiscalité internationale a été dépassé, avec un résultat de 16,61 %, en augmentation de 1,53 points.

L'objectif de taux de recouvrement de 69 % concernant « les droits et pénalités sur créances de contrôle fiscal externe et de contrôle sur pièce au titre de l'année N-1 » a été dépassé en 2024, avec un résultat de 72,08 %, en augmentation par rapport à 2023 (70,21 %) et 2022 (71,31 %). La performance de cet indicateur reste toutefois volatile (cf. commentaires techniques *supra*) et doit donc être interprétée avec prudence.

Son maintien à un haut niveau (plus de 70 %) a été rendu possible par :

- le traitement des dossiers dans le cadre d'un dialogue contradictoire plus apaisé conduisant à des rappels d'impôts mieux recouvrés, notamment grâce à la mise en œuvre de la procédure de régularisation (L.62 du livre des procédures fiscales) dans le cadre des contrôles sur pièces ou des contrôles fiscaux externes; c'est ce facteur qui explique principalement la bonne performance de l'indicateur en 2024.
- pour les dossiers à caractère frauduleux, compte tenu des difficultés de recouvrement inhérentes aux contrôles de ces dossiers (organisation d'insolvabilité, opérateurs éphémères, comptes bancaires à l'étranger, etc.), la mise en œuvre en d'une démarche offensive de sécurisation du recouvrement, selon trois axes :*au stade de l'enquête* : mise en œuvre de la flagrance dans les sociétés défailtantes, dès lors que les avoirs bancaires ou des créances clients peuvent faire l'objet de saisie ;
 - *avant l'envoi de l'avis de vérification et au cours du contrôle* : prise de mesures conservatoires demandées au juge de l'exécution, suspension des demandes de remboursement de crédits de TVA ;
 - *en conclusion du contrôle*, et si le cas de fraude s'y prête, mise en œuvre de la solidarité de paiement prévue à l'article 283-4 bis du code général des impôts.

INDICATEUR

1.2 – Déployer un cadre rénové de la gestion publique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de centres de gestion financière mis en place	Nb	23	30	41	42	cible atteinte	53
Nombre de services facturiers (SFACT) dans le secteur local et hospitalier	Nb	19	22	35	24	amélioration	68

Commentaires techniques

Source des données : DGFIP

- Sous-indicateur : « Nombre de centres de gestion financière mis en place »

Mode de calcul :

Nombre cumulé de rapprochements de services gestionnaires et comptables de la dépense, structure nommée Centre de Gestion Financière (CGF).

- Sous-indicateur : « Nombre de services facturiers (SFACT) dans le secteur local et hospitalier »

Mode de calcul :

Comptage des structures.

L'indicateur permet de connaître l'appropriation par les entités du secteur local et hospitalier, des modes de gestion innovants et efficaces de la chaîne de la dépense, ainsi que de la recette. Il vise à mesurer l'aboutissement de la démarche partenariale de la DGFIP.

ANALYSE DES RESULTATS

Les centres de gestion financière (CGF) sont des services destinés à fluidifier la chaîne de la dépense publique, grâce au rapprochement entre les centres de services partagés des ministères gestionnaires et les services facturiers comptables de la DGFIP.

Après une expérimentation fructueuse de ces nouvelles organisations, leur généralisation à partir de 2023 a été entérinée par la circulaire n° 6251-SG du Premier Ministre en date du 10 mars 2021, et leur cadre juridique a été pérennisé par décret du 28 décembre 2022.

Ainsi, dans ce contexte, douze CGF ont été mis en place en 2024, portant à 42 le nombre total de CGF en activité. La cible de 41 CGF en fonctionnement à fin 2024 a donc été atteinte.

Pour ce qui concerne les services facturiers, ce mode d'organisation s'apprécie sur le temps long et dépend fortement de l'engagement de l'ordonnateur. Si le résultat 2024 reste éloigné de la cible avec deux SFACTs créés

en 2024, une amélioration significative est prévue pour 2025 avec le lancement de vingt-huit projets de création qui devraient se concrétiser à moyen terme.

INDICATEUR

1.3 – Délais de production de la doctrine fiscale opposable à l'administration

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Pourcentage des textes réglementaires publiés dans le délai de 6 mois après l'entrée en vigueur du texte auquel ils se rattachent	%	80	77	80	78	amélioration	80
Pourcentage des instructions fiscales publiées dans le délai de 6 mois après l'entrée en vigueur du texte appliqué	%	66,7	73,7	75	81.55	cible atteinte	75

Commentaires techniques

Source des données : DGFIP

- Sous-indicateur « Pourcentage des textes réglementaires publiés dans le délai de 6 mois après l'entrée en vigueur du texte auquel ils se rapportent » :
Numérateur : nombre de textes réglementaires appelés par la loi de finances de l'année et publiés par la direction de la législation fiscale (DLF) dans un délai de 6 mois après l'entrée en vigueur du texte auquel ils se rapportent.

Dénominateur : nombre de textes réglementaires appelés par la loi de finances de l'année et dont la DLF assure le pilotage.

- Sous-indicateur « Pourcentage des instructions fiscales publiées dans le délai de 6 mois après l'entrée en vigueur du texte appliqué »

Mode de calcul :

Il mesure le pourcentage d'instructions fiscales publiées au Bulletin Officiel des Finances Publiques (BOFiP) dans un délai de six mois à compter de la date d'entrée en vigueur des dispositions commentées, parmi l'ensemble des instructions attendues pour les textes de loi entrés en vigueur entre le 1^{er} septembre de l'année N-1 et le 31 août de l'année N.

Le délai est calculé pour chaque disposition en fonction de sa date d'entrée en vigueur et non pas de façon uniforme à partir de la date de publication du texte de loi au Journal Officiel de la République française.

Ce sous-indicateur concerne les seules instructions fiscales publiées au BOFiP. Il n'inclut ni les décrets ni les arrêtés.

Le résultat de l'année N est calculé courant mars N+1 afin de pouvoir figurer dans le RAP N. Compte tenu du fait que le délai fixé dans l'objectif est de six mois, le résultat de l'année N ne prend pas en compte les lois adoptées après le mois d'août de cette même année. Pour éviter toute rupture et couvrir une année complète, l'appréciation du résultat de l'année N se fait donc sur la base des lois adoptées entre le 1^{er} septembre de l'année N-1 et le 31 août de l'année N.

ANALYSE DES RESULTATS

Pour 2024, l'indicateur « pourcentage des textes réglementaires publiés dans un délai de six mois après l'entrée en vigueur du texte auxquels ils se rattachent » atteint 78 %, en légère amélioration par rapport à 2023 (77 %) mais en deçà de sa cible de 80 %.

Quant à lui, l'indicateur « pourcentage des instructions fiscales publiées dans le délai de six mois après l'entrée en vigueur du texte appliqué » mesure l'accessibilité et la clarté de la norme fiscale. Pour 2024, son résultat est de 81,55 %, très largement supérieur à la cible de 75 %, et en forte augmentation par rapport à 2023 (+7,85 points pour un résultat 2023 de 73,7 %, déjà en progrès par rapport à 2022).

Ces évolutions ont été permises par un engagement fort et constant de la direction de la législation fiscale (DLF) pour respecter le calendrier de publication des instructions fiscales et anticiper la rédaction des textes réglementaires.

OBJECTIF**2 – Renforcer la qualité de service au profit des usagers et des partenaires****INDICATEUR****2.1 – Proximité de l'administration, relation de confiance, rapidité, qualité de la transmission des informations aux usagers et dématérialisation des offres de service**

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Pourcentage d'augmentation du nombre de communes avec un accueil de proximité DGFIP	%	+50	53	+50	55	cible atteinte	+50
Part des contrôles se concluant par acceptation du contribuable	%	40,79	42,46	35	44,56	cible atteinte	35
Taux de réponse de la DGFIP aux demandes de rescrit dans le délai de trois mois (rescrit général)	%	94,13	93,89	90	94,73	cible atteinte	90
Taux de satisfaction des entreprises bénéficiant d'un partenariat fiscal	%	90,8	88,1	> 85	96	cible atteinte	85
Indice de satisfaction des collectivités territoriales et des établissements de santé concernant les prestations des CDL, des SGC et des trésoreries hospitalières	%	88,26*	90,6	> 83	89,4	cible atteinte	84
Indicateur de qualité de service	%	81,69	80,43	80,8	84,3	cible atteinte	80
Réduction de la durée d'indisponibilité des applications informatiques (usagers)	%	Sans objet	30,99*	15	30	cible atteinte	25
Taux de respect du délai d'un mois pour la réponse aux demandes d'évaluation réglementaire adressées aux services du Domaine	%	92,51	92,69	92,5	94,55	cible atteinte	92,75
Taux de dématérialisation des procédures foncières (GMBI)	%	Sans objet	Non connu	50	20,72	amélioration	60

Commentaires techniquesSource des données : DGFIP

- Sous-indicateur : « Pourcentage d'augmentation du nombre de communes avec un accueil de proximité DGFIP »

Mode de calcul :

Exprimé en taux, ce sous-indicateur mesure la variation du nombre de communes bénéficiant d'au moins un accueil de proximité DGFIP entre la situation au 1^{er} janvier 2019 (1 977) et le 31 décembre de l'année considérée.

L'accueil de proximité DGFIP est défini comme un lieu dans lequel un usager peut rencontrer un agent de la DGFIP. Ce lieu pouvant être une structure de la DGFIP ou une structure où est présente la DGFIP parmi d'autres services publics (structure de mutualisation de services publics, par exemple, Maison de services au public ou réseau France Services).

- Sous-indicateur : « Part des contrôles se concluant par acceptation du contribuable »

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur mesure la part des contrôles (sur pièces et sur place) se concluant de façon consensuelle et rapide par une acceptation formalisée du contribuable des rappels (régularisation en cours de contrôle (article L 62 du LPF), transaction...).

- Sous-indicateur : « Taux de réponse de la DGFIP aux demandes de rescrit dans le délai de trois mois (rescrit général) »

Mode de calcul :

Le périmètre de ce sous-indicateur correspond aux réponses apportées par la DGFIP, en application du 1^{er} de l'article L.80 B du Livre des Procédures Fiscales (LPF), y compris les réponses portant sur le caractère non-lucratif des organismes sans but lucratif ou sur les entreprises nouvelles déjà en activité.

Exprimé en taux, il mesure le pourcentage des réponses apportées par l'ensemble des services compétents de la DGFIP au cours de l'année dans le délai de trois mois.

- Sous-indicateur : « Taux de satisfaction des entreprises bénéficiant d'un partenariat fiscal »

Mode de calcul :

Exprimé en taux, déterminé à l'appui d'un questionnaire adressé à l'ensemble des entreprises ayant signé un protocole de partenariat, il mesure le taux de satisfaction des entreprises vis-à-vis des méthodes et procédures appliquées par la Direction des grandes entreprises de la DGFiP (DGE) dans le cadre de la relation de confiance (qualité des échanges, délais et qualité de traitement des rescrits, etc).

- Sous-indicateur : « Indice de satisfaction des collectivités territoriales et des établissements de santé concernant les prestations des CDL (Conseillers aux Décideurs Locaux), des SGC (Services de Gestion Comptable) et des trésoreries hospitalières » (TH).

Mode de calcul :

Exprimé en taux, déterminé à l'appui d'un questionnaire adressé en fin d'année aux collectivités, aux EPCI (Établissements publics de coopération intercommunale) et aux établissements de santé, il mesure en pourcentage le degré moyen de satisfaction de ceux-ci vis-à-vis des prestations des services de la DGFiP qui leur sont dédiés, à savoir les conseillers aux décideurs locaux (CDL), les Services de Gestion Comptable (SGC), et les Trésoreries Hospitalières. Le résultat final est la moyenne arithmétique des trois taux de satisfaction ainsi déterminés;

- Sous-indicateur : « Indicateur de qualité de service »

Au-delà de la traditionnelle mesure de la célérité de traitement par les services de la DGFiP des demandes des usagers, l'indicateur prend en compte la mesure directe de leur satisfaction au titre de chacun des trois principaux canaux d'accueil (accueil physique, messagerie et téléphonie).

Mode de calcul :

Il correspond à la moyenne arithmétique des trois composantes suivantes :

1 - « accueil physique »

Cette composante est égale à :

$[(\text{taux des usagers satisfaits à l'issue de leur rendez-vous}) + (\text{taux des usagers satisfaits à l'issue de leur accueil au guichet})] / 2$

La mesure du taux des usagers satisfaits à l'issue de leur rendez-vous englobe les services de impôts des particuliers (SIP) et des entreprises (SIE). Celle relative au taux des usagers satisfaits à l'issue de leur accueil au guichet englobe toutes les structures de la DGFiP.

2 - « messagerie »

Cette composante est égale à :

$[(\text{taux de réponses apportées aux courriels transmis par la messagerie « E-Contacts » dans le délai d'une semaine}) + (\text{taux des usagers satisfaits à l'issue de leur contact par la messagerie})] / 2$

La mesure du taux de réponses englobe les services des impôts des particuliers (SIP) et des entreprises (SIE). Celle relative au taux des usagers satisfaits à l'issue de leur contact par messagerie englobe toutes les structures de la DGFiP et vise tous types de messagerie que les usagers peuvent actionner (E-Contacts et messagerie des services).

3 - « téléphonie »

Cette composante est égale à :

$[(\text{taux de décroché global}) + (\text{taux des usagers satisfaits à l'issue de leur contact téléphonique})] / 2$

La mesure du taux de décroché global englobe les plateformes téléphoniques et les services locaux de la DGFiP.

La mesure du taux des usagers satisfaits à l'issue de leur contact téléphonique concerne les seules plateformes téléphoniques. Celles-ci devraient couvrir dès 2022 80 % des flux téléphoniques enregistrés par la DGFiP.

- Sous-indicateur : « Réduction de la durée d'indisponibilité des applications informatiques (usagers) »

Mode de calcul :

Cet indicateur mesure l'amélioration de la durée d'indisponibilité des applications informatiques à destination des usagers, en taux de progression comparé à la cible, qui est fixée par rapport à l'année de référence 2022.

- Sous-indicateur : « Taux de respect du délai d'un mois pour la réponse aux demandes d'évaluation réglementaire adressées aux services du Domaine. »

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur adopte pour périmètre les dossiers réglementaires hors délais négociés ou non contraints. Exprimé en taux, il mesure le pourcentage de ces dossiers traités au cours de l'année dans le délai d'un mois.

- Sous-indicateur : « Taux de dématérialisation des procédures foncières (GMBI - « Gérer mes biens immobilier »). »

Mode de calcul :

Nombre de déclarations foncières traitées dans les applicatifs par les services fonciers correspondant à des déclarations déposées par les usagers de façon dématérialisée via GMBI/ nombre total de déclarations foncières traitées par les services.

ANALYSE DES RESULTATS

Concernant la proximité de l'administration, la relation de confiance, la rapidité et la qualité de la transmission des informations aux usagers, les résultats 2024 sont supérieurs à leurs cibles, et pour la plupart en progression par rapport à 2023.

En matière de proximité du service public, la DGFiP s'était fixé l'objectif d'une progression de 30 % sur la période 2019-2023 du nombre de communes couvertes par un accueil de la DGFiP, dans le cadre de la mise en place du « nouveau réseau de proximité », qui visait à rationaliser les implantations de l'administration tout en renforçant sa présence sur le territoire au plus près des usagers. Cet objectif a largement été atteint dès 2022, et les années 2023

et 2024 consolident ces résultats avec une progression respectivement de +53 % et de +55 %. Ainsi, à fin décembre 2024 la DGFIP assure une présence de proximité dans environ 3064 communes.

Dans la continuité de la loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC, dite « droit à l'erreur ») et dans le contexte d'une nouvelle relation de confiance avec les contribuables, la DGFIP souhaite développer le dénouement apaisé des contrôles qui favorise le consentement à l'impôt, la réduction de la durée des contrôles, la sécurisation du recouvrement et la réduction du contentieux. Ainsi, la part des contrôles se concluant par une acceptation du contribuable progresse en 2024 à hauteur de 44,56 %, pour une cible de 35 % (+2,1 points par rapport à 2023).

Ces bons résultats s'expliquent par la mise en œuvre d'un dispositif juridique fortement incitatif, renforcé par l'action des cinq PNCD (pôles nationaux de contrôle à distance) des particuliers qui mettent en œuvre l'incitation à la régularisation dans environ 70 % de leurs affaires.

Pour ce qui concerne les entreprises, toujours dans le cadre du développement de la relation de confiance avec les usagers, la DGFIP s'engage à répondre dans un délai de trois mois aux demandes de rescrits. En 2024, le taux d'avis rendus en réponse à une demande de rescrit général dans le délai de trois mois par les services territoriaux de la DGFIP s'est élevé à 94,73 %, soit un taux nettement supérieur à la cible de 90 %, et en légère amélioration par rapport à 2023 (93,89 %).

Le taux de satisfaction des entreprises ayant conclu un partenariat fiscal s'élève à 96 % en 2024, en nette progression par rapport 2023 (88,1 %). Ces très bons résultats, en lien avec le renforcement en emplois du service de la DGFIP dédié, témoignent d'une très forte adhésion des entreprises partenaires à ce dispositif.

La DGFIP souhaite accompagner les acteurs du service public local au mieux de leurs besoins. L'indice de satisfaction des collectivités territoriales et des établissements de santé concernant les prestations des conseillers aux décideurs locaux (CDL), des SGC (Services de Gestion Comptable) et des TH (trésoreries hospitalières) s'établit pour 2024 à 89.4 %, à comparer avec une cible de 83 %. C'est la satisfaction vis-à-vis des CDL qui est la plus forte, avec 92.1 %, témoignant du fait que les CDL sont désormais des acteurs bien identifiés et appréciés par les collectivités, en particulier en milieu rural. Les taux de satisfaction concernant les SGC et les trésoreries hospitalières sont également très bons, avec des résultats s'élevant respectivement à 86.2 % et 89.8 %. Ces chiffres attestent de la reconnaissance de la qualité de l'accompagnement des services de la DGFIP sur des sujets souvent techniques, en particulier dans le domaine de la comptabilité hospitalière.

La DGFIP met en œuvre des moyens importants pour garantir aux usagers le meilleur accès à ses services et aux informations qui les concernent, ainsi que pour répondre à leurs besoins. L'indicateur de qualité de service mesure le taux de satisfaction des usagers au regard des moyens mis en œuvre, quel que soit le canal de communication utilisé (accueil physique, messagerie électronique, ou téléphone). Son résultat pour 2024 est de 84,3 %, soit 3,5 points au-dessus de la cible de 80,8 points et 3,87 points au-dessus du résultat de 2023. Ces résultats traduisent l'implication de l'ensemble des services effectuant des missions d'accueil à rendre un service de qualité.

Dans cette même perspective d'offrir un service de qualité, la DGFIP s'attache à rendre l'accès à ses applications informatiques aussi fluide que possible. Ainsi en 2024, le temps de leur indisponibilité a été réduit de 30 % par rapport à 2022 qui constitue l'année de référence. Ce résultat s'inscrit dans la continuité de 2023, et présente une amélioration de 17,7 % par rapport à la cible 2024 qui visait une baisse de l'indisponibilité de 15 %.

Le taux de réponse dans le délai d'un mois hors délai négocié aux demandes d'évaluations réglementaires adressées aux services du domaine s'établit pour 2024 à 94,55 %, soit au-dessus de sa cible de 92,5 % et légèrement au-delà du résultat 2023 (92,69 %). Ce très bon résultat démontre l'efficacité des démarches d'amélioration organisationnelle entreprises ces dernières années.

Dans la continuité de la création de l'application GMBI (Gérer mes biens immobiliers) la DGFIP encourage les usagers à déposer leurs déclarations foncières de manière dématérialisée dans leur espace personnel sur le site 'impots.gouv.fr'. Pour sa première année de mesure, en 2024, le taux de déclaration des procédures foncières

s'est établi à 20,72 %, bien en-dessous de la cible fixée de 50 %. Ce process déclaratif est nouveau, et les marges d'amélioration de son appropriation par les services sont donc importantes.

INDICATEUR

2.2 – Qualité des comptes publics

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Indicateur de pilotage comptable (IPC)	Note sur 100	80,15	81,17	81,8	83,68	cible atteinte	83,9

Commentaires techniques

Source des données : DGFIP

- Sous-indicateur : « Indicateur de Pilotage Comptable »

Mode de calcul :

Cet indicateur vise à évaluer la qualité de la comptabilité sur une période donnée par budget ou typologie de collectivité. Il est établi de manière annuelle, et ses résultats sont disponibles à compter du mois de juillet suivant l'exercice concerné (juillet N+1 pour les comptes N). Les données permettant son calcul sont issues de l'application Hélios.

ANALYSE DES RESULTATS

Le résultat national de l'indice de pilotage comptable (IPC) s'établit à 83,68/100 en 2024, en progression de 2,51 points par rapport à 2023 (81.17/100) et dépasse sa cible pour 2024 (81.8).

L'IPC est calculé sur la base d'un panier de contrôles comptables automatisés (CCA). Sa progression est notamment due à l'appropriation par les comptables et les directions locales de ces nouveaux outils, renforcée par des évolutions applicatives pour aider à la lecture des comptes et à la comparabilité des exercices. En 2024, la qualité comptable s'améliore sur tous les postes, notamment les provisions et dépréciations et les comptes de tiers. Dans le contexte du déploiement du compte financier unique (CFU) et de changements dans la chaîne du visa comptable, l'amélioration de l'IPC témoigne des capacités d'adaptation et de mobilisation de tous les acteurs dans le dispositif de fiabilisation des comptes locaux.

INDICATEUR

2.3 – Délai de paiement des dépenses publiques

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Délai global de paiement des dépenses de l'Etat	jours	13,86	14,46	20	14,21	cible atteinte	20
Délai de paiement par les comptables des dépenses du secteur local	jours	5,7	5,75	7	4,79	cible atteinte	7

Commentaires techniques

Source des données : DGFIP

- Sous-indicateur : "Délai global de paiement des dépenses de l'État"

Mode de calcul :

Exprimé en jours, ce sous-indicateur mesure le temps écoulé entre la date de réception de la facture et son paiement. Il comprend, au numérateur, le nombre cumulé de jours de traitement de chacune des demandes de paiement, de la réception de la facture ou de la constatation du service fait si celui-ci intervient postérieurement jusqu'à son règlement par le comptable (date de mise en paiement dans Chorus plus un jour de délai bancaire, moins les éventuels jours de suspension du gestionnaire et/ou du comptable) et, au dénominateur, le nombre total de demandes de paiement après ordonnancement payées au cours de l'année. Les données sont issues du système d'information financière et comptable de l'État.

- Sous-indicateur : "Délai de paiement par les comptables des dépenses du secteur local"

Mode de calcul :

Exprimé en jours, ce sous-indicateur mesure le temps utilisé par le comptable public pour traiter les différentes phases de la dépense lui incombant entre la réception du dossier en provenance de l'ordonnateur et le paiement.

Il est calculé, de manière automatisée et exhaustive par l'application Delphes (sur l'ensemble des budgets locaux gérés, sur l'ensemble de leurs mandats et sur l'ensemble de l'année).

ANALYSE DES RESULTATS

Le délai de paiement des dépenses de l'État toutes dépenses confondues pour 2024 s'établit à 14,21 jours, soit une légère amélioration par rapport à 2023 (14,46 jours), traduisant la poursuite des efforts de modernisation de la dépense publique, comme le déploiement des centres de gestion financières (CGF) et la généralisation de la comptabilisation automatique des demandes de paiement.

Pour ce qui concerne le secteur local, le délai de paiement par les comptables publics est de 4,79 jours en 2024, en légère amélioration par rapport à 2023, pour une cible fixée à 7 jours et des délais réglementaires de 10 jours pour les collectivités territoriales (volet ordonnateur) et 15 jours pour les établissements publics de santé (volet ordonnateur). Ce haut niveau de performance s'explique par des efforts d'amélioration continus des applications métier (notamment la mise en place de l'option « paiement en masse » sur plusieurs collectivités dans l'application Hélios) et la poursuite des actions engagées en faveur de la modernisation de la gestion publique locale (dématérialisation des pièces comptables de la dépense, déploiement de nouveaux services facturiers et promotion du contrôle allégé en partenariat).

OBJECTIF

3 – Maîtriser les coûts de gestion de la DGFIP au profit d'une efficacité accrue

INDICATEUR**3.1 – Taux d'intervention et d'évolution de la productivité**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux d'intervention sur l'impôt	%	0,69	0,58	0,69	0,54	cible atteinte	0,71
Taux d'intervention sur la dépense publique	%	0,08	0,09	0,08	0,09	absence amélioration	0,09
Taux annuel d'évolution de la productivité globale	%	7,05	6,05	4,3	1,62	absence amélioration	4,54

Commentaires techniques

Source des données : DGFIP

- Sous-indicateur : « Taux d'intervention sur l'impôt »

Remarque : La réalisation 2023 a été affinée et s'établit à 0,58 %.

Mode de calcul :

Il correspond au rapport entre les dépenses engagées directement et indirectement par la DGFIP pour la gestion des impôts et le montant des recettes fiscales brutes collectées par la DGFIP.

- Sous-indicateur : « Taux d'intervention sur la dépense publique »

Remarques :

- **le résultat définitif 2023 est de 0,09 % ;**

- **le résultat 2024 est provisoire. Le résultat définitif sera communiqué dans le RAP 2025.**

Mode de calcul :

Le taux rapporte les dépenses engagées directement et indirectement par la DGFIP, pour le contrôle et le paiement des dépenses de l'État et du secteur public local, au total des flux de dépenses payées par son réseau au cours de l'année.

S'agissant du paiement des dépenses de l'État, le dénominateur comprend les dépenses payées après ordonnancement, les opérations de paye et les dépenses de pensions des fonctionnaires. Sont en revanche exclues du périmètre, en raison de leur particularisme, les dépenses des comptes spéciaux du Trésor, les dépenses de dette publique et les dépenses en atténuation de recettes, dont l'inclusion dénaturerait la signification du taux.

Pour leur part, les dépenses du secteur public local correspondent à celles payées par les services déconcentrés de la DGFIP pour le compte de l'ensemble des organismes concernés (collectivités territoriales et leurs établissements publics, établissements publics de coopération intercommunale, offices d'HLM, établissements de santé et établissements médico-sociaux).

- Sous-indicateur : « Taux annuel d'évolution de la productivité globale »

Remarque :

- **La réalisation 2023 a été affinée et s'établit à 5,96 %.**

Mode de calcul :

L'indicateur traduit l'évolution annuelle de la productivité de la DGFIP. Il rapporte les éléments de charge des services aux effectifs mobilisés sur ces métiers, en intégrant la quote-part des personnels affectés aux fonctions de soutien. La productivité est mesurée à partir de 11 ratios élémentaires correspondant aux missions de la DGFIP.

ANALYSE DES RESULTATS

Le taux d'intervention sur l'impôt (sous-indicateur 3.1.1) s'établit en 2024 à 0,54 % (0,58 % en 2023, résultat définitif). Il est en deçà de la cible 2024. Cette tendance s'explique par une augmentation des recettes fiscales brutes (+4,4 %). Elle provient principalement du transfert des accises sur le tabac et les alcools en 2024 (environ 15 Md€). À cela s'ajoute les recettes des accises sur l'électricité et le gaz naturel (ex TIC), en forte hausse, en raison de la fin progressive du bouclier tarifaire et de l'augmentation des tarifs du gaz. Parallèlement, les coûts de gestion sont en diminution (-3,2 %), en raison de la diminution des effectifs.

Le taux d'intervention sur la dépense publique (sous-indicateur 3.1.2) enregistre un résultat provisoire de 0,09 % en 2024. Il est en retrait de 0,01 point par rapport à la cible. En affichage, il est égal à l'exécution de 2023 (0,09 %, résultat définitif), mais connaît une légère dégradation de 0,006 point. Cette tendance s'explique par une faible hausse des coûts de gestion relatifs aux dépenses de l'État et du Secteur public local (+2,4 %). Le volume des dépenses (provisoire à date), est en diminution pour les dépenses publiques (-0,5 %), tout comme le flux de dépenses du secteur public local (-6,9 % par rapport à 2023).

Le taux annuel d'évolution de la productivité globale (sous-indicateur 3.1.3), s'établit à 1,62 % en 2024, soit une baisse de 4,34 points par rapport à 2023. Le ralentissement du niveau de performance s'explique par une constance des effectifs en 2024 (-0,69 %), alors qu'ils avaient plus nettement diminué en 2023 (-1,76 %). En parallèle, la hausse des charges est peu marquée en 2024 (+0,55 %) et est très inférieure à celle connue 2023 (+2,89 %).

L'évolution générale de la productivité s'explique principalement par la baisse :

- du nombre de titres de produits divers pris en charge qui connaît une forte diminution (-42 %) avec la finalisation de l'outil de liquidation GESLOC et une réduction importante du nombre de permis de construire ;

- du nombre d'actes cadastraux exploités qui, après plusieurs années de hausse, voit son volume diminuer en raison de la réduction des transactions immobilières (-13 %).

OBJECTIF

4 – Réduire l'empreinte carbone de nos déplacements

INDICATEUR

4.1 – Réduire l'empreinte carbone de nos déplacements

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part du parc automobile composé de véhicules électriques (ou à très faibles émissions)	%	Sans objet	25	46	48	cible atteinte	55

Commentaires techniques

- Sous-indicateur « Part du parc automobile composé de véhicules électriques »

Mode de calcul :

Au numérateur : nombre de véhicules électriques ou à très faibles émissions au 31 décembre de l'année N.

Au dénominateur : nombre total de véhicules composant le parc automobile au 31 décembre de l'année N.

ANALYSE DES RESULTATS

La part des véhicules électriques ou à faible émission est passée de 25 % en 2023 à 48 % en 2024, pour une cible actualisée à 46 %. Cette augmentation significative est liée à un achat de 425 véhicules électriques pour répondre au besoin exprimé par le ministère de sécuriser les missions de la DGFIP d'une part, et d'autre part pour anticiper sur les besoins 2024-2026 en véhicules particuliers.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fiscalité des grandes entreprises	118 426 552 114 414 046	3 200 000 5 153 052	20 464		121 626 552 119 587 562	121 626 552
02 – Fiscalité des PME	1 525 225 052 1 432 038 371	81 718 000 114 940 627	26 100 000 29 659 087		1 633 043 052 1 576 638 086	1 633 743 052
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	1 986 425 520 1 927 879 337	119 223 000 103 955 528	26 400 000 13 055 821		2 132 048 520 2 044 890 686	2 132 048 520
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	790 635 724 901 392 028	17 260 700 26 041 593	3 820 000 8 574 393		811 716 424 936 008 014	819 416 424
06 – Gestion des pensions	79 156 089 78 145 191	12 257 630 11 648 345	70 739		91 413 719 89 864 275	92 013 719
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 281 982 631 1 237 783 007	42 214 000 48 238 328	4 600 000 2 017 547		1 328 796 631 1 288 038 881	1 329 326 631
08 – Gestion des fonds déposés	56 047 932 54 567 872	2 513 000 2 846 040			58 560 932 57 413 911	66 840 932
09 – Soutien	1 044 291 971 978 297 354	752 293 104 819 133 684	85 031 226 70 423 366	460 000 509 393	1 882 076 301 1 868 363 797	1 882 816 301
10 – Élaboration de la législation fiscale	21 240 175 19 117 662	100 000 204 862			21 340 175 19 322 524	21 340 175
Total des AE prévues en LFI	6 903 431 646	1 030 779 434	145 951 226	460 000	8 080 622 306	8 099 172 306
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+22 471 240 (hors titre 2)		+22 471 240	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-49 028 556	+34 249 575 (hors titre 2)			-14 778 981	
Total des AE ouvertes	6 854 403 090	1 233 911 474 (hors titre 2)			8 088 314 564	
Total des AE consommées	6 743 634 868	1 132 162 060	123 821 416	509 393	8 000 127 737	

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Fiscalité des grandes entreprises	118 426 552 114 414 046	8 200 000 8 423 120			126 626 552 122 837 166	126 626 552
02 – Fiscalité des PME	1 525 225 052 1 432 038 371	90 440 000 68 895 483	24 550 000 25 116 627		1 640 215 052 1 526 050 481	1 640 915 052
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	1 986 425 520 1 927 879 337	116 823 000 106 517 109	28 700 000 14 083 073		2 131 948 520 2 048 479 518	2 131 948 520
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	790 635 724 901 392 028	17 210 000 25 650 460	4 000 000 7 095 246		811 845 724 934 137 734	819 545 724
06 – Gestion des pensions	79 156 089 78 145 191	12 037 630 12 064 397	70 739		91 193 719 90 280 326	91 793 719
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 281 982 631 1 237 783 007	44 016 200 44 491 198	4 000 000 2 260 126		1 329 998 831 1 284 534 330	1 330 528 831
08 – Gestion des fonds déposés	56 047 932 54 567 872	2 463 000 2 252 647			58 510 932 56 820 518	66 790 932

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
09 – Soutien	1 044 291 971 978 297 354	807 313 668 812 896 581	74 378 796 84 982 576	460 000 543 012	1 926 444 435 1 876 719 523	1 927 184 435
10 – Élaboration de la législation fiscale	21 240 175 19 117 662	100 000 219 389			21 340 175 19 337 051	21 340 175
Total des CP prévus en LFI	6 903 431 646	1 098 603 498	135 628 796	460 000	8 138 123 940	8 156 673 940
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+22 471 240 (hors titre 2)		+22 471 240	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-49 028 556	-70 131 053 (hors titre 2)			-119 159 609	
Total des CP ouverts	6 854 403 090	1 187 032 481 (hors titre 2)			8 041 435 571	
Total des CP consommés	6 743 634 868	1 081 410 384	133 608 385	543 012	7 959 196 649	

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fiscalité des grandes entreprises	106 966 788 116 731 025	4 300 000 3 884 611			111 266 788	111 266 788 120 615 636
02 – Fiscalité des PME	1 456 146 216 1 453 378 254	143 640 000 81 714 604	32 800 000 23 405 976		1 632 586 216	1 633 266 216 1 558 498 833
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	1 946 811 127 1 914 255 134	114 823 000 110 373 678	13 600 000 21 197 936		2 075 234 127	2 075 234 127 2 045 826 748
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	714 324 426 863 995 616	16 630 000 23 188 966	3 100 000 5 545 364		734 054 426	747 216 466 892 729 946
06 – Gestion des pensions	69 466 885 80 726 566	11 440 000 10 423 165	67 819	555 962	80 906 885	81 466 885 91 773 512
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 246 920 441 1 252 923 628	37 475 000 37 744 992	1 800 000 2 381 209		1 286 195 441	1 286 725 441 1 293 049 828
08 – Gestion des fonds déposés	49 745 690 57 051 501	1 421 000 2 199 208	0		51 166 690	59 446 690 59 250 709
09 – Soutien	1 154 162 305 929 835 938	1 013 338 275 920 382 469	73 130 756 130 550 125	32 188	2 240 631 336	2 241 391 336 1 980 800 720
10 – Élaboration de la législation fiscale	19 808 612 18 518 033	150 000 46 954		420 000 654 720	20 378 612	20 378 612 19 219 708
Total des AE prévues en LFI	6 764 352 490	1 343 217 275	124 430 756	420 000	8 232 420 521	8 256 392 561
Total des AE consommées	6 687 415 695	1 189 958 648	183 148 428	1 242 870		8 061 765 641

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fiscalité des grandes entreprises	106 966 788 116 731 025	8 700 000 8 169 976	326 068		115 666 788	115 666 788 125 227 068
02 – Fiscalité des PME	1 456 146 216 1 453 378 254	89 740 000 74 797 257	32 600 000 15 018 929		1 578 486 216	1 579 166 216 1 543 194 440
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	1 946 811 127 1 914 255 134	109 523 000 101 101 248	16 700 000 18 393 585		2 073 034 127	2 073 034 127 2 033 749 967
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	714 324 426 863 995 616	17 330 000 21 887 042	4 100 000 3 396 513		735 754 426	748 916 466 889 279 171
06 – Gestion des pensions	69 466 885 80 726 566	10 940 000 8 298 732	67 819	555 962	80 406 885	80 966 885 89 649 079
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 246 920 441 1 252 923 628	33 825 000 37 603 597	3 100 000 2 131 787		1 283 845 441	1 284 375 441 1 292 659 012
08 – Gestion des fonds déposés	49 745 690 57 051 501	1 721 000 2 053 562			51 466 690	59 746 690 59 105 064
09 – Soutien	1 154 162 305 929 835 938	795 704 619 791 974 975	79 980 110 96 544 085	42 373	2 029 847 034	2 030 607 034 1 818 397 370
10 – Élaboration de la législation fiscale	19 808 612 18 518 033	150 000 30 095		420 000 654 720	20 378 612	20 378 612 19 202 848
Total des CP prévus en LFI	6 764 352 490	1 067 633 619	136 480 110	420 000	7 968 886 219	7 992 858 259
Total des CP consommés	6 687 415 695	1 045 916 484	135 878 785	1 253 055		7 870 464 019

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 2 – Dépenses de personnel	6 687 415 695	6 903 431 646	6 743 634 868	6 687 415 695	6 903 431 646	6 743 634 868
Rémunérations d'activité	4 049 090 527	4 222 705 037	4 104 154 272	4 049 090 527	4 222 705 037	4 104 154 272
Cotisations et contributions sociales	2 567 818 134	2 625 230 693	2 585 882 891	2 567 818 134	2 625 230 693	2 585 882 891
Prestations sociales et allocations diverses	70 507 034	55 495 916	53 597 704	70 507 034	55 495 916	53 597 704
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	1 189 958 648	1 030 779 434	1 132 162 060	1 045 916 484	1 098 603 498	1 081 410 384
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 189 973 218	1 030 779 434	1 132 167 241	1 045 931 055	1 098 603 498	1 081 415 565
Subventions pour charges de service public	-14 571	0	-5 181	-14 571	0	-5 181
Titre 5 – Dépenses d'investissement	183 148 428	145 951 226	123 821 416	135 878 785	135 628 796	133 608 385
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	113 210 667	60 953 300	51 359 051	76 539 028	52 030 912	67 041 055
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	69 937 762	84 997 926	72 462 365	59 339 757	83 597 884	66 567 330
Titre 6 – Dépenses d'intervention	1 242 870	460 000	509 393	1 253 055	460 000	543 012
Transferts aux ménages	1 100	0	16 343	1 100	0	16 343
Transferts aux collectivités territoriales	10 000	0	10 000	10 000	0	10 000
Transferts aux autres collectivités	1 231 770	460 000	483 050	1 241 955	460 000	516 669

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Total hors FdC et AdP		8 080 622 306			8 138 123 940	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-49 028 556			-49 028 556	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+56 720 814			-47 659 813	
Total*	8 061 765 641	8 088 314 564	8 000 127 737	7 870 464 019	8 041 435 571	7 959 196 649

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2023	Prévues en LFI pour 2024	Ouvertes en 2024	Ouverts en 2023	Prévus en LFI pour 2024	Ouverts en 2024
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	30 359 738	18 550 000	22 471 240	30 359 707	18 550 000	22 471 240
Total	30 359 738	18 550 000	22 471 240	30 359 707	18 550 000	22 471 240

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2024		135 006		135 006				
02/2024		740 812		740 812				
03/2024		1 330 313		1 330 313				
04/2024		760 550		760 550				
05/2024		832 793		832 793				
06/2024		527 433		527 433				
07/2024		1 166 389		1 166 389				
08/2024		341 022		341 022				
09/2024		1 630 745		1 630 745				
10/2024		10 627 856		10 627 856				
11/2024		698 334		698 334				
12/2024		1 994 115		1 994 115				
01/2025		120 709		120 709				
Total		20 906 075		20 906 075				

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
10/2024		1 182 860		1 182 860				
11/2024		496 543		496 543				
Total		1 679 403		1 679 403				

ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2024		58 160 871						
Total		58 160 871						

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2024	10 697 446	4 551 158	10 697 446	4 835 936				
Total	10 697 446	4 551 158	10 697 446	4 835 936				

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2024		105 401 151		56 892 385				
Total		105 401 151		56 892 385				

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024					8 207 323	100 513 627	8 207 323	100 513 627
Total					8 207 323	100 513 627	8 207 323	100 513 627

DECRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/12/2024						114 238		114 238
Total						114 238		114 238

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024	4 237 953		4 237 953			4 525 775		4 525 775
28/11/2024	1 288 676	1 224 633	1 288 676	1 224 633				
Total	5 526 629	1 224 633	5 526 629	1 224 633		4 525 775		4 525 775

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024					37 406	709 659	37 406	877 237
22/11/2024					10 412 846	9 150 389	10 412 846	5 103 298
Total					10 450 252	9 860 048	10 450 252	5 980 535

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024					46 595 056	20 188 788	46 595 056	22 064 070
Total					46 595 056	20 188 788	46 595 056	22 064 070

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	16 224 075	191 923 291	16 224 075	85 538 432	65 252 631	135 202 476	65 252 631	133 198 245

ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2024 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2024. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2024.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)				
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2023	Chiffrage initial 2024	Chiffrage actualisé 2024
110211	Réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion ou une association agréés Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2022 : 264474 Entreprises - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 1982 - Dernière modification : 2016 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 quater B</i>	131	126	140
Coût total des dépenses fiscales		131	126	140

La dépense fiscale n° 110211 « Réduction d'impôt pour frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion ou une association agréés » constitue l'unique dépense fiscale rattachée au programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local ». Le coût constaté de cette dépense fiscale est de 131 M€ pour 2023 et estimé à 140 M€ pour 2024, soit une hausse anticipée de la dépense fiscale de 9 M€, représentant une augmentation de 6.87 %.

Par ailleurs, le nombre de bénéficiaires en 2023 est bien de 264 474 entreprises.

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Fiscalité des grandes entreprises	118 426 552 114 414 046	3 200 000 5 173 516	121 626 552 119 587 562	118 426 552 114 414 046	8 200 000 8 423 120	126 626 552 122 837 166
02 – Fiscalité des PME	1 525 225 052 1 432 038 371	107 818 000 144 599 714	1 633 743 052 1 576 638 086	1 525 225 052 1 432 038 371	114 990 000 94 012 109	1 640 915 052 1 526 050 481
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	1 986 425 520 1 927 879 337	145 623 000 117 011 350	2 132 048 520 2 044 890 686	1 986 425 520 1 927 879 337	145 523 000 120 600 182	2 131 948 520 2 048 479 518
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	790 635 724 901 392 028	21 080 700 34 615 986	819 416 424 936 008 014	790 635 724 901 392 028	21 210 000 32 745 706	819 545 724 934 137 734
06 – Gestion des pensions	79 156 089 78 145 191	12 257 630 11 719 084	92 013 719 89 864 275	79 156 089 78 145 191	12 037 630 12 135 135	91 793 719 90 280 326
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 281 982 631 1 237 783 007	46 814 000 50 255 875	1 329 326 631 1 288 038 881	1 281 982 631 1 237 783 007	48 016 200 46 751 323	1 330 528 831 1 284 534 330
08 – Gestion des fonds déposés	56 047 932 54 567 872	2 513 000 2 846 040	66 840 932 57 413 911	56 047 932 54 567 872	2 463 000 2 252 647	66 790 932 56 820 518
09 – Soutien	1 044 291 971 978 297 354	837 784 330 890 066 443	1 882 816 301 1 868 363 797	1 044 291 971 978 297 354	882 152 464 898 422 169	1 927 184 435 1 876 719 523
10 – Élaboration de la législation fiscale	21 240 175 19 117 662	100 000 204 862	21 340 175 19 322 524	21 240 175 19 117 662	100 000 219 389	21 340 175 19 337 051
Total des crédits prévus en LFI *	6 903 431 646	1 177 190 660	8 080 622 306	6 903 431 646	1 234 692 294	8 138 123 940
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-49 028 556	+56 720 814	+7 692 258	-49 028 556	-47 659 813	-96 688 369
Total des crédits ouverts	6 854 403 090	1 233 911 474	8 088 314 564	6 854 403 090	1 187 032 481	8 041 435 571
Total des crédits consommés	6 743 634 868	1 256 492 869	8 000 127 737	6 743 634 868	1 215 561 782	7 959 196 649
Crédits ouverts - crédits consommés	+110 768 222	-22 581 394	+88 186 828	+110 768 222	-28 529 301	+82 238 922

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 95 700 000 €.

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	6 903 431 646	1 177 190 660	8 080 622 306	6 903 431 646	1 234 692 294	8 138 123 940
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	6 903 431 646	1 177 190 660	8 080 622 306	6 903 431 646	1 234 692 294	8 138 123 940

Aucun amendement n'a modifié les crédits du programme prévus en PLF.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

ARRÊTÉS DE REPORT DE CRÉDITS :

Les reports de crédits T2 de la gestion 2023 sur la gestion 2024 concernent uniquement les reports sur fonds de concours par arrêté du 29 janvier 2024 pour un montant 10 697 446 €.

Les reports de crédits HT2 de la gestion 2023 sur la gestion 2024 concernent :

- les reports relatifs aux AENE, par arrêté du 25 janvier 2024 pour un montant de 58,16 M€ en AE ;
- les reports sur fonds de concours, par arrêté du 29 janvier 2024 pour un montant de 4,55 M€ en AE et 4,83 M€ en CP ;
- les reports sur crédits généraux, par arrêté du 12 mars 2024 pour un montant de 105,40 M€ en AE et 56,89 M€ en CP.

DÉCRETS DE TRANSFERT :

- Le décret de transfert n° 2024-1077 du 28 novembre 2024 portant transfert de titre 2 a transféré 35 142 € en AE et en CP et 0,6 ETPT en provenance du programme 124 « Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales » de la mission « Solidarité, insertion et égalité des chances » et à destination du programme 156 dans le cadre du financement de deux emplois au sein du Centre de gestion financière des Ministères sociaux ;

- Les décrets de transferts n° 2024-602 du 26 juin 2024 et n° 2024-1077 du 28 novembre 2024 portant transfert de titre 2 ont viré 1 577 976 € en AE et en CP et 23,89 ETPT en provenance du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et à destination du programme 156 dans le cadre du transfert d'agents dans le cadre du déploiement des centres de gestion financière du bloc 2 ;

- Les décrets de transferts n° 2024-602 du 26 juin 2024 et n° 2024-1077 du 28 novembre 2024 portant transfert de titre 2 ont transféré 3 313 553 € en AE et en CP et 55,39 ETPT en provenance du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » et à destination du programme 156 dans le cadre du déploiement des centres de gestion financière du bloc 2 ;

- Le décret de transfert n° 2024-1077 du 28 novembre 2024 portant transfert de titre 2 a transféré 44 903 € en AE et en CP et 1,5 ETPT en provenance du programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » de la mission « Justice » et à destination du programme 156 dans le cadre du déploiement d'un centre de gestion financière ;

- Le décret de transfert n° 2024-1077 du 28 novembre 2024 portant transfert de titre 2 a transféré 642 400 € en AE et en CP en AE et en CP et 11,3 ETPT en provenance du programme 354 « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et a destination du programme 156 dans le cadre du déploiement de centres de gestion financière ;

- Les décrets de transferts n° 2024-602 du 26 juin 2024 et n° 2024-1077 du 28 novembre 2024 portant transfert de titre 2 ont transféré 135 000 € en AE et en CP et 2,5 ETPT en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » et à destination du programme 156 dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;

- Les décrets de transferts n° 2024-602 du 26 juin 2024 et n° 2024-1077 du 28 novembre 2024 portant transfert de titre 2 ont transféré 131 365 € en AE et en CP et 1,41 ETPT vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction du travail gouvernemental » en provenance du programme 156 au profit du secrétariat général des affaires européennes (SGAE) ;

- Le décret de transfert n° 2024-1077 du 28 novembre 2024 portant transfert de titre 2 a transféré 90 980 € en AE et en CP et 1 ETPT vers le programme 368 « Conduite et pilotage de la transformation et de la fonction publiques » de la mission « Transformation et fonction publiques » en provenance du programme 156 au profit de la délégation interministérielle au Logement des Agents Publics (DILoAP)

- Le décret de transfert de crédits HT2 n° 2024-602 du 26 juin 2024 du programme 156 à destination de divers programmes : -4,53 M€ en AE/CP ;

- Le décret de transfert de crédits HT2 n° 2024-1077 du 28 novembre 2024 du programme 156 à destination de divers programmes : 1,22 M€ en AE/CP.

DÉCRETS DE VIREMENT :

- Les décrets de virements n° 2024-601 du 26 juin 2024 et n° 2024-1055 du 22 novembre 2024 portant virement de crédits de titre 2 ont viré 2 281 252 € en AE et en CP vers le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » en provenance du programme 156 dans le cadre du financement de crédits de rémunération sur la mission France Recouvrement, du financement du projet de facturation électronique mis en œuvre par l'agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) et du financement de la prime pour les jeux Olympiques de Paris ;

- Le décret de virement n° 2024-1055 du 22 novembre 2024 portant virement de crédits de titre 2 a viré 314 000 € en AE et en CP vers le programme 134 « Développement des entreprises et régulations » en provenance du programme 156 dans le cadre du financement de la prime pour les jeux Olympiques de Paris ;

- Le décret de virement n° 2024-1055 du 22 novembre 2024 portant virement de crédits de titre 2 a viré 7 855 000 € en AE et en CP vers le programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » en provenance du programme 156 dans le cadre du financement de la prime pour les jeux Olympiques de Paris ;

- Le décret de virement de crédits HT2 n° 2024-601 du 26 juin 2024 du programme 156 à destination de divers programmes pour 2,51 M€ en AE/CP et à destination du programme 156 pour 3,22 M€ en AE et 3,39 M€ en CP ;

- Le décret de virement de crédits HT2 n° 2024-1055 du 22 novembre 2024 à destination du programme 156 : 1,03 M€ en AE/CP et à destination de divers programmes de 10,18 M€ en AE et 6,13 M€ en CP.

DECRET D'ANNULATION DE CRÉDITS

- Le décret n° 2024-124 du 21 février 2024 a annulé des crédits de titre 2 sur le programme 156 pour 8 207 323 € en AE et CP, ainsi que des crédits HT2 pour 100 513 627 € en AE et CP.

LOI DE FIN DE GESTION :

La loi n° 2024-1167 du 06/12/2024 de fin de gestion pour 2024 a annulé des crédits du programme pour un montant total de 66,78 M€ en AE et 68,66 M€ en CP. L'annulation de crédits a été de 46,60 M€ en AE et en CP pour le titre 2 et de 20,18 M€ en AE et 22,06 M€ en CP pour le hors titre 2.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Les attributions de produits et fonds de concours s'élèvent respectivement à 20,91 M€ et 1,68 M€ en AE/CP sur le HT2 (montant total de 22,59 M€ en AE et CP).

Le Décret n° 2024-1164 du 04/12/2024 portant annulation de crédits sur l'ADP 2-2-00277 au profit de l'ERAFP a minoré en AE et en CP les crédits hors titre 2 du programme 156 à hauteur de 0,114 M€.

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	34 517 159	70 394 262	104 911 421	34 517 159	73 927 528	108 444 687
Surgels	58 207 323	81 919 583	140 126 906	58 207 323	48 650 169	106 857 492
Dégels	-48 207 323	-100 513 627	-148 720 950	-48 207 323	-100 513 627	-148 720 950
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	44 517 159	51 800 218	96 317 377	44 517 159	22 064 070	66 581 229

La réserve de titre 2, correspondant à 0,5 % des crédits ouverts en LFI 2024 n'a pas été débloquée antérieurement à la mise en place du schéma de fin de gestion.

En 2024, 3 surgels de T2 ont été réalisés :

- 10 M € : surgel de la réserve du 20 février 2024. Aucun dégel n'est intervenu avant la mise en place du schéma de fin de gestion.
- 8,2 M€ : surgel de la réserve du 20 février 2024. Les crédits ont été dégelés pour permettre l'annulation de crédits inscrite au décret 2024-124 du 21 février 2024.
- 40 M € : surgel de la réserve du 20 février 2024. Les crédits ont été dégelés pour permettre la réalisation d'un mouvement de fongibilité vers le hors titre 2 en date du 2 juillet 2024.

Pour ce qui concerne le hors titre 2, la réserve de précaution a été initialement déterminée par application d'un taux de 5,98 % en AE et 5,99 % en CP à la LFI 2024 et fixée à 70,39 M€ en AE et 73,93 M€ en CP.

Un surgel en février 2024 pour un montant de 30,12 M€ en AE et 26,59 M€ en CP a porté le montant total de la réserve à 100,51 M€ en AE/CP sur le HT2. Ce surgel s'est suivi d'une annulation de la réserve de précaution pour son montant global, soit 100,51 M€ en AE/CP pour le HT2 (décret n° 2024-124 du 21 février 2024).

Un 2^e surgel en juillet 2024 a porté le montant de la réserve à 51,80 M€ en AE et 18,80 M€ en CP.

Un 3^e surgel (3,26 M€ en CP) est venu compléter en novembre 2024 les mouvements précédents.

La réserve de précaution a été partiellement dégelée une première fois en fin de gestion pour un montant de 31,61 M€ en AE puis une seconde fois pour les montants de 20,19 M€ en AE et 22,06 M€ en CP.

La loi de finances n° 2024-1167 de finances de fin de gestion du 06/12/2024 a annulé le solde de la réserve pour un montant de 20,19 M€ en AE et 22,06 M€ en CP.

En 2024, le programme a bénéficié de trois mouvements de fongibilité asymétrique pour un montant total de 95,7 M€ en AE et CP. Ce niveau élevé a été permis par la non reconduction de la GIPA inscrite en LFI pour 42 M€.

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2023 (1)	Réalisation 2023 (2)	LFI + LFR 2024 (3)	Transferts de gestion 2024 (4)	Réalisation 2024 (5)	Écart à LFI + LFR 2024 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1024 – Catégorie A+	0,00	1 431,00	1 822,00	0,00	1 573,00	-249,00
1025 – Catégorie A	+2,33	28 833,00	30 873,00	+6,00	29 096,00	-1 783,00
1026 – Catégorie B	+11,00	36 963,00	38 467,00	+34,47	36 763,00	-1 738,47
1027 – Catégorie C	+12,58	24 570,00	21 660,00	+52,30	23 881,00	+2 168,70
Total	+25,91	91 797,00	92 822,00	+92,77	91 313,00	-1 601,77

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2024 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
1024 – Catégorie A+	0,00	0,00	+269,02	-127,02	-71,08	-55,94
1025 – Catégorie A	0,00	+9,83	+732,30	-482,80	-95,84	-386,96
1026 – Catégorie B	0,00	+178,43	+595,68	-997,58	-174,74	-822,84
1027 – Catégorie C	0,00	+154,64	-2 064,19	+1 180,83	+686,82	+494,01
Total	0,00	+342,90	-467,19	-426,57	+345,16	-771,73

En PLF 2024, le plafond autorisé d'emplois s'élevait à 93 378 équivalents temps plein travaillé (ETPT), ramenés à 92 822 ETPT en LFI 2024 après application de l'article 12 de la loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023 de programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 (-556 ETPT).

Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle du plafond d'emplois s'établit à 91 313 ETPT. Le taux de consommation atteint 98,4 %.

Cette consommation d'emplois a fait l'objet de retraitements afin de tenir compte des règles particulières de décompte des emplois par Chorus. Ces retraitements ont essentiellement concerné les agents en congé de formation professionnelle, les agents « Berkani » de droit privé ainsi que les personnels, primo-entrant notamment, payés par acomptes.

La structure des emplois du programme 156 se caractérise en gestion par une prédominance des agents de catégorie B (40,3 %).

La ventilation des autres catégories est la suivante :

- A+ : 1,7 %
- A : 31,9 %
- C : 26,1 %

Les transferts en gestion (92,77 ETPT) correspondent aux transferts entrants en provenance des programmes 147 (2,5 ETPT), 215 (23,89 ETPT), 217 (55,39 ETPT), 134 (0,60 ETPT), 354 (11,30 ETPT) et 310 (1,5 ETPT), et aux transferts sortants à destination des programmes 129 (-1,41 ETPT) et 368 (-1 ETPT) décrits supra dans les mouvements réglementaires.

L'écart en emplois entre la réalisation et la LFI 2024 (après transferts en gestion) de 1 601,77 ETPT a pour origine des vacances récurrentes constatées en exécution qui s'expliquent par une saisonnalité différente des départs en retraite et des recrutements.

Entre 2023 et 2024, l'évolution de la consommation d'emplois à périmètre constant est de -426 ETPT contre une prévision initiale de -561,65 ETPT et traduit :

- l'évolution de la consommation du plafond d'emplois corrigé des transferts en gestion entre 2023 et 2024 (-551 ETPT) ;
- la neutralisation de l'effet des mesures de transfert actées en LFI 2024 (343 ETPT) ;
- la neutralisation des corrections techniques (-467 ETPT) ces dernières étant liées essentiellement à une redistribution des effectifs entre catégories, les promotions inter-catégorielles n'étant pas identifiées dans le tableau de variation des effectifs, à la variation du volume d'emploi des auxiliaires et au décalage entre le calendrier initial des entrées liées aux transferts et les dates effectives d'installation des personnels.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1024 – Catégorie A+	158,00	113,00	6,24	69,00	8,00	7,25	-89,00	-62,00
1025 – Catégorie A	1 655,00	990,00	6,38	1 221,00	811,00	7,83	-434,00	+317,00
1026 – Catégorie B	2 522,00	1 558,00	6,38	1 561,00	1 045,00	8,63	-961,00	-826,00
1027 – Catégorie C	1 662,00	676,00	6,45	2 899,00	2 401,00	7,20	+1 237,00	+371,00
Total	5 997,00	3 337,00		5 750,00	4 265,00		-247,00	-200,00

Pour l'année 2024, l'évolution des flux est retracée dans les tableaux ci-après :

Sorties réalisées en 2024

En ETP	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	113	990	1558	676	3337
Autres départs définitifs	5	162	294	394	855
Autres départs	40	503	670	592	1805
Total	158	1655	2522	1662	5997

Le volume de départs constatés en 2024 est proche de celui indiqué dans le PAP 2024 (5 975 ETP) et résulte d'écarts à la hausse ou à la baisse des différents types de sorties par rapport à la prévision initiale :

- la réalisation 2024 des départs en retraite est inférieure de -363 ETP à la prévision. Cette baisse s'explique notamment par les effets de la réforme des retraites prévue par la loi n° 2023-270 du 14 avril 2023 de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023 entrée en vigueur courant 2023. Par rapport à l'année 2023 (3 990 ETP), les départs en retraite ont diminué de 16.3 %.

- une exécution en 2024 des autres départs supérieure de +160 ETP à la prévision, qui résulte notamment de la progression des fins de contrat à mettre en lien avec les volumes croissants de recrutements de contractuels.

- une réalisation 2024 des « autres départs définitifs » supérieure de +225 ETP à la prévision. Les autres départs correspondent à des réductions de quotités de travail, des départs en détachement d'agents du ministère, des départs réalisés dans le cadre d'une mobilité interne au ministère mais impliquant un changement de programme

budgétaire, des départs en congé de longue durée (CLD), en congé de formation professionnelle, en congé parental et, enfin, en disponibilité.

L'évolution à la hausse des « autres départs » s'explique essentiellement par la forte croissance de la mobilité externe.

Entrées réalisées en 2024

En ETP	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements de titulaires	4	532	551	1673	2760
Recrutements de contractuels	4	279	494	728	1505
Autres entrées	61	410	516	498	1485
Total	69	1221	1561	2899	5750

Les primo-recrutements de titulaires comprennent les concours externes et internes, contractuels handicapés, contractuels PACTE et agents C administratifs et techniques, dès lors que les lauréats étaient extérieurs au programme.

Les primo-recrutements tels que cités dans le PAP 2024 (4 255 ETP de titulaires et contractuels) s'établissent à 4 265 ETP. La réalisation se répartit entre d'une part, 2 760 ETP par concours contre 2 526 ETP prévus, les possibilités d'accueil à l'École Nationale des Finances Publiques étant accrues par le passage au format numérique d'une partie des contenus de la scolarité, et d'autre part, le recrutement de 1 505 ETP de contractuels pour 1 729 ETP prévus, dans le cadre d'une politique dynamique d'embauche en application des dispositions de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique. Le volume de recrutements de contractuels a été adapté en cours de gestion au vu de l'évolution des autres flux.

L'arrivée de ces 1 505 ETP agents contractuels toutes catégories confondues s'appuie sur une politique volontariste qui a conduit à mettre en place plusieurs campagnes de recrutement, afin de pourvoir majoritairement des postes dans l'ensemble des services déconcentrés, ainsi que des emplois nécessitant des niveaux d'expertise ou des profils rares notamment au sein des services centraux.

Les autres entrées, au nombre de 1 485 ETP pour 1 520 ETP prévus, sont constituées des détachements entrants en provenance d'une autre administration, collectivité ou établissement public ou de l'accueil d'agents du ministère dans le cadre d'une mobilité impliquant un changement de programme, des retours de détachements, des réintégrations de CLD, des retours de congé de formation professionnelle, de congé parental et de disponibilité.

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	(en ETPT)		
						Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
Administration centrale	2 312,00	2 476,00	0,00	0,00	0,00	+83,12	+118,33	-35,21
Services à l'étranger	11,00	13,00	0,00	0,00	-0,33	-0,38	-2,67	+2,29
Services départementaux	75 511,00	73 892,00	+329,90	0,00	-484,96	-821,98	+304,84	-1 126,82
Autres	14 988,00	14 932,00	+13,00	0,00	+18,10	+312,67	-75,34	+388,01
Total	92 822,00	91 313,00	+342,90	0,00	-467,19	-426,57	+345,16	-771,73

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2024 Réalisation
Administration centrale	+140,00	2 539,00
Services à l'étranger	0,00	13,00
Services départementaux	-600,00	73 571,00
Autres	+260,00	15 398,00
Total	-200,00	91 521,00

La ligne « Autres » correspond aux directions et services dits « hors réseau » à savoir, les services à compétence nationale (notamment la DGE – Direction des Grandes Entreprises, la DPN - Direction des Projets Numériques, les directions interrégionales de services informatiques), les directions spécialisées (DIRCOFI – Direction de Contrôle Fiscal), les délégations interrégionales, les départements comptables ministériels (DCM), les personnels de l'école nationale des finances publiques ainsi que les stagiaires en formation, le service des retraites de l'État et les agents mis à disposition.

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Fiscalité des grandes entreprises	1 350,00	1 300,00
02 – Fiscalité des PME	19 266,00	18 473,00
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	28 449,00	28 006,00
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	11 085,00	12 891,00
06 – Gestion des pensions	1 096,00	1 073,00
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	17 797,00	17 297,00
08 – Gestion des fonds déposés	806,00	815,00
09 – Soutien	12 759,00	11 255,00
10 – Élaboration de la législation fiscale	214,00	203,00
Total	92 822,00	91 313,00
Transferts en gestion		+92,77

Le programme comprend 91 313 ETPT :

- L'action n° 01 « Fiscalité des grandes entreprises » comporte 1 300 ETPT qui correspondent à 1,42 % de l'ensemble des ETPT du programme.
- L'action n° 02 « Fiscalité des PME » comporte 18 473 ETPT qui correspondent à 20,23 % de l'ensemble des ETPT du programme.
- L'action n° 03 « Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale » comporte 28 006 ETPT qui correspondent à 30,67 % de l'ensemble des ETPT du programme.
- L'action n° 05 « Gestion financière de l'État hors fiscalité » comporte 12 891 ETPT qui correspondent à 14,12 % de l'ensemble des ETPT du programme.
- L'action n° 06 « Gestion des pensions » comporte 1 073 ETPT qui correspondent à 1,18 % de l'ensemble des ETPT du programme.
- L'action n° 07 « Gestion financière du secteur public local hors fiscalité » comporte 17 297 ETPT qui correspondent à 18,94 % de l'ensemble des ETPT du programme.
- L'action n° 08 « Gestion des fonds déposés » comporte 815 ETPT qui correspondent à 0,89 % de l'ensemble des ETPT du programme.
- L'action n° 09 « Soutien » comporte 11 255 ETPT qui correspondent à 12,33 % de l'ensemble des ETPT du programme.

- L'action n° 10 « Élaboration de la législation fiscale » comporte 203 ETPT qui correspondent à 0,22 % de l'ensemble des ETPT du programme.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
828,00	12,59	6,10

Le montant du titre 2 correspond aux dépenses totales hors CAS Pensions pour 2024. Il n'y a pas de cotisation CAS pour les apprentis.

Les trois principales filières d'emplois des apprentis sont la gestion fiscale, l'informatique et le secteur public local, même si d'autres familles de métiers sont également concernées, telles que les ressources humaines, la communication, la fonction comptable de l'État, le domaine.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés

(ETP ou effectifs physiques)

		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond)
Effectifs gérants	1954	2,09%
administrants et gérants	1235	1,32%
organisant la formation	398	0,43%
consacrés aux conditions de travail	146	0,16%
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	175	0,19%

Unités de mesure :

Les unités de gestionnaires sont exprimées en ETP : l'équivalent temps plein prend en compte la quotité de travail et non la durée de la période d'emploi sur l'année, ni la sur-rémunération éventuelle liée au temps partiel. Les effectifs gérés sont exprimés en effectifs physiques.

Descriptifs des grandes catégories d'effectifs de gestionnaires :

- Effectifs administrant et gérant : gestion des carrières administratives, actes de pré-liquidation de la paye, gestion des positions, gestion du temps de travail et des congés, gestion de l'indemnitaire et de la NBI, gestion des frais de mission, gestion des recrutements, organisation des élections professionnelles et gestion des droits syndicaux, constitution et réunion des commissions administratives paritaires et des comités techniques paritaires ;
- Effectifs organisant la formation : organisation de la formation continue, organisation de la formation initiale, préparation des reclassements et des reconversions hors du ministère ou de la fonction publique ;
- Effectifs consacrés aux conditions de travail : gestion de l'action sociale, insertion et gestion des travailleurs handicapés, organisation de l'hygiène et de la sécurité, gestion de la médecine de prévention ;
- Effectifs consacrés au pilotage des ressources humaines : élaboration du budget des RH et des plafonds de masse salariale et d'emplois, mise en œuvre des outils de suivi, conduite des réformes statutaires, pilotage des processus de gestion, analyse des besoins et prévision des évolutions quantitatives et qualitatives, détermination des emplois

type, anticipation des recrutements et des formations, conseil individuel des agents, élaboration des parcours professionnels.

Périmètre retenu pour les effectifs gérés :

Le périmètre retenu intègre :

- les agents en position d'activité et imputés sur le plafond d'emplois des ministères (dont agents en réorientation professionnelle, Berkani de droit privé et de droit public) ;
- les contractuels ;
- les agents des ministères financiers faisant l'objet d'une gestion partagée, et imputés sur le PAE des ministères :
 - agents MAD sortants ;
 - agents détachés entrants ;
 - agents en position normale d'activité « PNA » entrants ;
 - militaires ;
 - agents affectés aux ministères financiers mais gérés par un autre ministère (cas notamment des délégations de gestion).

	Effectifs inclus dans le plafond		Effectifs hors plafond d'emplois	
	Effectifs intégralement gérés	Partiellement gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	Intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	Partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
nombre d'agents	93 589	1435	2054	1943
%	94,51%	1,45%	2,07%	1,96%

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2023	Prévision LFI 2024	Exécution 2024
Rémunération d'activité	4 049 090 527	4 222 705 037	4 104 154 272
Cotisations et contributions sociales	2 567 818 134	2 625 230 693	2 585 882 891
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	2 042 674 002	2 068 740 367	2 048 024 594
– Civils (y.c. ATI)	2 040 425 731	2 066 544 865	2 045 543 189
– Militaires	491 978	327 284	613 187
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	1 756 293	1 868 218	1 868 218
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	758 588	748 870	721 951
Autres cotisations	524 385 544	555 741 456	537 136 346
Prestations sociales et allocations diverses	70 507 034	55 495 916	53 597 704
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	6 687 415 695	6 903 431 646	6 743 634 868
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	4 644 741 692	4 834 691 279	4 695 610 273
FdC et AdP prévus en titre 2			

La dépense relative à l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), s'élève à 11,16 M€ pour 1 278 bénéficiaires.

ÉLEMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2023 retraitée	4 546,02
Exécution 2023 hors CAS Pensions	4 644,74
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2024/ 2023	13,78
Débasage de dépenses au profil atypique :	-112,50
– GIPA	-17,63
– Indemnisation des jours de CET	-25,45
– Mesures de restructuration	-36,86
– Autres dépenses de masse salariale	-32,56
Impact du schéma d'emplois	-39,64
EAP schéma d'emplois 2023	3,13
Schéma d'emplois 2024	-42,77
Mesures catégorielles	82,47
Mesures générales	28,25
Rebasage de la GIPA	0,08
Variation du point de la fonction publique	26,64
Mesures bas salaires	1,53
GVT solde	11,72
GVT positif	71,86
GVT négatif	-60,15
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	60,53
Indemnisation des jours de CET	30,54
Mesures de restructurations	21,20
Autres rebasages	8,79
Autres variations des dépenses de personnel	6,27
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	7,97
Autres variations	-1,70
Total	4 695,61

L'exécution des crédits du titre 2 hors CAS Pensions s'est élevée à 4 695,6 M€, soit une exécution inférieure de 139,1 M€ par rapport à la LFI résultant du solde d'écarts positifs et négatifs par rapport à la prévision et notamment :

- Le **socle d'exécution** définitif retraité de 2023 s'élève à 4 546 M€, soit un écart de -50,6 M€ par rapport à celui élaboré en LFI qui résulte d'une exécution 2023 inférieure de -58,2 M€ à celle prévue en LFI et de retraitements relatifs aux événements exceptionnels 2023 supérieurs de 7,6 M€ à ceux inscrits en LFI.

-Le **schéma d'emplois** qui prévoyait une économie de -5,7 M€ en LFI s'élève en définitive à -39,6 M€.

L'extension année pleine 2023 sur 2024 inscrite pour -0,6 M€ en LFI, s'est établie en définitive à +3,1 M€ en raison du décalage des recrutements de contractuels sur le dernier trimestre 2023.

Le schéma d'emplois 2024 qui prévoyait une économie de -5,1 M€ en LFI, s'élève en définitive à -42,8 M€ soit une économie supplémentaire de 37,7 M€ résultant de la sur-exécution du schéma d'emplois, et des vacances frictionnelles consécutives à des décalages d'échéancement sur les calendriers des départs à la retraite et des recrutements de contractuels.

- Les **mesures catégorielles** s'élèvent à 82,5 M€ (cf. détail infra), soit une dépense supplémentaire de 41,4 M€ par rapport à la LFI.

- Les **mesures générales** s'élèvent à 28,2 M€, soit une économie de 41,9 M€ par rapport à la LFI qui s'explique par la non reconduction en 2024 de l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat. Les montants retracés correspondent à des versements tardifs pour l'année 2023.

Les autres mesures sont conformes à l'enveloppe budgétée en LFI, soit 26,6 M€ au titre de l'extension année pleine de la revalorisation au 1^{er} juillet 2023 de 1,5 % du point de la fonction publique, 1,4 M€ au titre de l'extension année pleine du rehaussement au 1^{er} mai 2023 de l'indice minimum de traitement et 0,2 M€ correspondant à l'impact des différentes augmentations du SMIC en 2024.

- Le **GVT solde** s'établit à 11,7 M€, soit 0,25 % de la masse salariale, contre une enveloppe de 17,9 M€ prévue en LFI, ce qui représente une économie de -6,2 M€. Les personnels ont connu une augmentation de leur rémunération liée au GVT positif (effet de carrière) qui s'établit à 71,9 M€ représentant ainsi 1,53 % de la masse salariale. Cette dépense est inférieure de 2,1 M€ à celle inscrite en LFI. Le GVT négatif de -60,1 M€, soit -1,28 % de la masse salariale, correspond à l'économie due à l'écart de rémunération entre les agents sortants et entrants du programme. L'économie par rapport à la LFI pour ce poste est de -4,11 M€. Elle est la conséquence des décalages d'échéancement sur le calendrier des départs à la retraite par rapport à la prévision initiale.

- Les dépenses regroupées sur la ligne « **Rebasage de dépenses au profil atypique** » s'élèvent à 60,5 M€, soit une économie de 46,3 M€ par rapport à la prévision LFI résultant d'évolutions croisées sur différents postes. Les moindres dépenses ou économies supplémentaires enregistrées sur les rachats de CET (-1,7 M€), les mesures de restructuration (-22,5 M€), les ruptures conventionnelles (-5,3 M€), les retenues pour faits de grèves (-2 M€), le dispositif de reconnaissance (-12 M€), des vacances sur des emplois transférés en gestion (-3,8 M€), le complément indemnitaire annuel des administrateurs de l'État (-2,4 M€), ainsi que divers autres postes (-1,4 M€), **sont atténuées** par une augmentation du nombre d'auxiliaires recrutés (+1,3 M€), par une hausse de 1,2 M€ des rappels sur exercices antérieurs, par un ressaut de l'indemnité de télétravail en lien avec les Jeux Olympiques de Paris (+0,6 M€) et par diverses autres dépenses supplémentaires (+1,7 M€).

- Le poste « **Autres variations des dépenses de personnel** » s'élève à 6,3 M€, en baisse de -1,6 M€ par rapport à la LFI.

Au sein de ce poste, la rubrique « Prestations sociales » présente une hausse de +2,2 M€ par rapport à la LFI. L'augmentation de la dépense de forfait mobilité durable (+1 M€), la hausse des capitaux décès (+0,6 M€), celle des remboursements des abonnements de transports en commun (+0,4 M€), ainsi qu'un ressaut constaté sur diverses prestations sociales (+0,5 M€) sont partiellement compensés par une baisse de la dépense de Protection Sociale Complémentaire (-0,1 M€) ainsi que par une moindre exécution de l'allocation de retour à l'emploi (-0,1 M€).

La rubrique « **Autres** » du poste « Autres variations des dépenses de personnel » affiche une économie de -1,7 M€, soit une baisse de 3,8 M€ par rapport à la LFI. Cette variation est liée notamment à des fins de garanties indemnitaires (-3 M€), des vacances d'emplois sur des missions transférées à la DGFIP en LFI (-4,9 M€), compensées partiellement par dépenses non inscrites en LFI, telles que des recrutements supplémentaires d'apprentis (+2,9 M€), la réforme de l'indemnisation du CLM mise en œuvre à compter du 01/09/2024 (+1,0 M€) ou l'instauration d'une indemnité de résidence spécifique pour les agents exerçant leurs fonctions dans certaines communes de l'Ain et la Haute Savoie (+0,7 M€).

COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	126 822	132 818	133 179	114 059	121 168	121 430
1025 – Catégorie A	53 801	63 977	68 752	44 653	56 951	60 468
1026 – Catégorie B	38 225	44 291	47 183	31 952	39 066	41 201
1027 – Catégorie C	33 542	35 735	37 100	28 662	31 001	31 812

Le tableau ci-dessus détaille par catégorie les coûts moyens d'entrée et de sortie, ainsi que les coûts moyens globaux à l'issue de la gestion 2024. Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (catégorie 22 hors CAS Pensions), hors CAS Pensions (catégorie 22 CAS) et hors prestations sociales (catégorie 23).

Les écarts de coûts entre les données du PAP et du RAP, peu significatifs, proviennent pour la plupart de variations de la consistance de différents flux.

MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						6 016 751	15 412 069
Réforme de la haute fonction publique	570	A+	Tous corps de A+	02-2023	1	437 109	5 245 308
Réorganisation CSC-CSA	975	A+ et A	Corps A+ et A	09-2023	8	1 985 047	2 977 571
Relèvement des "bas de grilles"	18 109	B et C	Contrôleurs et agents administratifs des finances publiques	07-2023	6	3 594 595	7 189 190
Mesures statutaires						35 863 984	36 421 722
Promotions supplémentaires B en A	70	B	Contrôleurs des finances publiques	09-2024	4	133 249	399 747
Promotions supplémentaires C en B	130	C	Agents administratifs des finances publiques	09-2024	4	145 620	436 860
Attribution de 5 points d'indice	92 806	Toutes catégories	Tous corps	01-2024	12	35 585 115	35 585 115
Mesures indemnitaires						40 589 224	40 589 224
Prime d'accueil Etablissement France Service (EFS)	50	B et C	Contrôleurs et agents administratifs des finances publiques	01-2024	12	50 000	50 000
Revalorisation du régime indemnitaire des cadres supérieurs dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique	142	A+	Tous corps de A+	01-2024	12	100 129	100 129
Revalorisation de l'IFSE pour les agents de catégorie A	166	A	Attachés	01-2024	12	150 040	150 040
Poursuite du relèvement du montant de l'apport CIA ou bonus pour les agents de catégorie A	166	A	Attachés	01-2024	12	46 501	46 501
Poursuite de la mise en place d'un CIA ou bonus pour les agents titulaires et contractuels de catégorie B et C	232	B et C	Secrétaires administratifs et adjoints administratifs	01-2024	12	125 187	125 187
Prime pour les maîtres d'apprentissage	412	Toutes catégories	Tous corps	01-2024	12	160 000	160 000
Prime de fidélité Seine-Saint-Denis (93)	1 746	Toutes catégories	Tous corps	01-2024	12	9 718 958	9 718 958
Mesures DGFIP	88 791	Toutes catégories	Tous corps	01-2024	12	30 238 409	30 238 409
Total						82 469 959	92 423 015

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

L'action sociale ministérielle (aide aux familles, logement, restauration, secours, ...) est portée par le secrétariat général des ministères économiques et financiers. Les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans la JPE du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

Les dépenses d'action sociale portées spécifiquement par le programme 156, qui concernent pour l'essentiel les subventions de fonctionnement versées aux associations gérant les restaurants administratifs, sont présentées dans la partie JPE HT2 du présent rapport.

COUTS SYNTHETIQUES

■ RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

Ratio d'efficacité bureautique	Réalisation 2022	Réalisation 2023	Réalisation 2024	Prévision 2025
Coût bureautique en euros par poste	740	704	851	750
Nombre de postes	122 274	117 061	107 595	123 000

Le ratio moyen d'efficacité bureautique (REB) pour la DGFIP rapporte la somme des dépenses bureautiques réelles (comme l'achat de matériel et logiciel, l'assistance bureautique...) et des dépenses évaluées forfaitairement (consommation électrique, recyclage...) au nombre de postes par agent (plafonné à 1,1 poste par agent).

Pour la DGFIP, le nombre de postes de travail en 2024 s'élève à 107 595 (contre 117 061 en 2023), d'anciens matériels n'ayant pas été remplacés, à l'instar de l'année précédente (122 274 postes de travail en 2022). La réalisation 2024 est en hausse pour s'établir à 851 € de coût bureautique par poste, revenant ainsi au niveau de 2021. Cette augmentation se justifie cette année principalement par l'augmentation des dépenses de téléphonie fixe individuelle, de la hausse des coûts d'assistance interne et de la formation professionnelle.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

FACTURATION ELECTRONIQUE

Dans le prolongement de la généralisation de la facture électronique entre les entreprises et les entités publiques (B2G), le projet « Facturation électronique » a pour objectifs de :

- renforcer la compétitivité des entreprises grâce à l'allègement de la charge administrative et aux gains de productivité résultant de la dématérialisation ;
- simplifier leurs obligations déclaratives en matière de TVA grâce au pré-remplissage des déclarations ;
- améliorer la détection de la fraude fiscale, notamment la fraude à la TVA, au bénéfice des opérateurs économiques de bonne foi ;
- améliorer la connaissance, en temps réel, de l'activité des entreprises.

Année de lancement du projet	2021
Financement	156/349/363/218
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité

COÛT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	12,79	1,74	18,81	14,39	47,65	52,16	39,18	36,36	24,10	31,23	80,01	91,17	174,89	174,89
Titre 2	0,00	0,00	3,54	3,54	7,05	7,05	10,13	10,13	10,13	10,13	10,41	10,41	52,69	52,69	83,81	83,81
Total	0,00	0,00	16,33	5,27	25,86	21,44	57,78	62,28	49,30	46,49	34,51	41,64	132,70	143,86	258,70	258,70

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	230,98	258,70	+12,00 %
Durée totale en mois	94	94	

L'exécution rapportée pour l'année 2023 est corrigée : celle-ci incluait des dépenses de fonctionnement, et non uniquement de construction.

Conformément à l'article 91 de la loi de finances pour 2024, le calendrier de déploiement de la facturation électronique reste inchangé et progressif. L'obligation d'émission des factures électroniques entrera en vigueur :

- Au 1^{er} septembre 2026 pour les grandes entreprises et celles de taille intermédiaire ;
- Au 1^{er} septembre 2027 pour les petites et moyennes entreprises ainsi que pour les micro-entreprises.

Toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, seront tenues de recevoir des factures au format dématérialisé au 1^{er} septembre 2026.

Le projet Facturation Électronique a opéré un redimensionnement de périmètre du projet au mois d'octobre 2024. Désormais, le projet Facturation électronique recentre sa construction sur un annuaire des destinataires de la facturation électronique, indispensable aux échanges entre les Plateformes de Dématérialisation Partenaires (PDP) et sur un concentrateur des données permettant leur transmission à l'administration fiscale. Cette restructuration intervient pour sécuriser l'atterrissage du projet dans les délais calendaires prévus par la loi de finances pour 2024. Le nouveau coût complet du projet a été estimé à **259 M€**. Celui-ci reste à stabiliser, le temps pour les porteurs du projet, AIFE et DGFIP, d'intégrer l'ensemble des spécificités inhérentes au nouveau scénario de poursuite du projet.

Depuis le mois de septembre 2024, la publication de la liste des PDP immatriculées sous réserve est disponible à la consultation sur impots.gouv.fr. La DGFIP a immatriculé plus de 80 plateformes sous réserve de tests techniques à mener, conformément au décret n° 2024-266 du 25 mars 2024. La liste des plateformes s'enrichit progressivement des nouveaux acteurs.

L'administration poursuit sa démarche d'accompagnement des acteurs du projet (PDP, fédérations professionnelles, opérateurs de dématérialisation, éditeurs de logiciels, entreprises) dans cette nouvelle configuration par l'intermédiaire de groupe de travail, de réunions dédiées et d'une communauté des relais associant des ambassadeurs (PDP, fédérations d'entreprises, entreprises, représentants des professionnels du droit, administrations...) chargés de promouvoir la réforme auprès de leurs adhérents (clients, fournisseurs, usagers...).

FICOBA3

Le Fichier des Comptes Bancaires et assimilés (FICOBA) permet de fournir aux personnes habilitées des informations sur les comptes et coffres-forts détenus par une personne ou une société

La refonte du FICOBA a pour ambition de :

- mettre le système en conformité avec les standards de la DGFIP, éliminer sa dette technique (mise en production en 2002), et simplifier sa maintenance ;
- proposer une architecture orientée service, à travers les API, afin de répondre aux enjeux d'ouverture des services numériques en fluidifiant les processus métiers et en apportant une valeur supplémentaire aux utilisateurs ;
- permettre les évolutions futures des modules (adaptation aux évolutions réglementaires, aux besoins métiers, intégration de nouvelles données...) ;
- promouvoir un échange totalement dématérialisé des données ;
- renforcer la qualité des données en définissant un nouveau dispositif simplificateur de gestion des anomalies d'alimentation de FICOBA, améliorer l'expérience utilisateur à travers une restitution web mise aux standards actuels en termes d'accessibilité et d'ergonomie ;
- accroître le rôle de la DGFIP dans la lutte contre la fraude et le blanchiment, et améliorer le recouvrement des créances publiques.

Année de lancement du projet	2021
Financement	156/349/218
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité et gestion publique

COUT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	1,99	0,89	2,32	1,95	2,49	2,86	1,10	2,34	2,73	2,84	1,98	2,96	1,05	1,05	12,55	12,55
Titre 2	1,53	1,53	1,18	1,18	1,20	1,20	4,77	4,77	1,22	1,22	4,89	4,89	1,32	1,32	11,35	11,35
Total	3,52	2,42	3,50	3,13	3,69	4,06	5,87	7,11	3,95	4,06	6,87	7,85	2,37	2,37	23,90	23,90

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	17,42	23,90	+37,20 %
Durée totale en mois	36	54	+50,00 %

L'exécution 2023 a été corrigée pour exclure des dépenses rattachées à tort au projet (-16 k€).

Le coût de FICOBA 3 a été évalué à 17,4 M€ en août 2021 lors de la saisine de la DINUM au titre de l'article 3 du décret 2019-1088. Son avis a permis une actualisation intégrant les coûts d'accompagnement du changement (+4 M€) ainsi qu'une année supplémentaire de fabrication (+5,2 M€).

Lors du panorama de décembre 2024, le coût du projet a été réévalué à 23,9 M€. Le coût projet actualisé prend en compte tant les observations de la DINUM (notamment en lien avec la période de migration des établissements bancaires vers FICOBA 3), que le besoin de sécuriser la mise en production de la plateforme partenaire, la nécessité de continuer à travailler sur les performances de l'application, et le besoin d'obtenir plusieurs extractions FICOBA 2 dans le cadre de la reprise des données.

L'année 2024 marque des avancées importantes sur le projet. La plateforme de production FICOBA 3 (plateforme titulaire) a été mise en service en avril 2024. 92 établissements ont aujourd'hui migré et sont en vitesse de croisière dans FICOBA 3 pour 186 millions de comptes, soit 65 % des comptes connus dans FICOBA 2. L'objectif d'atteindre 60 % de comptes déposés dans FICOBA 3 en janvier a été atteint. Les travaux portant sur les interfaces homme – machine se poursuivent, et la mise en production de FICOBA 3 est prévue en mai 2025, conformément au calendrier révisé.

FONCIER INNOVANT

Afin de garantir une meilleure fiabilité des bases de la fiscalité directe locale, la DGFiP recourt, dans le cadre du projet « Foncier innovant », aux technologies novatrices d'intelligence artificielle et de valorisation des données à partir des prises de vue aériennes de l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).

Ce projet vise, en optimisant le processus de détection des constructions ou aménagements non fiscalisés, à permettre de lutter plus efficacement contre les anomalies déclaratives et ainsi mieux répondre aux souhaits d'équité et de justice fiscale des citoyens, par la juste imposition des biens. Il va également faciliter la représentation sur le plan cadastral des bâtiments et des piscines, à partir des prises de vues aériennes.

Concrètement, les algorithmes permettent d'extraire des images aériennes publiques de l'IGN (consultables sur le site internet www.geoportail.gouv.fr), les contours des immeubles bâtis ainsi que des piscines. Un traitement

informatique vérifie ensuite, à partir notamment des déclarations des propriétaires effectuées auprès des services de l'urbanisme et de l'administration fiscale, si les éléments ainsi détectés sur les images sont correctement imposés aux impôts directs locaux (taxe foncière notamment). Un agent de l'administration fiscale vérifie systématiquement chaque anomalie détectée avant toute opération de relance du propriétaire du bien et *in fine* de taxation.

Année de lancement du projet	2021
Financement	156/349
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité

COÛT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	9,77	4,46	7,02	10,02	8,64	8,92	1,37	2,49	2,08	4,10	0,55	0,55	0,55	0,55	28,61	28,61
Titre 2	1,20	1,20	1,13	1,13	1,65	1,65	1,24	1,24	0,64	0,64	0,97	0,97	0,97	0,97	6,56	6,56
Total	10,97	5,66	8,15	11,15	10,29	10,57	2,61	3,73	2,72	4,74	1,52	1,52	1,52	1,52	35,17	35,17

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	29,90	35,17	+17,62 %
Durée totale en mois	36	42	+16,67 %

L'augmentation du coût total du projet s'explique par l'intégration dans le périmètre de fonctionnalités de pilotage et de suivi qui n'avaient pas été initialement identifiées, comme le tableau de bord de suivi des activités sur l'ensemble des missions foncières et cadastrales, destiné aux directions départementales et régionales des finances publiques.

S'agissant de la détection des piscines non fiscalisées, après l'expérimentation sur 9 départements à l'automne 2021, la généralisation France entière (hors DROM) s'est déroulée à l'automne 2022. Par suite, plus de 120 000 propriétaires ont été contactés en juin 2023 afin de régulariser leur situation déclarative.

Les travaux de généralisation de détection de la fraude déclarative se sont poursuivis durant l'année 2024. Ils ont été enrichis d'évolutions comme la représentation du bâti au plan. Le projet s'est terminé sur le périmètre ainsi mis en production avec la fin du FTAP et un contexte budgétaire contraint.

GÉRER MES BIENS IMMOBILIERS - GMBI

Le projet « Gérer mes biens immobiliers » est un service en ligne, disponible sur le site impots.gouv.fr dans l'espace sécurisé de l'utilisateur propriétaire (particulier ou professionnel) depuis le mois d'août 2021.

Il contribue à la modernisation du système d'information de la DGFiP en matière foncière, et lui permet d'accroître l'efficacité de ses interventions dans ce domaine, notamment dans le contexte de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

En effet, les objectifs du projet GMBI consistent à :

- unifier les démarches des usagers propriétaires (personnes physiques et personnes morales) ;
- alléger les travaux des agents en charge des missions considérées en modernisant les processus de gestion et de taxation actuels, tout en fiabilisant davantage les bases de la fiscalité directe locale.

Ce projet apporte depuis 2021 une vision d'ensemble des propriétés bâties sur lesquelles le propriétaire détient un droit de propriété ainsi que les caractéristiques de chacun de ses locaux (adresse et descriptif du local, nature du local, lots de copropriété...).

Fin 2022 et début 2023 de nouvelles fonctionnalités ont été déployées pour les usagers et les agents de la DGFiP :

- la possibilité pour les propriétaires de locaux de réaliser leur déclaration foncière et/ou de taxes d'urbanisme, de suivre leurs obligations déclaratives et de répondre aux demandes de fiabilisation concernant des locaux existants ;
- la modernisation de la surveillance et la mise à jour des propriétés bâties par les services fonciers de la DGFiP ;
- la mise en place d'un nouveau module permettant aux propriétaires de procéder en ligne à la déclaration obligatoire de la situation d'occupation de leurs biens immobiliers en vue d'une correcte taxation à la taxe d'habitation des résidences secondaires et des locaux vacants ;
- la mise à disposition pour les agents de l'application de gestion de l'occupation des locaux (GestODL) permettant de réaliser l'ensemble des opérations de gestion de l'occupation et de l'imposition des occupants et des locaux aux taxes d'habitation et sur les logements vacants.

En 2024, la consolidation des fonctionnalités offertes aux agents s'est poursuivie, avec en particulier le déploiement de l'outil « Vivaldi », qui leur permet d'avoir une vision identique à celle de l'utilisateur dans son application GMBI, et un dispositif plus efficace de collecte des déclarations d'occupation des grands propriétaires détenant plus de 200 biens. Ce dispositif sera complété en 2025 de la possibilité pour les propriétaires de plus de 25 biens de déléguer l'accès de tout ou partie de leur périmètre immobilier à des tiers.

Parallèlement, les parcours déclaratifs fonciers et de taxes d'urbanisme continueront d'être améliorés en 2024 et 2025.

Année de lancement du projet	2018
Financement	156 / 349
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité

COUT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	8,36	5,36	5,41	4,31	6,46	6,06	6,16	8,22	6,54	10,72	8,80	9,12	0,00	0,00	35,58	35,58
Titre 2	3,93	3,93	2,98	2,98	2,48	2,48	2,01	2,01	2,01	2,01	2,04	2,04	0,30	0,30	13,73	13,73
Total	12,29	9,29	8,39	7,29	8,95	8,55	8,17	10,23	8,55	12,73	10,84	11,16	0,30	0,30	49,31	49,31

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	24,90	49,31	+98,02 %
Durée totale en mois	54	87	+61,11 %

Le coût complet a été réévalué à 49,3 M€. Cette augmentation s'explique par le fait que des travaux de consolidation et de développement importants ont été menés en 2024 et d'autres le seront en 2025 :

- sur le volet « occupation », il a été nécessaire de sécuriser le processus d'imposition des locaux aux taxes d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants et d'améliorer les parcours déclaratifs ;
- sur le volet « foncier » où des développements sont prévus afin d'améliorer les parcours usagers et de procéder à des travaux sur le module de taxation des taxes d'urbanisme.

Pour les années 2026 et suivantes, la prévision porte sur le coût de fonctionnement.

PAYSAGE

Le projet PAYSAGE vise à moderniser l'application PAY et poursuit les objectifs suivants :

- pérenniser et sécuriser la fonction de paye des agents de l'État en poste en France ;
- favoriser les évolutions réglementaires à venir dans le système d'information de la paye.

Produit sous forme de réécriture iso-fonctionnelle le projet a débuté en 2015 et se poursuivra jusqu'en 2025.

Année de lancement du projet	2014
Financement	Programme 156
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

COUT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	22,82	21,54	2,02	2,50	1,59	1,88	1,49	1,70	1,49	1,70	1,65	1,95	0,00	0,00	29,57	29,57
Titre 2	13,51	13,51	1,67	1,67	1,87	1,87	1,81	1,81	1,81	1,81	1,40	1,40	9,31	9,31	29,57	29,57
Total	36,33	35,05	3,69	4,17	3,46	3,75	3,30	3,51	3,30	3,51	3,05	3,35	9,31	9,31	59,14	59,14

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	39,30	59,14	+50,48 %
Durée totale en mois	74	129	+74,32 %

Le coût total du projet inclut deux années de fonctionnement, portées sur l'année 2025 et suivantes.

La modification du coût complet et du planning prévisionnel de déploiement du projet sont liés, d'une part, à un nombre de traitements du patrimoine PAY à convertir bien plus important qu'initialement envisagé (du fait notamment du prélèvement à la source) et, d'autre part, à l'actualisation des projections faites pour le dernier lot.

La réévaluation du coût provient d'un accroissement supplémentaire de périmètre, dû à des impératifs législatifs et réglementaires (ex : réforme de la Protection Sociale Complémentaire entrée en vigueur au 01/01/2025).

Les 3 premiers lots de PAYSAGE sont en production. Ils permettent notamment les calculs de paie, la comptabilité et l'émission du bulletin de paie, ainsi que le traitement des retenues. Les derniers développements du lot 4 permettent de finaliser la réécriture de l'application PAY, objectif principal et initial du projet, et dépassent l'isofonctionnalité en apportant une réelle plus-value aux utilisateurs de la DGFIP dans leur mission de contrôle de la paie.

PILOTAGE ET ANALYSE DU CONTROLE - PILAT

L'objectif du projet PILAT était de transformer le système d'information relatif à la chaîne du contrôle fiscal afin de moderniser le travail de tous ses acteurs et faciliter le pilotage de l'activité. Les outils mis à la disposition des agents sont nombreux, hétérogènes, cloisonnés et ne répondent plus à une demande croissante tant en termes de soutien, de rapidité, d'agilité, ou de liaisons fonctionnelles, que de pilotage de l'activité.

Afin de mettre fin aux ruptures applicatives de la chaîne du contrôle fiscal et à améliorer la circulation de l'information, le projet PILAT devait se déployer selon trois axes :

- assurer le suivi de dossiers de contrôle depuis la programmation jusqu'au recouvrement ;
- moderniser et simplifier le travail de l'agent chargé du contrôle fiscal ;
- améliorer la valorisation et le pilotage de l'activité.

Afin de sécuriser le bon achèvement du projet, la DGFIP a souhaité bénéficier de l'accompagnement de la DINUM au 1^{er} semestre 2023, au titre de l'article 4 du décret 2019-1088. Cet appui et les travaux internes qui s'en sont suivis ont permis de reconfigurer la conduite du projet en deux composantes : le projet PILAT 1, qui correspond au réalisé et aux lots dont la mise en production s'étale jusqu'au 31 décembre 2024 (lots 1 à 4.1), et le projet PILAT 2 qui comprend les lots suivants.

Année de lancement du projet	2018
Financement	156 / 218 / 349
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité

COÛT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	18,91	14,80	7,78	5,21	5,37	7,14	10,00	10,00	7,74	7,55	5,33	7,25	7,81	10,98	52,94	52,94
Titre 2	9,87	9,87	5,47	5,47	7,62	7,62	13,00	13,00	8,11	8,11	10,42	10,42	30,34	30,34	71,83	71,83
Total	28,78	24,67	13,24	10,68	12,99	14,75	23,00	23,00	15,85	15,66	15,75	17,67	38,16	41,33	124,77	124,77

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	36,00	124,77	+246,58 %
Durée totale en mois	48	115	+139,58 %

Le nouveau plan du projet PILAT2, présenté à la DINUM est en cours d’instruction de la DINUM, en vue de sécuriser sa trajectoire.

En parallèle, les mises en production des lots ont continué : chantiers de traitement des données (lot 3) et initialisation des bases de données, mise à disposition des services des listes de programmation, nouvelles versions des outils GALAXIE, VUE 360...

Le développement des lots à venir en 2025 et suivantes s’est poursuivi.

Le coût complet du projet, sera actualisé avec l’avis article 3 de la DINUM.

ROCSP - RECOUVREMENT OPTIMISE DES CREANCES DE LA SPHERE PUBLIQUE

ROC SP s’inscrivait dans la réforme du recouvrement des créances publiques, sur les volets juridique et applicatif. Il visait à unifier progressivement le recouvrement forcé des différents types de créances de la sphère publique, à savoir la fiscalité, les amendes, et les condamnations pécuniaires. À la suite de difficultés rencontrées par le projet ROCSP, tant sur son pan « Particuliers » que sur son pan « Amendes », celui-ci a fait l’objet d’une reconfiguration fin 2022.

Année de lancement du projet	2019
Financement	156 / 349
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité

COÛT ET DUREE DU PROJET**Coût détaillé par nature**

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	14,60	10,89	5,39	6,50	5,33	4,47	8,25	7,32	8,28	7,26	0,00	0,00	0,00	0,00	33,61	29,11
Titre 2	15,30	15,30	9,03	9,03	4,06	4,06	5,96	5,96	5,84	5,84	0,00	0,00	0,00	0,00	34,23	34,23
Total	29,90	26,19	14,42	15,53	9,40	8,53	14,21	13,28	14,12	13,09	0,00	0,00	0,00	0,00	67,84	63,35

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	56,79	63,35	+11,54 %
Durée totale en mois	69	69	

Pour l’avancement du volet du recouvrement des particuliers, des premiers modules sur la gestion des créances des particuliers ont été expérimentés depuis 2021. L’analyse de ces expérimentations a révélé la nécessité de travaux

d'adaptation et d'amélioration des outils. Compte-tenu de la complexité du projet, la DGFIP a sollicité un appui de la DINUM au titre de l'article 4 du décret 2019-1088. En conséquence de cet appui, la DGFIP a soumis un nouveau plan projet à la DINUM, puis a obtenu un avis conforme en septembre 2024.

Par ailleurs, pour le volet du recouvrement des amendes, la DGFIP a soumis le plan projet à la DINUM au titre de l'article 3 du décret 2019-1088, courant d'année 2024, en cours d'instruction.

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 1 329 611 474	CP ouverts en 2024 * (P1) 1 282 732 481
AE engagées en 2024 (E2) 1 256 492 869	CP consommés en 2024 (P2) 1 215 561 782
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 49 224 802	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 417 778 720
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) 23 893 803	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 797 783 062

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 943 543 009				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) -310 326				
Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 943 232 683	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 417 778 720	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) 525 453 964	
AE engagées en 2024 (E2) 1 256 492 869	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 797 783 062	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) 458 709 807	
			Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 984 163 770	
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 439 700 309
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) 544 463 461

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Au 31 décembre 2024, les restes à payer du programme 156 (corrigés des avances à récupérer) s'établissent à 984,16 M€, en légère hausse par rapport à ceux enregistrés en fin de gestion 2023 (943,54 M€ en RAP 2023).

Cette évolution s'explique :

- à titre principal, par les dépenses liées aux baux ainsi que par les travaux menés en matière immobilière dans le cadre du Nouveau réseau de Proximité et de la relocalisation des services sur le territoire notamment, mais également par les dépenses concernant les fluides bien que ces dernières soient en baisse en 2024 ;
- par l'importance des engagements informatiques enregistrés en 2024.

Justification par action

ACTION

01 – Fiscalité des grandes entreprises

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Fiscalité des grandes entreprises	118 426 552	3 200 000	121 626 552	118 426 552	8 200 000	126 626 552
	114 414 046	5 173 516	119 587 562	114 414 046	8 423 120	122 837 166

EFFECTIFS

	Prévision en ETPT	Réalisation en ETPT
A+	10	3
A	1 130	1 078
B	155	144
C	57	75
Total	1 352	1 300

Les effectifs affectés à l'action n° 01 « Fiscalité des grandes entreprises » correspondent :

- à l'essentiel des effectifs de la direction des grandes entreprises (DGE) et de la direction des vérifications nationales et internationales (DVNI) ;
- aux personnels concourant à la réalisation des missions de cette action au sein des établissements de services informatiques (ESI), des directions spécialisées du contrôle fiscal (DSCF ou DiRCOFi), de la direction nationale des enquêtes fiscales (DNEF), de la direction nationale de vérification de situations fiscales (DNVSF) et de l'administration centrale.

Par rapport au RAP 2023, les effectifs de l'action 01 baissent de 43 ETPT (1 343 au RAP 2023), soit de -3,2 %. Cette diminution s'explique par une évolution de l'activité au sein de la DNEF dont les contrôles se sont concentrés davantage sur les PME en 2024, déportant les effectifs de cette action vers l'action 02.

Ainsi, les effectifs de l'action n° 01 « Fiscalité des grandes entreprises » se répartissent de la manière suivante :

Fonctions d'assiette	286
Fonctions de contentieux	148
Fonctions de recouvrement	37
Fonctions de contrôle	810
Missions foncières	19

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	118 426 552	114 414 046	118 426 552	114 414 046
Rémunérations d'activité	72 439 393	70 225 092	72 439 393	70 225 092
Cotisations et contributions sociales	45 035 141	43 029 089	45 035 141	43 029 089
Prestations sociales et allocations diverses	952 018	1 159 865	952 018	1 159 865
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	3 200 000	5 153 052	8 200 000	8 423 120
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 200 000	5 153 052	8 200 000	8 423 120
Titre 5 : Dépenses d'investissement		20 464		
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		20 464		
Total	121 626 552	119 587 562	126 626 552	122 837 166

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 5,15 M€ en AE et 8,42 M€ en CP.

Ces dépenses, directement imputables à la direction des grandes entreprises (DGE) et à la direction des vérifications nationales et internationales (DVNI), se décomposent autour de quatre domaines :

- immobilier (1,78 M€ en AE et 5,98 M€ en CP) dont l'entretien courant (0,81 en AE et 0,97 en CP), les Loyers non budgétaires (0,64 en AE et 4,63 M€ en CP) ainsi que les services (0,29 en AE et 0,35 M€ en CP) ;
- métiers (1,67 M€ en AE et 1,60 M€ en CP), regroupant principalement les frais de déplacement hors formations (1,33 M€ en AE et 1,31 M€ en CP) et les dépenses d'affranchissement (0,20 M€ en AE et 0,16 M€ en CP) ;
- informatiques et télécommunication (0,14 M€ en AE et 0,17 M€ en CP) ;
- fonctionnement courant (1,54 M€ en AE et 0,66 M€ en CP).

La différence entre l'exécution et la prévision porte sur les AE et tout particulièrement sur l'activité entretien courant de la bricole immobilier (+0,88 M€) et la bricole fonctionnement courant (+0,94 M€). Pour cette bricole, ce sont les activités « achats-locations et entretien de matériel » et les « frais de transport » qui sont impactées. Au final, le projet de déménagement de Pantin vers Romainville de la DGE et de la DVNI prévu début 2025 est la principale explication de cet écart.

En revanche, l'exécution en CP est relativement proche de la prévision toutes briques confondues.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 0,02 M€ EN AE.

Ces dépenses sont réalisées afin de permettre la rénovation et la mise aux normes du restaurant administratif du centre des Finances Publiques de Saint-Sulpice.

coûts synthétiques

Les flux d'activité caractéristiques de l'action n° 01 « Fiscalité des grandes entreprises » sont les suivants :

Périmètre DGE	2023	2024	Évolution
Nombre de sociétés	51 806	56 041	+8,17
Nombre d'établissements	363 280	372 051	+2,4

L'évolution du nombre d'établissements entre 2023 et 2024 est à peu près équivalente à celle constatée entre 2022 et 2023. Elle provient de l'accroissement de périmètre de la Direction des Grandes Entreprises, liée à une augmentation plus importante de sociétés l'ayant intégrée en 2024 (+25 % par rapport au nombre d'entrantes en 2023). De manière concomitante, il y a eu un plus faible nombre de sortie du périmètre de la DGE en 2024 (-233) qu'en 2023 (-639). Par ailleurs, le nombre de cessations est également moins élevé en 2024 qu'en 2023.

Évolution du coût direct (en €) de gestion d'un dossier d'une grande entreprise :

2023	2024	Évolution
113,6	115,9	+2 %

Le coût direct de gestion d'un dossier d'une grande entreprise est constitué par le rapport entre les dépenses directes associées aux effectifs de la DGFiP œuvrant sur ces dossiers au titre des missions d'assiette, de recouvrement et de contentieux (services informatiques compris) et le nombre de dossiers (un dossier par établissement faisant potentiellement l'objet d'une intégration fiscale) de compétence DGE en 2024. Les dépenses directes correspondent aux dépenses de personnel (contribution au CAS pensions incluse à compter de 2024 et rétro-calculées pour 2023), de fonctionnement et d'équipement.

Le ratio de coût direct d'un dossier d'une grande entreprise est en hausse de 2 % pour l'année 2024 sous l'effet conjugué d'une hausse des coûts des effectifs rattachés à l'action 01 (+4,44 % des dépenses T2/HT2 engagées par la DGFiP) et de l'augmentation du nombre d'établissements gérés par la DGE (+2,4 %).

Le calcul de ce coût englobe l'ensemble des effectifs de l'action 01 rattachés en JPE aux fonctions d'assiette, de contentieux et de recouvrement, à l'exclusion du contrôle fiscal et des missions foncières, soit ceux de la DGE ainsi qu'une quote-part de ceux des ESI et des services centraux œuvrant aux applications permettant la gestion de l'assiette et du recouvrement des grandes entreprises.

Le ratio se base sur un nombre d'établissements, ce qui permet une meilleure comparabilité avec le ratio présenté pour l'action 02 (coût direct de gestion d'un dossier d'une PME).

ACTION

02 – Fiscalité des PME

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
02 – Fiscalité des PME	1 525 225 052	108 518 000	1 633 743 052	1 525 225 052	115 690 000	1 640 915 052
	1 432 038 371	144 599 714	1 576 638 086	1 432 038 371	94 012 109	1 526 050 481

EFFECTIFS

	Prévision en ETPT	Réalisation en ETPT
A+	423	140
A	8 834	8 284
B	7 913	7 555
C	2 209	2 494
Total	19 379	18 473

Les effectifs consacrés à l'action n° 02 « Fiscalité des PME » correspondent :

- à une part des effectifs des services des impôts des entreprises (SIE), des services des impôts des particuliers et services des impôts des entreprises (SIP-SIE), des pôles de contrôle et d'expertise (PCE), des pôles de recouvrement spécialisé (PRS), des pôles TVA e-commerce, du service national des quitus (SNQUIT), des DiRCOFi, de la DNEF, de la DNVSF, des brigades départementales de vérification (BDV), du service départemental de l'enregistrement (SDE), des brigades de contrôle et de recherche (BCR) et la direction des impôts des non-résidents (DINR) ;
- aux personnels contribuant à la mise en œuvre de cette action au sein des services centraux, des ESI, des centres des impôts fonciers (CDIF), des centres de contact (CDC), des équipes départementales de renfort (EDR), des directions régionales et départementales des finances publiques (DR/DFiP), des pôles de contrôle revenus/patrimoine (PCRP) et de la direction des créances spéciales du Trésor (DCST).

Pour 2024, les effectifs déclarés pour l'action 02 diminuent de 369 ETPT soit -2 % par rapport au RAP 2023 (18 842 ETPT). Cette baisse s'explique en partie par la suppression de postes comptables.

À cela s'ajoute une évolution dans le recensement des chefs de service comptable au titre de 2024, impactant la répartition entre les catégories A+ (258 en 2023 contre 140 en 2024) et A (8 209 en 2023 contre 8 284 en 2024).

La sphère du contentieux est impactée à la baisse en raison de la diminution des effectifs présents en PCE suite aux nombreuses suppressions au titre du PLF 2024.

Les effectifs de l'action n° 02 « Fiscalité des PME » se décomposent de la manière suivante :

Fonctions d'assiette	5 277
Fonctions de contentieux	2 946
Fonction de recouvrement	3 133
Fonctions de contrôle	6 404
Missions foncières	713

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 525 225 052	1 432 038 371	1 525 225 052	1 432 038 371
Rémunérations d'activité	932 952 746	864 604 545	932 952 746	864 604 545
Cotisations et contributions sociales	580 011 192	557 865 043	580 011 192	557 865 043
Prestations sociales et allocations diverses	12 261 114	9 568 784	12 261 114	9 568 784
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	82 418 000	114 940 627	91 140 000	68 895 483
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	82 418 000	114 940 627	91 140 000	68 895 483
Titre 5 : Dépenses d'investissement	26 100 000	29 659 087	24 550 000	25 116 627
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		65 265		100 096
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	26 100 000	29 593 822	24 550 000	25 016 531
Total	1 633 743 052	1 576 638 086	1 640 915 052	1 526 050 481

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 114,94 M€ en AE et 68,89 M€ en CP.

Ces dépenses sont supérieures de 32,52 M€ en AE et inférieures de 22,24 M€ en CP à la prévision initiale essentiellement du fait :

- en AE, du report sur 2024 de l'engagement du bail du SPALLIS de la DIRCOFI IDF ;
- en CP, de la moindre consommation des dépenses informatiques de centrale (sur l'activité « service applicatif de la fiscalité – assiette et taxation des professionnels ») et des remises aux débiteurs de tabac en raison de la diminution de l'activité de vente de timbres fiscaux.

Ces dépenses comprennent :

1- les dépenses de fonctionnement des directions spécialisées du contrôle fiscal (DSCF) et de la direction nationale des enquêtes fiscales (DNEF) qui s'élèvent à 58,38 M€ en AE et 20,33 M€ en CP et se répartissent comme suit :

- immobilier : 48,78 M€ en AE et 11,15 M€ en CP ;
- métiers : 5,09 M€ en AE et 4,94 M€ en CP ;
- informatique du réseau : 0,80 M€ en AE et 0,62 M€ en CP ;
- fonctionnement courant : 3,71 M€ en AE et 3,62 M€ en CP.

2- les remises diverses versées aux buralistes pour la vente de timbres fiscaux de 14,63 M€ en AE et en CP (contre une prévision à 20 M€ en AE et en CP) ;

3- les dépenses informatiques de centrale : 36,29 M€ en AE et 28,32 M€ en CP contre une prévision de 46,57 M€ en AE et 46,6 M€ en CP ; cet écart s'explique par le fait que certaines dépenses prévues initialement sur l'action 02 (projet NARA) ont été imputées sur l'action 05.

Ces dépenses ont principalement permis :

- l'adaptation des applications aux évolutions législatives en matière de recouvrement (MEDOC principalement) ;
- en matière d'assiette et de taxation des professionnels, le financement des travaux liés aux projets ISCFE_IFER, PCR, Piliers et SME ;
- en matière de contrôle fiscal et contentieux, l'évolution des projets CFVR2 (outil d'amélioration de programmation du contrôle fiscal par le ciblage de la fraude et la valorisation des requêtes), EAIV2 (échange automatique

d'information dans le cadre de l'assistance administrative internationale), EAI DAC7 (échange automatique d'informations sur les déclarations de revenus générés par des vendeurs et/ou prestataires sur des plateformes numériques), FICOBA3 (applicatif à destination des agents de la DGFIP et des partenaires externes permettant l'interrogation et la gestion du fichier des comptes bancaires) et PILOT CF (module de suivi et de pilotage de l'activité du contrôle fiscal dans son ensemble) ;

Enfin concernant les données transverses, l'imputation de dépenses d'intégration.

4- les dépenses d'affranchissement qui s'exécutent pour un montant de 5,48 M€ en AE et 5,46 M€ en CP, proche de la prévision initiale (+0,68 M€) ;

5- les frais de justice (0,14 M€ en AE et CP), dont ceux relatifs aux commissaires de justice engagés pour l'exercice des poursuites en matière de fiscalité des PME ;

Les attributions de produits et fonds de concours : rattachement de recettes pour un montant de 0,73 M€ en AE et en CP contre une prévision de 0,70 M€ en AE et CP :

Ces crédits proviennent de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations fournies par la DGFIP (attribution de produits n° 07-2-2-277) ainsi que de la participation de la Commission européenne aux frais de fonctionnement liés au programme communautaire Fiscalis créé pour améliorer le fonctionnement des systèmes fiscaux dans le marché intérieur (fonds de concours n° 07-1-1-951).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 29,63 M€ en AE et 25,11 M€ en CP, y compris celles des DNS (0,08 M€ en AE et 0,09 en CP).

Ces dépenses (initialement prévues à hauteur de 26,10 M€ en AE et 24,55 M€ en CP) correspondent à des acquisitions de matériel de type serveurs, de logiciels ou d'achat de prestations :

- concernant le recouvrement des particuliers, professionnels et produits divers » pour permettre la modernisation de l'application MEDOC - qui assure le recouvrement des impôts professionnels comme la TVA, l'impôt sur les sociétés de l'ensemble des entreprises (personnes morales, commerçants, artisans ou professions libérales) -pour garantir son bon fonctionnement, dans les 10 ans à venir, l'intégrer au poste de travail unifié de la DGFIP ainsi que moderniser son ergonomie.
- concernant l'assiette et taxation des professionnels, essentiellement pour les projets ADELIE (compte fiscal des professionnels) et OSS (guichet unique TVA).
- pour le contrôle fiscal et contentieux, au profit des projets PILOT_CF et EAI DAC7 précités.

coûts synthétiques

Les flux d'activité caractéristiques de l'action n° 02 « Fiscalité des PME » sont les suivants :

Imposition sur les bénéfices (hors périmètre DGE) :

	<i>en milliers</i>	2023	2024
Nombre d'entreprises imposées sur les BIC/IS		6 853	7 440
Nombre d'entreprises imposées sur les BNC		2 268	2 455
Nombre d'entreprises imposées sur les BA		772	757
Total		9 893	10 652

BIC/IS : bénéfices industriels et commerciaux/impôt sur les sociétés

BNC : bénéfices non commerciaux

BA : bénéfices agricoles

Imposition à la TVA (hors périmètre DGE) :

<i>en milliers</i>	2023	2024
Nombre d'entreprises relevant du régime normal	1 662	1 705
Nombre d'entreprises relevant du régime simplifié	2 761	2 868
Nombre d'entreprises relevant du régime micro	3 720	4 203
Nombre d'entreprises relevant du régime simplifié agricole	426	423
Total	8 569	9 199

Flux d'activité des centres de contact des professionnels

<i>en milliers</i>	2023	2024
Nombre d'appels traités par les agents	763	1 149

L'évolution du nombre d'appels traités entre 2023 et 2024 (+50 %) s'explique par l'ouverture de deux nouveaux centres de contact des professionnels.

Évolution du coût direct (en €) de gestion d'un dossier d'une PME :

2023	2024	Évolution
90,6	81,6	-10 %

Le coût direct de gestion d'un dossier d'une PME établit le rapport entre les dépenses directes associées à l'ensemble des effectifs de la DGFiP exerçant des activités d'assiette, de contentieux et de recouvrement sur les impôts des usagers professionnels (hors grandes entreprises de compétence DGE) – y compris ceux des services informatiques – et le nombre total de professionnels imposables sur leurs revenus et bénéfices (hors périmètre DGE). Les dépenses directes correspondent aux dépenses de personnel (contribution au CAS pensions incluse à compter de 2024 et rétro-calculées pour 2023), de fonctionnement et d'équipement.

Le coût de gestion d'un dossier d'une PME est en baisse entre 2023 et 2024 en raison d'une hausse du nombre des contribuables professionnels imposables de +7,7 % combinée à une baisse des dépenses engagées par la DGFiP (-3,1 %).

Le coût direct de gestion d'un dossier PME prend en compte l'ensemble des effectifs de l'action 02 rattachés en JPE aux fonctions d'assiette, de contentieux et de recouvrement, soit ceux des structures infra-départementales, des directions nationales spécialisées (DNS) et une quote-part des effectifs des ESI et des services centraux œuvrant directement à la fiscalité des PME.

ACTION**03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale	1 986 425 520	145 623 000	2 132 048 520	1 986 425 520	145 523 000	2 131 948 520
	1 927 879 337	117 011 350	2 044 890 686	1 927 879 337	120 600 182	2 048 479 518

EFFECTIFS

	Prévision en ETPT	Réalisation en ETPT
A+	358	207
A	6 581	6 080
B	12 121	11 071
C	9 562	10 648
Total	28 622	28 006

Les effectifs affectés à l'action n° 03 « Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale » correspondent :

- aux effectifs des services des impôts des particuliers (SIP), des services des impôts des particuliers et services des impôts des entreprises (SIP-SIE), des services de la publicité foncière et l'enregistrement (SPFE) et des pôles de contrôle revenu-patrimoine (PCRP), des pôles nationaux de contrôle à distance (PNCD), des directions régionales et départementales des finances publiques (DR/DFiP) ;
- aux personnels exerçant des activités d'accueil fiscal et/ou de recouvrement de l'impôt des particuliers dans les pôles de recouvrement spécialisé (PRS), dans les équipes départementales de renfort et dans les DR/DFiP ;
- aux personnels chargés du contrôle de la fiscalité des particuliers dans les pôles de contrôle et d'expertise (PCE), les BCR, les BDV, à la DNEF, à la DVNI et à la DNVSF ;
- aux personnels chargés des missions cadastrales des particuliers dans les services des impôts fonciers (SDIF) et au service de la documentation nationale du cadastre (SDNC) ;
- aux personnels des centres de contacts, des ESI, de la direction des impôts des non-résidents (DINR), DCST, SDE, des DSCF ou DiRCOFi ;
- aux personnels d'administration centrale.

L'action 03 est en baisse de 3 ETPT en comparaison à 2023 (28 009 ETPT), diminution bien en deçà de l'évolution habituelle de cette action. Cela est dû à un renfort des effectifs des missions d'assiette et de contrôle fiscal au sein de l'Administration centrale, des Centres de contact des particuliers et des services de direction en matière d'assiette.

Les ETPT de l'action n° 03 « Fiscalité des particuliers et fiscalité directe locale » se décomposent comme suit :

Fonctions d'assiette	6 810
Fonctions de contentieux	3 236
Fonctions de recouvrement	5 704
Fonctions de contrôle	3 800
Missions foncières	8 456

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 986 425 520	1 927 879 337	1 986 425 520	1 927 879 337
Rémunérations d'activité	1 215 060 781	1 167 629 737	1 215 060 781	1 167 629 737
Cotisations et contributions sociales	755 396 086	746 239 542	755 396 086	746 239 542
Prestations sociales et allocations diverses	15 968 653	14 010 057	15 968 653	14 010 057
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	119 223 000	103 955 528	116 823 000	106 517 109
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	119 223 000	103 955 528	116 823 000	106 517 109
Titre 5 : Dépenses d'investissement	26 400 000	13 055 821	28 700 000	14 083 073
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-532 492		-325 203
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	26 400 000	13 588 313	28 700 000	14 408 275
Total	2 132 048 520	2 044 890 686	2 131 948 520	2 048 479 518

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 103,95 M€ en AE et 106,52 M€ EN CP.

Ces dépenses sont inférieures de 15,27 M€ en AE et de 10,30 M€ en CP par rapport à la prévision initiale.

Cette différence porte principalement sur l'informatique de centrale (-4,69 M€ en AE et - 1,77 M€ en CP) et sur l'affranchissement (-8,09 M€ en AE et - 8,11 M€ en CP). Pour l'affranchissement, la prévision dans le PAP 2024 était surestimée pour l'action 03 mais sous estimée pour les actions 5 et 7.

Ces dépenses comprennent :

1- les dépenses de fonctionnement du service de la documentation nationale du cadastre (SDNC) et de la direction nationale des vérifications de situations fiscales (DNVSF) (4,35 M€ en AE et 6,71 M€ en CP) se répartissant comme suit :

- immobilier de ces directions : 0,55 M€ en AE et 1,85 M€ en CP ;
- métiers : 2,27 M€ en AE et 2,62 M€ en CP ;
- informatique du réseau : 0,45 M€ en AE et 0,81 M€ en CP ;
- dépenses courantes : 1,08 M€ en AE et 1,43 M€ en CP

2- l'affranchissement industrialisé des directions des services informatiques (DISI) et égrené des directions locales pour le compte des particuliers et de la fiscalité directe locale (61,90 M€ en AE et 61,88 M€ en CP).

3- les dépenses informatiques des services centraux (37,31 M€ en AE et 37,53 M€ en CP) qui concernent principalement :

- l'assiette et taxation des particuliers pour financement des évolutions liées aux applications d'impôts sur le revenu (Tele-IR, IR calcul, IR taxation, Mod REC et DSN) et le projet « Gérer mes biens immobiliers ».
- le foncier, patrimoine et cadastre pour ce qui concerne la maintenance des applications de la sphère foncière telles que E-enregistrement et Foncier innovant.
- le recouvrement des particuliers, professionnels et produits divers au profit de projets tels que IQUIT et RSP.

4- les frais de justice (0,38 M€ en AE et en CP).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 13,05 M€ en AE et 14,08 M€ en CP dépenses d'investissement des DNS comprises (0,08 M€ en AE et 0,28 M€ en CP).

Ces dépenses, inférieures de 13,42 M€ en AE et 14,61 M€ en CP à la prévision, en raison principalement de la fin du projet Foncier Innovant mais également de dépenses d'investissement moindres par rapport à la gestion 2023, englobent majoritairement des achats de matériel de type serveurs, logiciels ou achat de prestations.

Elles concernent :

- l'assiette et taxation des particuliers pour des travaux sur les applications SIRENE, GESPART et Tele_IR ;
- le foncier, patrimoine et cadastre pour les projets FNO, E-Enreg., E-E Notaires, Téléactes, TÉLÉFON et MAJIC3 ;
- le recouvrement des particuliers, professionnels et produits divers pour les projets IQUIT (Dématérialisation de la procédure de délivrance du quitus fiscal) et RSP.
- le contrôle fiscal et contentieux pour le projet EAI_DAC7. La nouvelle directive européenne DAC7, relative aux intégrations d'applications d'entreprises, concerne la déclaration des revenus générés par des vendeurs et/ou prestataires sur des plateformes numériques dans le cadre du renforcement de la coopération administrative entre États dans l'objectif de promouvoir la transparence internationale et militer contre la fraude internationale et l'évasion fiscale.

Coûts Synthétiques

Les flux d'activité significatifs de la fiscalité des particuliers sont les suivants :

	<i>en milliers</i>	2023	2024
Nombre de foyers fiscaux IR1		40 748	41 213
Nombre d'articles de rôles d'impôts pris en charge (IR, TH, TF)		50 752	50 470
Nombre total d'articles TH, TF mensualisés, prélevés ou téléregistrés ²		31 741	32 842
Nombre total d'articles IR, TH, TF majorés ³		4 935	4 116

1 Donnée 2023 mise à jour

2 Le nombre d'articles TF est en augmentation de +2,7 % sur la période, suite à l'envoi d'un bulletin d'adhésion pour les articles supérieurs ou égaux à 300 €. Cela a permis d'enregistrer plus de 500 000 nouvelles adhésions. Le nombre d'articles TH est aussi en augmentation de +13,3 % suite aux actions menées en matière d'adhésion au prélèvement à l'échéance.

3 La diminution du nombre d'articles majorés survenue en 2024 s'explique par la suppression de la TH pour les résidences principales en 2023 (-51,7 %), partiellement compensée par une augmentation du nombre de prises en charge pour la TF qui a augmenté de 7,6 % entre 2023 et 2024.

Flux d'activité des centres de contact des particuliers

	<i>en milliers</i>	2023	2024
Nombre d'appels traités par les agents		3 726	3 765
Nombre d'appels traités par serveur vocal interactif		6 905	5 664

Le nombre d'appels baisse en comparaison avec 2023, année impactée par la campagne *Gérer mes biens immobiliers*.

Évolution du coût direct (en €) de gestion d'un foyer fiscal :

2023	2024	Évolution
27,7	27,4	-1 %

Le coût de gestion d'un foyer fiscal représente le rapport entre les dépenses directes associées à l'ensemble des effectifs de la DGFIP exerçant des activités d'assiette, de contentieux et de recouvrement sur les impôts des usagers particuliers – y compris ceux des services informatiques –, et le nombre de foyers fiscaux. Les dépenses directes correspondent aux dépenses de personnel (contribution au CAS pensions incluse à compter de 2024 et rétro-calculées pour 2023), de fonctionnement et d'équipement.

Le coût direct de gestion d'un foyer fiscal baisse de -1 % entre 2023 et 2024, en raison d'une stabilisation des dépenses T2/HT2 engagées par la DGFIP, conjuguée à une augmentation de +1,16 % du nombre de foyers fiscaux.

ACTION

05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Gestion financière de l'État hors fiscalité	790 635 724 901 392 028	28 780 700 34 615 986	819 416 424 936 008 014	790 635 724 901 392 028	28 910 000 32 745 706	819 545 724 934 137 734

EFFECTIFS

	Prévision en ETPT	Réalisation en ETPT
A+	152	111
A	2 869	3 057
B	5 063	5 414
C	3 073	4 309
Total	11 157	12 891

L'action n° 05 « Gestion financière de l'État hors fiscalité » comprend une pluralité de missions :

- la gestion des amendes dans les trésoreries amendes et les centres de contacts amendes et les DR/DFiP ;
- le contrôle et le paiement des dépenses de l'État, réalisés dans les DR/DFiP ;
- le recouvrement des recettes non fiscales de l'État, effectué dans les DR/DFiP, dans les trésoreries et à la DCST ;
- la gestion du domaine de l'État par les services des DR/DFiP ainsi que par la direction nationale d'interventions domaniales (DNID) ;
- la gestion de la paye par le service d'appui aux ressources humaines (SARH) et les DR/DFiP ;
- la tenue des comptes de l'État, réalisée dans les DR/DFiP, la DINR, la DSFP AP-HP, les paieries régionales et départementales, le pôle TVA e-commerce, les pôles de recouvrement spécialisés (PRS), les services Impôts des

particuliers (SIP), les services impôts des entreprises (SIE), les services de l'enregistrement (SDE), le service nationale de l'enregistrement (SNE), le service national des quitus (SNQUIT), les services de gestion comptable (SGC), la direction des grandes entreprises (DGE), les services de la publicité foncière et de l'enregistrement (SPFE) et les trésoreries ;

– les prestations d'expertise et de conseil auprès des préfets et des entreprises, mises en œuvre dans les DR/DFiP.

S'y ajoutent également les personnels des services de contrôle budgétaire et comptable ministériel (SCBCM), de la direction spécialisée des finances publiques pour l'étranger (DSFiPE), des ESI, des équipes départementales de renfort, et des services centraux contribuant à la mise en œuvre de ces missions.

En 2024, les effectifs de l'action 05 augmentent de 384 ETPT, soit de +3,1 %, par rapport au RAP précédent (12 507 ETPT au RAP 2023).

Cette tendance s'explique par le renfort en emplois de certains métiers :

- les amendes au sein des trésoreries amendes et avec le déploiement des Centres de contact des amendes ;
- la dépense avec la mise en place de Centres de gestion financière (CGF) ;
- la paye avec la poursuite des réaffectations en provenance d'autres administrations ;
- le domaine dans le cadre de la création des pôles régionaux de l'immobilier de l'État.

La répartition par métier des ETPT de l'action n° 05 est la suivante :

	ETPT
Recouvrement de recettes non fiscales de l'État	1 965
- dont recouvrement des amendes	1 254
- dont recouvrement des produits divers et des taxes d'urbanisme	711
Dépenses de l'État (hors paiement des pensions relevant de l'action 6)	3 684
- dont contrôle financier déconcentré	115
- dont visa et paiement des dépenses	2 044
- dont paye sans ordonnancement préalable des agents de l'État	1 525
Comptabilité de l'État	5 254
Prestations d'expertise économique et financière (missions d'expertise économique et financière, contrôle d'associations, avis sur les dispositifs d'aides publiques aux entreprises, suivi des fonds structurels européens, etc.)	392
Activités domaniales	1 596

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	790 635 724	901 392 028	790 635 724	901 392 028
Rémunérations d'activité	483 617 659	553 451 227	483 617 659	553 451 227
Cotisations et contributions sociales	300 662 233	339 116 195	300 662 233	339 116 195
Prestations sociales et allocations diverses	6 355 832	8 824 606	6 355 832	8 824 606
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	24 960 700	26 041 593	24 910 000	25 650 460
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	24 960 700	26 041 593	24 910 000	25 650 460
Titre 5 : Dépenses d'investissement	3 820 000	8 574 393	4 000 000	7 095 246
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-737 477		-729 445
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	3 820 000	9 311 870	4 000 000	7 824 691
Total	819 416 424	936 008 014	819 545 724	934 137 734

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 26,04 M€ en AE et 25,65 M€ en CP.

Ces dépenses sont supérieures à la prévision initiale de 8,78 M€ en AE et 8,44 M€ en CP.

Elles comprennent :

1- les dépenses de fonctionnement de la direction nationale des interventions domaniales (DNID) et du centre amendes service de Toulouse **(0,94 M€ en AE et 1,67 M€ en CP)**, qui se déclinent en :

- immobilier : 0,16 M€ en AE et 0,80 M€ en CP ;
- métiers : 0,45 M€ en AE et en CP ;
- informatique du réseau : 0,009 M€ en AE et 0,21 M€ en CP ;
- fonctionnement courant : 0,32 M€ en AE et 0,20 M€ en CP.

2- les dépenses d'affranchissement **(16,96 M€ en AE et en CP)**, supérieures de près de 4 M€ à la prévision initiale, notamment sous l'effet de la hausse des tarifs de la Poste. De plus, pour l'affranchissement, la prévision dans le PAP 2024 était surestimée pour l'action 03 mais sous estimée pour les actions 5 et 7.

3- les dépenses informatiques des services centraux directement rattachables à cette action **(8 M€ en AE et 6,88 M€ en CP)** supérieures de 4,55 M€ en AE et 3,68 M€ en CP à la prévision initiale en raison de l'exécution de certaines opérations relatives au projet NARA initialement prévues sur l'action 02.

Elles concernent les applications suivantes :

- l'exploitation de Chorus et les applications de gestion domaniale ANGELIS et Portail SV.
Une part de ces dépenses est minorée par voie de rétablissement de crédits suite à conventions ;
- les projets PAY, INFINOE, ICAM2 et NARA sont aussi imputées sur cette activité.

4- des frais de justice engagés pour l'exercice des poursuites en matière de recouvrement des amendes et des produits divers (0,13 M€ en AE et CP).

Les attributions de produits et fonds de concours : rattachement de recettes pour un montant de 8,78 M€ en AE et en CP contre une prévision HT2 de 8,1 M€ en AE et CP.

Ces recettes proviennent de la rémunération pour services rendus par les services informatiques de la DGFIP au titre de la prise en charge de la paye mensuelle des agents de divers organismes publics ayant une personnalité juridique distincte de celle de l'État, y compris Outre-mer (attributions de produits n° 07-2-2-380 et n° 07-2-3-385).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 8,57 M€ en AE et 7,09 M€ en CP, dépenses d'investissement des DNS comprises (0,008 M€ en CP) contre une prévision de 3,82 M€ en AE et 4 M€ en CP.

Ces dépenses correspondent au projet **NARA** qui vise à unifier les outils de recouvrement forcé de toutes les créances relevant de la DGFIP sur la base du socle RSP ainsi que PAYSAGE.

coûts synthétiques

Les flux d'activité significatifs de l'action n° 05 sont les suivants :

<i>en milliers</i>	2023	2024
Nombre d'amendes prises en charge (1)	17 586	18 438
Nombre de titres de produits divers (2)	1 291	751
Nombre de factures de dépenses de l'État (3)	10 840	11 206
Nombre annuel de bulletins de paye (4)	24 774	25 595

(1) Le nombre des prises en charge (PEC) d'amendes et condamnations pécuniaires effectuées en 2024 par le réseau amendes de la DGFIP est supérieur de 4,85 % à celui constaté en 2023. Il est à souligner que cette volumétrie annuelle de PEC, qui se situe nettement au-dessus de celles observées lors des années précédant la crise Covid en 2020 (entre 14 et 14,2 millions de PEC par an sur la période 2017/2019), en constante augmentation depuis 2022, se rapproche du niveau exceptionnel atteint en 2021 (18,8 millions de PEC). Cette situation est due au rattrapage réalisé par les ordonnateurs en lien avec la crise Covid. L'augmentation observée entre 2023 et 2024 provient très majoritairement des forfaits post-stationnement majorés (+1 000 000 de titres exécutoires environ), dont le montant unitaire est peu élevé mais qui deviennent plus difficiles à recouvrer du fait du nombre croissant de fraudes lors de l'immatriculation des véhicules (usurpation d'identité, société cessée, etc.).

(2) La baisse de 42 % est liée à l'impact cumulé de la baisse du volume de titres de taxe d'aménagement et de la redevance d'archéologie préventive.

(3) L'évolution de 3 % du nombre de demandes de paiement (DP), soit +365 255, résulte notamment de la hausse enregistrée sur les programmes relatifs :

- à la gendarmerie nationale (+93 451) en raison de la mobilisation des forces en Nouvelle-Calédonie suite aux émeutes survenues en mai 2024, ainsi que pendant le déroulement des jeux olympiques (août et septembre 2024) ;
- aux remboursements et dégrèvements des impôts d'État (+92 385 DP) sur les avances et remboursements partiels aux agriculteurs de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques et de la taxe intérieure de consommation sur le gaz naturel ;
- à la vie politique, culturelle et associative (+64 810 DP) suite à une hausse importante de dépenses relatives à des transferts directs aux communes ;
- à la police nationale (+49 444) sur des frais de personnel dus notamment à la mobilisation des forces de l'ordre lors des jeux olympiques ;
- à la préparation et emplois des forces (+40 120 DP) pour des frais relatifs à des indemnités dommages ainsi que des frais de transport de biens ;
- à la vie étudiante (+31 628 DP) pour des transferts directs aux ménages des bourses.

(4) Cette évolution à la hausse est liée pour une large part aux répercussions de la bascule en paie sans ordonnancement préalable (PSOP) des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) du Ministère de l'éducation nationale au cours de l'année 2023 et sur 2024.

En ce qui concerne plus particulièrement la Direction de l'Immobilier de l'État, les flux suivants sont retenus pour caractériser leur activité :

Domaine immobilier de l'État :	2023	2024
Activité de gestion (en M€) :		
Parc immobilier de l'État valorisé par la DGFiP	73 128	70 789
Montant des redevances domaniales	1 028	1 690
Réalisation d'opérations immobilières :		
Cessions réalisées	645	549
Nombre d'acquisitions	268	ND
Nombre de prises à bail	3 344	3 561
Produits de cessions (en M€)	366	199
Interventions immobilières :		
Nombre total d'évaluations traitées	80 600	80 825
Nombre d'expropriations rendues	1 833	1 647

Domaine mobilier de l'État :	2023	2024
Aliénations :		
Nombre de lots vendus	35 365	36 258
Produit des cessions (en M€)	102	108

Évolution du coût direct (en €) unitaire du visa et du paiement des dépenses de l'État après ordonnancement :

2023	2024	Évolution
11,3	12,3	+9 %

Ce coût direct du visa et du paiement d'une dépense de l'État après ordonnancement représente le rapport entre les dépenses directes associées à l'ensemble des effectifs de la DGFiP en charge de la gestion de la dépense de l'État – y compris ceux des services informatiques – et le nombre de factures payées. Les dépenses directes correspondent aux dépenses de personnel (contribution au CAS pensions incluse à compter de 2024 et rétro-calculées pour 2023) de fonctionnement et d'équipement.

Ce coût est en augmentation par rapport à 2023 suite à une hausse des dépenses de +12,63 % accompagnée d'une évolution à la hausse de +3 % du nombre de factures payées.

ACTION**06 – Gestion des pensions**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Gestion des pensions	79 156 089 78 145 191	12 857 630 11 719 084	92 013 719 89 864 275	79 156 089 78 145 191	12 637 630 12 135 135	91 793 719 90 280 326

EFFECTIFS

	Prévision en ETPT	Réalisation en ETPT
A+	13	8
A	300	286
B	557	511
C	234	268
Total	1 104	1 073

Les effectifs de l'action n° 06 « Gestion des pensions » ont pour missions principales :

- l'enregistrement des droits et l'information des pensionnés ;
- le contrôle et la liquidation des droits à pensions de retraite et d'invalidité ;
- le paiement des droits à pensions.

Ils correspondent aux effectifs du service des retraites de l'État (SRE), de services des directions participant à la gestion des pensions par les centres de gestion des retraites et à une part des services de la DSFiPE, des services informatiques et des services centraux.

En comparaison, les ETPT de l'action 06 baissent de 54 ETPT (1 127 en RAP 2023), soit de -4,8 %. Cette évolution découle d'une réorganisation au sein des Centres de gestion des retraites visant à réduire les coûts.

Les ETPT de l'action n° 06 « Gestion des pensions » se répartissent de la manière suivante :

	ETPT
Fonctions exercées au Service des retraites de l'État	503
Fonctions exercées dans les autres structures de la DGFIP	570

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	79 156 089	78 145 191	79 156 089	78 145 191
Rémunérations d'activité	48 418 357	48 694 373	48 418 357	48 694 373
Cotisations et contributions sociales	30 101 405	28 858 962	30 101 405	28 858 962
Prestations sociales et allocations diverses	636 327	591 856	636 327	591 856
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	12 857 630	11 648 345	12 637 630	12 064 397
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 857 630	11 648 345	12 637 630	12 064 397
Titre 5 : Dépenses d'investissement		70 739		70 739
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		34 222		34 222
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		36 516		36 516
Total	92 013 719	89 864 275	91 793 719	90 280 326

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 11,65 M€ en AE et 12,06 M€ en CP

Ces dépenses proches de la prévision concernent :

1- les dépenses de fonctionnement du service des retraites de l'État (SRE) (11,31 M€ en AE et 11,74 M€ en CP). En 2024, le budget de fonctionnement du SRE permet de financer la maintenance informatique et les dépenses de modernisation pour **10,6 M€ en AE et 11,03 M€ en CP** et plus particulièrement pour l'acquisition et la maintenance de matériels et logiciels utilisés ou exploités par le SRE.

Les projets informatiques les plus stratégiques sont :

- la prise en compte de la maintenance et des évolutions liées à la réforme des retraites, entrée en vigueur en septembre 2023 ; l'année 2024 a été marquée par la mise en œuvre d'un nouveau dispositif dédié à la « Retraite progressive ». Les demandes sont déposées dans un outil développé par le SRE qui assure un processus de gestion intégralement dématérialisé. Les gestionnaires peuvent ainsi assurer une mise en paiement au fil de l'eau. Le stock de demandes accumulé depuis l'application de la réforme a été intégralement traité. A horizon 2025, un outil de gestion des demandes de révision des dossiers sera mis à disposition. Les équipes ont travaillé sur l'infrastructure nécessaire en 2024. Pour l'instant, ces demandes sont encore traitées manuellement, dans l'attente de la mise en production du système d'information de paiement mutualisé en 2025.
- la poursuite des travaux de mutualisation des systèmes d'information (MUTSI) ; **après différents reports**, la bascule des nouvelles pensions dites de « flux » dans le système d'information de paiement mutualisé a été réalisée en décembre 2024. La prise en charge de nouvelles dépenses liée à la MutSI, non programmées et facturées par la Caisse des dépôts, partenaire sur le projet, **ont dû être supportées par le SRE** ;
- le renforcement de l'offre de service à l'inter-régime de retraite (opérateur m@rel, soutien au traitement des déclarations des enfants...). En outre, les travaux nécessaires au raccordement au répertoire général des carrières unique (RGCU) se poursuivent.

Les autres dépenses de fonctionnement du SRE constituent des charges courantes liées à son activité au service de l'usager (coûts immobiliers du site de Guérande, formation continue des agents, actions de communication vers les employeurs, l'inter-régimes et les usagers).

2- l'affranchissement (hors SRE) (0,32 M€ en AE et 0,33 M€ en CP)

Les attributions de produits et fonds de concours : 0,57 M€ en AE et en CP

Ces crédits proviennent de la rémunération pour services rendus au titre de prestations fournies par la DGFiP au profit de l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique (fonds de concours n° 07-2-2-277).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 0,07 M€ en AE et CP

Ces dépenses non budgétées initialement correspondent à l'achat d'une licence informatique immobilisée ainsi qu'à une réimputation de charges en immobilisations.

coûts synthétiques

Les flux d'activité caractéristiques de l'action n° 06 « Gestion des pensions » sont les suivants :

	en milliers	2023	2024
Nombre moyen de pensions civiles et militaires de retraite		2 523	2 534
Nombre moyen de pensions militaires d'invalidité et de victimes de guerre		151	144
Nombre moyen Autres émoluments		800	736
Nombre moyen total de dossiers		3 474	3 414

ACTION

07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
07 – Gestion financière du secteur public local hors fiscalité	1 281 982 631	47 344 000	1 329 326 631	1 281 982 631	48 546 200	1 330 528 831
	1 237 783 007	50 255 875	1 288 038 881	1 237 783 007	46 751 323	1 284 534 330

EFFECTIFS

	Prévision en ETPT	Réalisation en ETPT
A+	344	278
A	4 302	4 122
B	9 072	8 279
C	4 208	4 618
Total	17 926	17 297

Les effectifs affectés à l'action n° 07 « Gestion financière du secteur public local hors fiscalité » correspondent à :
– l'ensemble des effectifs de la direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance Publique-Hôpitaux de Paris (DSFP AP-HP) ;

- les personnels des services de gestion comptable (SGC), trésoreries (amendes, secteur public local, hôpitaux) des paieries départementales et régionales, des services de gestion comptable, des DR/DFiP, des ESI, des équipes départementales de renfort (EDR) et des services centraux contribuant à la mise en œuvre de cette action.
- aux personnels affectés en direction en tant que conseiller aux décideurs locaux

Par rapport au RAP 2023, les effectifs de l'action 07 diminuent de 498 ETPT, soit -2,8 % (17 795 ETPT en RAP 2023).

La baisse s'explique par la suppression de postes comptables impactant principalement les fonctions « Produits locaux », « Dépenses » et « comptabilité ».

En 2024, la répartition des ETPT par métier propre à cette action est la suivante :

	ETPT
Recouvrement des produits locaux (recettes non fiscales émises par les collectivités locales)	5 884
Dépenses du secteur public local	5 367
Comptabilité du secteur public local	3 725
Prestations d'expertise et d'appui au secteur public local	2 321

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 281 982 631	1 237 783 007	1 281 982 631	1 237 783 007
Rémunérations d'activité	784 165 730	752 708 005	784 165 730	752 708 005
Cotisations et contributions sociales	487 511 186	477 153 866	487 511 186	477 153 866
Prestations sociales et allocations diverses	10 305 715	7 921 135	10 305 715	7 921 135
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	42 744 000	48 238 328	44 546 200	44 491 198
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	42 744 000	48 238 328	44 546 200	44 491 198
Titre 5 : Dépenses d'investissement	4 600 000	2 017 547	4 000 000	2 260 126
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		-53 694		-54 694
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 600 000	2 071 240	4 000 000	2 314 819
Total	1 329 326 631	1 288 038 881	1 330 528 831	1 284 534 330

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 48,24 M€ en AE et 44,49 M€ en CP

Proches de la prévision initiale (42,74 M€ en AE et 44,55 M€ en CP), elles se ventilent comme suit :

1- les dépenses de fonctionnement de la direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris (DSFP AP-HP) et des pôles inter-régionaux d'apurement administratif (PIAA), (4,36 M€ en AE et 2,61 M€ en CP).

Ces dépenses concernent l'immobilier (3,96 M€ en AE et 2,17 M€ en CP), les dépenses métiers (0,16 M€ en AE et 0,17 M€ en CP), l'informatique (0,04 M€ en AE et 0,03 M€ en CP) et les charges de fonctionnement courant (0,20 M€ en AE et 0,24 M€ en CP).

L'écart en AE par rapport à la prévision initiale s'explique par le renouvellement du bail de l'APHP en 2024 (initialement prévu en 2023) pour un montant de 3,2 M€.

2- la part des dépenses informatiques de centrale (13,23 M€ en AE et 11,33 M€ en CP), est en deçà de la prévision initiale (19,3 M€ en AE et 19,8 M€ en CP).

Ces dépenses de fonctionnement permettent de financer les applications destinées aux collectivités locales, dont HELIOS (application informatique de gestion comptable et financière des collectivités locales et d'établissements publics locaux), TIPI (application d'encaissement des titres payables par Internet), DVP (dématérialisation des virements/prélèvements), S2ICLOM (système d'information intégré pour les collectivités locales d'outre-mer) et CDG-D SPL (dématérialisation du compte de gestion des comptables du secteur local).

Les dépenses sur le projet S2ICLOM ont été revues en forte baisse en cours d'année 2024.

3- l'affranchissement pour le compte des collectivités locales et celui des directions locales (30,56 M€ en AE et 30,46 M€ en CP). Cette dépense excède d'environ 8,5 M€ en AE/CP la prévision initiale (22 M€ en AE/CP), du fait d'une augmentation significative des tarifs postaux. De plus pour l'affranchissement, la prévision dans le PAP 2024 était surestimée pour l'action 03 mais sous-estimée pour les actions 05 et 07.

4- les frais de justice engagés pour l'exercice des poursuites relatives aux produits locaux (0,04 M€ en AE et CP).

Les attributions de produits et fonds de concours : 0,51 M€ en AE et en CP

Ces crédits proviennent du produit de la rémunération de services rendus au titre de la mise en place d'une procédure de débits d'office pour le recouvrement de prêts accordés aux collectivités (fonds de concours n° 07-2-2-383).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 2,02 M€ en AE et 2,26 M€ en CP

Ces dépenses correspondent à des prestations pour les projets Hélios et SLAM (système des liquidations des avances mensuelles aux collectivités locales).

coûts synthétiques

<i>en milliers</i>	2023	2024
Nombre de titres de recettes du secteur public local	125 732	130 478
Nombre de payes du secteur public local	41 106	42 730
Nombre de mandats du secteur public local (hors paye)	70 7771	70 881

1 Le nombre de mandats du secteur public local (hors paye) a été corrigé pour 2023. Il incluait à tort le nombre de mandats de paye.

Évolution du coût direct unitaire (en €) du contrôle et du paiement des dépenses du secteur public local :

2023	2024	Évolution
3,3	3,2	-3 %

Le coût moyen du contrôle et du paiement d'une dépense du secteur public local représente le rapport entre les dépenses directes (personnel, fonctionnement et équipement) des services de la DGFIP en charge de la gestion de la dépense du secteur public local, calculées avec la contribution au CAS pensions à compter de 2024 et rétro-calculées pour 2023, et le nombre de paiements effectués.

Ce coût est en baisse entre 2023 et 2024, sous l'effet d'une diminution des dépenses de la DGFIP (-1,43 %) conjuguée à une hausse du nombre de paiements effectués (+1,5 %).

ACTION

08 – Gestion des fonds déposés

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Gestion des fonds déposés	56 047 932 54 567 872	10 793 000 2 846 040	66 840 932 57 413 911	56 047 932 54 567 872	10 743 000 2 252 647	66 790 932 56 820 518

EFFECTIFS

	Prévision en ETPT	Réalisation en ETPT
A+	8	1
A	176	165
B	378	365
C	250	284
Total	812	815

L'action n° 08 « Gestion des fonds déposés » est articulée autour de deux missions :

- préposé de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) ;
- gestionnaire de comptes de dépôts de fonds au Trésor (DFT), (collectivités locales, établissements publics nationaux et locaux, régisseurs d'État ou du secteur public local).

Ces missions sont principalement exercées dans les DR/DFiP, les ESI, les trésoreries, les services de gestion comptable (SGC), ainsi qu'en administration centrale.

Les effectifs de l'action 08 diminuent de 45 ETPT, soit -5,2 %, entre 2023 et 2024 (860 ETPT en RAP 2023).

Le partage des effectifs entre les deux activités de l'action n° 08 est le suivant :

	ETPT
Activités de préposé de la Caisse des dépôts et consignations	298
Activités de dépôts de fonds au Trésor (DFT)	517

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	56 047 932	54 567 872	56 047 932	54 567 872
Rémunérations d'activité	34 283 512	33 557 073	34 283 512	33 557 073
Cotisations et contributions sociales	21 313 857	20 471 484	21 313 857	20 471 484
Prestations sociales et allocations diverses	450 563	539 315	450 563	539 315
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	10 793 000	2 846 040	10 743 000	2 252 647
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	10 793 000	2 846 040	10 743 000	2 252 647
Total	66 840 932	57 413 911	66 790 932	56 820 518

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 2,85 M€ en AE et 2,25 M€ en CP

Ces dépenses permettent essentiellement de financer la maintenance applicative de l'application CEP (Collecte de l'Épargne Publique) et le développement de BANKFIP qui consiste en la rénovation de la banque en ligne.

Les attributions de produits et fonds de concours : 8,85 M€ en AE et en CP

Ces crédits proviennent de la rémunération des services rendus par la DGFIP au titre de son activité de préposé de la Caisse des dépôts et consignations pour l'année 2023 (attribution de produits n° 07-2-2-271).

coûts synthétiques

Les flux d'activité caractéristiques de l'action n° 08 sont les suivants :

	2023	2024
Nombre de comptes à vue des clientèles CDC	39 945	38 945
Nombre de comptes des clientèles titulaires d'un compte DFT	77 434	79 638

Le nombre de comptes à vue des clientèles CDC est en légère diminution par rapport à 2023. Cette tendance s'explique par les restructurations des offices.

Le nombre de comptes DFT tenus par les services de la DGFIP est en augmentation constante depuis plusieurs exercices. En 2024, l'évolution connaît une légère inflexion par rapport à 2023 avec une hausse de 2,9 % (+4,4 % entre 2022 et 2023). Elle résulte majoritairement des régies du SPL pour lesquelles l'ouverture d'un compte DFT permet l'optimisation du fonctionnement et facilite le recours à des moyens modernes de paiement.

ACTION

09 – Soutien

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
09 – Soutien	1 044 291 971 978 297 354	838 524 330 890 066 443	1 882 816 301 1 868 363 797	1 044 291 971 978 297 354	882 892 464 898 422 169	1 927 184 435 1 876 719 523

EFFECTIFS

Catégorie	Prévision	Réalisation en ETPT
A+	487	807
A	6 522	5 863
B	3 746	3 408
C	2 057	1 177
Total	12 812	11 255

Les effectifs affectés à l'action « Soutien » comprennent : les personnels positionnés sur des fonctions transversales et de support (RH, formation, gestion du budget, contrôle de gestion, ...) en DR/DFiP, directions nationales et spécialisées et au sein de l'administration centrale. Il s'agit de l'ensemble des activités de la DGFIP permettant aux autres acteurs du programme de réaliser leurs missions.

Cette action inclut également les effectifs ne pouvant être rattachés directement à des fonctions « métier » (stagiaires des écoles, agents à disposition d'autres programmes, apprentis, etc...). Le périmètre de l'action est donc plus large que la notion de fonctions support.

Les effectifs de l'action 09 sont en augmentation de 141 ETPT entre 2023 et 2024, soit de 1,3 % (11 114 ETPT en RAP 2023).

Cette hausse provient principalement :

- des effectifs A+ requalifiés en chef de service administratif pouvant désormais être positionnés en tant que fonctions support et non plus sur les actions métier ;
- des effectifs A dans le cadre du renforcement de certaines missions (contrôle de gestion, maîtrise d'ouvrage et formation).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	1 044 291 971	978 297 354	1 044 291 971	978 297 354
Rémunérations d'activité	638 774 626	600 751 741	638 774 626	600 751 741
Cotisations et contributions sociales	397 122 398	366 722 167	397 122 398	366 722 167
Prestations sociales et allocations diverses	8 394 947	10 823 447	8 394 947	10 823 447
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	753 033 104	819 133 684	808 053 668	812 896 581
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	753 033 104	819 138 865	808 053 668	812 901 762
Subventions pour charges de service public		-5 181		-5 181
Titre 5 : Dépenses d'investissement	85 031 226	70 423 366	74 378 796	84 982 576
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	60 953 300	52 562 763	52 030 912	68 016 078
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	24 077 926	17 860 604	22 347 884	16 966 497
Titre 6 : Dépenses d'intervention	460 000	509 393	460 000	543 012
Transferts aux ménages		16 343		16 343
Transferts aux collectivités territoriales		10 000		10 000
Transferts aux autres collectivités	460 000	483 050	460 000	516 669
Total	1 882 816 301	1 868 363 797	1 927 184 435	1 876 719 523

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 819,14 M€ en AE et 812,9 M€ en CP

Ces dépenses sont en hausse de 66,84 M€ en AE et 5,58 M€ en CP par rapport à la prévision initiale. Cet écart positif porte principalement sur les dépenses informatiques et sur les briques métiers et fonctionnement courant, tandis qu'une sous-consommation est observée sur l'immobilier (notamment sur les énergies et fluides).

Ces dépenses regroupent :

1) les dépenses immobilières : 234,23 M€ en AE et 254,7 M€ en CP, soit une exécution inférieure de 29,40 M€ en AE et de 50,01 M€ en CP par rapport à la prévision initiale.

La sous-exécution porte principalement sur les dépenses du propriétaire et plus particulièrement sur l'entretien lourd.

Ces dépenses immobilières comprennent notamment :

1. les loyers privés hors charges (et hors dépenses consacrées à la location de salles pour les formations et concours relevant de l'activité formation), à hauteur de 93,44 M€ en AE et 64,78 M€ en CP, inférieurs de 15,96 M€ en AE et de 21,02 M€ en CP à la prévision initiale.

La démarche de rationalisation du parc de la DGFIP s'est poursuivie en 2024, avec la libération de plusieurs bâtiments (plus de 33 000 m² abandonnés). Cette rationalisation a néanmoins connu un ralentissement par rapport aux années précédentes, en partie, du fait de l'entrée d'un bâtiment locatif (Romainville) dans le parc de la DGFIP, sans sortie concomitante. Le bâtiment occupé précédemment par les services déménageant à Romainville quittera le parc DGFIP en 2025, à l'échéance des baux.

63 baux ont nécessité en 2024 (contre 109 l'année passée) une mobilisation d'AE pluri-annuelles importante pour couvrir l'ensemble de la période d'engagement.

2. les fluides et taxes énergétiques exécutés à hauteur de 10,83 M€ en AE et 58,71 M€ en CP pour une prévision de 19,71 M€ en AE et 88 M€ en CP.

En AE comme en CP, la consommation est plus faible que celle initialement prévue.

Cette situation s'explique en AE par des ajustements de bons de commande, du fait de la périodicité de renouvellement des marchés de fluides de la DAE, tous les 2 ans. Concernant les CP, la consommation a été plus faible que les prévisions notamment en raison des facteurs météorologiques, de réduction et/ou d'amélioration énergétique du parc immobilier.

3. les dépenses d'entretien des bâtiments (entretiens lourds et courant immobilier) se sont élevées à 67,5 M€ en AE et 73,13 M€ en CP, soit une exécution inférieure à la prévision en AE (-8,5 M€) mais supérieure en CP (+3,3 M€).

En 2024, le programme 156 a permis de financer :

- des dépenses de **désamiantage** pour 1,2 M€ d'AE et 1,9 M€ de CP principalement à Soyaux et Louviers ;
- des dépenses de **performance énergétique** : travaux d'étanchéité du toit terrasse du CDIF de Marmande (0,63 M€) ou le remplacement des menuiseries à la DIRCOFI de Marseille (0,43 M€) ;
- le financement des nouvelles centrales d'alarme sur IP (6 M€).

4. les dépenses de services relatives aux opérations de nettoyage et de gardiennage se sont élevées à 54,83 M€ en AE et 49,98 M€ en CP en 2024, en hausse de 12,58 M€ en AE et 4,98 M€ en CP par rapport à la prévision initiale.

2) les dépenses « métiers » (200,75 M€ en AE et 196,84 M€ en CP) regroupent :

- des dépenses dédiées à l'**affranchissement** (69,46 M€ en AE et 67,68 M€ en CP) ; malgré une baisse des volumes concernant l'affranchissement égrené, la prévision s'est avérée un peu trop basse de 7 M€ en AE et 5,3 M€ en CP compte tenu notamment de l'augmentation importante des coûts des envois postaux.

- **des frais de déplacement** nécessaires aux missions (hors frais de déplacement liés à la formation) (37,40 M€ en AE et 37,36 M€ en CP), légèrement inférieurs à la prévision initiale (-0,85 M€ en AE et -0,89 M€ en CP) ;

- **des travaux d'impression** y compris les frais de maintenance, imprimés et brochures (30,26 M€ en AE et 24,17 M€ en CP), en hausse en AE (+12,06 M€) par rapport à la prévision sous l'effet d'une sous-évaluation de la prévision en AE notamment au regard de l'augmentation significative des coûts de production.

- **des frais de commissions de cartes bancaires liés à l'utilisation des terminaux de paiement électroniques**, (51,14 M€ en AE et 53,12 M€ en CP), en nette hausse par rapport à la prévision (+14,65 M€ en AE et +16,22 M€ en CP), progression soutenue du fait de l'expansion de l'activité monétique qui reste dynamique avec l'augmentation du nombre de transactions en numéraire et par carte bleue, et le succès rencontré par le paiement de proximité (3,15M de transactions en 2024) ;

- **des frais de justice** (12,43 M€ en AE et 14,45 M€ en CP).

3) les dépenses informatiques (290,37 M€ en AE et 267,67 M€ en CP)

La hausse de 48,21 M€ en AE et 20,12 M€ en CP par rapport à la prévision initiale porte principalement sur l'informatique des services centraux (dépenses de services infrastructures et transverses). L'informatique des services déconcentrés ainsi que les frais de réseau et télécommunications sont en recul par rapport à la prévision initiale.

Elles comprennent :

1. Les dépenses de l'administration centrale et des services déconcentrés (250,25 M€ en AE et 233,53 M€ en CP) liées :

- à la maintenance du parc installé (entretien du matériel, du réseau et redevances) ;
- à l'acquisition de matériels, de logiciels, d'aide à l'exploitation, d'immobilier informatique ;
- au fonctionnement des centres d'édition, d'acquisition de données et des centres d'encaissement ;
- au maintien en condition opérationnelle des applications de la DGFIP ;
- au recours à l'assistance (en matière d'infrastructures, de sécurité, de maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre, d'intégration...).

L'année 2024, en forte hausse, est marquée par :

- l'engagement du nouveau marché IBM pour 26,2 M€ en AE et 7,8 M€ en CP, portant sur un marché pluriannuel de maintenance de logiciels. La société favorise une politique globale de bascule de ses clients vers des contrats sur 5 ans, ce qui permet de bénéficier de prix fermes sur l'ensemble de la période et de générer des économies ;
- les travaux relatifs au Regroupement et Automatisation de la Déclaration des Applications dans le Référentiel de cartographie (RADAR)
- la poursuite des travaux pour le lac de données (DATA LAKE) pour 9,1 M€ en AE et 7,3 M€ en CP. Ce projet consiste à mettre en œuvre un entrepôt informatique de stockage de données métiers de la DGFIP de façon à pouvoir y effectuer des traitements de manière découplée, sécurisée et documentée.
- les licences Oracle pour 6,4 M€
- l'acquisition de smartphones avec un processus et une solution pour gérer et sécuriser l'utilisation des mobiles multifonctions des agents et de leurs données.

2. Les frais de réseau (16,69 M€ en AE et 13,10 M€ en CP) se situent en-dessous de la prévision (-1,40 M€ en AE et -4,84 M€ en CP).

Ces dépenses, relatives aux frais du réseau de transport de données du réseau interministériel de l'État, sont en légère baisse en 2024.

3. Les dépenses de télécommunications (23,42 M€ en AE et 21,03 M€ en CP, contre une prévision initiale à 27,95 M€ en AE et 27,06 M€ en CP), sont également en légère baisse, s'expliquant en particulier par la poursuite des travaux relatifs au passage à la téléphonie sur IP, avec un enjeu d'importance tant en matière de qualité que d'accélération du déploiement de cette solution.

4) les dépenses de fonctionnement courant (93,79 M€ en AE et 93,70 M€ en CP), en hausse de 18,84 M€ en AE et 17,75 M€ en CP par rapport à la prévision initiale, couvrent les frais suivants :

1. La formation (31,90 M€ en AE et 29,12 M€ en CP), soit une consommation supérieure à la prévision initiale arrêtée à 18 M€ en AE et en CP, traduisant une dynamique des formations en présentiel au cours de la gestion 2024.

2. Les achats, locations et l'entretien de matériels (14,11 M€ en AE et 15,35 M€ en CP), soit une exécution inférieure de 3,89 M€ en AE et 1,65 M€ en CP par rapport à leur prévision initiale.

3. Les moyens généraux regroupant divers frais, tels que la contribution de la DGFIP pour le réseau France Services, les dépenses de documentation et les actions de communication (14,66 M€ en AE et 14,97 M€ en CP).

4. Les dépenses de fonctionnement réalisées au profit des conditions de vie au travail, de l'action sociale et de la santé et de la sécurité au travail (14,96 M€ en AE et 14,98 M€ en CP), sont nettement supérieures à la prévision initiale (8,40 M€ en AE et en CP) qui était peu élevée. La DGFIP octroie principalement des subventions de fonctionnement aux associations gérant les restaurants administratifs. L'essentiel des ressources a ainsi été consacré à la restauration collective et se trouve impacté par la Loi Égalim.

5. La sécurité (3,44 M€ en AE et 3,76 M€ en CP). La baisse de ces dépenses (par rapport à la prévision initiale de 5,50 M€ en AE et 7,50 M€ en CP) s'inscrit dans le cadre de la poursuite du déploiement du dispositif de paiement de proximité chez les buralistes qui réduit le recours aux transporteurs de fonds.

6. Les dépenses de fournitures (4,79 M€ en AE et 5,03 M€ en CP), légèrement supérieures à la prévision en AE et conformes en CP (5 M€ en AE et en CP).

7. Les frais de transport (5,04 M€ en AE et 5,21 M€ en CP) soit une consommation inférieure à la prévision (5,34 M€ en AE et CP).

8. Les dépenses de services extérieurs comme les frais d'étude, d'enquête et de conseil, les autres rémunérations d'intermédiaires et honoraires (4,88 M€ en AE et 5,27 M€ en CP pour une prévision de 2,3 M€ en AE et en CP).

Les attributions de produits et fonds de concours : 1,50 M€ en AE et en CP

Ces crédits proviennent de :

- la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations fournies par la DGFIP (fonds de concours n° 07-2-2-277) ;
- produit des cessions de biens immobiliers bénéficiant à la DGFIP (fonds de concours n° 07-2-2-705).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 70,42 M€ en AE et 84,98 M€ en CP

Inférieures à la prévision en AE et supérieures en CP (85,03 M€ en AE et 74,38 M€ en CP), en raison notamment des ressources supplémentaires obtenues en cours de gestion, ces dépenses sont cependant en nette diminution par rapport à l'exécution 2023 (130,5 M€ en AE et 96,5 M€ en CP).

Les dépenses de titre 5 ont principalement concerné :

1. Les dépenses informatiques (35,51 M€ en AE et 44,89 M€ en CP) :

Elles concernent notamment les acquisitions de matériels (serveurs, baies de stockage) ainsi que les applications OCFI, TOPAD Cible, APIM ZU.

La sur-consommation en CP par rapport à la prévision initiale (+8,2 M€) s'explique par une tranche fonctionnelle exécutée concernant des travaux de rénovation de deux centres données (SPS et Noisiel).

2. les dépenses d'investissement immobilier (31,87 M€ en AE et à 36,42 M€ en CP, contre une prévision initiale fixée à 30,30 M€ en AE et 27,30 M€ en CP).

Les dépenses d'investissement immobilier viennent en complément des financements du compte d'affectation spéciale immobilier.

Elles ont d'abord participé à l'évolution des structures et implantations de la DGFIP dans le cadre de la mise en place du NRP et de la relocalisation de services. La réalisation de ces investissements nécessite des opérations immobilières dans les sites concernés, ainsi que de l'entretien et de la mise aux normes des immeubles participant à assurer la qualité du cadre de vie des agents et les conditions d'accueil des usagers.

L'analyse des projets immobiliers prend en compte la transition écologique et tout particulièrement la possibilité d'améliorer la performance énergétique des bâtiments et ainsi de réaliser des économies d'énergie dans la perspective d'atteindre les objectifs fixés par la loi ELAN.

Hors NRP, la DGFIP a financé le lancement de plusieurs opérations d'envergure comme le déménagement de la DIRCOFI IDF au **SPALLIS** pour 5,8 M€ ou la mise en place de nouveaux espaces de travail associés à une réfection de la CVC (chauffage, ventilation, climatisation) de Marseille Landier pour 3,04 M€.

3. les achats de matériels considérés comme dépenses d'investissement (3,04 M€ en AE et 3,67 M€ en CP), soit une exécution très inférieure à la prévision (13,70 M€ en AE et 10,35 M€ en CP).

DÉPENSES D'INTERVENTION : 0,50 M€ en AE et 0,54 M€ en CP

Initialement prévues à hauteur de 0,46 M€ en AE et en CP, elles recouvrent exclusivement les dépenses liées à la participation de la DGFIP à des organisations internationales telles que l'OCDE.

En 2024, la DGFIP est restée fortement investie dans les travaux internationaux conduits au sein de l'OCDE et de l'UE afin notamment de finaliser la mise en œuvre du plan d'action relatif à la lutte contre l'érosion des bases fiscales et les transferts de bénéfices (projet BEPS – *Base erosion and profit shifting*).

Elle a par ailleurs participé aux travaux du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales et poursuivi sa participation aux différents groupes de travail de l'OCDE (groupe de travail sur les conventions fiscales, au groupe de travail sur l'imposition des entreprises multinationales, au groupe de travail sur la taxation indirecte, au groupe de travail sur l'échange de renseignements et au groupe de travail sur la planification fiscale agressive).

Au niveau de l'UE, la DGFIP a participé activement aux groupes de travail ainsi qu'aux groupes de haut niveau en matière fiscale. Elle a également pris part aux travaux du Conseil de l'UE portant sur la liste fiscale européenne des États et territoires non-coopératifs.

Enfin, elle a participé aux travaux se déroulant sous l'égide de l'ONU et visant à l'élaboration d'une nouvelle convention cadre en matière fiscale.

En 2024, la DGFIP a maintenu un haut niveau d'investissement dans les négociations internationales en vue d'obtenir des avancées concrètes sur l'ensemble des thèmes évoqués.

ACTION

10 – Élaboration de la législation fiscale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
10 – Élaboration de la législation fiscale	21 240 175	100 000	21 340 175	21 240 175	100 000	21 340 175
	19 117 662	204 862	19 322 524	19 117 662	219 389	19 337 051

EFFECTIFS

Catégorie	Prévision	Réalisation en ETPT
A+	27	18
A	159	161
B	18	16
C	10	8
Total	214	203

Les effectifs de l'action 10 comprennent uniquement les emplois de la Direction de la Législation Fiscale. Ils sont en augmentation de 3 ETPT par rapport au RAP 2023 (200 ETPT).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	21 240 175	19 117 662	21 240 175	19 117 662
Rémunérations d'activité	12 992 233	12 532 478	12 992 233	12 532 478
Cotisations et contributions sociales	8 077 195	6 426 543	8 077 195	6 426 543
Prestations sociales et allocations diverses	170 747	158 641	170 747	158 641
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	100 000	204 862	100 000	219 389
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	100 000	204 862	100 000	219 389
Total	21 340 175	19 322 524	21 340 175	19 337 051

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 0,20 M€ en AE et 0,22 M€ en CP

Les crédits de fonctionnement regroupent les dépenses métiers de la DLF, notamment les frais de déplacement et frais afférents.

Ces dépenses sont supérieures à la prévision (0,10 M€ en AE/CP) du fait notamment de dépenses de fonctionnement imputées à tort en 2023 sur l'action 09 (impression et reprographie du Code Général des Impôts), ce qui a eu pour effet une prévision initiale peu élevée (du fait de l'absence d'exécution sur cette action l'année précédente).

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
IGN - Institut national de l'information géographique et forestière (P159)		10 185				33 620
Transferts		10 185				33 620
Total		10 185				33 620
Total des transferts		10 185				33 620

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.

La convention financière du 2 juillet 2018 régissant les relations entre l'IGN et le Ministère de l'action et des comptes publics et relative à la constitution de la représentation parcellaire cadastrale unique (RPCU) prévoit que la DGFIP rembourse à l'IGN une partie des sommes acquittées par ce dernier au titre des dépenses fixées dans le contrat (fourniture et développement des outils logiciels, développement de nouvelles fonctionnalités...). En 2024, il n'a pas été prévu ou constaté de dépense à ce titre.

PROGRAMME 218
**Conduite et pilotage des politiques
économiques et financières**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Anne BLONDY-TOURET

Secrétaire générale

Responsable du programme n° 218 : Conduite et pilotage des politiques économiques et financières

Le programme « conduite et pilotage des politiques économiques et financières » assure l’impulsion des politiques publiques menées par le ministère de l’économie, des finances et de la souveraineté industrielle. Il regroupe les moyens consacrés aux activités de conception, d’expertise, de régulation, de conseil et de contrôle, au soutien de l’administration centrale ainsi qu’à l’animation et à la mise en œuvre des politiques ministérielles transversales et, dans certains cas, interministérielles.

Il porte, à ce titre, les effectifs et les crédits correspondant aux missions mises en œuvre par :

- les cabinets des ministères économiques et financiers (MEF) ;
- les directions ou services en charge des missions transversales de nature interministérielle (agence pour l’informatique financière de l’État (AIFE), direction des achats de l’État (DAE), direction du budget (DB)) ;
- le secrétariat général (SG) des MEF, en charge des missions de support, de modernisation et de coordination ministérielle, telles que définies par le décret n° 2014-834 du 24 juillet 2014 relatif aux secrétaires généraux des ministères ;
- l’inspection générale des finances (IGF), le contrôle général économique et financier (CGEFI), l’autorité nationale d’audit pour les fonds européens (AnAFé) et la commission de certification des comptes des organismes payeurs des dépenses financées par les fonds européens agricoles (CCCOP) ;
- les directions et entités intervenant dans les domaines de la conception, du conseil, de l’expertise, de la régulation et de la lutte contre la fraude, telle que la cellule de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Tracfin), l’Agence française anticorruption (AFA), l’Autorité nationale des jeux (ANJ), la direction des affaires juridiques (DAJ), etc.

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PROGRAMME

En 2024, le programme a poursuivi de nombreux chantiers de modernisation et de transformation de la fonction financière de l’État, tant à l’échelle interministérielle qu’à celle des MEF.

1/ Une action interministérielle au cœur de la modernisation financière de l’État

a) Une activité toujours soutenue en matière de contrôle, de lutte contre la fraude financière et de promotion de la conformité

Le renforcement des moyens alloués à Tracfin (service de traitement du renseignement et d’action contre les circuits financiers clandestins) en 2024 a permis de soutenir les investissements dans ses systèmes d’information (SI) initiés en 2023 : augmentation des capacités informatiques afin d’accompagner la hausse constante de son activité et sécurisation de ses SI conformément aux préconisations de l’agence nationale de la sécurité des systèmes d’information (ANSSI).

L’année 2024 a également été marquée par le financement de deux projets prioritaires s’inscrivant notamment dans la feuille de route du plan « Lutte contre toutes les fraudes aux finances publiques » annoncée en mai 2023 :

- le développement des capacités de renseignement du service, en renforçant ses moyens d’enquête et d’investigation ;

- l'organisation par Tracfin à Paris de la réunion plénière Égmont réunissant les 167 cellules de renseignement financier (CRF) du monde.

La réorganisation de l'AnAFé, amorcée en 2022, s'est matérialisée en 2024 par la mise en place du nouveau comité des experts. La nouvelle unité spécialisée en pilotage et rédaction des audits de systèmes de gestion et de contrôle, créée fin 2023, a réalisé en 2024 quinze audits de systèmes, dont trois seulement ont été rendus publics.

Enfin, l'ANJ a fait de la réduction de la part des joueurs excessifs et pathologiques et du suivi du produit brut des jeux des axes prioritaires, avec un renforcement de sa politique de contrôle des opérateurs et de la lutte contre l'offre illégale. L'ANJ a par ailleurs mené des actions ciblées permettant d'accroître son implication dans la production de nouveaux services numériques. L'ANJ a notamment travaillé sur une gamme plus étendue de services pour renforcer la protection des joueurs, dans un contexte de fortes mutations du marché des jeux d'argent.

b) Des évolutions structurantes du système d'information financière de l'État

Les travaux réalisés par l'AIFE, qui contribuent à la transformation de la fonction financière de l'État, ont connu des avancées majeures en 2024. Le projet de migration du système d'information Chorus a été finalisé comme prévu avec une mise en production en mai. Dans la perspective d'un déploiement en 2026, l'AIFE a fait évoluer le système de gestion des déplacements en faisant l'acquisition, en 2024, d'un portail de réservation en ligne d'une part et en poursuivant les travaux d'internalisation de la solution Chorus déplacements temporaires d'autre part.

Les développements liés au projet de facturation électronique piloté par la DGFIP se sont poursuivis en 2024.

c) L'amélioration continue de la qualité de l'information financière

Dans une logique d'amélioration continue de la qualité de l'information budgétaire, la direction du budget maintient un niveau d'ambition élevé concernant la satisfaction relative à la qualité des objectifs, des indicateurs et de la justification au premier euro (JPE) des programmes du budget de l'État.

2/ La coordination des chantiers de modernisation internes au ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique

a) L'amélioration des conditions d'emploi des personnels

La mise en œuvre des actions engagées dans le cadre de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique s'est poursuivie. Ces actions portent principalement sur :

- le renforcement de l'attractivité du ministère, dans une logique de diversification accentuée ;
- l'amélioration du cadre de gestion des agents contractuels, en vue en particulier de fidéliser les viviers ;
- la mise en place d'un dialogue social modernisé à la suite des élections professionnelles de la fin d'année 2022 ;
- la poursuite de l'affirmation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- la promotion des parcours professionnels des personnes en situation de handicap ;
- la mise en place d'un cadre renforcé en matière de déontologie.

Les actions du service des ressources humaines (SRH) du SG se sont traduites en 2024 par :

- le renforcement de l'accompagnement des cadres supérieurs et le développement de programmes d'accompagnement de différentes populations (cadres à potentiel, cadres de direction, accompagnement des femmes, etc.) ;
- la poursuite de la mise en œuvre du télétravail à la suite de l'accord collectif majoritaire signé au niveau ministériel le 11 juillet 2022, avec la réalisation d'études sur les conséquences de ce mode de travail sur les agents ;

- la mise en œuvre de l'accord handicap ministériel conclu avec l'ensemble des organisations syndicales le 21 juin 2024 permettant le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap et l'accompagnement des encadrants ;
- la création d'une fédération rassemblant les principaux opérateurs de l'action sociale, permettant de créer des synergies et d'améliorer la gouvernance de l'ensemble.

b) L'innovation au service des usagers et de la modernisation des outils de travail des agents

En 2024, le service du numérique (SNUM) a poursuivi ses chantiers structurants pour la modernisation des outils de travail :

- montée en débit des principaux accès réseau en administration centrale afin de garantir une meilleure qualité du système d'information pendant la période des jeux olympiques et paralympiques au cours de laquelle les agents ont été massivement placés en situation de télétravail ;
- déploiement pilote de la carte agent ministérielle ROSSIGNOL en administration centrale ;
- lancement d'une dynamique ministérielle coordonnée de montée en compétences sur l'intelligence artificielle (mise en place d'une 'Task Force IA' animée par le SG, développement d'un socle d'outillage commun interne 'OlympIA').

Pour sa part, le service du Haut fonctionnaire de défense et sécurité (SHFDS) a notamment procédé à l'acquisition de matériels, logiciels et prestations dans le cadre de la mise en place du service de détection des attaques informatiques du centre de cyberdéfense ministériel (CCM), ayant vocation à compléter les capacités en la matière des directions et services des MEF.

c) La poursuite du pilotage interministériel de la politique des achats de l'État

La DAE a poursuivi le pilotage de la politique des achats de l'État autour de trois grandes priorités stratégiques : la maîtrise des coûts, à travers notamment la réalisation d'économies d'achats, la mise en œuvre des actions du plan de transformation écologique de l'État liées aux achats, et l'optimisation de l'impact économique de la commande publique en direction des petites et moyennes entreprises (PME), de l'achat innovant (en lien étroit avec la mission French Tech rattachée à la DGE), et de certaines filières industrielles prioritaires. L'activité d'achat interministériel a nettement augmenté en 2024 et le système d'information des achats de l'État a poursuivi sa modernisation (applications 'Appach' et 'Place').

d) L'amélioration de l'efficacité des fonctions support

En 2024, le SG a fait de cet objectif un des axes clefs de sa transformation, notamment par :

- la construction d'une nouvelle feuille de route stratégique, qui s'appuie sur le précédent projet « Ambition SG » en l'enrichissant de nouveaux leviers pour favoriser la transversalité et une approche « solution » ;
- la mise en place des assistants digitaux au sein du centre de services des ressources humaines (CSRH) ayant permis d'accélérer l'automatisation de plusieurs processus RH, notamment en gestion administrative, paye et compte-rendu. Grâce à la « Robotic Process Automation » (RPA), les tâches répétitives et chronophages ont été largement réduites sur certains processus irritants, améliorant ainsi l'efficacité, la qualité de vie au travail des gestionnaires et le contrôle interne ;
- le développement durable, qui a continué en 2024 de constituer l'axe majeur de transformation du ministère avec la mise en œuvre du plan ministériel de transformation écologique, validé en février, qui décline les 15 engagements thématiques de la circulaire de la Première ministre du 21 novembre 2023 ;
- enfin, dans le domaine immobilier, l'effort de modernisation des bâtiments et des espaces de travail a été poursuivi, dans un objectif d'attractivité des sites, dont celui de Bercy. Les études du projet de réaménagement dit du « Grand Bercy » ont été engagées en lien avec les directions et services d'administration centrale. Un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) a été élaboré.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Améliorer l'information budgétaire et la qualité des services rendus aux administrations

INDICATEUR 1.1 : Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat

INDICATEUR 1.2 : Taux de satisfaction des commanditaires/clients

INDICATEUR 1.3 : Qualité de service des prestations de service numériques

OBJECTIF 2 : Améliorer les conditions d'emploi des personnels

INDICATEUR 2.1 : Part des agents bénéficiant de prestations d'action sociale dans les secteurs de la restauration, de l'aide au logement et des séjours vacances pour enfants et adolescents

OBJECTIF 3 : Maîtriser le coût des fonctions support

INDICATEUR 3.1 : Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE

INDICATEUR 3.2 : Efficience de la gestion immobilière

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Améliorer l'information budgétaire et la qualité des services rendus aux administrations

INDICATEUR

1.1 – Qualité des objectifs, des indicateurs et de la JPE des programmes du budget de l'Etat

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de satisfaction du Parlement, des ministères et de la Cour des comptes	%	82	80,5	87	67	absence amélioration	82

Commentaires techniques

Source des données : direction du budget (enquête annuelle de satisfaction).

Mode de calcul :

Le résultat du sous-indicateur « Taux de satisfaction du Parlement, des ministères et de la Cour des comptes » est déterminé par la direction du budget à l'aide de 3 questionnaires dématérialisés adressés au Parlement, aux ministères et à la Cour des comptes :

- Parlement : le panel se compose des membres des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, des rapporteurs spéciaux pour le projet de loi de finances, des administrateurs et administrateurs-adjoints des commissions des finances et d'autres commissions ayant recours à la documentation budgétaire ;
- Ministères : l'enquête a été adressée aux directeurs des affaires financières de l'ensemble des ministères et à leurs adjoints ;
- Cour des comptes : les destinataires du questionnaire sont les rapporteurs et contre-rapporteurs ayant contribué à la rédaction des notes d'analyse de l'exécution budgétaire.

Le taux de satisfaction agrégé rapporte à l'ensemble des participants le nombre de participants ayant déclaré une appréciation générale « Très satisfaisante » ou « Plutôt satisfaisante » vis-à-vis de la manière dont les projets et rapports annuels de performances (PAP et RAP) sont conçus.

ANALYSE DES RESULTATS

Les résultats de 2024 agrègent les réponses de 104 participants dont 21 de la Cour des comptes, 38 du Parlement et 45 des ministères. Les répondants à l'enquête 2024, au nombre de 104, sont plus nombreux et plus divers que ceux de l'année précédente dont le nombre s'élevait à 38, dont 37 du Parlement. Le taux de satisfaction global pour le Parlement, les ministères et la Cour des comptes s'élève à 67 % en 2024, en retrait par rapport au résultat de 2023 (80,5 %). La cible fixée en PAP 2024 n'est donc pas atteinte. Deux facteurs expliquent la diminution par rapport au RAP 2023 :

- l'augmentation du nombre de répondants issus des ministères, qui représentent cette année 54 % des sondés, alors qu'ils n'étaient pas représentés l'année précédente. En effet, le taux de satisfaction au sein du contingent « ministères » n'est que de 58 % ; les ministères sont producteurs des PAP alors que le Parlement et la Cour des comptes en sont les lecteurs, ce qui induit des attentes et des critères d'évaluation différents ;
- la dégradation du taux de satisfaction du Parlement, qui diminue de 80,5 à 64,5 %. Cette diminution pourrait s'expliquer par les circonstances particulières d'examen du PLF 2025.

A l'inverse, les répondants de la Cour des comptes déclarent un taux de satisfaction élevé (93 %).

L'enquête révèle une demande accrue de simplification de la documentation budgétaire qui va dans le sens du travail entamé par la direction du budget. D'une part, en PAP 2025, une limitation du nombre de caractères a été instaurée. Elle sera reprise en RAP 2025. D'autre part, la direction du budget s'efforce de réduire le nombre d'annexes budgétaires (jaunes et oranges). Enfin, une représentation graphique des indicateurs de performance est disponible à partir du site du budget, afin d'en améliorer la lisibilité.

INDICATEUR

1.2 – Taux de satisfaction des commanditaires/clients

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de satisfaction des directions partenaires du CGefi	%	97	98	97	Non connu	donnée non renseignée	97

Commentaires techniques

Source des données : CGefi

La mesure de la satisfaction des prestations s'évalue grâce à un questionnaire adressé aux commanditaires : ce questionnaire est adressé aux directions partenaires pour les missions de contrôle et à des commanditaires pour les missions de conseil.

Mode de calcul : la satisfaction des commanditaires des prestations est mesurée à travers plusieurs critères. Chaque critère est apprécié sur une échelle à quatre niveaux : « très insuffisant », « insuffisant », « satisfaisant », « très satisfaisant ». Chaque niveau de satisfaction est affecté d'une note allant de 1 (très insuffisant) à 4 (très satisfaisant). Le résultat de chaque sous-indicateur est la moyenne des notes obtenues ramenée à 100.

INDICATEUR

1.3 – Qualité de service des prestations de service numériques

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Indice de satisfaction des bénéficiaires des prestations de l'AIFE	Note sur 10	6,6	6,41	6,6	6,49	amélioration	6,6

Commentaires techniques

Source des données : Agence pour l'Informatique Financière de l'État (AIFE)

Objet : mesure de la satisfaction des bénéficiaires de prestations au regard des solutions logicielles proposées (disponibilité, temps de réponse, ergonomie), d'une part, et du support apporté par l'AIFE, d'autre part.

Mode de calcul : la mesure de la satisfaction s'effectue via un questionnaire transmis annuellement à un panel d'utilisateurs représentatifs des différents types de partenaires et utilisateurs (maîtres d'ouvrages, utilisateurs de la sphère publique et utilisateurs externes).

Le questionnaire est décliné par solutions logicielles opérées par l'AIFE. La moyenne non-pondérée des taux de satisfaction ainsi obtenue est ramenée à une note sur 10.

Afin de garantir l'objectivité des résultats, la réalisation des enquêtes est confiée à un institut de sondage indépendant.

ANALYSE DES RESULTATS

En 2024, 27 200 utilisateurs des produits et services de l'AIFE ont répondu à l'enquête en ligne sur un panel d'environ 310 000 utilisateurs sollicités, soit un taux de participation stable d'environ 9 %.

L'indice de satisfaction globale est en augmentation par rapport à celui de 2023 (6,49 en 2024 pour 6,41 en 2023). L'augmentation globale de l'indice, alors même que la plus importante migration réalisée sur Chorus (dite « S4/HANA ») réalisée en 2024 aurait pu générer une insatisfaction de ses utilisateurs mérite d'être signalée. Cette hausse est due essentiellement aux progrès réalisés sur Chorus, Chorus Formulaires, et Chorus DT. En effet, Chorus (indice de satisfaction de 6,9) et Chorus Formulaires (indice de satisfaction de 7) progressent respectivement de 0,4 et 0,2 point, sur tous les aspects mesurés et en particulier sur la facilité d'utilisation de Chorus qui gagne 0,8 point et atteint ainsi son plus haut niveau.

Après la dégradation constatée l'an dernier, Chorus DT progresse en 2024 de 0,7 point dans un contexte de doublement des répondants. L'amélioration concerne tous les aspects évalués et plus particulièrement la facilité d'utilisation de l'outil. L'enquête permet par ailleurs d'établir une corrélation directe entre le fait d'avoir suivi ou non une formation (en présentiel ou webinaire) et le niveau global de satisfaction. Ce constat conforte l'AIFE dans le renforcement des actions de formation de Chorus DT mené en 2024, actions qui se poursuivront en 2025.

Les résultats sont en revanche en retrait s'agissant des agents publics utilisateurs du SI PLACE, dont l'indice est ramené à 5,6.

Les indices de satisfactions restent stables en 2024 sur les autres solutions applicatives, « Chorus Pro », « PLACE : Entreprises » et la plateforme de management des API « PISTE ».

OBJECTIF

2 – Améliorer les conditions d'emploi des personnels

INDICATEUR

2.1 – Part des agents bénéficiant de prestations d'action sociale dans les secteurs de la restauration, de l'aide au logement et des séjours vacances pour enfants et adolescents

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part des agents ayant accès à une solution de restauration collective (1)	%	74,8	74,7	77	74.5	absence amélioration	75
Part des logements sociaux réservés en PLAI, PLUS, PLS et équivalents (2)	%	Sans objet	Sans objet	76	Sans objet	donnée non renseignée	76
Part des familles bénéficiaires des prestations "vacances enfants" dont le quotient familial fiscal mensuel est inférieur ou égal à 1 000 euros (3)	%	51,1	49,8	50	48.2	absence amélioration	50

Commentaires techniques

Commentaires techniques

Sous-indicateur « Part des agents ayant accès à une solution de restauration collective » :

Source des données : secrétariat général des ministères économiques et financiers – reporting interne SOLRES

Mode de calcul : rapport entre le nombre d'agents affectés dans les sites ministériels identifiés comme bénéficiant d'un accès à une solution de restauration collective (restaurant ministériel, inter administratif ou conventionné), et l'effectif total des agents des MEF.

Sous-indicateur « Part des logements sociaux réservés en PLAI, PLUS, PLS et équivalents » :

Source des données : association pour le logement du personnel des administrations financières (ALPAF).

Mode de calcul : rapport entre le nombre de logements sociaux réservés par l'ALPAF en prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), en prêt locatif à usage social (PLUS), en prêt locatif social (PLS) et équivalents, et le nombre total de logements réservés par l'ALPAF au cours de l'exercice comptable considéré.

Sous-indicateur « Part des familles bénéficiaires des prestations « vacances enfants » dont le quotient familial fiscal mensuel est inférieur ou égal à 1 000 euros » :

Source des données : association éducation plein air finances (EPAF).

Mode de calcul : rapport entre le nombre de familles bénéficiaires inscrites dans le logiciel Prométhée (gestion automatisée des inscriptions en colonies de vacances) ayant un quotient familial fiscal mensuel inférieur ou égal à 1 000 euros, en euros 2006, et le nombre total de familles bénéficiaires.

ANALYSE DES RESULTATS

Le résultat pour la restauration collective reste en-deçà de la cible. Il s'explique par les difficultés à maintenir des solutions de restauration collective sur l'ensemble du territoire, du fait de la fermeture de restaurants du réseau des administrations financières et de la difficulté à trouver des solutions alternatives via des conventionnements avec des structures extérieures, dans un contexte général de fragilisation (hausse importante des coûts de revient, impact du télétravail) et de mutation (développement de modes alternatifs avec la livraison de repas) du secteur de la restauration collective. Les agents ne disposant pas de solution de restauration collective bénéficient de tickets restaurant.

La politique d'aide au logement se décline en réservations de logements sociaux et diverses prestations d'aides et de prêts servis sous conditions de ressources, à l'exception du prêt pour l'amélioration du logement des personnes handicapées et du prêt sinistre immobilier, qui relèvent de situations particulières. Compte tenu de la mise en place de la « gestion de flux » à compter de janvier 2024, le sous-indicateur « logement » tel que formulé ne constitue plus un facteur de performance de l'opérateur. Il est modifié à compter du PAP 2025. A titre informatif, le nombre de réservations en 2024 d'ALPAF (devenue en janvier 2025 ASF Logement) s'est élevé à 100 dont 10 en foyers meublés et 20 en Guyane (où la notion de logement conventionné n'existe pas).

Enfin, le troisième sous-indicateur concerne l'accès des catégories de personnel les plus modestes aux prestations « Vacances enfants » (VE). Avec une année 2024 marquée par la tenue des JOP, ce qui a obligé l'EPAF (devenue ASF Vacances le 1^{er} Janvier 2025) à aménager fortement l'organisation de la prise en charge des enfants à l'été 2024, l'activité VE affiche un très léger tassement de -1,6 % par rapport à 2023 (un peu plus de 7 430 enfants ont bénéficié de prestations EPAF contre 7 574 en 2023). Dans ce contexte, les familles bénéficiaires des prestations VE dont le quotient familial est le moins élevé représentent 48,2 % des bénéficiaires en 2024 (57,4 % s'agissant des seuls enfants), soit un résultat légèrement en retrait par rapport à la cible de 50 %. Il est par ailleurs rappelé que l'opérateur se doit de proposer une solution de « Vacances Enfants » à l'ensemble des demandeurs quels que soient les quotients familiaux auxquels ils sont assujettis..

OBJECTIF

3 – Maîtriser le coût des fonctions support

INDICATEUR

3.1 – Gains relatifs aux actions achat interministérielles animées par la DAE

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Economies achats relatives aux actions achat interministérielles animées par la DAE	M€	137	Non connu	Non déterminé	Non connu	donnée non renseignée	Non déterminé
Economies achats consolidées tous ministères	M€	288*	337*	170	374	cible atteinte	330
Economies achats consolidées établissements publics	M€	459	418	450	Non connu	donnée non renseignée	470

Commentaires techniques

Source des données (pour les deux sous-indicateurs) : DAE

Mode de calcul (pour les deux sous-indicateurs) :

L'économie achat correspond à la différence entre un montant de référence (actualisé en tenant compte de l'inflation) et le montant obtenu lors de la conclusion d'un marché public. C'est un concept largement utilisé par les organisations publiques et privées, pour évaluer l'efficacité économique des stratégies et des procédures d'achat.

Ainsi, lors du renouvellement d'un contrat cadre pour des besoins réguliers, la comparaison est effectuée sur la base d'un panier représentatif des consommations, permettant de mesurer l'écart entre les prix précédents actualisés et les prix du nouveau contrat. Pour un premier achat, l'acheteur peut prendre comme référence le prix obtenu par un autre acheteur, les estimations amont réalisées auprès des fournisseurs, la moyenne des offres obtenues, voire le budget affecté à un programme d'investissement. La méthodologie détaillée de calcul est fixée par la direction des achats de l'État.

Le premier sous-indicateur rend compte des économies achats générées par l'ensemble des services acheteurs de l'État (achats ministériels et interministériels). Les calculs sont effectués pour chaque marché notifié au cours de l'année et intégrés au système d'information achat de l'État.

Le second rend compte des économies achats générées par les établissements publics et organismes de l'État devant rendre compte de leurs résultats à la direction des achats de l'État aux termes des dispositions de l'article 10 du décret n° 2016-247 du 3 mars 2016 créant la direction des achats de l'État et relatif à la gouvernance des achats de l'État modifié et de son arrêté d'application. Il s'agit des établissements dont le volume d'achats annuel est supérieur à 10 Meuros HT. Les calculs sont effectués pour chaque marché notifié au cours de l'année et renseignés dans un système d'information dédié (Appach WEB-EP).

ANALYSE DES RESULTATS

Le volume des gains achats constatés poursuit sa progression en 2024. Celle-ci est à relier aux efforts des services acheteurs de l'État pour obtenir des prix optimisés lors des procédures de marchés, pour les marchés interministériels ou ministériels. Par ailleurs, en 2024, la méthodologie de calcul a été actualisée, et des efforts de sensibilisation ont été menés qui ont permis une déclaration plus exhaustive des gains achats (ou pertes achats) et une fiabilisation des calculs.

INDICATEUR

3.2 – Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Ratio SUN / Poste de travail	m ² /poste de travail	12,4	12,4	12,4	11,9	amélioration	12,4
Ratio entretien courant / SUB	€/m ²	59	59,8	48	53	absence amélioration	59,8
Ratio entretien lourd / SUB	€/m ²	36,4	35,4	31	26,2	absence amélioration	35,4

Commentaires techniques

Source des données (pour les trois sous-indicateurs) : secrétariat général des ministères économiques et financiers (SIEP-BAM).

Périmètre (pour les trois sous-indicateurs) : administration centrale du MEFSIN (immeubles de bureaux domaniaux et locatifs).

Sous-indicateur « Ratio SUN / Poste de travail » :

Mode de calcul : surface utile nette (SUN) telle que définie par la direction de l'immobilier de l'État (DIE), rapportée au nombre de postes de travail des effectifs physiques logés dans l'ensemble du parc concerné, y compris prestataires mais hors agents techniques des services généraux.

Sous-indicateur « Ratio entretien courant / SUB » :

Mode de calcul : dépenses d'exploitation-maintenance relevant de l'administration occupante, d'acquisition de matériel technique et de réalisation des travaux courants, rapportées à la surface utile brute telle que définie par la DIE.

Sous-indicateur « Ratio entretien lourd / SUB » :

Mode de calcul : dépenses relatives aux opérations au profit d'immeubles domaniaux étant imputées sur le CAS « gestion du patrimoine immobilier de l'État », rapportées à la surface utile brute telle que définie par la DIE.

Compte tenu du vieillissement naturel du parc domanial et des investissements nécessaires en matière de performance énergétique des bâtiments, on retient l'hypothèse selon laquelle l'enveloppe de crédits mis à disposition au titre de l'année sera intégralement consommée (par l'engagement des autorisations d'engagement).

ANALYSE DES RESULTATS

Le ratio SUN / Poste de travail s'élève, au titre de la réalisation 2024, à 11,9 m² alors qu'il s'établissait à 13,2 m² en 2017. Cette évolution, constamment favorable, s'explique par la stratégie de densification des espaces de bureau, notamment lors d'opérations de déménagement et de réorganisation de directions (DGE, SG, CICC ...), poursuivie par le Secrétariat général des ministères économiques et financiers. La cible, qui avait été fixée par la circulaire du 16 janvier 2009 relative à la politique immobilière de l'État (12 m² de surface utile nette par poste de travail au maximum), est désormais atteinte.

Le ratio entretien courant / SUB a diminué en 2024 par rapport à 2023. Les dépenses d'exploitation-maintenance demeurent, néanmoins, élevées afin de maintenir un bon état du parc et de préserver la sécurité des équipements.

Le résultat du ratio d'entretien lourd / SUB, bien qu'inférieur à celui de 2023 et à la cible 2024, demeure important en raison d'un vieillissement du parc domanial. Les ministères économiques et financiers réalisent des investissements immobiliers lourds afin d'améliorer l'efficience d'équipements techniques vieillissants et de parfaire leurs performances énergétiques voire environnementales.

Présentation des crédits

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	170 274 964 169 962 502	23 217 946 28 640 903	9 857 998 2 510 435			203 350 908 201 113 839	206 128 334 ■
05 – Prestations d'appui et support	224 140 790 217 537 174	175 039 501 156 848 023	520 000 1 189 529	291 306 909 370		399 991 597 376 484 095	402 661 597 ■
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	68 442 657 69 200 787	75 804 519 84 246 699	38 325 205 21 936 976	111 672	-51 040	182 572 381 175 445 094	182 572 381 ■
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	2 423 086 2 624 368	810 000 2 585 936	12 547 200 10 459 356			15 780 286 15 669 660	15 780 286 ■
09 – Action sociale ministérielle	64 373 253 60 778 642	123 792 669 112 671 297	1 064 718 296 459	173 151	441 227 580 530	189 671 867 174 500 080	190 171 867 ■
Total des AE prévues en LFI	529 654 750	398 664 635	62 315 121	291 306	441 227	991 367 039	997 314 465
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 120 770		+6 831 755 (hors titre 2)			+7 952 524	■
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-9 979 663		-22 976 625 (hors titre 2)			-32 956 288	■
Total des AE ouvertes	520 795 857		445 567 419 (hors titre 2)			966 363 275	■
Total des AE consommées	520 103 473	384 992 858	36 392 754	1 194 193	529 490	943 212 768	■

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	170 274 964 169 962 502	23 602 985 26 400 293	10 827 598 4 331 217			204 705 547 200 694 012	207 482 973 ■
05 – Prestations d'appui et support	224 140 790 217 537 174	207 871 433 172 851 426	38 290 000 1 313 181	291 306 861 370		470 593 529 392 563 151	473 263 529 ■
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	68 442 657 69 200 787	74 660 464 81 546 961	33 371 772 29 943 490	423 013		176 474 893 181 114 251	176 474 893 ■
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	2 423 086 2 624 368	810 000 6 684 100	10 082 245 191 625	11 300		13 315 331 9 511 393	13 315 331 ■
09 – Action sociale ministérielle	64 373 253 60 778 642	123 792 669 117 518 631	1 064 718 223 325	173 447	441 227 580 530	189 671 867 179 274 575	190 171 867 ■
Total des CP prévus en LFI	529 654 750	430 737 551	93 636 333	291 306	441 227	1 054 761 167	1 060 708 593
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+1 120 770		+6 831 755 (hors titre 2)			+7 952 524	■
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-9 979 663		-74 072 227 (hors titre 2)			-84 051 890	■
Total des CP ouverts	520 795 857		457 865 945 (hors titre 2)			978 661 801	■
Total des CP consommés	520 103 473	405 001 410	36 002 838	1 469 130	580 530	963 157 381	■

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	167 441 591 161 175 162	23 013 962 28 955 153	5 710 729 4 274 257			196 166 282	197 861 282 194 404 572
05 – Prestations d'appui et support	216 201 260 211 286 900	194 321 241 214 907 000	119 770 000 966 074	296 000 1 076 741		530 588 501	533 208 501 428 236 714
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	61 301 690 64 697 640	81 630 998 67 714 844	14 945 015 27 542 188	920 163	143 780	157 877 703	157 877 703 161 018 614
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	3 113 790 2 282 868	810 000 10 256 262	10 000 000 436 705			13 923 790	13 923 790 12 975 834
09 – Action sociale ministérielle	63 255 235 59 165 144	122 737 574 114 450 725	1 045 000 1 183 288	29 350	336 270 557 350	187 374 079	187 874 079 175 385 858
Total des AE prévues en LFI	511 313 566	422 513 775	151 470 744	296 000	336 270	1 085 930 355	1 090 745 355
Total des AE consommées	498 607 714	436 283 984	34 402 511	2 026 254	701 130		972 021 593

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> <i>Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	167 441 591 161 175 162	23 126 201 27 534 337	5 310 729 1 805 725			195 878 521	197 573 521 190 515 224
05 – Prestations d'appui et support	216 201 260 211 286 900	183 226 319 212 184 781	19 050 000 2 013 928	296 000 1 095 241		418 773 579	421 393 579 426 580 851
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	61 301 690 64 697 640	74 080 989 61 170 768	14 224 921 22 481 318	561 086	79 200	149 607 600	149 607 600 148 990 012
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	3 113 790 2 282 868	810 000 11 349 636	10 000 000 774 086	24 600		13 923 790	13 923 790 14 431 189
09 – Action sociale ministérielle	63 255 235 59 165 144	122 737 574 114 873 626	1 045 000 1 356 819	29 054	336 270 557 350	187 374 079	187 874 079 175 981 994
Total des CP prévus en LFI	511 313 566	403 981 083	49 630 650	296 000	336 270	965 557 569	970 372 569
Total des CP consommés	498 607 714	427 113 148	28 431 876	1 709 980	636 550		956 499 269

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 2 – Dépenses de personnel	498 607 714	529 654 750	520 103 473	498 607 714	529 654 750	520 103 473
Rémunérations d'activité	298 043 753	323 033 389	312 744 193	298 043 753	323 033 389	312 744 193
Cotisations et contributions sociales	190 227 898	197 725 093	196 734 626	190 227 898	197 725 093	196 734 626
Prestations sociales et allocations diverses	10 336 064	8 896 268	10 624 654	10 336 064	8 896 268	10 624 654
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	436 283 984	398 664 635	384 992 858	427 113 148	430 737 551	405 001 410
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	436 237 460	398 664 635	384 992 858	427 101 124	430 737 551	404 963 910
Subventions pour charges de service public	46 524	0	0	12 024	0	37 500
Titre 5 – Dépenses d'investissement	34 402 511	62 315 121	36 392 754	28 431 876	93 636 333	36 002 838
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	6 783 540	62 315 121	13 457 600	5 070 393	93 636 333	5 954 964
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	27 291 900	0	22 844 514	23 034 413	0	29 957 234
Subventions pour charges d'investissement	327 071	0	90 640	327 071	0	90 640
Titre 6 – Dépenses d'intervention	2 026 254	291 306	1 194 193	1 709 980	291 306	1 469 130
Transferts aux ménages	457 037	0	505 421	477 341	0	516 017
Transferts aux entreprises	79 260	0	2 000	4 000	0	82 260
Transferts aux collectivités territoriales	0	0	111 672	0	0	111 672
Transferts aux autres collectivités	1 489 957	291 306	575 100	1 228 640	291 306	759 181
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	701 130	441 227	529 490	636 550	441 227	580 530
Prêts et avances	557 350	441 227	580 530	557 350	441 227	580 530
Dotations en fonds propres	143 780	0	-51 040	79 200	0	0
Total hors FdC et AdP		991 367 039			1 054 761 167	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-8 858 893			-8 858 893	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-16 144 870			-67 240 472	
Total*	972 021 593	966 363 275	943 212 768	956 499 269	978 661 801	963 157 381

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2023	Prévues en LFI pour 2024	Ouvertes en 2024	Ouverts en 2023	Prévus en LFI pour 2024	Ouverts en 2024
Dépenses de personnel	923 539	923 539	1 120 770	923 539	923 539	1 120 770
Autres natures de dépenses	3 212 006	5 023 887	6 831 755	3 212 006	5 023 887	6 831 755
Total	4 135 545	5 947 426	7 952 524	4 135 545	5 947 426	7 952 524

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2024		359 948		359 948				
02/2024		85 449		85 449				
03/2024		168 987		168 987				
04/2024		161 900		161 900				
05/2024		84 234		84 234				
06/2024		134 514		134 514				
07/2024		283 560		283 560				
08/2024		99 179		99 179				
09/2024		183 885		183 885				
10/2024		184 669		184 669				
11/2024		107 385		107 385				
12/2024		737 025		737 025				
01/2025		15 837		15 837				
Total		2 606 572		2 606 572				

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2024		24 768		24 768				
04/2024		650 400		650 400				
07/2024		115 024		115 024				
09/2024		19 795		19 795				
10/2024	1 120 770	2 112 760	1 120 770	2 112 760				
11/2024		1 266 693		1 266 693				
12/2024		35 743		35 743				
Total	1 120 770	4 225 183	1 120 770	4 225 183				

ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2024		542 055						
Total		542 055						

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2024	936 138	7 554 060	936 138	10 215 483				
Total	936 138	7 554 060	936 138	10 215 483				

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2024		122 520 000		28 520 141				
Total		122 520 000		28 520 141				

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024					2 250 000	104 000 000	2 250 000	104 000 000
Total					2 250 000	104 000 000	2 250 000	104 000 000

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024		910 226		875 178	177 913		177 913	
23/11/2024						25 103		25 103
28/11/2024	42 597		42 597			155 625		155 625
Total	42 597	910 226	42 597	875 178	177 913	180 728	177 913	180 728

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024	37 406		37 406			1 048 900		1 048 900
22/11/2024	2 315 997		2 315 997			744 022		984 022
Total	2 353 403		2 353 403			1 792 922		2 032 922

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024					10 883 888	48 529 316	10 883 888	7 469 379
Total					10 883 888	48 529 316	10 883 888	7 469 379

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	4 452 908	138 358 096	4 452 908	46 442 557	13 311 801	154 502 966	13 311 801	113 683 029

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	170 274 964 169 962 502	33 075 944 31 151 338	206 128 334 201 113 839	170 274 964 169 962 502	34 430 583 30 731 510	207 482 973 200 694 012
05 – Prestations d'appui et support	224 140 790 217 537 174	175 850 807 158 946 921	402 661 597 376 484 095	224 140 790 217 537 174	246 452 739 175 025 977	473 263 529 392 563 151
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	68 442 657 69 200 787	114 129 724 106 244 307	182 572 381 175 445 094	68 442 657 69 200 787	108 032 236 111 913 464	176 474 893 181 114 251
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	2 423 086 2 624 368	13 357 200 13 045 292	15 780 286 15 669 660	2 423 086 2 624 368	10 892 245 6 887 025	13 315 331 9 511 393
09 – Action sociale ministérielle	64 373 253 60 778 642	125 298 614 113 721 437	190 171 867 174 500 080	64 373 253 60 778 642	125 298 614 118 495 933	190 171 867 179 274 575
Total des crédits prévus en LFI *	529 654 750	461 712 289	991 367 039	529 654 750	525 106 417	1 054 761 167
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-8 858 893	-16 144 870	-25 003 764	-8 858 893	-67 240 472	-76 099 366
Total des crédits ouverts	520 795 857	445 567 419	966 363 275	520 795 857	457 865 945	978 661 801
Total des crédits consommés	520 103 473	423 109 295	943 212 768	520 103 473	443 053 908	963 157 381
Crédits ouverts - crédits consommés	+692 384	+22 458 124	+23 150 508	+692 384	+14 812 037	+15 504 420

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	529 654 750	461 712 289	991 367 039	529 654 750	525 106 417	1 054 761 167
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	529 654 750	461 712 289	991 367 039	529 654 750	525 106 417	1 054 761 167

Aucun amendement n'est intervenu, les crédits LFI sont identiques à ceux du PLF.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Il n'y a pas eu de modification de maquette ou de changement de périmètre en 2024.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » a été impacté par les mouvements réglementaires suivants :

1) Transferts :

a) Titre 2

Sortants

- 33 254 € en AE et CP à destination du programme **212** « Soutien de la politique de la défense » de la mission « Défense », destiné au financement de la prime de développement des ingénieurs des mines affectés au ministère des armées ;
- 230 780 € en AE et CP et 5 ETPT, à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement », destiné au financement des personnels d'intendance de l'hôtel Rothelin-Charolais par les ministères économiques et financiers (cinq agents) ;
- 174 659 € en AE et CP et 1 ETPT, à destination du programme **150** « Formations supérieures et recherche universitaire » de la mission « Recherche et enseignement supérieur », destiné au financement d'un emploi au titre du dispositif InserJeunes ;

Entrants

- 65 000 € en AE et CP et 1,1 ETPT, en provenance du programme **147** « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » correspondant au remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du Préfet ;
- 35 249 € en AE et CP et 0,5 ETPT, en provenance du programme **155** « Soutien des ministères sociaux » de la mission « Travail et emploi » et destiné au financement de la ré-internalisation à l'AnAFé de la mission de l'organisation des contrôles de la DGEFP ;
- 167 092 € en AE et CP et 1 ETPT en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » destiné à régulariser les crédits transférés à tort par le P218 en PLF 2024 ;
- 36 036 € en AE et CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables » destiné à rembourser une part des frais d'organisation du concours externe des Ingénieurs de l'Industrie et des Mines 2024.

b) Hors titre 2

Sortants

- 35 048 € en CP à destination du programme **181** « Prévention des risques » et destiné au financement du bail de l'ASN ;
- 197 878 € en AE et en CP à destination du programme **215** « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » et destiné au financement de prestations d'hébergement informatique pour l'AIFE ;
- 27 623 € en AE et en CP à destination du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » et destiné au financement du développement de la webconférence ;
- 15 125 € à destination du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » et destiné au financement de l'hébergement du DNS interministériel ;
- 47 192 € en AE et en CP à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » et destiné au financement du projet « résilience » du RIE ;

- 393 299 € en AE et en CP à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » et destiné au financement du projet « RUN PFAING » ;
- 20 225 € en AE et en CP à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » et destiné au financement de l'AMOA migration collective ;
- 873 € en AE et en CP à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » et destiné au financement de la création des liens de collecte des sites mutualisés sur le RIE ;
- 15 846 € en AE et en CP à destination du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » et destiné au financement de l'horodatage ;
- 25 322 € en AE et en CP à destination du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » et destiné au financement de l'abonnement COMU ;
- 15 846 € en AE et en CP à destination du programme **214** « Soutien de la politique de l'éducation nationale » et destiné au financement de webinaires ;
- 25 103 € en AE et en CP à destination du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » ;
- 40 000 € en AE et en CP à destination du programme **105** « Action de la France en Europe et dans le monde » et destiné au financement des frais de mission dédiés à la mise en œuvre des actions d'aide et de reconstruction de l'Ukraine ;
- 125 000 € en AE et en CP à destination du programme **209** « Solidarité à l'égard des pays en développement » et finançant la participation de la France à l'India-Middle-East-Europe Economic Corridor.

Entrants

- 199 741 € en AE et en CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » et destiné au financement de l'action sociale du ministère de la transition écologique ;
- 1 356 765 € en AE et en CP en provenance du programme **181** « Prévention des risques » et destiné au financement des dépenses de fonctionnement courant et de formation de l'ASN ;
- 14 634 € en AE et en CP en provenance du programme **129** « Coordination du travail gouvernemental » et destiné au financement de VIVATECH ;
- 30 000 € en AE et en CP en provenance du programme **216** « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » et destiné au financement du système d'information des assistants sociaux ;
- 47 000 € en AE et en CP en provenance du programme **310** « Conduite et pilotage de la politique de la Justice » et destiné au financement du système d'information des assistants sociaux ;
- 15 000 € en AE et en CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » et destiné au financement du système d'information des assistants sociaux ;
- 9 375 € en AE et en CP en provenance du programme **217** « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » et destiné au financement de l'organisation du concours externe sur titre d'ingénieur de l'industrie et des mines (IIM) au titre de l'année 2024.

2) Virements :

a) Titre 2

Sortants

- 203 521 € en AE et CP à destination du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » et destiné au financement de l'impact de la loi SREN sur les missions de l'ARCEP ;

Entrants

- 37 406 € en AE et CP en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au remboursement d'un contractuel affecté sur la mission France Recouvrement ;
- 90 000 € en AE et CP en provenance du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » et destiné au financement de l'activité marchés publics au BAMAC (bureau d'achats mutualisés de l'administration centrale) dans le cadre d'Ambition SG ;

- 2 144 346 € en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement du projet de la facturation électronique mené par l'agence pour l'informatique financière de l'État (AIFE) ;
- 99 500 € en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement de la prime versée aux agents ayant travaillé sur les Jeux Olympiques de Paris ;
- 185 672 € en AE et CP en provenance du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement en emplois de la mission France recouvrement ;

b) Hors titre 2

Sortants

- 35 000 € en AE et en CP à destination du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » et destiné au financement de la semaine de l'industrie et de la semaine du tourisme ;
- 780 548 € en AE et en CP à destination du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » et destiné au financement de prestations d'hébergement au centre informatique douanier d'Osny et dans le datacenter de la DGDDI à Toulouse ;
- 1 078 586 € en AE et en CP à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » et destiné au financement du fonds télétravail ;
- 700 000 € en AE et en CP à destination du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » et destiné au financement du fonds télétravail ;
- 102 663 € en AE et en CP à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » et destiné au financement du Cloud NUBO ;
- 108 053 € en AE et en CP à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » et destiné au financement de licences SAS ;
- 136 863 € en AE et en CP à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » et destiné au financement de licences Tableau du pôle SIRHIUS ;
- 111 900 € en AE et en CP à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » et destiné au financement de projets « Tous acteurs de Bercy vert » ;
- 82 800 € en AE et en CP à destination du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » et destiné au financement de projets « Tous acteurs de Bercy vert » ;
- 11 010 € en AE et en CP à destination du programme **220** « Statistiques et études économiques » et destiné au financement de projets « Tous acteurs de Bercy vert » ;
- 16 348 € en AE et en CP à destination du programme **348** « Transition écologique » et destiné au financement des frais de réseau pour la cité administrative de Toulouse ;
- 35 000 € en AE et en CP à destination du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » et destiné au financement de l'organisation de l'événement BercyInnov par la DRFiP de Lyon ;
- 10 808 € en AE et en CP à destination du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » et destiné au financement du séminaire du CSRH 2023.

Entrants

- 650 400 € en AE et en CP en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » et destiné au financement du projet Portail Pro ;
- 186 200 € en AE et en CP en provenance du programme **302** « Facilitation et sécurisation des échanges » et destiné au financement du projet Portail Pro ;
- 30 057 € en AE et en CP en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » et destiné au financement des impressions DGCCRF pour « signal conso » ;
- 240 000 € en AE en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » et destiné au financement de la rénovation d'un restaurant administratif ;
- 10 000 € en AE et en CP en provenance du programme **134** « Développement des entreprises et régulations » et destiné au financement de la contribution de la mission Frenchtech au fonds innovation ;

- 300 000 € en AE et en CP en provenance du programme **156** « Gestion fiscale et financière de l'État et du service public local » et destiné au financement du projet POLARHIS.

3) Loi de finance de fin de gestion (LFG) :

- La LFG du 6 décembre 2024 a annulé 10 883 888 € en AE/CP en crédits T2 et 48 529 316 € en AE et 7 469 379 € en CP en HT2.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » a bénéficié des rattachements de crédits suivants :

Fonds de concours (Titre 2) :

- Le programme a bénéficié d'un fonds de concours en titre 2, de 1 120 769,53 € au titre du fonds de concours 1-1-00552, « Contribution et participation de l'Europe à divers programmes », correspondant au financement, par la Commission européenne, des dépenses éligibles au programme EUROP'ACT.

Fonds de concours (Hors titre 2) :

- 135 539 € en AE et en CP sur le fonds de concours 1-1-00990 « Contribution et participation de l'Europe à divers programmes » ;
- 2 945 198 € en AE et en CP sur le fonds de concours 1-2-00065 « Participation du FIPHFP à des actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées » ;
- 650 400 € en AE et en CP sur le fonds de concours 1-2-00474 « Investissement d'avenir : transformation de l'action publique » ;
- 494 046 € en AE et en CP sur le fonds de concours 1-2-00515 « Aides financières des caisses d'allocations familiales ».

Les rattachements de crédits sur fonds de concours en hors titre 2 sont supérieurs aux montants initialement prévus en PLF, en raison notamment d'un montant perçu plus élevé sur le fonds de concours 1-2-00065 « Participation du FIPHFP à des actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées » (2.9 M€ au lieu de 1.6 M€ initialement prévu). En revanche, le rattachement prévu de 1,4 M€ sur le fonds de concours 1-1-00233 « Contribution de la Commission européenne au financement de programmes de surveillance communautaire » n'a pas été effectué.

Attributions de produits (Hors titre 2) :

- 304 072 € en AE et en CP sur l'ADP 2-2-00252 « Recettes provenant de la rémunération pour services rendus au titre de certaines prestations du SG » ;
- 1 672 684 € en AE et en CP sur l'ADP 2-2-00373 « Rémunération de prestations fournies par l'IGPDE » ;
- 376 951 € en AE et en CP sur l'ADP 2-2-00438 « Recettes provenant de la rémunération pour services rendus par les laboratoires d'État » ;
- 252 865 € en AE et en CP sur l'ADP 2-2-00701 « Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au SG ».

Les rattachements de crédits en attributions de produits hors titre 2 sont supérieurs aux montants prévus initialement en raison notamment d'ouvertures de crédits plus élevées sur l'ADP 2-2-00373 « Rémunération de prestations fournies par l'IGPDE » (+0.87 M€) et l'ADP 2-2-00701 « Produit des cessions de biens mobiliers bénéficiant au SG » (+0.18 M€).

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	2 648 275	27 609 713	30 257 988	2 648 275	31 440 886	34 089 161
Surgels	7 095 496	68 068 164	75 163 660	7 095 496	26 212 843	33 308 339
Dégels	-2 250 000	-42 747 777	-44 997 777	-2 250 000	-42 747 777	-44 997 777
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	7 493 771	52 930 100	60 423 871	7 493 771	14 905 952	22 399 723

En titre 2, le taux de mise en réserve initiale de 0,5 % s'est traduit par une réserve s'élevant à 2 648 275 € en AE et en CP. Un surgel de 7 095 496 € a été appliqué aux crédits et 2 250 000 € ont été dégelés pour être annulés dans le cadre du décret portant annulation de crédits du 21 février 2024.

En hors titre 2, le taux de réserve total appliqué au programme a été de 5.98 % en AE et 5.99 % en CP. Une annulation de crédits (104 M€ en AE et en CP) est intervenue en février 2024, et un surgel (52,9 M€ en AE et 14,9 M€ en CP) est intervenu en juillet. En novembre, 4,4 M€ en AE et 7,4 M€ en CP ont été dégelés. 48,5 M€ en AE et 7,47 M€ en CP ont été annulés par la loi de finances de fin de gestion.

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2023	Réalisation 2023	LFI + LFR 2024	Transferts de gestion 2024	Réalisation 2024	Écart à LFI + LFR 2024 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(5 - (3 + 4))
1024 – Catégorie A+	+1,00	782,91	807,00	0,00	805,17	-1,83
1025 – Catégorie A	+1,00	2 102,57	2 524,00	+1,50	2 199,54	-325,96
1026 – Catégorie B	-2,00	1 395,59	1 304,00	-3,00	1 381,27	+80,27
1027 – Catégorie C	-3,00	461,94	361,00	-2,00	440,63	+81,63
Total	-3,00	4 743,01	4 996,00	-3,50	4 826,61	-165,89

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI	Mesures de transfert en LFI	Corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
	(6)	(7)	(8)	(5-4)-(2-1)-(6+7+8)		
1024 – Catégorie A+	0,00	-12,00	+28,58	+6,68	+10,26	-3,58
1025 – Catégorie A	0,00	-41,00	+74,31	+63,16	+25,45	+37,71
1026 – Catégorie B	0,00	+2,00	-12,26	-3,06	-5,05	+1,99
1027 – Catégorie C	0,00	0,00	-28,25	+5,94	-10,69	+16,63
Total	0,00	-51,00	+62,38	+72,72	+19,97	+52,75

La LFI fixe le plafond d'emplois à 4 996 équivalents temps plein travaillés (ETPT). Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle s'établit à 4 826,6 ETPT. La consommation d'ETPT se répartit par catégorie : 16,7 % de catégorie A+, 45,6 % de catégorie A, 28,6 % de catégorie B et 9,1 % de catégorie C.

L'écart en ETPT entre la réalisation et la LFI retraitée des transferts en gestion provient principalement de l'exécution du schéma d'emplois 2024, inférieure à la cible de la LFI (détails ci-dessous).

Les corrections techniques (+62,38 ETPT) correspondent aux flux hors schéma d'emplois. Les promotions internes n'ont pas d'impact au global mais ont un effet sur la ventilation par catégorie d'emplois.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	(en ETP)	
							Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1024 – Catégorie A+	268,40	28,80	6,92	268,40	109,00	7,08	0,00	+43,00
1025 – Catégorie A	342,00	49,80	6,23	420,00	219,90	6,41	+78,00	+235,00
1026 – Catégorie B	220,30	68,80	6,20	210,80	108,00	5,78	-9,50	-92,00
1027 – Catégorie C	130,20	15,10	7,53	133,10	102,00	6,15	+2,90	-78,00
Total	960,90	162,50		1 032,30	538,90		+71,40	+108,00

Le schéma d'emplois réalisé s'élève à +71,4 ETP, à comparer à la cible de +108 ETP fixée en LFI.

L'écart entre le schéma d'emplois réalisé et celui programmé en LFI (-37 ETP) provient d'un volume plus important de sorties (960,9 ETP contre 855 ETP prévus en LFI, soit un écart de -106 ETP). Les entrées sont également en plus grand nombre par rapport aux projections de la LFI mais dans une proportion plus faible que l'écart constaté sur les sorties (1 032,3 ETP contre 963 ETP prévus en LFI, soit une différence de +69 ETP).

Pour l'année 2024, l'évolution des effectifs est retracée dans les tableaux ci-après :

SORTIES RÉALISÉES EN 2024

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	28,8	49,8	68,8	15,1	162,5
Autres départs définitifs	126,2	124,7	69,1	88,5	408,5
Autres départs	113,4	167,5	82,4	26,6	389,9
Total	268,4	342	220,3	130,2	960,9

Les autres départs définitifs comportent les radiations, les décès, les démissions, les licenciements ainsi que les fins de contrat, alors que les autres départs recouvrent des départs en détachement d'agents du ministère ou affectations sortantes vers une autre administration, des départs réalisés dans le cadre d'une mobilité interne au ministère mais impliquant un changement de programme budgétaire, des départs en congé de longue durée (CLD), en congé de formation professionnelle, en congé parental et, enfin, en disponibilité.

Pour ces deux catégories, les sorties sont plus nombreuses que prévues, respectivement +147,5 ETP pour les autres départs définitifs et +22 ETP pour les autres départs. En revanche, les départs en retraite se concrétisent à un moindre niveau (-63,5 ETP).

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2024

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	109	219,9	108	102	538,9
Autres entrées	159,4	200,1	102,8	31,1	493,4
Total des entrées	268,4	420	210,8	133,1	1 032,3

Les primo-recrutements comprennent les concours externes ou internes (dès lors que les lauréats étaient extérieurs au programme), ainsi que les contrats. Les autres entrées prévues sont constituées de détachements ou affectations entrants en provenance d'une autre administration, collectivité ou établissement public ou de l'accueil d'agents du ministère dans le cadre d'une mobilité impliquant un changement de programme, des retours de détachements, des réintégrations de CLD, des retours de congé de formation professionnelle, de congé parental et de disponibilité.

L'exercice 2024 se solde par des entrées de primo-recrutement un peu plus faibles que programmées en LFI (539 ETP contre 563 ETP) alors que les autres entrées se révèlent plus dynamiques que prévues (493 ETP contre 400 ETP). Les difficultés de recrutement, observées les années précédentes, se sont amoindries.

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	(en ETPT)					
			<i>dont mesures de transfert</i>	<i>dont mesures de périmètre</i>	<i>dont corrections techniques</i>	Impact des schémas d'emplois pour 2024	<i>dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024</i>	<i>dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024</i>
Administration centrale	3 992,00	3 795,07	-51,00	0,00	+62,38	+18,49	+3,57	+14,92
Autres	1 004,00	1 031,54	0,00	0,00	0,00	+54,22	+16,40	+37,82
Total	4 996,00	4 826,61	-51,00	0,00	+62,38	+72,71	+19,97	+52,74

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2024 Réalisation
Administration centrale	+72,00	3 807,60
Autres	+36,00	1 050,50
Total	+108,00	4 858,10

La ligne « Autres » porte principalement sur les effectifs :

- des services à compétence nationale rattachés au programme :
 - le SCL (Service commun des laboratoires) 378,5 ETPT ;
 - TRACFIN (service de Traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins) 213 ETPT ;
 - l'IGPDE (Institut de la gestion publique et du développement économique) 149,6 ETPT ;
 - l'AIFE (Agence pour l'informatique financière de l'État) 165,9 ETPT ;
 - l'AFA (Agence française anti-corruption) 48,6 ETPT ;
- de l'autorité administrative indépendante rattachée au programme : ANJ (Autorité nationale des jeux) 75,9 ETPT.

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	1 632,00	1 582,65
05 – Prestations d'appui et support	1 986,00	1 936,61
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	683,00	630,19
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	24,00	23,85
09 – Action sociale ministérielle	671,00	653,31
Total	4 996,00	4 826,61
Transferts en gestion		-3,50

Le programme comprend 4 826,61 ETPT :

- les effectifs de l'action n° 02 correspondent à 32,8 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 05 correspondent à 40,1 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 07 correspondent à 13,1 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 08 correspondent à 0,5 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- les effectifs de l'action n° 09 correspondent à 13,5 % de l'ensemble des ETPT du programme.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
52,00	1,21	0,41

Le recensement d'apprentis représente les apprentis présents pendant l'année scolaire 2023-2024.

Ces apprentis sont accueillis au sein du programme 218 sur les filières suivantes :

Nombre d'apprentis	Filière
1	Accueil, secrétariat, service aux usagers
4	Achats
10	Communication, multimédia
2	Diplomatie et relations internationales
1	Documentation, archives, bibliothèque
4	Économie, gestion, finances, comptabilité
3	Études, qualité, audit
4	Hôtellerie, restauration, tourisme
2	Hygiène et sécurité, prévention des risques professionnels
1	Numérique, digital
5	Ressources humaines
1	Sécurité, défense
14	Système d'informations, réseau, intelligence artificielle

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2023	Prévision LFI 2024	Exécution 2024
Rémunération d'activité	298 043 753	323 033 389	312 744 193
Cotisations et contributions sociales	190 227 898	197 725 093	196 734 626
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	138 591 200	143 685 034	140 809 690
– Civils (y.c. ATI)	97 321 704	100 751 477	97 896 497
– Militaires	1 004 844	1 047 069	1 026 705
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	40 264 652	41 886 488	41 886 488
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	20 222	25 000	4 899
Autres cotisations	51 616 476	54 015 059	55 920 037
Prestations sociales et allocations diverses	10 336 064	8 896 268	10 624 654
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	498 607 714	529 654 750	520 103 473
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	360 016 514	385 969 716	379 293 783
FdC et AdP prévus en titre 2		923 539	

L'exécution des crédits de titre 2 du programme 218 est supérieure de 21,50 M€ (dont 19,27 M€ hors CAS « Pensions ») à l'exécution 2023, soit +4,3 % (et +5,4 % sur le titre 2 hors CAS « Pensions »).

La masse salariale exécutée en 2024 intègre, à hauteur de 1,9 M€, la prise en compte de l'extension en année pleine de la variation du point de la fonction publique (+1,5 % au 1^{er} juillet 2023) ainsi que plusieurs mesures catégorielles (détaillées ci-dessous).

Le montant des prestations sociales relatives aux allocations pour retour à l'emploi s'est élevé à 1,5 M€ et a concerné 122 bénéficiaires.

ÉLEMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2023 retraitée	353,97
Exécution 2023 hors CAS Pensions	360,02
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2024/ 2023	-0,62
Débasage de dépenses au profil atypique :	-5,42
– GIPA	-0,90
– Indemnisation des jours de CET	-1,77
– Mesures de restructuration	-0,01
– Autres dépenses de masse salariale	-2,74
Impact du schéma d'emplois	3,86
EAP schéma d'emplois 2023	1,56
Schéma d'emplois 2024	2,30
Mesures catégorielles	5,02
Mesures générales	1,91
Rebasage de la GIPA	0,02
Variation du point de la fonction publique	1,89
Mesures bas salaires	
GVT solde	3,31
GVT positif	5,70
GVT négatif	-2,39

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	6,42
Indemnisation des jours de CET	2,10
Mesures de restructurations	0,00
Autres rebasages	4,32
Autres variations des dépenses de personnel	4,81
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	1,06
Autres variations	3,75
Total	379,29

L'exécution des crédits de titre 2 hors CAS « Pensions » du programme 218 s'est élevée en 2024 à 379,3 M€, soit une exécution inférieure de 6,7 M€ à la LFI, retraitée des transferts en gestion et des fonds de concours.

L'écart à la LFI s'explique par :

- un socle d'exécution 2023 retraitée inférieur aux prévisions qui avaient construit le PLF (-6,0 M€) ;
- La ligne « Autres » des débasages (-2,7 M€) regroupe notamment les rappels sur exercices antérieurs (-1,75 M€), les indemnités pour rupture conventionnelle (-0,55 M€) et la prime pouvoir d'achat (-0,32 M€) ;
- une valorisation du schéma d'emplois inférieure à la prévision (-3,61 M€) en raison d'une sous-exécution comme évoqué ci-dessus ;
 - un coût des mesures catégorielles inférieur à la prévision (-2,04 M€) ;
 - un coût des mesures générales inférieur à la prévision (-0,20 M€) du fait de l'absence de renouvellement de l'indemnité dite de « garantie individuelle du pouvoir d'achat » (GIPA) en 2024. Les crédits relatifs à la GIPA (0,02 M€) correspondent à un versement tardif de l'année 2023 ;
 - un GVT solde s'établissant à 3,31 M€, soit 0,9 % de la masse salariale, à comparer aux 0,63 M€ prévus en LFI, représentant un écart de +2,68 M€ tenant essentiellement au GVT négatif (effet de noria). Correspondant à l'écart entre la rémunération des agents sortants et celle des agents entrants sur le programme, le GVT négatif ressort à -2,39 M€, soit -0,6 % de la masse salariale contre -1,4 % en LFI. Le GVT positif (effet de carrière) s'établit à 5,70 M€ correspondant à 1,5 % de la masse salariale ;
 - une révision à la baisse (-0,16 M€) des dépenses regroupées sur la ligne « rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA ». Ce poste se compose du rachat de jours CET (-0,26 M€), des indemnités liées aux mesures de restructuration (-0,13 M€) et du poste « autres » (+0,22 M€) incluant notamment les rappels sur exercices antérieurs (+0,96 M€), les indemnités versées pour rupture conventionnelle (-0,84 M€), ainsi que la prime couvrant le surcroît d'activité lié aux Jeux Olympiques de Paris (+0,1 M€) ;
 - une variation à la hausse des « autres variations des dépenses de personnel » de +2,62 M€ par rapport à la LFI, incluant :
 - des dépenses de prestations sociales en hausse de +0,34 M€ par rapport à la prévision, dont +0,67 M€ liés au financement de l'augmentation de la part employeur en matière de remboursement domicile-travail, +0,13 M€ liés aux prestations sociales de secours et -0,1 M€ de prestations versées pour accidents ou maladie tandis que les dépenses d'allocations pour le retour à l'emploi se contractent de -0,36 M€ ;
 - le poste « Autres variations » des « autres variations des dépenses de personnel » en hausse de +2,28 M€ par rapport à la prévision, qui regroupe principalement la variation des rétablissements de crédits (+1,77 M€), les versements d'astreintes et d'indemnités de sujétions particulières/ISP (+0,68 M€), les remboursements de personnels mis à disposition (+0,34 M€) et la rémunération des apprentis (+0,14 M€).

COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	109 044	123 639	115 132	87 812	103 974	95 741
1025 – Catégorie A	61 076	71 301	63 401	49 049	59 199	53 346
1026 – Catégorie B	44 531	50 235	46 836	35 758	43 056	39 534
1027 – Catégorie C	43 308	44 657	31 077	31 686	38 571	24 520

Les coûts moyens d'entrée et de sortie du programme ont été actualisés pour tenir compte des données réelles de gestion de chaque catégorie.

Ces coûts s'entendent charges patronales incluses (hors CAS « Pensions ») et hors prestations sociales.

Les coûts liés aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

Pour la catégorie C, le coût des sortants est inférieur au coût d'entrée. Il convient de relever la relative volatilité de ces données, les calculs étant établis sur une population plus réduite que sur les autres catégories et étant donc très sensibles aux profils individuels des mobilités constatées.

MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						28 409	56 818
Relèvement des "bas de grille" (catégories B et C)		B et C	-	07-2023	6	28 409	56 818
Mesures statutaires						2 030 566	2 714 125
Revalorisation de la rémunération des agents contractuels (gain d'accueil à 10%)		Toutes	-	10-2024	3	27 331	109 324
Application aux contractuels A+ des mesures de revalorisation des administrateurs de l'Etat au titre de la réforme de la haute fonction publique		A+	-	09-2024	4	67 939	203 817
Revalorisation de la rémunération des agents contractuels (anticipée à 2% et type catégorie A)		Toutes catégories	-	09-2024	4	232 844	698 532
Attribution de 5 points d'indice		Toutes catégories	-	01-2024	12	1 702 452	1 702 452
Mesures indemnitaires						2 958 657	2 958 657
Poursuite de l'introduction d'une part variable systématique pour les agents contractuels de catégorie A+ et A		A+ et A	-	01-2024	12	32 113	32 113
Poursuite de la mise en place d'un CIA ou bonus pour les agents titulaires et contractuels de catégorie B et C		B et C	-	01-2024	12	865 045	865 045
Poursuite du relèvement du montant de l'apport CIA ou bonus pour les agents de catégorie A		A	-	01-2024	12	342 154	342 154
Revalorisation de l'IFSE des agents de catégorie A		A	-	01-2024	12	1 091 274	1 091 274
Revalorisation du régime indemnitaire des cadres supérieurs au titre de la réforme de la haute fonction publique		A+	-	01-2024	12	628 071	628 071
Total						5 017 632	5 729 600

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

Les crédits concourant à l'action sociale ministérielle sont présentés dans la partie « justification par action » de ce RAP (action 9).

COUTS SYNTHETIQUES

INDICATEURS IMMOBILIERS

Nature	Repère	Libellé	Unité	Administration centrale		Services déconcentrés		Total	
Surface	1	SUB du parc	m ²	413 995		Sans objet		413 995	
	2	SUN du parc	m ²	206 508		Sans objet		206 508	
	3	SUB du parc domanial	m ²	366 459		Sans objet		366 459	
Occupation	4	Ratio SUN / Poste de travail	m ² / PT	11,9		Sans objet		11,9	
	5	Coût de l'entretien courant	€	22 039 918		Sans objet		22 039 918	
	6	Ratio entretien courant / SUB	€ / m ²	53		Sans objet		53	
Entretien lourd	7	Coût de l'entretien lourd * (parc domanial et quasi-propriété)	€	AE	10 850 871	AE	Sans objet	AE	10 850 871
				CP	12 998 450	CP	Sans objet	CP	12 998 450
	8	Ratio entretien lourd * / SUB (parc domanial et quasi-propriété)	€ / m ²	AE	29,6	AE	Sans objet	AE	29,6
				CP	35,5	CP	Sans objet	CP	35,5

Périmètre : les chiffres mentionnés concernent le périmètre des immeubles, majoritairement de bureaux, de l'administration centrale des ministères économiques et financiers dans le cadre du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) 2019-2023. Pour la période 2024 à 2028, un nouveau SPSI est en cours de validation.

(1-2) Surfaces : les surfaces SUB (surface utile brute) et SUN (surface utile nette) sont calculées conformément aux notes de la direction de l'immobilier de l'État concernant les définitions des surfaces, mesurages d'occupation et ratios.

(5) L'entretien courant est de la responsabilité de l'administration occupante. Il recouvre principalement l'exploitation-maintenance (préventive et corrective) relevant de l'occupant ainsi que le matériel technique et les travaux courants, hors travaux d'aménagement des espaces, pour l'ensemble des bâtiments domaniaux et locatifs gérés par l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

(7) L'entretien lourd est de la responsabilité de l'État propriétaire. Il recouvre les opérations au profit d'immeubles domaniaux imputées sur le programme 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État ».

(8) Le périmètre du ratio entretien lourd / SUB s'applique au parc domanial *stricto sensu*, et diffère de celui retenu pour l'indicateur immobilier du volet performance de ce programme, qui s'applique à l'ensemble du parc.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

En 2024, le programme 218 a continué de porter cinq grands projets informatiques, à vocation interministérielle ou à destination d'une ou de plusieurs directions des ministères économiques et financiers.

CHORUS – PROJET S_4HANA

La solution applicative de Chorus Cœur est basée sur des composants fournis par l'éditeur SAP, en l'occurrence les modules ECC (cœur comptable et budgétaire), SRM (gestion des marchés publics) et BW/BI (infocentre). Cette version ne sera plus maintenue par l'éditeur au-delà de 2027 et sera remplacée par un nouveau socle de solution appelé S/4HANA qui fait l'objet du présent projet de migration.

L'objectif principal du projet est de migrer Chorus Cœur vers la version la plus récente de SAP S/4HANA afin de construire un nouveau socle technique et applicatif en bénéficiant des innovations offertes par cette version.

Le projet vise ainsi à :

- garantir la maintenance de la solution par l'éditeur en utilisant une version récente de SAP.
- améliorer l'ergonomie et les aspects formations de la solution en s'appuyant sur un socle applicatif modernisé.
- améliorer les performances en s'appuyant sur la nouvelle architecture de base de données HANA.
- lutter globalement contre l'obsolescence de Chorus, y compris sur le plan de l'infrastructure technique.

S/4HANA embarque des opportunités pour ses utilisateurs en termes d'ergonomie et de processus de travail, notamment avec l'utilisation de l'interface utilisateur Fiori. La migration sera effectuée à structure organisationnelle constante, sans refonte des paramètres structurants fondamentaux de la solution.

La mise en production de la nouvelle version a été réalisée en mai 2024, conformément au délai prévu initialement.

Année de lancement du projet	2022
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Fiscalité

COÛT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,00	0,00	12,47	3,01	4,14	9,53	3,39	5,76	3,30	5,95	23,88	25,30	23,60	23,60	67,39	67,39
Titre 2	0,00	0,00	0,50	0,50	1,24	1,24	4,09	4,09	4,09	4,09	3,10	3,10	3,10	3,10	12,03	12,03
Total	0,00	0,00	12,97	3,51	5,38	10,77	7,48	9,85	7,39	10,04	26,98	28,40	26,70	26,70	79,42	79,42

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	87,03	79,42	-8,75 %
Durée totale en mois	25	25	

Le calendrier initial de réalisation du projet a été respecté. Conformément à la feuille de route validée par le comité d'orientation stratégique (COS SIFE), la trajectoire de migration de Chorus Cœur vers la solution S/4 Hana a été achevée mi-2024. Elle a été mise en production à cette date comme prévu et sans incident.

La migration a été réalisée en s'appuyant sur une recette de cinq mois ayant mobilisé environ 10 % des utilisateurs de la solution. Soixante-dix webinaires, suivis par plus de 20 000 utilisateurs, ont été organisés pour expliquer les nouvelles fonctionnalités et l'évolution de l'ergonomie.

Le coût global du projet est inférieur de plus de 10 % au coût prévu initialement. Cette moindre consommation s'explique essentiellement par le coût des formations (titre 2) inférieur aux estimations initiales. En effet, les formations ont été réalisées via des webinaires, et leur durée a pu être réduite compte tenu de l'appropriation de la solution par les utilisateurs plus aisée qu'anticipée.

Les coûts prévus pour les années 2025 et suivantes, à l'issue de l'achèvement de la migration en 2024, correspondent au maintien en condition opérationnelle de Chorus.

PCR

Le portail commun du recouvrement, aujourd'hui dénommé [Portailpro.gouv.fr](https://portailpro.gouv.fr), s'inscrit dans un double objectif de :

- transparence : offrir aux entreprises, avec un identifiant et un mot de passe uniques, un accès à une vision consolidée de leur situation envers les URSSAF, la Direction générale des Finances publiques (DGFiP) et la Direction générale des Douanes et des Droits indirects (DGDDI) ;
- de simplification : permettre aux entreprises de réaliser depuis un seul site l'ensemble de leurs démarches déclaratives et de paiement en matière fiscale, sociale, ou douanière.

La Mission France Recouvrement (MFR), rattachée au Secrétariat général des ministères économiques et financiers, a été chargée d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la coordination de ce projet complexe en raison des interconnexions qu'il nécessite entre les systèmes d'informations des administrations partenaires.

L'objectif de création du portail commun a été atteint en février 2022 avec l'ouverture au public de portailpro.gouv.fr et la livraison de compléments fonctionnels entre décembre 2022 et mai 2023. [Portailpro.gouv.fr](https://portailpro.gouv.fr) constitue une offre de service nouvelle et complémentaire par rapport à celles de sites impot.gouv.fr, douane.gouv.fr ou urssaf.fr.

La phase projet est aujourd'hui terminée. La MFR s'attache désormais avec les administrations partenaires à promouvoir la nouvelle offre de service auprès des entreprises et des professionnels qui les accompagnent.

Année de lancement du projet	2019
Financement	P218, P156, P302, P349, URSSAF-SN
Zone fonctionnelle principale	Gestion et contrôle des accès

COUT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	23,26	13,59	15,59	20,41	2,74	3,69	0,00	0,00	1,34	3,03	1,05	2,20	0,00	1,05	43,97	43,97
Titre 2	6,64	6,64	3,49	3,49	0,21	0,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,34	10,34
Total	29,90	20,23	19,08	23,90	2,95	3,91	0,00	0,00	1,34	3,03	1,05	2,20	0,00	1,05	54,32	54,32

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	52,30	54,32	+3,85 %
Durée totale en mois	32	38	+18,75 %

Projet particulièrement complexe, Portailpro.gouv.fr a été conçu et développé grâce à plusieurs financements (FTAP et FTM et les contributions des administrations partenaires). Le coût prévisionnel a été exécuté à la baisse : les coûts de fabrication et de fonctionnement ont diminué, en particulier au niveau des dépenses de personnel

En 2024, le programme 218 a soutenu le développement du projet Portailpro.gouv.fr. Les crédits ont notamment permis de créer de nouveaux environnements de tests pour concevoir de nouvelles fonctionnalités, et d'assurer la maintenance du portail.

REGROUPEMENT DES CENTRES INFORMATIQUES

Ce projet vise, au fur et à mesure de l'obsolescence des centres informatiques du ministère (45 lors du démarrage du projet en 2013), à les rénover et les regrouper à terme dans quatre centres ministériels modernisés qui ont également une vocation interministérielle. Cela permettra :

- de répondre à l'ensemble des besoins d'hébergements non satisfaits des ministères économiques et financiers (hors DGFIP), ainsi que ceux des ministères ayant manifesté leur intérêt (Justice, Culture, Éducation nationale) ;
- d'optimiser les coûts d'hébergement (immobilier, électricité, climatisation, sécurité, gardiennage) et d'exploitation (énergie) ;
- de réduire les risques associés à l'exploitation des centres de données actuels. Par exemple, la délocalisation hors d'Île-de-France de l'ensemble des quatre sites cible permet de les sortir de la zone inondable de la Seine ;
- d'augmenter les capacités de résilience des centres ;
- de s'inscrire dans la feuille de route gouvernementale en faveur de la transition écologique, notamment en termes de sobriété énergétique.

Depuis 2013, le nombre de sites d'hébergement est passé de 45 à 11. Les opérations de regroupement ont démontré l'intérêt économique de concentrer l'hébergement d'une partie de la production informatique d'autres

départements ministériels en plus de celle du MEFSIN (hors DGFiP), et notamment dans le cas de la rénovation et l'agrandissement du centre d'Osny.

Le dernier projet de regroupement, objet de la présentation faite ici, concerne la rénovation et l'extension du quatrième centre de données cible, celui de la direction nationale des statistiques du commerce extérieur (DNSCE ; rattachée à la DGDDI), à Toulouse. Financée par le secrétariat général des ministères économiques et financiers, la DGDDI, la direction de l'immobilier de l'État dans le cadre de l'appel à projet « transition environnementale » et le FTAP, cette opération a connu une première phase d'études en 2022 et 2023, suivie du lancement des travaux en 2024, pour une livraison en 2027.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Directions bénéficiaires d'hébergement
Zone fonctionnelle principale	Gestion des Systèmes d'Information et de Communication

COÛT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	0,98	0,98	1,36	0,03	0,07	0,37	21,52	0,30	19,21	0,26	1,28	11,00	3,85	14,11	26,76	26,76
Titre 2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,98	0,98	1,36	0,03	0,07	0,37	21,52	0,30	19,21	0,26	1,28	11,00	3,85	14,11	26,76	26,76

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	19,30	26,76	+38,63 %
Durée totale en mois	36	135	+275,00 %

Les dépenses réalisées antérieurement à 2022 correspondent aux derniers paiements effectués pour le site d'Osny, d'une part, et aux études préalables concernant le projet du site de Toulouse, d'autre part. Ainsi, sur le seul projet en tant que tel, le coût passe de 18,3 M€ à 25,8 M€, soit une hausse de 41 %.

L'opération avait été budgétée à 18,3 M€ en 2021 par la DGDDI (hors études préalables), avec un financement de 10 M€ du FTAP et du solde à parts égales du P218 et du P302. Cependant, les études de maîtrise d'œuvre ont identifié des besoins supplémentaires, notamment liés au sous-dimensionnement capacitaire du projet initial (cible finale de puissance relevée de 1,6 à 2 MW) et à des contraintes réglementaires et bâtimentaires imposant une extension neuve. Ces besoins entraînent un surcoût de 7,5 M€, portant le coût total de l'opération à 25,8 M€.

Suite à la notification des marchés de travaux en décembre 2024, l'échéancier budgétaire a pu être précisé. Les travaux ont été engagés pour un montant de 19,2 M€, le budget associé ayant été établi à 20,6 M€.

GAINS DU PROJET

Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	2,70	4,70	+74,07 %
Gain annuel en M€ en titre 2	0,00	0,00	
Gain annuel moyen en ETPT	20	9	-55,00 %
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	4,30	5,50	+27,91 %
Délai de retour en années	6	11	+83,33 %

Malgré le surcoût constaté, l'opération reste vertueuse en termes de retour sur investissement, avec des gains financiers estimés entre 3,2 et 5,5 M€/an, via :

- la mutualisation de la maintenance des matériels d'infrastructure des salles informatiques, à hauteur de 1,8 M€/an ;
- des coûts de location évités par la reconversion en bureau des deux plateaux de Bercy, à hauteur 0,25 M€/an ;
- des gains énergétiques, calculés selon le coût de l'énergie et l'efficacité énergétique des salles existantes, estimés entre 1,1 et 3,4 M€/an.

L'analyse de la valeur du projet permet de déterminer que le retour sur investissement apparaît entre 2036 et 2045 (soit entre 7 et 11 ans à compter du début du déménagement, durée inférieure aux standards bâtimentaires), en fonction d'un coût de l'énergie restant élevé ou étant modéré. L'hypothèse de travail retenue pour cette évaluation est un scénario dans lequel l'opération permettra de déménager deux salles similaires à celles de Bercy et trois salles similaires à celles de la DNSCE ou de l'INSEE.

SERVICE A COMPETENCE NATIONALE TRACFIN – SIRANO

Le projet SIRANO concerne la rénovation du système d'information décisionnel de TRACFIN, la cellule de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Dans un contexte marqué par l'augmentation des informations entrantes et la multiplication des catégories et des sources d'information, il vise à améliorer l'efficacité opérationnelle du service. Les applications développées dans le cadre du projet permettront d'exploiter de manière plus efficace les volumes de données dont TRACFIN dispose, en offrant des fonctions d'analyse, de recherche, de croisement de données, de visualisation et de recommandation.

Année de lancement du projet	2014
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Lutte contre la fraude

COUT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	10,55	10,55	1,04	1,03	1,78	1,52	1,32	1,59	1,63	1,69	0,05	0,25	0,00	0,00	15,04	15,04
Titre 2	2,80	2,80	0,30	0,30	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,10	0,10	0,00	0,00	3,60	3,60
Total	13,35	13,35	1,34	1,33	1,98	1,72	1,52	1,79	1,83	1,89	0,14	0,35	0,00	0,00	18,64	18,64

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	8,95	18,64	+108,27 %
Durée totale en mois	36	133	+269,44 %

L'allongement du projet et l'augmentation de son coût résultent de difficultés techniques d'intégration des différentes « briques » du nouveau Système d'Information (SI), de la complexité plus forte que prévue à reprendre les données du SI existant et de plusieurs résultats de prototypage non concluants ayant entraîné des délais de réalisation supplémentaires.

Ces difficultés ont conduit à une réorientation stratégique du projet en avril 2019 ayant permis, en 2021, à la fois la réécriture de l'application sur un socle technologique plus récent et donc plus pérenne et à l'introduction de nouvelles fonctionnalités de détection automatique de phénomènes d'intérêt dans le corpus des déclarations de soupçon reçues par le Service.

Aux termes de ces travaux, la version 1.0 devrait être livrée courant 2025 pour une mise en production fin 2025, après une série de phases de vérification du bon fonctionnement par les utilisateurs. Cette mise en production marquera la fin du projet en tant que tel. Tracfin se trouvera ainsi doté d'un écosystème logiciel couvrant à la fois l'ensemble des processus de travail et des outils d'investigation de la donnée. Ces outils continueront à évoluer pour intégrer un logiciel de traitement et d'investigation de la donnée d'un service partenaire et adapter Startrac à une refonte de l'organisation des SI de Tracfin notamment de ses mécanismes de sécurité.

TNCP

Ce projet, porté conjointement par la direction des affaires juridiques (DAJ), la direction des achats de l'État (DAE) et l'AIFE a pour objectif de simplifier la vie des acheteurs et des entreprises, notamment des TPE/PME, en proposant une offre de services numériques permettant une dématérialisation totale des différentes étapes du processus de commande publique et en exploitant les données des marchés.

Les objectifs de ce projet sont plus précisément, d'accélérer le processus de dématérialisation complète des marchés publics, de générer des économies de fonctionnement (pour les acheteurs comme pour les opérateurs économiques), de favoriser la professionnalisation de la fonction « achats » et de permettre l'émergence de nouveaux services autour de l'ouverture des données issues de ces marchés.

Année de lancement du projet	2017
Financement	P218
Zone fonctionnelle principale	Ressources Humaines

COUT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	7,82	5,21	2,84	3,10	3,59	3,32	1,82	4,45	-0,04	0,40	0,00	2,18	0,00	0,00	14,22	14,22
Titre 2	2,85	2,85	0,56	0,56	0,82	0,82	0,56	0,56	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	4,31	4,31
Total	10,67	8,06	3,40	3,66	4,42	4,15	2,38	5,01	-0,01	0,44	0,03	2,21	0,03	0,03	18,53	18,53

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	20,50	18,53	-9,60 %
Durée totale en mois	36	48	+33,33 %

Ce projet a connu des retards, dus en particulier à la crise sanitaire et à des contraintes techniques. Le périmètre initial a été revu à la baisse, s'agissant notamment de l'interopérabilité entre profils d'acheteurs qui sera finalement limitée à la diffusion des consultations entre ces profils, afin de privilégier le développement de modules attendus au titre de l'obligation européenne relative aux avis de publicité.

Dans le cadre du fonds pour la transformation de l'action publique, il a été mis fin au contrat de transformation du projet TNCP courant 2024.

Le projet TNCP génère des gains sur la performance des achats et des gains ETP pour l'État, mais aussi pour les autres acheteurs publics. Ces économies diffuses sont portées par :

- une publication plus aisée des marchés publics par le biais d'une interface unique de saisie ;
- une amélioration de la performance des achats grâce à une meilleure exploitation de l'information (données fournisseurs, open data des marchés).

En permettant la diffusion d'un grand nombre de données ouvertes de la commande publique, le projet TNCP améliore la transparence en la matière et favorise le développement de nouveaux services en faveur des acheteurs publics et des entreprises qui candidatent à des marchés publics.

Le projet TNCP génère des gains sur la performance des achats et des gains ETP pour l'État, mais aussi pour les autres acheteurs publics. Ces économies diffuses sont portées par :

- une publication plus aisée des marchés publics par le biais d'une interface unique de saisie ;
- une amélioration de la performance des achats grâce à une meilleure exploitation de l'information (données fournisseurs, open data des marchés).

En permettant la diffusion d'un grand nombre de données ouvertes de la commande publique, le projet TNCP améliore la transparence en la matière et favorise le développement de nouveaux services en faveur des acheteurs publics et des entreprises qui candidatent à des marchés publics.

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 445 567 419	CP ouverts en 2024 * (P1) 457 865 945
AE engagées en 2024 (E2) 423 109 295	CP consommés en 2024 (P2) 443 053 908
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 5 670 735	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 127 108 520
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) 16 787 389	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 315 945 388

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 301 837 849				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) -314 014				
Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 301 523 836	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 127 108 520	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) 174 415 315	
AE engagées en 2024 (E2) 423 109 295	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 315 945 388	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) 107 163 907	
			Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 281 579 222	
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 134 272 800
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) 147 306 422

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements non couverts par des crédits de paiement au 31/12/2024 s'élève à 281,58 M€. il est en diminution de 20,26 M€ par rapport aux engagements non couverts par des crédits de paiement au 31/12/20233 et correspond, pour les montants les plus importants :

- aux baux et marchés de travaux immobiliers, de maintenance, d'exploitation et de sécurité des locaux en cours (121,95 M€) ;
- aux marchés pluriannuels engagés dans le domaine de l'informatique (37,70 M€) et des prestations logistiques (6,92 M€) ;
- aux dépenses relatives à l'action sociale ministérielle (10,43 M€).

Justification par action

ACTION

02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Expertise, audit, évaluation et contrôle	171 198 503 169 962 502	34 929 831 31 151 338	206 128 334 201 113 839	171 198 503 169 962 502	36 284 470 30 731 510	207 482 973 200 694 012

L'exécution de la masse salariale de l'action 02 (169,96 M€) est inférieure de 1,23 M€ à la prévision de LFI (171,20 M€), en lien, notamment, avec la sous-exécution des schéma et plafonds d'emplois (1 583 ETPT pour 1 632 ETPT en LFI).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	171 198 503	169 962 502	171 198 503	169 962 502
Rémunérations d'activité	113 607 992	111 082 500	113 607 992	111 082 500
Cotisations et contributions sociales	55 537 767	56 191 444	55 537 767	56 191 444
Prestations sociales et allocations diverses	2 052 744	2 688 558	2 052 744	2 688 558
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	25 071 833	28 640 903	25 456 872	26 400 293
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	25 071 833	28 640 903	25 456 872	26 400 293
Titre 5 : Dépenses d'investissement	9 857 998	2 510 435	10 827 598	4 331 217
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	9 857 998	1 497 410	10 827 598	3 945 677
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		1 013 025		385 540
Total	206 128 334	201 113 839	207 482 973	200 694 012

DÉPENSES LIEES AUX ACTIVITÉS DES ORGANISMES DE CONTRÔLE : 0,48 M€ en AE et 0,45 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	479 843	479 065
CGEFI	47 560	32 060
IGF	432 283	447 004

Les dépenses de l'inspection générale des finances (IGF) ont permis de financer la réalisation des missions conduites par l'inspection, en particulier d'assurer le paiement des frais engagés dans le cadre de ses missions, des dépenses de formation, de documentation, d'études et d'abonnements.

En 2024, l'IGF a participé à plusieurs missions interministérielles coûteuses (crise en Nouvelle-Calédonie de mai à novembre), mission reconstruction à Mayotte à partir de décembre, mission d'assistance à l'ONU de septembre à décembre), à l'origine de l'augmentation des dépenses par rapport à l'exercice 2023.

L'AGENCE FRANCAISE ANTICORRUPTION : 0,12 M€ EN AE ET 0,058 M€ EN CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	121 993	58 037

Ces crédits ont été utilisés pour financer une étude sectorielle sur la santé et des prestations d'expertise et d'audit afin de permettre à l'AFA de mener à bien ses missions de conseil et de contrôle en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

L'AUTORITE NATIONALE DES JEUX (ANJ) : 2,4 M€ en AE et 4,19 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 400 061	4 194 032
dont hors fonds de concours	2 332 369	4 135 196
dont fonds de concours	67 692	58 837

Les crédits ont financé le coût d'hébergement, en année pleine, de l'Autorité suite à son déménagement dans de nouveaux locaux à Issy-les-Moulineaux, fin 2023 ainsi que les projets suivants :

- la réalisation de campagnes de communication pour l'euro de football et les JOP 2024 ;
- la finalisation d'une étude sur les casinos et d'une étude sur les jeux de grattage ;
- la poursuite de la refonte du portail des interdits de jeu et le lancement du portail du médiateur ;
- la mise en place d'un module d'e-learning « Identification et accompagnement des joueurs excessifs » à destination des casinos.

TRACFIN : 11,24 M€ en AE et 8,47 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 496 388	7 518 504
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 743 476	949 218
Total	11 239 865	8 467 722

Les dépenses de fonctionnement de Tracfin concernent notamment des dépenses informatique, et, dans une moindre mesure, d'autres dépenses de fonctionnement :

- Les frais récurrents nécessaires au bon fonctionnement du système d'information tels que la maintenance des équipements, serveurs, baies de stockage, équipement réseau, souscription et renouvellement de

licences logicielles, mais aussi, les dépenses informatiques qui permettent de renforcer et d'élargir l'activité de Tracfin en matière de lutte contre la fraude pour 9,88 M€ ;

- En 2024, l'organisation par Tracfin à Paris de la réunion plénière annuelle du groupe Égmont (regroupant les cellules de renseignement financier étrangères) et dont Tracfin est l'un des membres fondateurs pour 1,17 M€ ;
- La cotisation annuelle d'adhésion au groupe Égmont pour 78,88 k€ ;
- Les dépenses diverses de fonctionnement pour 109 k€.

Les moyens supplémentaires alloués à Tracfin en PLF 2024 dans le cadre du plan de lutte contre la fraude permettent de mettre en œuvre des projets informatiques de plus grande ampleur pour lutter encore plus efficacement contre les circuits financiers clandestins, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Les dépenses d'investissement concernent des frais strictement informatiques portant sur des projets de nouvelles applications ou d'évolutions d'applications existantes (licences, disques durs, nœuds *appliance*).

L'écart entre la dépense en AE et en CP s'explique par des prestations informatiques dont la livraison n'a pu se faire avant le 31 décembre 2024.

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES (DAJ) : 5,01 M€ en AE et 5,07 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 011 493	5 065 549
Hors fonds de concours	3 991 574	4 000 821
Fonds de concours	1 019 919	1 064 728

La dotation consommée représente pour l'essentiel la prise en charge des dépenses afférentes à l'ensemble des dossiers contentieux dont la DAJ assure le suivi. Les dépenses relatives au contentieux correspondent :

- pour 80 % à des honoraires d'auxiliaires de justice (avocats, commissaires de justice, experts) encadrés par les barèmes des marchés ou les conventions de la direction, et des frais d'actes et des contentieux dont les montants sont pour la plupart réglementés ;
- pour 20 % à des dépens et des condamnations civiles, administratives et européennes.

De manière générale, ces dépenses sont peu prévisibles ce qui rend incertain pour une année donnée l'appréciation du nombre de contentieux à naître, de leur typologie, de leur complexité, de leur rythme et de leur durée.

Par ailleurs, les crédits prévus l'exercice 2024 pour couvrir le risque de règlement des honoraires d'avocats dans le cadre de contentieux dits de masse ayant trait aux dysfonctionnements du service public de la justice n'ont pas été exécutés, en l'absence des décisions de justice attendues (dossiers concernant les retards devant les juridictions des Prud'hommes, contentieux issus de la crise sanitaire opposant des voyageurs aux transporteurs aériens). Ainsi, la dotation 2024 de la DAJ, sur les crédits généraux hors fonds de concours, n'a pas été consommée en totalité.

SERVICE COMMUN DES LABORATOIRES (SCL) : 9,97 M€ en AE et 10,58 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	9 200 122	7 201 153
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	766 959	3 381 999
Total	9 967 081	10 583 152
<i>dont fonds de concours</i>	309 593	1 918 916

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ces dépenses de fonctionnement portent sur :

- des dépenses d'activité (achat de consommables de laboratoire, comparaisons inter-laboratoires, sous-traitance, accréditation, développement de méthodes analytiques, etc.) pour 4,50 M€ en AE et 2,71 M€ en CP ;
- des dépenses immobilières pour 1,04 M€ en AE et 0,68 M€ en CP ;

- l'entretien des bâtiments (nettoyage, vidéo-surveillance, travaux) pour 0,50 M€ en AE et 0,44 M€ en CP ;
- les loyers et charges pour 0,51 M€ en AE et 0,29 M€ en CP
- les dépenses de fluides (gaz, électricité, biomasse) pour 0,30 M€ en AE et 1,32 M€ en CP ;
- des dépenses de soutien à l'activité scientifique (téléphonie, impression, équipements de protection individuelle, formation, déplacements, etc.) pour 0,45 M€ en AE et 0,41 M€ en CP ;
- des dépenses liées à l'achat et l'entretien de matériels scientifiques et l'acquisition de matériels informatiques pour 1,90 M€ en AE et 1,35 M€ en CP.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Ces dépenses ont été essentiellement consacrées à des acquisitions et au renouvellement d'équipements de laboratoire répondant à des exigences normatives accrues liées à l'évolution réglementaire nationale et européenne. Ces équipements permettent d'effectuer des analyses en matière de protection des consommateurs (sécurité et loyauté alimentaire) et des entreprises (lutte contre la contrefaçon, régimes économiques), de respect de normes environnementales (réglementation européenne REACH) et de lutte contre la fraude et le contournement de prohibitions (stupéfiants, nouvelles substances psychoactives, produits du tabac).

Ces crédits ont également permis de financer la quote-part nationale annuelle du dispositif européen IFECD (Instrument de financement des équipements de contrôle douaniers) destiné à renforcer les capacités de contrôle des douanes des États membres et dans le cadre duquel le SCL a obtenu un financement de la Commission européenne sur la période 2022-2025. La quote-part européenne (environ 2 M€, largement engagée en AE 2023 et pour son reliquat de 0,1 M€ en AE 2024) a principalement été consommée en CP en 2024 (1,78 M€).

DÉPENSES DIVERSES : 3, 67 M€ en AE et 3,39 M€ en CP

Les dépenses diverses de fonctionnement de l'action 02 concernent essentiellement les remboursements d'agents mis à disposition auprès d'organismes publics extérieurs à l'administration de l'État (2,87 M€ en AE et 2,41 M€ en CP), la réalisation d'audits d'opérations et d'audits de systèmes de gestion et de contrôle par l'Autorité nationale d'audit des fonds européens (ANAFé) ainsi que la révision de son système de pilotage pour le suivi de l'activité d'audit (0,72 M€ en AE et 0,93 M€ en CP), des dépenses de fonctionnement de la CCCOP (0,057 M€ en AE et 0,043 M€ en CP), et des erreurs d'imputation pour des dépenses relevant d'autres actions (informatique, ressources humaines).

ACTION

05 – Prestations d'appui et support

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
05 – Prestations d'appui et support	224 140 790 217 537 174	178 520 807 158 946 921	402 661 597 376 484 095	224 140 790 217 537 174	249 122 739 175 025 977	473 263 529 392 563 151

L'exécution de la masse salariale de l'action 05 (217,54 M€) est inférieure de 6,60 M€ à la prévision de LFI (224,14 M€), en lien, notamment, avec la sous-exécution des schéma et plafonds d'emplois (1 937 ETPT pour 1 986 ETPT en LFI).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	224 140 790	217 537 174	224 140 790	217 537 174
Rémunérations d'activité	122 752 145	117 100 649	122 752 145	117 100 649
Cotisations et contributions sociales	100 232 342	98 764 085	100 232 342	98 764 085
Prestations sociales et allocations diverses	1 156 303	1 672 440	1 156 303	1 672 440
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	177 709 501	156 848 023	210 541 433	172 851 426
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	177 709 501	156 848 023	210 541 433	172 851 426
Titre 5 : Dépenses d'investissement	520 000	1 189 529	38 290 000	1 313 181
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	520 000	1 204 375	38 290 000	1 300 912
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		-14 846		12 269
Titre 6 : Dépenses d'intervention	291 306	909 370	291 306	861 370
Transferts aux ménages		459 064		459 064
Transferts aux entreprises		2 000		2 000
Transferts aux autres collectivités	291 306	448 306	291 306	400 306
Total	402 661 597	376 484 095	473 263 529	392 563 151

L'INFORMATIQUE DES SERVICES CENTRAUX (SNUM) :

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	37 519 599	36 952 614
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	60 708	87 823
Total	37 580 307	37 040 437

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT : 28 053 160 € EN AE ET 29 151 603 € EN CP

Les dépenses de fonctionnement courant s'établissent à 28 053 160 € en AE et 29 151 603 € en CP pour une prévision de 28 445 890 € en AE et de 29 167 906 € en CP, soit à -374 465 € en AE et -16 303 € en CP. Ces dépenses se répartissent de la façon suivante :

Services applicatifs : 4 992 875 € en AE et 6 662 358 € en CP

Les dépenses de fonctionnement courant des services applicatifs portent sur les maintenances des applications et les remboursements effectués à la DGFIP dans le cadre de la convention relative au projet SIRHIUS.

Les services applicatifs correspondent à l'enveloppe de 6 031 890 € allouée dans le cadre du PAP (de ?). En effet, l'écart à la baisse de -1 M€ qui apparaît sur cet axe de service résulte de la ligne « Maintenance des applications de l'AFT » dont les engagements correspondants ont été comptabilisés dans les projets de l'AFT.

Services bureautiques : 11 834 332 € en AE et 14 000 519 € en CP

Les services bureautiques correspondent aux crédits du PLF 2024 2024 de 11 856 000 € en AE et 14 478 016 € en CP. Le montant des dépenses audiovisuelles a été plus important que prévu avec une augmentation de +525 k€ en AE. Cette situation s'explique notamment par la notification d'un nouveau marché en fin d'année, au titre duquel des prestations démarreront en janvier 2025.

Les engagements en matière de téléphonie et assistance / support ont été plus faibles que prévus (-257 k€ en AE). En contrepartie, des achats de poste de travail ont pu être passés en toute fin d'année dès l'ouverture du nouveau marché relatifs aux Ordinateurs Commandés par l'État (ODICE 2) afin de lisser sur deux ans l'effet de renouvellement des postes de travail acquis lors de la crise sanitaire.

Services infrastructures : 10 522 318 € en AE et 7 231 914 € en CP

L'exécution des services infrastructures a été supérieure à la prévision programmée au PAP (+1,2 M €) du fait :

- de la prise en compte de la maintenance du Certificat Management System de l'Infrastructure de gestion des clés (CMS de l'IGC) sur cette activité ;
- des dépenses relatives à l'exploitation des serveurs liées à l'augmentation des coûts de maintenance en raison de l'extension du périmètre maintenu ;
- des dépenses de sécurité qui ont augmenté du fait de la nouvelle prise en charge des dépenses du SHFDS au titre de la cybersécurité visant à sécuriser le SI ministériel.

Services mutualisés : 680 849 € en AE et 747 177 € en CP

La bascule des engagements de maintenance liés à la carte agent Rossignol (500 k€) des services mutualisés vers les services d'infrastructures induit une consommation en AE inférieure à la prévision sur cette activité.

LES PROJETS INFORMATIQUES : 9 502 684 € EN AE ET 8 140 103 € EN CP

Les dépenses relatives aux projets se sont exécutées à hauteur de 9 502 684 € en AE et de 8 140 103 € en CP soit à -18 300 € en AE et -1 380 881 € en CP par rapport au PAP.

Services applicatifs : 6 606 088 € en AE et 6 216 664 € en CP

Les dépenses relatives au projet de l'axe « services applicatifs » ont suivi globalement les crédits estimés dans le PAP. Le SNUM précise que les projets les plus emblématiques fléchés sur ce poste ont bien été mis en œuvre :

- Pour les applications RH

Le système d'information des ressources humaines a été enrichi notamment par la mise en œuvre du projet décisionnel RH POLARHIS

- Pour les applications documentaires

Les applications documentaires ont été modernisées et tout particulièrement les archives physiques avec le projet MARCIA.

- Pour les applications métiers

Il en est de même pour l'outil de gestion centralisée des rapports élaborés par l'IGF

- Pour la modernisation des applications

Les travaux de refonte de l'application SI LOG permettant le suivi des dotations globales de fonctionnement de logistique ont bien été menés.

La refonte de la plateforme d'Enregistrement et Gestion Interministériels des Dossiers à l'Export (EGIDE) pour le compte de la DGE a été poursuivie.

- Pour les applications bâtementaires

Dans l'attente du projet SATHI, des évolutions des applications bâtementaires ont été réalisées afin de stabiliser le système dans l'attente du lancement du nouveau projet.

- Pour les outils collaboratifs

En ce qui concerne les évolutions relatives aux outils collaboratifs, des études et des travaux de montée de version et de sécurisation ont été réalisés.

Services bureautiques : 519 099 € en AE et 445 374 € en CP

Ce poste est en sous exécution par rapport au PAP (-130 k€), notamment du fait du report de la rénovation du centre de conférence Pierre Mendès France (PMF) sur 2025 nécessitant un travail conjoint avec le Service de l'immobilier et de l'environnement Professionnel (SIEP).

Services infrastructures : 2 269 738 € en AE et 858 143 € en CP

L'augmentation des services d'infrastructures en AE s'établit à +589 k€ en AE et s'explique notamment par la bascule du projet du déploiement des cartes de Rossignol de l'activité « Services mutualisés » vers les « services d'infrastructures

Services mutualisés : 107 759 € en AE et 619 922 € en CP

Les services mutualisés sont en sous exécution (107 k€) en AE par rapport à la prévision dans le PAP programmée à 560 k€ en AE et en CP, du fait notamment de la bascule de Rossignol de cet axe de services vers les services infrastructures.

L'IMMOBILIER DES SERVICES CENTRAUX (SIEP) : 87,45 M€ en AE et 103,26 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	87 440 789	103 100 242
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	5 460	158 424
Total	87 446 249	103 258 666

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (87,44 M€ EN AE ET 103,10 M€ EN CP)

Les moyens de fonctionnement dédiés à la gestion, l'entretien, l'exploitation et la sécurité des bâtiments hébergeant les cabinets ministériels, les directions et services de l'administration centrale du MEFSIN, s'élèvent en AE à 90,71 M€ ramenés à 87,44 M€ après retraits d'engagements juridiques des années antérieures (-3,27 M€) et à 103,10 M€ en CP.

SIEP IMMO	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Nature des dépenses	Prévision PAP 2024		Consommation 2024		Écart	
Exploitation et sécurité des locaux	30 974 919	20 298 150	31 795 242	18 596 077	-820 323	1 716 384
Travaux	20 862 150	20 630 186	19 977 469	17 443 293	884 681	3 186 893
Fonctionnement immobilier	45 390 103	87 182 407	35 667 143	67 203 264	9 722 960	19 979 143
Travaux structurants						
Total	97 227 172	128 110 743	87 440 789	103 100 242	9 787 318	25 010 501

Le début de gestion 2024 a été marqué par l'application du décret d'annulation de crédits du 21 février 2024. L'annulation de crédits a porté sur 5,81 M€ d'AE et 9,99 M€ de CP sur les dépenses de fonctionnement. En juillet 2024, la mise en œuvre d'une mesure de freinage a diminué la ressource de 0,80 M€ en AE et en CP.

Le montant des rétablissements de crédits pour 2024 s'élève à 6,62 M€ en AE et en CP (remboursements de prestations délivrées au profit de services hors administration centrale relevant d'autres programmes).

L'écart à la prévision sur les dépenses d'exploitation et sécurité des locaux, s'explique en AE par la prise en charge des marchés d'exploitation et sécurité des locaux de la Cité administrative de Nantes qui est gérée de manière mutualisée pour plusieurs bâtiments et services par le SG SIEP. Ces dépenses feront l'objet de remboursement des services occupants.

Les dépenses de travaux correspondent à la réalisation de projets à forts enjeux budgétaires : travaux de réaménagement et modernisation des espaces d'administration centrale, ainsi que des travaux de sécurisation et de rénovation énergétique pour certains bâtiments anciens, comme Bercy, qui a plus de 35 ans. Ces projets s'ajoutent à des coûts de travaux annuels récurrents et la nécessité de pallier un moindre financement à partir du programme 723.

L'écart à la prévision s'explique :

- en AE, par le décalage en 2025 d'une partie des études du projet de réaménagement du grand Bercy ;
- et en CP, par le décalage de travaux au cours de l'année.

Sur le poste de dépenses couvrant le fonctionnement immobilier, l'année 2024 a été marquée par une nette diminution des consommations d'énergies, associée à une baisse prononcée sur les tarifs de l'électricité, ce qui a engendré une diminution de l'exécution 2024. Par ailleurs, une nouvelle prise à bail a été décalée au printemps 2025 pour un montant de 4,95 M€.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (0,01 M€ EN AE ET 0,16 M€ EN CP)

SIEP IMMO	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Nature des dépenses	Prévision PAP 2024		Consommation 2024		Écart	
Exploitation et sécurité des locaux	0	0	0	0	0	0
Travaux	0	0	0	23 009	0	-23 009
Fonctionnement immobilier	0	0	0	119 299	0	-119 299
Travaux structurants	0	37 770 000	5 460	16 116	-5 460	37 753 884
TOTAL	0	37 770 000	5 460	158 424	-5 460	37 611 576

L'annulation de crédits découlant du décret du 21 février 2024 a conduit à la suspension du projet de réhabilitation du projet Vincent Auriol.

Les dépenses d'investissements payées en 2024 sur les activités Travaux et Fonctionnement immobilier relèvent de charges à payer pour des dépenses liées à la sobriété énergétique.

LA LOGISTIQUE DES SERVICES CENTRAUX (SIEP) : 20,51 M€ en AE et 20,64 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	19 388 868	19 559 363
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 120 948	1 064 520
DÉPENSES D'INTERVENTION	0	12 000
Total	20 509 816	20 635 883

Les dépenses de logistique des services centraux regroupent les dépenses de fonctionnement courant des cabinets ministériels et des services centraux des ministères économiques et financiers. Ces dépenses sont constituées d'un ensemble de prestations très variées.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (19,39 M€ EN AE ET 19,56 M€ EN CP)

La consommation 2024 sur le périmètre des prestations de soutien et d'appui logistique, est de 20,12 M€ en AE, ramenée à 19,39 M€ après retraits d'engagements juridiques des années antérieures (-0,73 M€) et de 19,56 M€ en CP.

SIEP LOGISTIQUE	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Nature des dépenses	Prévision PAP 2024		Consommation 2024		Écart	
Prestations de soutien et d'appui	17 421 222	18 815 196	19 388 868	19 559 363	-1 967 646	-744 167
TOTAL	17 421 222	18 815 196	19 388 868	19 559 363	-1 967 646	-744 167

L'écart à la prévision s'explique par un niveau de crédits LFI 2024 faible au regard de l'augmentation des prix des différents segments d'achats, dont notamment les déplacements professionnels (avion – train – hébergement) et la documentation (bases de données financières). Un effort significatif a été demandé aux directions et services de l'administration centrale du MEFSIN afin de contenir l'augmentation des prix par une diminution du volume des achats.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1,12 M€ EN AE ET 1,06 M€ EN CP)

SIEP LOGISTIQUE	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Nature des dépenses	Prévision PAP 2024		Consommation 2024		Écart	
Prestations de soutien et d'appui	520 000	520 000	1 120 948	1 064 520	-600 948	-544 520
TOTAL	520 000	520 000	1 120 948	1 064 520	-600 948	-544 520

Le verdissement de la flotte automobile du secrétariat général du MEFSIN s'est accéléré pour répondre aux exigences des circulaires « Services publics écoresponsables » (SPE) et « Nouvelle gestion des mobilités pour l'État ». Les véhicules à faibles émissions (VFE) représentent 54 % des achats réalisés et le parc automobile du secrétariat général du MEFSIN compte aujourd'hui 35 % de VFE, véhicules notamment affectés aux ministres et membres des cabinets ministériels.

DÉPENSES D'INTERVENTION (0,01 M€ EN CP)

Les dépenses d'intervention relèvent d'une convention de partenariat « abeille, sentinelle de l'environnement » pour l'entretien des ruchers installés sur le site de Bercy.

INSTITUT DE LA GESTION PUBLIQUE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (IGPDE) : 4,94 M€ en AE et 4,67 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 930 367	4 664 209
DÉPENSES D'INTERVENTION	8 000	8 000
Total	4 938 637	4 672 209

L'écart entre les prévisions du PAP 2024 et la consommation 2024 s'explique principalement par la prise en charge par l'IGPDE du financement quasi-intégral du dispositif de formation à la transition écologique des cadres supérieurs des MEF, qui devait initialement relever de la DIESE.

Le montant des dépenses exécutées sur le budget de l'IGPDE au titre de ce dispositif s'est élevé, en 2024, à 264 590 € en AE et 356 890 € en CP.

L'IGPDE a également bénéficié de l'encaissement plus important d'attributions de produits, à hauteur de 1 629 409 € en AE et 1 628 409 € en CP, correspondant au remboursement des prestations de formation assurées au profit de tiers.

Par ailleurs, concernant les dépenses d'intervention, un montant de 5 000 € en AE et CP a été versé au Centre Européen de Promotion de l'Histoire (CEPH) à l'occasion de la 27e édition des *Rendez-vous de l'histoire*, organisée du 9 au 13 octobre 2024 à Blois.

SERVICE DE LA COMMUNICATION (SIRCOM) : 3,87 M€ en AE et 4,35 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 874 616	4 346 550

Les dépenses de 2024 se sont révélées inférieures aux prévisions (-1.6 M€ en AE et -1.15 M€ en CP), du fait notamment d'une moindre activité liée à la dissolution de l'Assemblée nationale en juin 2024, aux élections législatives et à la période de gestion des affaires courantes par le Gouvernement. Les projets de communication ministérielles et directionnelles ont donc été beaucoup moins importants.

La nomination d'un nouveau gouvernement en septembre 2024 et l'arrivée de nouveaux cabinets ministériels n'ont pas entraîné une accélération des dépenses au dernier trimestre de l'année.

Le SIRCOM a par ailleurs engagé un certain nombre d'actions prévues en 2025 : salon de l'étudiant, salon Go entrepreneurs, journal vidéographique Point Zoom, plateforme VISIBRAIN d'analyse des contenus publics accessibles en ligne, séminaire de la DAJ, refonte éditoriale de la lettre Bercy Infos...

POLITIQUES DES RESSOURCES HUMAINES (SRH) : 3,84 M€ en AE et en CP

Hors fonds de concours :

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 274 341	2 138 334
DÉPENSES D'INTERVENTION	345 760	345 760
Total	2 620 101	2 484 094

Sur fonds de concours :

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	779 146	909 750
DÉPENSES D'INTERVENTION	445 610	445 610
Total	1 224 756	1 355 360

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement ont financé :

- Les actions en faveur de la diversité et l'égalité professionnelle (170 k€ en AE et 160 k€ en CP) ;
- L'organisation de concours et examens professionnels (62 k€ en AE et en CP) ;
- Le remboursement des honoraires médicaux dans le cadre de la médecine statutaire (62 k€ en AE et en CP) ;
- La mise en œuvre du compte personnel de formation (15 k€ en AE et en CP) ;
- Les projets d'innovation en matière de ressources humaines (260 k€ en AE et 180 k€ en CP) ;
- Le règlement de contentieux RH (72 k€ en AE et en CP) ;
- La formation des corps techniques de l'industrie et des mines (100 k€ en AE et CP) ;
- Les actions de visibilité du ministère ou des salons de recrutement (82 k€ en AE et en CP) ;
- Le règlement des gratifications des stagiaires (600 k€ en AE et 700 k€ en CP).
- Les actions de coaching, supervision et évaluation de l'encadrement supérieur (250 k€ en AE et en CP) ;
- Le fonds d'accompagnement au télétravail a été mobilisé pour améliorer les équipements individuels ou collectifs et pour lancer des études (350 k€ en AE et 250 k€ en CP) ;
- La mise en œuvre du plan handicap ministériel (310 k€ en AE et 250 k€ en CP).

Les dépenses de fonctionnement du fonds de concours FIPHFP (fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) ont permis le financement d'actions permettant d'accompagner les personnes en situation de handicap vers un accès à l'emploi public ou de les aider à conserver une activité professionnelle.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Les dépenses d'intervention sont constituées des subventions annuelles aux fédérations syndicales du ministère (291 k€ en AE et en CP) ainsi que des subventions versées à des associations qui œuvrent en faveur de l'égalité, de la diversité et de l'inclusion professionnelle (41 k€ en AE et CP).

Les dépenses d'intervention sur fonds de concours correspondent à des remboursements directs aux agents en situation de handicap du reste à charge sur des dépenses entrant dans le champ d'intervention du FIPHFP.

L'écart par rapport à la prévision, qui était de 6,7 M€ en AE et CP, s'explique par plusieurs facteurs :

- L'impact du décret d'annulation de février 2024 ;
- La mise en place progressive du plan handicap ministériel ;
- De nombreux projets étant portés par d'autres services ou directions, leur financement est assuré par le budget des Politiques RH via des réallocations ou des virements de crédits, qui, in fine, ne se traduisent pas dans la consommation budgétaire (2,15 M€ en AE et CP en 2024).

DÉPENSES DIVERSES : 0,75 M€ en AE et 1,23 M€ en CP

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (0,64 M€ en AE et 1,18 M€ en CP)

Les dépenses diverses de fonctionnement de l'action 05 concernent essentiellement des postes spécifiques relevant de divers services rattachés au programme 218. En 2024, cette dépense concerne principalement :

- les coûts relatifs au stockage de masques Covid-19 suite au basculement de cette dépense du programme 366 vers le programme 218 (0,84 M€ en AE et 0,95 M€ en CP) ;
- les frais support du programme (0,15 M€ en AE et 0,089 M€ en CP) ;
- les frais d'élection des tribunaux de commerce (0,046 M€ en AE et 0,041 M€ en CP) ;
- les frais de déplacement ministériels à l'étranger (frais ambassades) (0,053 M€ en AE/CP) ;
- des erreurs d'imputations (-0,34 M€ en AE et 0,05 M€ en CP).

DÉPENSES D'INTERVENTION (0,11 M€ EN AE ET 0,05 M€ EN CP)

Ces dépenses correspondent à une erreur d'imputation de frais support du programme.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (2,4 k€ EN AE/CP)

Ces dépenses correspondent à une erreur d'imputation sur l'action 05.

ACTION**07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Pilotage des finances publiques et projets interministériels	68 442 657 69 200 787	114 129 724 106 244 307	182 572 381 175 445 094	68 442 657 69 200 787	108 032 236 111 913 464	176 474 893 181 114 251

L'exécution de la masse salariale de l'action 07 (69,20 M€) est supérieure de 0,76 M€ à la prévision de LFI (68,44 M€), en dépit d'une sous-exécution du plafond d'emplois de 43 ETPT (630 ETPT pour 683 ETPT en LFI).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	68 442 657	69 200 787	68 442 657	69 200 787
Rémunérations d'activité	47 207 394	47 064 805	47 207 394	47 064 805
Cotisations et contributions sociales	20 931 715	21 591 055	20 931 715	21 591 055
Prestations sociales et allocations diverses	303 548	544 927	303 548	544 927
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	75 804 519	84 246 699	74 660 464	81 546 961
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	75 804 519	84 246 699	74 660 464	81 509 461
Subventions pour charges de service public				37 500

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 5 : Dépenses d'investissement	38 325 205	21 936 976	33 371 772	29 943 490
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	38 325 205		33 371 772	422 308
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		21 846 336		29 430 542
Subventions pour charges d'investissement		90 640		90 640
Titre 6 : Dépenses d'intervention		111 672		423 013
Transferts aux entreprises				79 260
Transferts aux collectivités territoriales		111 672		111 672
Transferts aux autres collectivités				232 081
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		-51 040		
Dotations en fonds propres		-51 040		
Total	182 572 381	175 445 094	176 474 893	181 114 251

AGENCE POUR L'INFORMATION FINANCIÈRE DE L'ÉTAT (AIFE) : 100,81 M€ en AE et 104,23 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	81 361 543	78 386 066
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	19 546 359	25 850 929
Total	100 812 182	104 232 449

L'année 2024 a été marquée par un ajustement des prévisions initiales pour tenir compte de l'article 91 de la loi de finances pour 2024 relatif au projet de facturation électronique, piloté par la direction générale des finances publiques. L'AIFE a poursuivi, à la suite du choix d'abandonner le portail public de facturation, à la construction des travaux de construction de l'annuaire, permettant le routage des factures pour se concentrer sur la transmission des données de facturation et de transaction à l'administration fiscale. L'évolution du projet se traduit par un redéploiement des dépenses majoritairement imputées en investissement dans la rubrique « construction de projet », vers les dépenses de fonctionnement, pour mener les études et travaux nécessaires, d'une part, et vers les dépenses d'infrastructures et d'exploitation pour sécuriser l'ouverture dès 2025 du service aux utilisateurs, d'autre part.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (81,36 M€ EN AE ET 78,39 M€)

Le budget de fonctionnement de l'AIFE retrace pour l'ensemble des systèmes d'information qu'elle administre ou gère (Chorus, Chorus Pro, PLACE, PISTE...) les activités de maintien en condition opérationnelle des applications et de leurs solutions matérielles et logicielles ainsi que l'hébergement et l'exploitation. Il finance également les activités de support et d'assistance aux utilisateurs, ainsi que de formation. Il comprend, enfin, les coûts relatifs aux projets structurants de l'agence (migration du cœur Chorus sur la nouvelle solution S/4 Hana et portail public de facturation électronique) ainsi que les activités de support transverses des missions de l'agence.

FONCTIONNEMENT				
Catégorie	AE Prévision LFI	AE Consommation	CP Prévision LFI	CP Consommation
Fonctionnement permanent de Chorus	69 766 448	80 706 575	67 002 456	77 659 915
Fonctionnement de l'AIFE	301 271	559 248	315 594	721 605
Total	70 067 719	81 265 823	67 318 050	78 381 520

Les crédits de fonctionnement permanent de Chorus se décomposent de la façon suivante :

Nature de la dépense	AE Prévision LFI	AE Consommation	CP Prévision LFI	CP Consommation
Services infrastructures et exploitation	20 665 191	30 303 844	22 335 879	25 368 914
Support et maintenance (standard)	42 920 904	37 020 954	38 164 265	39 647 321
Construction de projet	4 441 142	10 631 816	4 747 594	8 915 011
Accompagnement terrain	1 368 611	2 588 801	1 358 545	3 586 758
Autres dépenses dont dépenses mutualisées	370 600	161 160	396 173	141 911
Total	69 766 448	80 706 575	67 002 456	77 659 915

Les principaux écarts concernent :

- les services d'infrastructures et d'exploitation pour +9,7 M€ en AE et +3 M€ en CP, en raison notamment des extensions de périmètres et de nouveaux services (tels que la bascule de Piste sur un environnement qualifié SecNum Cloud), de l'engagement sur plusieurs années de dépenses initialement programmées sur une année, dans le cadre de nouveaux marchés ou de renouvellement de contrat de maintenance (droits d'usage Cytric pour l'utilisation du portail des achats en ligne de billets pour Chorus DT, contrat sur 3 ans de maintenance du système de gestion des machines virtuelles sur des serveurs physiques, support et maintenance technique pour les infrastructure de stockage ...), et de l'augmentation des prix. Les dépenses sont par ailleurs majorées dans le cadre du redéploiement en provenance des investissements inscrits au sein de la rubrique « construction de projet » au titre du portail public de facturation ;
- le support et la maintenance pour – 5,9 M€ en AE et +1,5 M€ en CP, du fait, notamment de coûts inférieurs aux prévisions sur la fin du marché relatif à PLACE, ORME et DUME, des gains liés à la mutualisation des activités de maintenance et de support, ainsi qu'à l'automatisation des activités de recettes applicatives du SI Chorus. Ce montant revient ainsi à un niveau analogue à celui de 2023 ;
- la construction de projet (+6,2 M€ en AE et +4,2 M€ en CP) et l'accompagnement terrain (+1,2 M€ en AE et +2,2 M€ en CP), du fait de l'évolution du projet Facturation électronique, et de sa complexité, dont les dépenses ont concerné les flux, les environnements de recette et de qualification, les spécifications externes et les besoins d'analyse et d'échanges avec les entreprises, alors qu'elles étaient initialement inscrites en investissements.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (19,55 M€ EN AE ET 25,85 M€ EN CP)

Les dépenses d'investissement ont porté principalement sur :

- l'achèvement de la migration du cœur de la solution Chorus vers la solution S/4 Hana, mise en service mi-2024 (cf. supra grands projets informatiques) ;
- les travaux de construction du portail public de facturation électronique, jusqu'en octobre 2024 ;
- l'internalisation de la solution Chorus Déplacements Temporaires (construction de la solution, acquisition du code de la solution et d'un portail de réservation en ligne) ;
- les évolutions techniques, applicatives et fonctionnelles, y compris réglementaires et ministérielles, des systèmes d'information opérés par l'agence.

Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :

Activité	AE Prévision LFI	AE Consommation	CP Prévision LFI	CP Consommation
Maintenance et évolution (évolutions applicatives et métiers du SI Chorus du SI marchés PLACE et de la plateforme API PISTE)	14 794 447	9 643 710	14 333 016	9 454 482
Services infrastructures et exploitation (SI Chorus)	1 526 709	6 399 891	1 402 553	8 561 325
Migration et montée de version (Chorus formulaires)	982 802	0	1 021 481	0
Construction de projet (essentiellement Portail public de facturation électronique, S4/HANA, Chorus DT,) systèmes d'échanges Chorus)	20 907 568	3 502 757	16 516 125	7 835 121
Autres dépenses mutualisées	113 678	0	98 596	0
Total	38 325 205	19 546 359	33 371 772	25 850 929

Les mesures nouvelles relatives au PPF majoritairement imputées sur la partie investissement de la rubrique « construction de projet » ont, au regard de la forte évolution du projet en 2024, été affectées en gestion sur d'autres postes de dépenses, essentiellement de fonctionnement (cf. supra).

Les principaux écarts portent sur :

- la « maintenance et évolution » pour – 5,2 M€ en AE et –4,8 M€ en CP, du fait de la clôture des travaux relatifs à la transformation numérique de la commande publique et d'un ralentissement des évolutions, notamment sur Chorus Pro compte tenu du portail public de facturation (PPF) et sur le SI PLACE dans le cadre de la fin du marché en cours ;
- les « services infrastructures et exploitation » pour +4,9 M€ en AE et +7,2 M€ en CP, compte tenu de la réaffectation des dépenses initialement imputées sur la rubrique « construction du projet » au titre du PPF et de l'achat de baies de stockage nécessaire compte tenu de l'obsolescence technique des matériels utilisés ;
- la « construction de projet », (-17,4 M€ en AE et – 8,7 M€ en CP), qui correspond, quasi exclusivement à la réimputation des dépenses relatives au Projet facturation électronique sur d'autres lignes.

DIRECTION DU BUDGET (DB) : 0,97 M€ en AE et 1,23 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	868 396	1 146 879
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	104 184	81 691
Total	972 580	1 228 571

Les dépenses recouvrent dans leur grande majorité le financement de projets informatiques structurants pour l'activité de la direction : un audit d'architecture de l'application interministérielle Tango, qui sert à produire les documents budgétaires et leurs annexes, l'exploitation de l'application de budgétisation Unisson (en cours de remplacement en 2024 par un outil développé en interne) et la maintenance évolutive d'outils métiers interministériels (POEMS et India Rému).

Les écarts à la prévision en PAP, de 73 k€ en AE et 69 k€ en CP s'expliquent d'une part par le moindre coût des prestations annuelles liées à Unisson et d'autre part par des retards pris sur le développement de projets informatiques dont la direction du budget contribue à la maîtrise d'ouvrage (notamment INDIA Rému).

Un important effort d'apurement des restes à payer a été réalisé au cours de l'année 2024.

DIRECTION DES ACHATS DE L'ÉTAT (DAE) : 4,46 M€ en AE et 6,45 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 112 480	2 018 562
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	2 286 433	4 010 870
DÉPENSES D'INTERVENTION	111 672	423 013
DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES	-51 040	0
Total	4 459 545	6 452 445

La consommation de la DAE s'élève à 4,5 M€ en AE et 6,5 M€ en CP et a permis de financer principalement :

- des projets de systèmes d'information interministériels dans le domaine de l'achat public (3,3 M€ en AE et 4,4 M€ en CP), dont notamment le projet « APPACH » qui consiste à mettre en œuvre et à intégrer dans le Système d'Information des Achats de l'État (SIA) une solution standard du marché hébergée sur une plateforme des ministères économiques et financiers ;
- Le solde des actions financées par le fonds interministériel dédié aux achats d'innovation (0,5 M€ en AE et 1,7 M€ en CP) ;
- les études nécessaires et les actions de formation, de communication et d'animation interministérielles pour évaluer, piloter ou conduire les actions d'achat susceptibles de générer des économies (0,7 M€ en AE et 0,4 M€ en CP).

L'écart avec la prévision (0,4 M€ en AE et 1 M€ en CP) s'explique principalement par une dotation complémentaire finale du fonds innovation, pour financer des restes à payer issus de l'exercice 2023.

ACTION**08 – Accompagnement du changement de l'action publique**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Accompagnement du changement de l'action publique	2 423 086	13 357 200	15 780 286	2 423 086	10 892 245	13 315 331
	2 624 368	13 045 292	15 669 660	2 624 368	6 887 025	9 511 393

L'exécution de la masse salariale de l'action 08 (2,62 M€) est supérieure de 0,20 M€ à la prévision de LFI (2,42 M€), en dépit du respect du plafond d'emplois arbitré en LFI.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	2 423 086	2 624 368	2 423 086	2 624 368
Rémunérations d'activité	1 695 578	1 822 764	1 695 578	1 822 764
Cotisations et contributions sociales	717 459	781 095	717 459	781 095
Prestations sociales et allocations diverses	10 049	20 509	10 049	20 509
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	810 000	2 585 936	810 000	6 684 100
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	810 000	2 585 936	810 000	6 684 100
Titre 5 : Dépenses d'investissement	12 547 200	10 459 356	10 082 245	191 625
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	12 547 200	10 459 356	10 082 245	62 743
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		0		128 883
Titre 6 : Dépenses d'intervention				11 300
Transferts aux ménages				10 300
Transferts aux entreprises				1 000
Total	15 780 286	15 669 660	13 315 331	9 511 393

FONDS DE TRANSFORMATION MINISTÉRIEL (FTM) : 0,13 M€ en AE et 4,59 M€ CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	126 285	4 396 886
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	6	185 591
DÉPENSES D'INTERVENTION	0	11 300
Total	126 292	4 593 778

En 2024, le FTM a financé la deuxième édition de « Tous acteurs de Bercy Vert (TABV) », challenge d'innovation participative, initié en 2022, et ouvert à tous les collaborateurs du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique (MEFSIN). Ciblée particulièrement vers deux thématiques : « Mieux et moins se déplacer » et « Mieux protéger et valoriser nos écosystèmes (biodiversité et eau) », l'édition 2024 a permis à 6 000 participants de s'impliquer dans la transition écologique en générant 520 idées. 48 projets lauréats ont été financés dont 80 % en région.

Le FTM a également permis l'acquisition de matériels, logiciels et prestations dans le cadre de la mise en place du service de détection des attaques informatiques du centre de cybersécurité ministériel (CCM), ayant vocation à compléter les capacités en la matière des directions et services des MEF.

L'écart de consommation important en AE par rapport aux prévisions du PAP 2024 s'explique par l'annulation de crédits de février 2024 ayant mené à une réduction de l'enveloppe d'AE (réduite à 0,49 M€) dont la moitié a été transférée en gestion aux services et directions porteurs de projets.

DÉLÉGATION « SYNTHÈSE, COORDINATION, INNOVATION » (DSCI) : 0,73 M€ en AE et 0,59 M€ en CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	731 924	587 661

L'écart entre les prévisions du PAP 2024 et la consommation 2024 se justifie notamment par l'organisation d'un seul BercyINNOV Hors les Murs sur les deux initialement prévus. En outre, une erreur d'imputation de 38 160 € et AE CP sur l'action 05 en lieu et place de l'action 08 a entraîné un écart entre les prévisions 2024 et la consommation.

En 2024, les dépenses ont permis :

- de financer la politique ministérielle d'innovation du MESFIN, plus particulièrement :

- La 3^e édition de « BercyINNOV Hors les Murs », fruit d'une collaboration interdirectionnelle (DRFIP, DGDDI, Insee, DGCCRF, DGE, SG), organisé à Lyon en novembre 2024, cet évènement a réuni plus de 300 collaborateurs ;
- La poursuite et le renforcement de la communauté des facilitateurs internes (Facilit'à cœur) avec 5 nouvelles promotions (dont 2 dédiées à la DGFIP et une dédiée à la DTNum) regroupant au total 85 agents formés à la facilitation dont 35 agents affectés hors Île-de-France favorisant ainsi le rayonnement de la communauté dans une grande partie des régions. L'organisation d'une réunion plénière regroupant 61 participants de 14 promotions différentes, l'animation de temps de partage et la création de modules de formation continue (qualification et cadrage, codéveloppement).
- La finalisation d'outils aptes à améliorer le pilotage et le fonctionnement collaboratifs des administrations avec la présentation du réunion'kit lors du BercyINNOV Lyon, la dispense de 2 DiscoPass et de 10 PassInnov y compris lors du BercyINNOV Hors lesmurs, et la dispense de 4 nouveaux modules en phase de test.

- d'appuyer les projets de transformation au sein du ministère :

- Par la poursuite et la restitution du projet « Futur du travail », travaux prospectifs initiés en 2023 qui ont permis de mettre à disposition des livrables visant à explorer des pistes de projets de transformation dans le cadre de la feuille de route du ministère ;
- Par l'acquisition de licences dans le cadre de l'expérimentation d'une solution IA de rédaction de comptes rendus de réunion visant à l'allègement des tâches administratives et à l'amélioration de la qualité de vie au travail des agents ;
- Par la création et l'animation du réseau des correspondants innovation, composé de 30 correspondants issus de 5 services du secrétariat général et représentant 15 directions du ministère. L'animation de ce réseau ayant pour objectifs de permettre à ses membres de s'ouvrir à l'innovation par des moments d'inspiration, de s'acculturer aux méthodes de conduite de projets, de valoriser les innovations portées par les directions par des sessions de partage d'expérience et de mise en commun.

Par ailleurs, 2024 a été marquée par la stabilisation de l'activité du BercyLab, qui a réalisé 51 accompagnements sur l'année et accompagné 17 directions (DGE, DGFIP, DB). Plus de la moitié des accompagnements a été effectué avec des équipes internes.

DATACENTER : 10,58 M€ EN AE ET 0,003 M€ EN CP

	AE	CP
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	117 951	864
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	10 459 350	2 484
Total	10 577 301	3 348

DATACENTER	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Nature des dépenses	Prévision PAP 2024		Consommation 2024		Écart	
Dépenses de fonctionnement	0	0	117 951	864	-117 951	-864
Dépenses d'investissement	7 547 200	5 082 245	10 459 350	2 484	-2 912 150	5 079 761
					0	0
TOTAL	7 547 200	5 082 245	10 459 350	2 484	-3 030 101	5 078 897

Le calendrier initial du projet prévoyait un démarrage des travaux en 2023, pour un achèvement en 2025. Le projet devait initialement être financé à hauteur de 10 M€ sur le FTAP. Suite à un désengagement du FTAP, le lancement des marchés de travaux a été reporté. L'obtention d'un financement sur le programme 348 dans le cadre de l'appel à projets « transition environnementale » a permis d'initier le projet en 2024.

Le décalage du projet a entraîné :

- un report d'AE de 2023 sur 2024 ;
- un décalage entre la programmation de CP et leur consommation effective.

15,77 M€ d'AE ont été affectés en 2024 sur une tranche fonctionnelle correspondant au montant de l'opération sur le programme 218. 10,46 M€ d'AE ont été engagées à la notification des marchés.

DÉPENSES DIVERSES : 1,61 M€ en AE et 1,70 M€ en CP

Les dépenses diverses de fonctionnement de l'action 08 concernent essentiellement :

- les dépenses de la Mission France Recouvrement (MFR). Elles ont permis de couvrir les frais de fonctionnement de Portailpro.gouv pour 1,64 M€ en AE et 1,44 M€ en CP. Il s'agit de dépenses d'assistance au pilotage du portail, d'aide à la préparation et l'animation des réunions, de réalisation des travaux de recette et de tests;
- des erreurs d'imputation (-0,03 M€ en AE et 0,26 M€ en CP).

ACTION

09 – Action sociale ministérielle

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
09 – Action sociale ministérielle	64 373 253 60 778 642	125 798 614 113 721 437	190 171 867 174 500 080	64 373 253 60 778 642	125 798 614 118 495 933	190 171 867 179 274 575

L'exécution de la masse salariale de l'action 09 (60,78 M€) est inférieure de 3,59 M€ à la prévision de LFI (64,37 M€), en lien, notamment, avec la sous-exécution des schéma et plafonds d'emplois (653 ETPT pour 671 ETPT en LFI).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	64 373 253	60 778 642	64 373 253	60 778 642
Rémunérations d'activité	38 693 819	35 673 476	38 693 819	35 673 476
Cotisations et contributions sociales	20 305 810	19 406 947	20 305 810	19 406 947
Prestations sociales et allocations diverses	5 373 624	5 698 219	5 373 624	5 698 219
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	124 292 669	112 671 297	124 292 669	117 518 631
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	124 292 669	112 671 297	124 292 669	117 518 631
Titre 5 : Dépenses d'investissement	1 064 718	296 459	1 064 718	223 325
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 064 718	296 459	1 064 718	223 325
Titre 6 : Dépenses d'intervention		173 151		173 447
Transferts aux ménages		46 357		46 653
Transferts aux autres collectivités		126 794		126 794
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	441 227	580 530	441 227	580 530
Prêts et avances	441 227	580 530	441 227	580 530
Total	190 171 867	174 500 080	190 171 867	179 274 575

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement relatives aux politiques d'action sociale se sont élevées à 85,45 M€ en AE et 86,68 Me en CP.

Les dépenses de fonctionnement relatives à la politique ministérielle de santé, sécurité et conditions de travail se sont quant à elles élevées à **13,62 M€ en AE et 15,42 M€ en CP**, soit respectivement 13,08 M€ et 14,84 M€ par les **comités sociaux d'administration (CSA)** mis en place en 2023, et 0,54 M€ en AE et 0,58 M€ en CP au titre de la **prévention médicale**.

Sur l'ensemble des titres, c'est au final **14,09 et 15,90 M€ (AE et CP)** qui ont été consacrés à cette politique sur la période considérée. Hors réserve, la sous-consommation n'est de que 0,35 M€ en AE et 0,11 M€ en CP.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour 2024, les dépenses d'investissement relatives aux politiques d'action sociale et de santé-sécurité au travail se sont élevées à **0,29 M€ en AE et 0,22 M€ en CP** pour une prévision en PLF de 1,06 M€. Elles concernent :

- les travaux réalisés dans les centres de vacances, les crèches, les restaurants et les implantations des différents réseaux locaux et l'acquisition de gros matériels et équipements de restauration, soit -0,009 M€ en AE et 0,12 M€ en CP ;
- les travaux d'aménagements initiés par les comités sociaux d'administration (CSA), soit 0,34 M€ en AE et 0,35 M€ en CP ;
- s'agissant des achats de matériels de restauration, les montants sont négatifs sur l'exercice, les rétablissements de crédits (0.4 M€), au titre de 2023, reçus de la part de l'AGRAF, concernant le restaurant de Saint-Sulpice, ayant été supérieurs à l'ensemble des dépenses immobilisables, soit -0,04 M€ en AE et -0.25 M€ en CP.

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Les prêts délivrés dans le cadre du dispositif d'aides et de secours au profit d'agents en difficulté se sont élevés en 2024 à **0,58 M€ en AE/CP** pour une prévision de 0,44 M€ en AE et CP. Le dépassement constaté sur ces dépenses de guichet confirme des demandes plus importantes de prêts de la part d'agents en difficulté.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Il est à noter 0.17 M€ en AE/CP de dépenses d'intervention qui n'étaient pas prévues au PLF. La majorité de ces dépenses (0.11 M€) concerne l'accompagnement social, depuis 2022, des victimes d'infractions pénales dans le cadre de l'exercice de leur fonction.

DÉPENSES EN MATIÈRE DE POLITIQUES MINISTÉRIELLES D'ACTION SOCIALE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En 2024, les dépenses de fonctionnement relatives aux politiques ministérielles d'action sociale et de santé et sécurité au travail se sont élevées à respectivement **112,67 M€ en AE** et **117,52 M€ en CP**.

En prenant en compte les mouvements de crédits impactant la ressource budgétaire tout au long de l'exercice 2024 (mise en réserve des crédits LFI, annulations de crédits, report de crédits généraux et fonds de concours, retraits d'AE sur engagements juridiques antérieurs, décrets de transferts et de virement, abondements en gestion, etc.), les dépenses de fonctionnement (hors fonds de concours et affectations d'AE) sont inférieures de **0,48 M€ en AE** à la ressource disponible, cette marge correspondant à des reports d'opérations immobilières.

Les dépenses en matière de politique ministérielle d'action sociale

Au sein du budget global « action sociale et santé-sécurité au travail », **99,05 M€ en AE** et **102,01 M€ en CP** ont été plus particulièrement consacrés à l'action sociale ministérielle, concertée dans le cadre de l'instance de dialogue social nationale (CNAS) et déclinée au niveau départemental.

La restauration

La restauration constitue toujours un axe important de la politique sociale ministérielle. Un total de **54,9 M€ en AE** et **55,2 M€ en CP** a été consacré tant à la restauration collective qu'au financement de titres-restaurant. Les dépenses ont dépassé la prévision (51,79 M€ en AE/CP) de **3,11 M€**.

Il est en effet constaté une hausse significative des dépenses de restauration au niveau régional (+26 % en AE par rapport à 2023) en raison notamment de la poursuite de la répercussion de l'inflation (denrées + énergie) par les restaurants inter-administratifs (RIA) sur leur frais de fonctionnement, ainsi qu'une hausse de la fréquentation des restaurants par les usagers. Par ailleurs, il convient également de souligner l'effet de la revalorisation de la prime interministérielle (PIM) Restauration (+14 centimes par agent).

Le logement

La politique en matière de logements est centrée sur des réservations de logements et des dispositifs d'aides et de prêts. Hors réserve, la subvention à l'opérateur associatif en charge de la mise en œuvre de ces prestations, en retrait de 3 M€ par rapport à la prévision, s'est établie à 6 M€, et a permis le maintien des dispositifs auprès des agents. S'y ajoute le coût de gestion des logements domaniaux (0,34 M€ en CP).

Les vacances « enfants et familles »

Les dépenses consacrées au tourisme social ont représenté en 2024 un montant de 18 M€ en AE/CP pour une prévision de 20,63 M€ (AE/CP) correspondant au montant de la subvention versée à l'association Action sociale finances – Vacances (ex-EPAF).

La protection sociale complémentaire

Dans le cadre du dispositif de protection sociale complémentaire (décret n° 2007-1373 du 19 septembre 2007), la participation de l'État employeur à la mutuelle référente (MGEFI) s'est élevée à **2 M€ en AE/CP** correspondant au solde au titre de 2023 (0,5 M€) et à l'acompte pour l'année 2024 (1,5 M€).

Les associations socio-culturelles

Les subventions allouées aux associations socioculturelles et sportives du ministère de l'économie, des finances et de la relance, mais également à la coopérative, affichent une dépense nette de **5,7 M€ en AE/CP**. Hors réserves, l'exécution est légèrement inférieure à la prévision de 0,2 M€ en raison des remboursements relatifs à la masse salariale en provenance des directions qui ont été moindres.

L'aide à la parentalité

En 2024, l'aide à la parentalité s'est articulée sur des aides accordées sous forme de **CESU pour la garde d'enfant** ou **le soutien scolaire** (dispositif chèque famille finances) et de **chèques sport** pour favoriser la pratique sportive des enfants, ainsi que sur **un dispositif de réservation de places en crèches** auprès de structures externes, en plus des crèches dont le ministère assure la gestion directe. Ces actions, qui favorisent l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle, s'inscrivent dans le cadre de la politique en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Chaque année, un montant significatif est consacré à ces actions, soit **5,8 M€ en AE et 6,5 M€ en CP en 2024**, pour une prévision de 7,31 M€. La variation par rapport à cette dernière découle de plusieurs facteurs :

- la commande de CESU de décembre a été reportée en 2025, engendrant une minoration de la dépense 2024 de 0.3 M€ ;
- concernant **les réservations de places en crèches** : des taux d'occupation plus bas que prévus permettent un gain de **0,75 M€ en AE** qui a été redéployé sur le poste budgétaire de la restauration ;
- l'attribution tardive (2^e quinzaine de novembre) de **crédits issus de fonds de concours** pour 0.43 M€, ce qui n'a pas permis leur utilisation sur l'exercice 2024.

Les crédits d'actions locales

Des actions de solidarité et de lien social à destination des actifs, de leurs enfants et des retraités sont proposées et concertées dans le cadre du dialogue social local. Un montant de **4,3 M€ en AE et 6,1 M€ en CP** a, au final, été consacré à ces actions en 2024, pour une prévision de 5 M€ en AE/CP. Hors réserves, l'exécution est conforme en AE. Le dépassement en CP (+1,1 M€) s'explique par l'augmentation des charges à payer sur 2024 en raison des difficultés du prestataire des chèques cadeaux (Arbres de Noël) à déposer ses factures en fin d'année 2023.

L'administration générale et le fonctionnement des réseaux

En 2024, **1,9 M€ en AE/CP** ont été consacrés au support de l'administration générale et au fonctionnement des réseaux départementaux et régionaux d'action sociale et de santé-sécurité. Le budget prévisionnel de 1,49 M€ est structurellement insuffisant et toujours dépassé (hormis pendant la crise sanitaire).

Immobilier

Les dépenses immobilières, relatives aux travaux réalisés dans **les centres de vacances, les crèches, les restaurants et les implantations des différents réseaux locaux**, ne sont pas toutes immobilisables, en 2024, le montant des

dépenses consacrées à l'immobilier imputé sur les dépenses de fonctionnement est de **0,5 M€ en AE et 0,3 M€ en CP.**

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
ANCT - Agence nationale de la cohésion des territoires (P112)	37 500					37 500
Dotations en fonds propres	37 500					
Subventions d'investissement						37 500
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	37 500					37 500
Subventions pour charges de service public	37 500					37 500
ISAE - Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (P144)	113 617					94 681
Transferts	113 617					94 681
ONERA - Office national d'études et de recherches aérospatiales (P144)	79 260					79 260
Transferts	79 260					79 260
X - Ecole polytechnique (P144)	108 000					108 000
Transferts	108 000					108 000
Parcs nationaux (P113)	110 414	110 414				
Subventions d'investissement	110 414	110 414				
ENPC - Ecole nationale des Ponts et Chaussées (P217)	4 000	4 000				
Transferts	4 000	4 000				
Universités et assimilés (P150)	418 743	385 143			1 000	41 700
Transferts	418 743	385 143			1 000	41 700
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	119 957	119 957				
Transferts	119 957	119 957				
Communautés d'universités et d'établissements (P150)	59 940	59 940				
Transferts	59 940	59 940				
IFPEN - IFP Energies Nouvelles (P190)	203 117	203 117				
Subventions d'investissement	203 117	203 117				
Universon (P361)	79 200	79 200			39 600	39 600
Dotations en fonds propres	79 200	79 200				
Subventions d'investissement					39 600	39 600
ARS - Agences régionales de santé (P124)	35 670	35 670				
Subventions pour charges de service public	12 024	12 024				
Transferts	23 646	23 646				
Total	1 406 918	997 441			40 600	438 241
Total des subventions pour charges de service public	49 524	12 024				37 500
Total des dotations en fonds propres	116 700	79 200				
Total des transferts	927 163	592 686			1 000	323 641
Total des subventions d'investissement	313 531	313 531			39 600	77 100

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.

PROGRAMME 302
Facilitation et sécurisation des échanges

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Florian COLAS

Directeur général des douanes et droits indirects

Responsable du programme n° 302 : Facilitation et sécurisation des échanges

Le contrat d'objectifs et de moyens signé en décembre 2021 entre la direction générale des douanes et droits indirects (DGDDI), la direction du budget et le secrétariat général des ministères économiques et financiers fixe les grandes orientations stratégiques de la douane jusqu'en 2025. Il affirme l'identité et le rôle de la DGDDI en tant qu'administration de la frontière et de la marchandise, tant dans la lutte contre les trafics que dans l'accompagnement des entreprises à l'international. Ce contrat inclut également un renforcement des capacités d'action des services douaniers et la modernisation de leurs conditions d'exercice. Cette troisième année de mise en œuvre a permis d'avancer sur les 19 axes définis.

L'année 2024 aura été marquée par une performance de très haut niveau

Avec plus de 105 tonnes de stupéfiants saisis sur le territoire national, l'année 2024 est une année record en matière de lutte contre les trafics. La douane a notamment intercepté près de 21 tonnes de cocaïne (+75 % par rapport à 2023) et contribué à la saisie de 32 tonnes de stupéfiants à l'étranger, illustrant ainsi l'efficacité de la stratégie du bouclier et de la coopération internationale. En matière de flux financiers illicites, la douane a relevé 2 709 manquements à l'obligation déclarative et blanchiments douaniers (+13 %), pour un montant total de 71,2 millions d'euros (+12,7 %). L'Office national anti-fraude (ONAF), créé le 1^{er} mai 2024 en remplacement du service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) a saisi ou identifié 596,5 millions d'euros d'avoires criminels (+265 % par rapport au SEJF en 2023). Les contributions de la douane dans ce domaine vont continuer à s'intensifier suite au déploiement d'une nouvelle stratégie douanière de lutte contre les flux financiers illicites en 2024, qui vise à mobiliser les moyens humains, matériels et juridiques dont elle dispose, pour lutter plus efficacement contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) dans le cadre de la stratégie nationale de LCB-FT définie par le conseil d'orientation de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (COLB) et à laquelle la douane contribue. La protection du consommateur se maintient à haut niveau. Le début de mise en œuvre du nouveau plan national anti-contrefaçons 2024-2026 présenté en mars a permis d'atteindre un nouveau record de saisie d'articles contrefaits (21,5 millions, soit +5 %). Concernant le tabac, bien que les saisies soient en baisse par rapport aux années précédentes, elles restent significatives (488 tonnes, soit -6 %), portées notamment par l'opération COLBERT 2 (27 tonnes saisies en une semaine).

La douane a participé au bon déroulement des jeux olympiques et paralympiques 2024 (JOP)

Aux côtés des autres forces de sécurité intérieures (FSI), la douane a joué un rôle clé dans le bon déroulement des JOP 2024. Un dispositif exceptionnel a permis une présence renforcée sur le terrain et un accompagnement efficace des flux de marchandises liés à l'événement. Parallèlement, la douane s'est concentrée sur la lutte contre la fraude (avec saisies notables de produits dopants et d'engins pyrotechniques), la sécurisation des frontières et la participation active aux opérations interministérielles.

La douane a maintenu un haut niveau de réactivité face aux crises géopolitiques et migratoires

En 2024, la douane a poursuivi la mise en œuvre des sanctions contre la Russie et la Biélorussie et lutté activement contre le contournement des sanctions. Elle a optimisé ses méthodes de ciblage pour contrôler plus efficacement les flux commerciaux en lien avec ces deux pays, à l'import, comme à l'export.

Dans le domaine migratoire, elle a renforcé son action aux côtés de la police aux frontières (PAF) au sein de l'état-major opérationnel des frontières (EMOF). Elle a expérimenté les cellules de coordination frontières (CCOF), qui réunissent plusieurs services douaniers afin, notamment, d'évaluer les menaces et la criminalité transfrontalière.

La douane s'est pleinement investie dans les travaux de réforme de l'Union douanière

Prévue pour 2028, cette réforme comprend la création d'une plateforme de données partagées avec les autorités de surveillance des marchés, la mise en place d'une autorité douanière européenne ou encore une gestion spécifique du e-commerce. En 2024, la douane a contribué à l'élaboration de la feuille de route de la future alliance des douanes européennes pour les frontières (ADEF), qui préfigure la future autorité douanière de l'UE dans sa dimension de soutien aux actions de coopération des douanes européennes.

Les services d'enquêtes douaniers ont évolué afin de mieux lutter contre la menace

Le 1^{er} mai 2024, le SEJF est devenu l'ONAF, service de police judiciaire à compétence nationale en charge de la lutte contre les fraudes douanières, fiscales et, plus globalement, aux finances publiques. Sous double tutelle de la DGDDI et de la direction générale des finances publiques (DGFIP), l'ONAF voit son champ de compétences élargi à toutes les infractions portant atteinte aux finances publiques, qu'elles se rapportent aux recettes, aux dépenses, aux fonds ou aux avoirs publics, y compris les infractions portant atteinte aux intérêts financiers de l'UE.

Parallèlement, la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) a été restructurée en 2024 pour regrouper ses métiers autour de domaines d'expertise thématiques. Cette refonte vise à améliorer la coordination et à renforcer la proximité entre les équipes travaillant sur une même menace criminelle. Elle vise également à mieux anticiper les mutations de la menace par une meilleure valorisation du renseignement.

La douane poursuit l'amélioration des conditions de travail des agents

L'année 2024 a notamment été marquée par les premiers déploiements des scanners mobiles à basse intensité (SMBI) destinés au contrôle non intrusif des marchandises et qui doivent permettre une meilleure détection des marchandises prohibées.

En matière de sécurité des agents, la douane a défini et déployé un paquet commun (agents de la surveillance/agents des opérations commerciales) des matériels et équipements portuaires, qui comporte des équipements du quotidien comme des outils plus innovants (lampes-projecteurs, vidéoendoscopes Raman, détecteurs multi-gaz, etc.). Elle a, en parallèle, poursuivi le déploiement d'un vestiaire destiné aux agents des opérations commerciales. Enfin, suite au passage du cyclone Chido à Mayotte, la douane s'est fortement mobilisée afin de répondre à la crise tant sanitaire que logistique. Ces actions se poursuivront en 2025.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée et garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique

INDICATEUR 1.1 : Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée

INDICATEUR 1.2 : Garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique

OBJECTIF 2 : Optimiser et moderniser le traitement des flux de marchandises en frontière et consolider l'accompagnement des entreprises

INDICATEUR 2.1 : Accompagner les entreprises en sécurisant leurs opérations douanières

INDICATEUR 2.2 : Consolider l'accompagnement des entreprises

OBJECTIF 3 : Faire de la douane une administration moderne et innovante

INDICATEUR 3.1 : Faire de la donnée un outil central de la douane

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée et garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique

INDICATEUR

1.1 – Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude	Nb	10212	10511	9 300	12018	cible atteinte	10 000
Quantités de tabacs saisis par les services douaniers	Tonnes	649	521	410	488	cible atteinte	430
Nombre d'organisations criminelles entravées par les services d'enquête douaniers	Nb	77	90	90	92	cible atteinte	100

Commentaires techniques

* Nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude

Source des données :

Système d'information de la DGDDI.

Mode de calcul :

Nombre de dossiers significatifs réalisés dans les secteurs des stupéfiants, des tabacs et cigarettes de contrebande (saisies de plus de 2 800 €), des contrefaçons (saisies et procédures de destruction simplifiée de plus de 150 articles), des infractions financières (manquements à l'obligation déclarative portant sur des sommes ≥50 000 €, blanchiment de capitaux), des armes de guerre ou de défense (saisies d'au moins deux armes) et des saisies réalisées dans le cadre de la convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (saisies de plus de 20 articles ou 10 kg).

Pour les stupéfiants, le mode de calcul a évolué à compter de 2022 afin de rendre le dispositif de mesure plus discriminant et représentatif de l'ensemble de l'activité de lutte contre la fraude de la DGDDI. Ainsi, les seuils retenus sont dorénavant des seuils de poids et non plus de valeur, et sont différents selon la nature du produit (100 g pour héroïne et amphétamines, 500 g pour cocaïne, 1 kg pour cannabis, dopants et précurseurs, 100 kg pour le khat).

* Quantités de tabac saisis par les services douaniers ou abandonnés

Source des données :

Système d'information de la DGDDI

Mode de calcul :

Quantités de tabac, exprimées en tonnes, saisies par les services douaniers ou bien abandonnées par les voyageurs au moment de l'importation (quantités dépassant les franchises autorisées et pour lesquelles les passagers refusent de payer les droits et taxes).

* Nombre d'organisations criminelles empêchées par les services d'enquête douaniersSource des données :

Dispositif fiabilisé de collecte interne au service des enquêtes judiciaires des finances et à la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières.

Mode de calcul :

Ce sous-indicateur totalise le nombre d'organisations criminelles entravées ou démantelées par la DNRED ou l'ONAF, sur la base des dossiers clôturés au cours de la période de référence relatifs à une structure répondant à la définition de l'organisation criminelle fixée au niveau communautaire par la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil du 24 octobre 2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée.

ANALYSE DES RESULTATSNombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude

Avec plus de 12 000 contentieux à enjeu réalisés, la cible 2024 est largement dépassée. Cet écart s'explique notamment par les excellents résultats réalisés en matière de stupéfiants (+34 %) et d'infractions financières (+31 %). Un nouveau système d'information décisionnel développé par la douane a permis cette année d'avoir des résultats plus fins, permettant notamment de reprendre dans l'indicateur des nouveaux stupéfiants auparavant non comptabilisés par l'ancien SI.

Quantités de tabacs saisies par les services douaniers

Bien qu'inférieures aux deux années précédentes, les saisies de tabac en 2024 atteignent 488 tonnes, permettant de dépasser la cible fixée. Cette baisse s'explique par plusieurs facteurs. D'une part, les trafiquants ont adapté leurs pratiques en fractionnant les envois. D'autre part, les lieux de stockage sont désormais plus disséminés, compliquant leur localisation par les services douaniers. Par ailleurs, mobilisation liée aux JOP 2024 a conduit la douane à diversifier ses efforts sur des priorités supplémentaires, telles que la protection des normes et la lutte contre les engins pyrotechniques, réduisant temporairement les ressources affectées aux opérations anti-tabac. Enfin, le travail de préparation des jeux, combiné à l'ampleur du dispositif sécuritaire mis en place, a fortement perturbé les circuits de distribution des réseaux criminels.

Nombre d'organisations criminelles entravées par les services d'enquête douaniers

92 organisations criminelles ont été entravées par les services d'enquête douaniers en 2024 : la cible est donc atteinte et le résultat supérieur à l'année passée. Dans le détail, l'ONAF a démantelé 44 organisations tandis que la DNRED a participé à hauteur de 48.

INDICATEUR**1.2 – Garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Nombre de constatations en matière de normes	Nb	10870	14650	12 800	17328	cible atteinte	12 900
Nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçon	Nb	2184	2590	2 450	2759	cible atteinte	2 500
Nombre de constatations réalisées par les services douaniers sur des flux de fret express et postal	Nb	30449	29534	30000	31734	cible atteinte	32500

Commentaires techniques*** Nombre de constatations en matière de normes****Source des données :**

Système d'information de la DGDDI

Mode de calcul :

Le sous-indicateur comptabilise les infractions aux normes techniques, sanitaires, de santé et phytosanitaires, d'une part, et les fiches de dessaisissement établies par les services lors du contrôle des denrées alimentaires présentes dans les bagages des voyageurs et lors du contrôle du fret express et postal, d'autre part.

* Le périmètre du sous-indicateur tient compte depuis 2023 des fiches de dessaisissement portant sur les produits végétaux (périmètre antérieur limité aux produits carnés). Cette extension s'est accompagnée d'un rétro-calcul des résultats des années 2021 (14 110 constatations) et 2022 (12 752 constatations) afin d'adapter la cible en conséquence pour les années à venir.

*** Nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçon****Source des données :**

Système d'information de la DGDDI

Mode de calcul :

Nombre de dossiers significatifs réalisés en matière de contrefaçons (saisies ou procédure de destruction simplifiée portant sur plus de 150 articles).

*** Nombre de constatations réalisées par les services douaniers sur des flux de fret express et postal****Source des données :**

Système d'information de la DGDDI

Mode de calcul :

Totalise le nombre de dossiers réalisés sur le vecteur du fret express et postal.

ANALYSE DES RESULTATS**Nombre de constatations en matière de normes**

Les très bons résultats de la douane dans le domaine des normes (+18 %) s'expliquent, d'une part, par la mobilisation des services sur cette thématique prioritaire dans le cadre des JOP. D'autre part, l'indicateur tient compte des excellents résultats à Mayotte et en Polynésie française en la matière, contrairement à l'année dernière (données manquantes en 2023 mais qui représentent plus de 1 900 constatations en 2024). Plus largement, l'intégration depuis 2023 des fiches de dessaisissement portant sur les produits végétaux participe à une tendance à la hausse des résultats en la matière.

Nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçons

Avec 2 759 contentieux à enjeu en matière de contrefaçon réalisés, la douane réalise sa meilleure performance toutes années confondues. Ces très bons résultats s'expliquent par la forte mobilisation sur cette thématique prioritaire des JOP 2024. Ils témoignent aussi de l'efficacité du « Plan contrefaçons 2024-2026 », articulé autour de la coopération, du renseignement et de la lutte contre la contrefaçon en ligne.

Nombre de constatations réalisées par les services douaniers sur des flux de fret express et postal

La mobilisation des services douaniers s'est traduite par une hausse des constatations dans le fret express et postal (+2 200 constatations par rapport à 2023), qui fait écho au développement exponentiel du commerce en ligne. Par ailleurs, les différents plans d'action thématiques douaniers (tabac, contrefaçons) comprennent des volets spécifiques de lutte contre les trafics sur ce vecteur.

OBJECTIF

2 – Optimiser et moderniser le traitement des flux de marchandises en frontière et consolider l'accompagnement des entreprises

INDICATEUR**2.1 – Accompagner les entreprises en sécurisant leurs opérations douanières**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires	%	94,2	97	92	92,16	cible atteinte	96

Commentaires techniques

* Taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires

Source des données :

Système d'information de la DGDDI et enquête annuelle

Mode de calcul :

Pourcentage de rescrits délivrés dans des délais réglementaires. Deux types de rescrits sont pris en considération, chacun ayant un délai réglementaire de délivrance spécifique :

– les rescrits délivrés sur la base du code des douanes de l'Union, dont le délai est de quatre mois. Cela comprend les renseignements tarifaires contraignants (RTC) pour des marchandises en provenance d'un pays tiers et permettant de déterminer la taxation applicable ainsi que les réglementations afférentes, d'une part, et les renseignements contraignant sur l'origine (RCO) qui permettent de s'assurer de l'origine de la marchandise, d'autre part ;

– les rescrits issus de la loi pour un État au service d'une société de confiance de 2018, dont le délai est de trois mois.

ANALYSE DES RESULTATSTaux de réponses aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires

Bien que le taux 2024 soit en dessous des deux années précédentes, la cible est atteinte. La baisse s'explique par la diminution du nombre de demandes de RTC pour lesquels la douane a répondu dans les temps. En effet, en raison de plusieurs dysfonctionnements liés à l'applicatif source, le chiffre est passé de 195 RTC délivrés hors délai en 2023, à 432 en 2024. La migration vers un téléservice plus robuste est désormais effective et le chiffre devrait donc repartir à la hausse en 2025.

INDICATEUR**2.2 – Consolider l'accompagnement des entreprises**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international	%	86,1	81,25	93,5	85,9	amélioration	93,5

Commentaires techniques

* Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international

Source des données :

Enquête annuelle via un formulaire en ligne (une partie est consacrée aux engagements de qualité de service de la démarche « Services Publics + »), dont les réponses sont graduées en cinq niveaux (de « pas du tout satisfait » à « très satisfait »).

Mode de calcul :

Nombre d'opérateurs du commerce international s'étant déclarés « très satisfaits » ou « satisfaits », rapporté au nombre total d'opérateurs du commerce international ayant répondu à l'enquête.

ANALYSE DES RESULTATSTaux de satisfaction des opérateurs du commerce international

Le taux de satisfaction des opérateurs du commerce international est à la hausse par rapport à 2023 bien que la cible ne soit pas atteinte. En 2024, l'enquête de satisfaction a été largement diffusée auprès d'un public bien identifié et familier des services douaniers, comprenant notamment 84 fédérations professionnelles et des partenaires internationaux. Les actions menées pour renforcer la communication et les échanges avec les acteurs du commerce international, notamment dans le cadre des facilitations douanières, ont contribué à améliorer leur perception des services et *in fine* le résultat 2024.

OBJECTIF

3 – Faire de la douane une administration moderne et innovante

INDICATEUR**3.1 – Faire de la donnée un outil central de la douane**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2022 Réalisation	2023 Réalisation	2024 Cible	2024 Réalisation	Atteinte de la cible	2025 Cible
Part des prescriptions de contrôle du SARC (partie dédouanement) issue de la science des données	%	30,4	31,4	27	25,7	absence amélioration	30
Nombre de cas d'usage menés dans le cadre du projet "valorisation des données" déployés	Nb	12	14	16	14	absence amélioration	16

Commentaires techniques

* Part des contrôles réalisés à l'aide de la cellule datamining sur le total des prescriptions du SARC (partie dédouanement).

Source des données :

Système d'informations du SARC (DGDDI).

Mode de calcul :

Rapport entre le nombre de prescriptions de contrôles issues de traitement de données réalisés par la cellule datamining du SARC et le nombre total des prescriptions de ce service.

* Nombre de cas d'usage menés dans le cadre du projet « valorisation des données » déployés.

Source des données :

Système d'informations de la délégation à la stratégie (DGDDI).

Mode de calcul :

Nombre total de cas d'usage déployés depuis le début du programme « valorisation des données ».

ANALYSE DES RESULTATS

Part des contrôles réalisés à l'aide de la cellule *datamining* sur le total des prescriptions du service d'analyse de risque et de ciblage (SARC - partie dédouanement)

Elle s'établit à 25,7 % pour l'année 2024 : la cible n'est donc pas atteinte. Sur les 105 cotations d'enquête entrant dans le champ de l'indicateur, 27 sont issues de la *datascience* (contre 43 sur 137 en 2023). Cette baisse est l'une des conséquences d'une réorientation des méthodes de travail du SARC dont l'activité, en 2024, a été fortement mobilisée sur des travaux ne conduisant pas à des cotations d'enquêtes individuelles prises en compte dans le calcul de l'indicateur : travaux d'analyse des risques de contournement des sanctions européennes prises à l'encontre de la Russie et de la Biélorussie, travaux d'analyse de risque en matière de viticulture, etc.

Nombre de cas d'usage menés dans le cadre du projet « valorisation des données » déployés

Avec un chiffre de 14 cas d'usage menés dans le cadre du projet « valorisation des données » (en cumulé depuis le début du programme), le résultat est équivalent à l'année dernière. La cible n'est donc pas atteinte. Le programme a en effet été mis en pause avec l'arrêt en 2023 du financement issu du fonds de transformation de l'action publique (FTAP). Aucun nouveau cas d'usage n'a pu être livré et l'année 2024 aura principalement été consacrée à la consolidation de l'infrastructure technique.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	554 060 406 551 188 530	27 422 891 27 238 984	12 348 332 15 481 873		593 831 629 593 909 387	594 021 629
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	122 001 709 121 369 334	64 102 312 67 199 478	18 696 430 324 873		204 800 451 188 893 686	212 787 375
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	239 280 130 238 039 863	2 541 000 5 797 738	4 175 000 8 182 775		245 996 130 252 020 377	245 996 130
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	121 395 722 120 766 488	4 385 000 1 825 838	580 000 1 535 495	5 747 124 3 549 773	132 107 846 127 677 595	132 107 846
06 – Soutien des services opérationnels	286 019 000 284 536 340	160 028 522 166 237 931	28 309 596 25 178 768	1 857 554 5 931 302	476 214 672 481 884 340	478 514 672
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac				59 100 000 44 824 809	59 100 000 44 825 097	59 100 000
09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières	6 622 147 6 587 822		20 715 000 5 065 542		27 337 147 22 657 638	27 337 147
Total des AE prévues en LFI	1 329 379 114	258 479 725	84 824 358	66 704 678	1 739 387 875	1 749 864 799
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+7 254 614 (hors titre 2)		+7 254 614	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-986 447		-8 566 226 (hors titre 2)		-9 552 673	
Total des AE ouvertes	1 328 392 667		408 697 149 (hors titre 2)		1 737 089 816	
Total des AE consommées	1 322 488 509	279 304 400	55 769 326	54 305 885	1 711 868 120	

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	554 060 406 551 188 530	21 138 488 28 332 036	12 563 332 7 441 619		587 762 226 586 962 186	587 952 226
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	122 001 709 121 369 334	29 936 767 34 511 348	14 564 629 304 708		166 503 105 156 185 390	174 490 029
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	239 280 130 238 039 863	2 800 000 5 483 604	4 700 000 7 033 268		246 780 130 250 556 736	246 780 130
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	121 395 722 120 766 488	5 097 240 1 699 278	500 000 1 601 578	5 747 413 3 549 773	132 740 375 127 617 117	132 740 375
06 – Soutien des services opérationnels	286 019 000 284 536 340	170 631 027 182 006 258	35 551 354 24 917 275	1 857 712 5 871 322	494 059 093 497 331 195	496 359 093
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac				59 100 000 39 352 610	59 100 000 39 352 896	59 100 000

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024</i> Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières	6 622 147 6 587 822	6 767 256	13 387 500 1 433 605		20 009 647 14 788 683	20 009 647
Total des CP prévus en LFI	1 329 379 114	229 603 522	81 266 815	66 705 125	1 706 954 576	1 717 431 500
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+7 254 614 (hors titre 2)		+7 254 614	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-986 447		-3 930 225 (hors titre 2)		-4 916 672	
Total des CP ouverts	1 328 392 667		380 899 851 (hors titre 2)		1 709 292 518	
Total des CP consommés	1 322 488 509	258 799 936	42 732 054	48 773 705	1 672 794 203	

2023 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2023 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	566 394 361 566 605 997	20 239 613 16 522 824	6 813 822 1 445 685		593 447 796	593 627 796 584 574 506
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	107 732 996 123 248 468	25 282 191 41 913 224	10 067 679 1 762 991		143 082 866	149 558 700 166 924 684
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	230 850 994 236 258 631	7 999 576 6 657 957	2 144 717 3 631 344		240 995 287	240 995 287 246 547 932
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	112 622 785 115 213 342	1 689 521 1 766 309	434 370 1 204 654	6 028 883 4 089 750	120 775 559	120 775 559 122 274 055
06 – Soutien des services opérationnels	248 927 506 254 660 076	162 826 342 175 515 119	34 246 714 21 499 197	1 624 029 3 990 247	447 624 591	450 440 371 455 664 639
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac	1 586	5 350		64 856 202 70 021 666	64 856 202	64 856 202 70 028 602
09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières					0	0 0
Total des AE prévues en LFI	1 266 528 642	218 037 243	53 707 302	72 509 114	1 610 782 301	1 620 253 915
Total des AE consommées	1 295 988 100	242 380 783	29 543 871	78 101 663		1 646 014 418

2023 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023</i> Consommation 2023	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	566 394 361 566 605 997	20 146 947 20 475 353	9 586 610 3 084 792		596 127 918	596 307 918 590 166 142

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2023 Consommation 2023</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	107 732 996 123 248 468	25 468 614 29 227 610	15 179 847 2 004 876		148 381 457	154 857 291 154 480 955
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	230 850 994 236 258 631	9 711 385 6 801 813	2 382 668 5 587 859		242 945 047	242 945 047 248 648 302
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	112 622 785 115 213 342	2 051 291 1 651 490	536 528 1 814 771	6 035 807 4 089 750	121 246 411	121 246 411 122 769 353
06 – Soutien des services opérationnels	248 927 506 254 660 076	148 949 702 168 951 108	29 465 842 15 055 853	1 625 320 4 038 352	428 968 370	431 784 150 442 705 390
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac	1 586	5 350		64 856 202 63 715 220	64 856 202	64 856 202 63 722 156
09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières					0	0 0
Total des CP prévus en LFI	1 266 528 642	206 327 939	57 151 495	72 517 329	1 602 525 405	1 611 997 019
Total des CP consommés	1 295 988 100	227 112 724	27 548 151	71 843 322		1 622 492 297

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2023	Ouvertes en 2024	Consommées* en 2024	Consommés* en 2023	Ouverts en 2024	Consommés* en 2024
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 295 988 100	1 329 379 114	1 322 488 509	1 295 988 100	1 329 379 114	1 322 488 509
Rémunérations d'activité	803 427 647	828 759 185	824 579 710	803 427 647	828 759 185	824 579 710
Cotisations et contributions sociales	483 212 972	494 336 912	489 770 308	483 212 972	494 336 912	489 770 308
Prestations sociales et allocations diverses	9 347 480	6 283 017	8 138 491	9 347 480	6 283 017	8 138 491
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	242 380 783	258 479 725	279 304 400	227 112 724	229 603 522	258 799 936
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	242 380 765	258 479 725	279 304 325	227 112 706	229 603 522	258 799 861
Subventions pour charges de service public	18	0	75	18	0	75
Titre 5 – Dépenses d'investissement	29 543 871	84 824 358	55 769 326	27 548 151	81 266 815	42 732 054
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	17 908 792	62 612 036	38 520 051	14 460 796	65 295 143	27 069 251
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	11 635 079	22 212 322	17 249 275	13 087 354	15 971 672	15 662 803
Titre 6 – Dépenses d'intervention	78 101 663	66 704 678	54 305 885	71 843 322	66 705 125	48 773 705
Transferts aux ménages	4 089 750	5 747 124	3 549 773	4 089 750	5 747 413	3 549 773
Transferts aux entreprises	70 033 356	59 100 000	44 824 809	63 726 910	59 100 000	39 352 610
Transferts aux autres collectivités	3 978 557	1 857 554	5 931 302	4 026 662	1 857 712	5 871 322
Total hors FdC et AdP		1 739 387 875			1 706 954 576	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-986 447			-986 447	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-1 311 612			+3 324 389	
Total*	1 646 014 418	1 737 089 816	1 711 868 120	1 622 492 297	1 709 292 518	1 672 794 203

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2023	Prévues en LFI pour 2024	Ouvertes en 2024	Ouverts en 2023	Prévus en LFI pour 2024	Ouverts en 2024
Dépenses de personnel	423 704			423 704		
Autres natures de dépenses	9 377 889	10 476 924	7 254 614	9 377 889	10 476 924	7 254 614
Total	9 801 593	10 476 924	7 254 614	9 801 593	10 476 924	7 254 614

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2024		332 731		332 731				
02/2024		88 435		88 435				
03/2024		219 471		219 471				
04/2024		59 888		59 888				
05/2024		170 441		170 441				
06/2024		332 487		332 487				
07/2024		510 064		510 064				
08/2024		163 551		163 551				
09/2024		150 736		150 736				
10/2024		111 626		111 626				
11/2024		234 428		234 428				
12/2024		472 458		472 458				
01/2025		106 908		106 908				
Total		2 953 226		2 953 226				

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2024		292 040		292 040				
02/2024		142 698		142 698				
03/2024		360		360				
05/2024		800		800				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/2024		800 210		800 210				
07/2024		431 027		431 027				
08/2024		1 383		1 383				
10/2024		2 217 494		2 217 494				
11/2024		272 778		272 778				
12/2024		142 598		142 598				
Total		4 301 388		4 301 388				

ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2024		7 465 144						
Total		7 465 144						

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
29/01/2024		7 893 188		8 898 912				
Total		7 893 188		8 898 912				

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2024		8 220 634		10 195 925				
Total		8 220 634		10 195 925				

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2024						20 000 000		20 000 000
Total						20 000 000		20 000 000

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024	30 000	1 530 280	30 000	670 280				
28/11/2024	10 000		10 000			3 387 384		3 091 282
Total	40 000	1 530 280	40 000	670 280		3 387 384		3 091 282

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/06/2024						692 720		692 720
22/11/2024	7 669 328		7 669 328			522 100		522 100
Total	7 669 328		7 669 328			1 214 820		1 214 820

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/12/2024				610 760	8 695 775	9 073 268	8 695 775	
Total				610 760	8 695 775	9 073 268	8 695 775	

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	7 709 328	32 363 860	7 709 328	27 630 491	8 695 775	33 675 472	8 695 775	24 306 102

ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2024 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2024. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2024.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)				
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2023	Chiffrage initial 2024	Chiffrage actualisé 2024
710109	Exclusion de la base d'imposition des marges commerciales sur la distribution de tabac en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion Régimes ultramarins <i>Bénéficiaires 2022 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1976 - Dernière modification : 1976 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 298 sexdecies</i>	17	25	17
Coût total des dépenses fiscales		17	25	17

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	554 060 406 551 188 530	39 771 223 42 720 856	594 021 629 593 909 387	554 060 406 551 188 530	33 701 820 35 773 656	587 952 226 586 962 186
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	122 001 709 121 369 334	82 798 742 67 524 351	212 787 375 188 893 686	122 001 709 121 369 334	44 501 396 34 816 056	174 490 029 156 185 390
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	239 280 130 238 039 863	6 716 000 13 980 514	245 996 130 252 020 377	239 280 130 238 039 863	7 500 000 12 516 872	246 780 130 250 556 736
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	121 395 722 120 766 488	10 712 124 6 911 107	132 107 846 127 677 595	121 395 722 120 766 488	11 344 653 6 850 629	132 740 375 127 617 117
06 – Soutien des services opérationnels	286 019 000 284 536 340	190 195 672 197 348 001	478 514 672 481 884 340	286 019 000 284 536 340	208 040 093 212 794 855	496 359 093 497 331 195
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac	131	59 100 000 44 824 967	59 100 000 44 825 097	131	59 100 000 39 352 765	59 100 000 39 352 896
09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières	6 622 147 6 587 822	20 715 000 16 069 816	27 337 147 22 657 638	6 622 147 6 587 822	13 387 500 8 200 861	20 009 647 14 788 683
Total des crédits prévus en LFI *	1 329 379 114	410 008 761	1 739 387 875	1 329 379 114	377 575 462	1 706 954 576
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-986 447	-1 311 612	-2 298 059	-986 447	+3 324 389	+2 337 942
Total des crédits ouverts	1 328 392 667	408 697 149	1 737 089 816	1 328 392 667	380 899 851	1 709 292 518
Total des crédits consommés	1 322 488 509	389 379 611	1 711 868 120	1 322 488 509	350 305 694	1 672 794 203
Crédits ouverts - crédits consommés	+5 904 158	+19 317 538	+25 221 697	+5 904 158	+30 594 157	+36 498 315

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 2 433 360 €.

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 329 379 114	410 008 761	1 739 387 875	1 329 379 114	377 575 462	1 706 954 576
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	1 329 379 114	410 008 761	1 739 387 875	1 329 379 114	377 575 462	1 706 954 576

Les crédits inscrits en projet de loi de finances pour 2024 s'élevaient à 1 739 387 875 € en AE et 1 706 954 576 € en CP.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

La maquette budgétaire du programme 302 a évolué avec la création de l'action 09, « Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières ». Cette action regroupe les crédits de la DNRED dédiés au plan de lutte contre les fraudes aux finances publiques qui comportent un volet immobilier et un volet informatique.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Les crédits votés en loi de finances initiale ont été affectés en cours de gestion 2024 par les éléments suivants :

Reports de crédits :

Au titre des reports de 2023 sur 2024, les arrêtés du 25 janvier 2024, du 29 janvier 2024 et du 12 mars 2024 se sont traduits par les ouvertures de crédits suivantes :

- 7 465 144,16 € d'AE affectées sur des tranches fonctionnelles (AENE) ;
- 7 893 188 € en AE et 8 898 912 € de CP en crédits de fonds de concours HT2 ;
- 8 220 634 € en AE et 10 195 925 € en CP de crédits généraux.

Rattachements de fonds de concours et ouvertures d'attributions de produits :

En 2024, la douane a bénéficié de rattachements de crédits issus de fonds de concours d'un montant de 4 301 388 € en AE et en CP et d'ouvertures d'attributions de produits pour un montant de 2 846 318 € en AE et CP (cf. « origine et emploi des fonds de concours et attributions de produits »).

Décrets de transfert :

Décret n° 2024-601 du 27 juin 2024 portant transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 692 720 € en AE et CP. Ces montants comprennent :

- cinq mouvements entrant et destinés au financement de prestations d'hébergement dans le Centre serveur des Douanes à Osny :
 - un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 87 650 € en AE et CP en provenance du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » et destiné au financement de l'hébergement des données informatiques au Centre serveur des douanes (Osny) ;
 - un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 99 518 € en AE et CP en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement de prestations d'hébergement au centre informatique douanier d'Osny pour le compte de Tracfin ;
 - un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 68 673 € en AE et CP en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement de prestations d'hébergement au centre informatique douanier d'Osny pour le compte de l'Autorité nationale des jeux ;
 - un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 238 650 € en AE et CP en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement de prestations d'hébergement au centre informatique douanier d'Osny pour le compte du service du numérique ;

– un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 335 863 € en AE et CP en provenance du programme 220 « Statistiques et études économiques » de la mission « Économie » et destiné au financement de l'hébergement du système d'information.

- un virement de crédits entrant hors titre 2 d'un montant de 350 000 € en AE et CP en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et à destination du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement du fonds pour le télétravail de la direction générale des douanes et des droits indirects ;
- un virement de crédits entrant hors titre 2 d'un montant de 373 707 € en AE et CP en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et à destination du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement de prestations d'hébergement informatique de l'Agence pour l'informatique financière de l'État au centre informatique de la direction générale des douanes et des droits indirects à Toulouse ;
- Un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 218 476 € en AE et CP en provenance du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et à destination du programme 302 « Facilitation et sécurisation des échanges » de la mission « Gestion des finances publiques », destiné au financement des frais de fonctionnement relatifs aux officiers fiscaux judiciaires affectés au Service d'Enquêtes Judiciaires des Finances (SEJF) devenu SCN Office national anti-fraude (ONAF) en 2024 ;
- un transfert sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 45 120 € en AE et CP à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de fournitures de services d'hébergement sur le cloud interministériel Nubo ;
- un transfert sortant de crédits d'un montant de 127 313 € en AE et CP à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de la participation au coût du support d'un logiciel de visualisation des données ;
- un transfert sortant de crédits d'un montant de 186 200 € en AE et CP à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement du Portail Pro (dépenses de maintien en condition opérationnelle et exploitation du portail commun du recouvrement) ;
- un transfert sortant de crédits d'un montant de 915 424 € en AE et CP à destination du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques » destiné au financement du projet immobilier du pôle opérationnel inter-administratif de Dégrad des Cannes en Guyane.

Décret n° 2024-1077 du 28 novembre 2024 portant transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 3 387 384 € en AE et 3 091 282 € en CP et en titre 2 d'un montant de 10 000 € en AE et CP. Ces montants comprennent :

- un transfert entrant de crédits de titre 2 d'un montant de 10 000 € en AE et CP et de 1 ETPT, en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » et destinés au financement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;
- un transfert sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 166 800 € en AE et en CP, en provenance du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales », destiné au financement de la plateforme numérique France-Sésame ;
- un transfert sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 2 734 310 € en AE et 2 647 508 € en CP, à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » et destinés au financement de l'Agence nationale des données de voyage (ANDV) ;
- un transfert sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 819 874 € en AE et 610 574 € en CP, à destination du programme 178 « Préparation et emploi des forces » de la mission « Défense » et destinés au

financement de l'affrètement de deux navires par la Marine nationale en Manche mer du Nord dans le cadre du renforcement du dispositif de sauvetage.

Décrets de virement :

Décret n° 2024-602 du 27 juin 2024 portant virement de crédits titre 2 d'un montant de 30 000 € en AE et en CP et hors titre 2 d'un montant de 1 530 280 € en AE et 670 280 € en CP. Ces montants comprennent :

- un virement entrant de crédits titre 2 d'un montant de 30 000 € en AE et CP en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » correspondant au remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;
- six mouvements entrant destinés au financement de prestations d'hébergement dans le Centre serveur des Douanes à Osny :
 - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 69 047 € en AE et CP en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » ;
 - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 524 323 € en AE et CP en provenance du programme 148 « Fonction publique » de la mission « Transformation et fonctions publiques » ;
 - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 56 361 € en AE et CP en provenance du programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières » de la mission « Conseil et contrôle de l'État » ;
 - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 135 169 € en AE et CP en provenance du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » ;
 - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 381 529 € en AE et CP en provenance du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » ;
 - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 046 201 € en AE et CP en provenance du programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » de la mission « Justice ».
- un virement entrant de crédits hors titre 2 d'un montant de 61 434 € en AE et CP, en provenance du programme 206 « Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et destiné au financement de la plateforme numérique France-Sésame ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 26 646 € en AE et CP destination du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables » de la mission « Écologie, développement et mobilité durables », destinés au financement de l'application Jitsi permettant l'organisation de réunions à distance ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 13 750 € en AE et CP, à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement de l'agencement du stand de l'État au salon Vivatech ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 191 233 € en AE et CP, à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement des dépenses de fonctionnement récurrentes pour la plateforme d'accès internet de nouvelle génération ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 82 867 € en AE et CP, à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement de l'assistance à maîtrise d'ouvrage intervenant pour la migration de la collecte du réseau interministériel de l'État ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 193 355 € en AE et CP, destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement de la montée en résilience du réseau interministériel de l'État (RIE) ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 6 416 € en AE et CP, destination du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » de la mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales » et destinés au financement de prestations d'hébergement informatique par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 13 927 € en AE et CP à destination du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » et destinés au financement de l'application Webinaire permettant l'organisation de séminaires en ligne ;

- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 900 000 € en AE et 1 760 000 € en CP à destination du programme 146 « Équipement des forces » de la mission « Défense » et destinés au financement de l'acquisition de radars destinés à être implantés aux Antilles ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 315 590 € en AE et en CP à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités », destiné au financement de la contribution au système d'information de la communauté nationale du renseignement (CNR).

Décret n° 2024-1055 du 22 novembre 2024 portant virement de crédits titre 2 d'un montant de 7 669 328 € en AE et en CP et hors titre 2 d'un montant de 522 100 € en AE et en CP. Ces montants comprennent :

- un virement sortant de crédits titre 2 d'un montant de 185 672 € en AE et CP à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques », et destiné au financement en emplois de la mission France recouvrement ;
- un virement entrant de crédits titre 2 d'un montant de 7 855 000 € en AE et CP, en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement de la prime pour les jeux Olympiques de Paris (JOP) ;
- un virement entrant de crédits hors titre 2 d'un montant de 350 000 € en AE et CP, en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement du Fonds Télétravail ;
- un virement entrant de crédits hors titre 2 d'un montant de 82 800 € en AE et CP, en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement des projets « Tous acteurs de Bercy vert » de la direction générale des douanes et droits indirects ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 204 900 € en AE et CP à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques », et destiné au financement des travaux sur le bâtiment A du centre des finances publiques de Soyaux ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 750 000 € en AE et CP à destination du programme 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs » de la mission « Transformation et fonction publiques » et destiné au financement de l'appel à projets DIE 3 Rénovation énergétique des bâtiments.

Loi de finances rectificative :

Le décret n° 2024-124 du 21 février 2024 a procédé à une annulation de crédits hors titre 2 d'un montant de 20 000 000 € en AE et en CP.

La loi de finances de fin de gestion n° 2024-1167 du 6 décembre 2024 a procédé à :

- une annulation de crédits hors titre 2 d'un montant de 9 073 268 € en AE et une ouverture de crédits hors titre 2 de 610 760 € en CP ;
- une annulation de crédits de titre 2 d'un montant de 8 695 775 € en AE et CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

1) Fonds de concours

En 2024, la douane a bénéficié d'une ressource en fonds de concours d'un montant de 12,1 M€ en AE et en CP 13,2 M€ en HT2. Ces fonds correspondent pour :

- 7,9 M€ en AE et 8,9 M€ en CP en hors titre 2 à des reports obtenus de 2023 sur 2024 ;
- 4,3 M€ en AE et en CP en hors titre 2 à des ouvertures de crédits. Ces crédits correspondent pour 3,9 M€ en AE et en CP à des remboursements européens à la suite d'engagement des douaniers français sur des dispositifs de protection de frontières (FRONTEX, Fonds Sécurité Intérieure). La douane a également

bénéficié de fonds versés pour le fonds pour l’insertion des personnes handicapés dans la fonction publique pour un montant de 0,1 M€ en AE et en CP ainsi que des fonds pour la lutte contre la délinquance d’un montant de 0,2 M€ en AE et en CP.

La consommation 2024 sur fonds de concours s’élèvent à 8,9 M€ en AE et 6,8 M€ en CP.

2) Attributions de produits

Concernant les ouvertures d’attributions de produits, ils s’élèvent à 2,9 M€ en AE et en CP en hausse de +0,3 M€ par rapport à la prévision en PAP 2024 à la faveur du rehaussement des produits de cession mobilières (+0,1 M€) et des rémunérations de prestations de services fournies par la douane (+0,2 M€).

La consommation 2024 des attributions de produits s’élèvent à 1,3 M€ en CP.

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	6 646 897	23 370 500	30 017 397	6 646 897	21 521 802	28 168 699
Surgels	1 157 699	9 364 193	10 521 892	1 157 699	9 215 799	10 373 498
Dégels	0	-20 000 000	-20 000 000	0	-20 000 000	-20 000 000
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	7 804 596	12 734 693	20 539 289	7 804 596	10 737 601	18 542 197

Crédits de titre 2 :

Le taux de mise en réserve sur les crédits de titre 2 en 2024 était de 0,5 %, soit 6,65 M€, dont 4,63 M€ en hors CAS pensions.

Un surgel en début de gestion d’un montant de 1,16 M€ est intervenu.

La réserve de précaution de 7,81 M€ sur les crédits de titre 2 a été annulée dans son intégralité en fin de gestion.

Crédits hors titre 2

Le taux de mise en réserve sur les crédits hors titre 2 en 2024 représentait 5,7 % de la LFI.

La gestion 2024 a fait l’objet de plusieurs surgels pour un montant de 9,4 M€ en AE et 9,2 M€ en CP.

La réserve n’a pas été dégelée dans son intégralité en fin de gestion.

Une fongibilité asymétrique des crédits de titre 2 vers les crédits hors titre 2 a été réalisée en fin de gestion 2024 pour un montant de 2 433 360 €, afin de financer des dépenses informatiques.

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2023 (1)	Réalisation 2023 (2)	LFI + LFR 2024 (3)	Transferts de gestion 2024 (4)	Réalisation 2024 (5)	Écart à LFI + LFR 2024 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1024 – Catégorie A+	0,00	384,91	308,85	0,00	439,77	+130,92
1025 – Catégorie A	+1,00	3 998,03	3 936,92	+1,00	4 075,43	+137,51
1026 – Catégorie B	0,00	7 117,05	7 113,52	0,00	7 081,44	-32,08
1027 – Catégorie C	0,00	4 743,06	5 104,71	0,00	4 642,95	-461,76
Total	+1,00	16 243,05	16 464,00	+1,00	16 239,59	-225,41

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2024 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
1024 – Catégorie A+	0,00	0,00	+88,87	-34,01	-0,79	-33,22
1025 – Catégorie A	0,00	-6,00	-24,03	+107,43	+45,83	+61,60
1026 – Catégorie B	0,00	-30,00	-7,03	+1,42	+3,93	-2,51
1027 – Catégorie C	0,00	-16,00	-203,53	+119,42	+34,74	+84,68
Total	0,00	-52,00	-145,72	+194,26	+83,71	+110,55

En LFI 2024 le plafond autorisé d'emploi s'élevait à 16 464 équivalents temps plein travaillés (ETPT).

Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle du plafond d'emploi s'établit à 16 239,59 ETPT dont 2,7 % de catégorie A+, 25,1 % de catégorie A, 43,6 % de catégorie B et 28,6 % de catégorie C.

Le taux de consommation se situe à 98,64 %. L'écart entre la réalisation et la LFI 2024 s'explique notamment par des recrutements plus tardifs que prévu.

A périmètre constant, l'impact des schémas d'emplois sur 2024 s'établit à +194,26 ETPT. Cette variation s'explique par :

- une extension en année pleine du schéma d'emploi de 2023 sur 2024 de +83,71 ETPT ;
- l'impact en ETPT du schéma d'emplois 2024. Le schéma d'emplois de +48 ETP représente une consommation de +110,55 ETPT en 2024 compte tenu de la quotité de travail des agents et de leur durée de présence sur l'année civile.

Les corrections techniques (145,72 ETPT) résultent principalement des promotions inter-catégorielles, du reclassement des chefs de service dans la catégorie A+ depuis 2024, ainsi que des recrutements d'auxiliaires en contrats de courte durée, qui ne sont pas pris en compte dans le schéma d'emplois et modifient ainsi la répartition des effectifs par catégorie.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	<i>dont départs en retraite</i>	Mois moyen des sorties	Entrées	<i>dont primo recrutements</i>	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	Schéma d'emplois
							Réalisation	Prévision PAP
1024 – Catégorie A+	71,00	62,00	6,30	10,00	1,00	5,30	-61,00	-15,00
1025 – Catégorie A	201,00	83,00	8,20	240,00	148,00	5,90	+39,00	+44,00
1026 – Catégorie B	332,00	220,00	8,70	215,00	140,00	6,50	-117,00	-126,00
1027 – Catégorie C	180,00	88,00	5,80	367,00	310,00	6,70	+187,00	+145,00
Total	784,00	453,00		832,00	599,00		+48,00	+48,00

A périmètre constant, le schéma d'emplois s'établit à +48 ETP en 2024. Au sein du PAP 2024, il traduisait les mesures liées à la modernisation du traitement des flux de marchandises en frontière physique et numérique, au déploiement d'une « border force » pour renforcer les contrôles aux frontières et lutter contre l'immigration illégale et intégrait la réinternalisation d'un certain nombre d'emplois dans le secteur numérique en s'inscrivant dans l'objectif de maîtrise accrue par l'État de ses projets numériques.

A périmètre courant, les flux d'entrées et de sorties intègrent les transferts d'emplois inscrits dans le PAP 2024, à savoir 52 transferts sortants.

L'évolution des flux de l'année 2024 à périmètre courant est retracée dans les tableaux ci-après. En préambule, il est nécessaire de préciser que les agents détachés sur un statut d'emploi de chef de service comptable, chef de service administratif ou chef de service de la surveillance sont décomptés depuis 2024 dans la catégorie A+. Ce nouveau décompte explique, pour les retraites en A et en A+, l'écart pouvant exister entre le PAP 2024 et le RAP 2024.

SORTIES RÉALISÉES EN 2024

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	62	83	220	88	453
Autres départs définitifs	4	24	26	37	91
Autres départs	5	100	116	71	292
Total	71	207	362	196	836

Les **836 départs** réalisés en 2024 se décomposent comme suit :

- les départs à la retraite sont sensiblement en-deçà des prévisions (453 départs pour 540 prévus en PAP) et de l'exécution 2023. L'impact de la réforme des retraites a été plus rapide que prévu, notamment pour les agents exerçant leurs fonctions dans la branche de la surveillance qui bénéficient des évolutions obtenues en termes de service actif. L'écart est plus marqué en catégories B et C ;
- les autres départs définitifs (radiation, décès, démissions, fin de contrat et rupture conventionnelle) et les autres départs (départs en détachement hors douane, congé de longue durée, congé parental et disponibilité) s'élèvent respectivement à 91 ETP et 292 ETP. Ces volumes sont comparables à ceux constatés les deux années précédentes (respectivement 92 ETP et 282 ETP en 2023 et 95 ETP et 293 ETP en 2022).

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2024

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-recrutements	1	148	140	310	599
Autres entrées	9	92	75	57	233
Total des entrées	10	240	215	367	832

Les **832 entrées** réalisées en 2024 se décomposent comme suit :

- 599 primo-recrutements qui comprennent **464 recrutements par concours** douaniers et non douaniers, **28 recrutements sans concours** de catégories C et **107 recrutements par contrat**. Cette donnée est en baisse par rapport à la prévision (725 en PAP 2024). En effet, compte tenu de la nécessité de compenser l'écart sur le volume de départs définitifs, lié à la mise en œuvre de la réforme des retraites, la trajectoire des entrées a dû être modifiée pour respecter le solde du schéma d'emplois 2024. L'ajustement a notamment porté sur le volume des entrées au titre des concours organisés par la DGDDI ;
- les autres entrées s'élèvent à **233 ETP** et sont quant à elles supérieures à la prévision (181 prévues en PAP). Elles correspondent notamment à des arrivées par détachement, à des fins de disponibilité ou des retours après des congés de longue durée ou des congés parentaux.

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETP)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2024	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2023 sur 2024	dont impact du schéma d'emplois 2024 sur 2024
Administration centrale	666,44	657,36	0,00	0,00	-5,90	+7,86	+3,39	+4,47
Services régionaux	12 892,83	12 717,09	-52,00	0,00	-114,12	+152,12	+65,55	+86,57
Services à l'étranger	42,35	41,77	0,00	0,00	-0,37	+0,50	+0,22	+0,28
Autres	2 862,38	2 823,37	0,00	0,00	-25,33	+33,77	+14,55	+19,22
Total	16 464,00	16 239,59	-52,00	0,00	-145,72	+194,25	+83,71	+110,54

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2024 Réalisation
Administration centrale	+1,94	661,27
Services régionaux	+37,59	12 740,69
Services à l'étranger	+0,12	42,02
Autres	+8,35	2 840,15
Total	+48,00	16 284,13

Les effectifs repris dans la rubrique « administration centrale » comprennent le personnel des services centraux de l'administration des douanes.

Les services régionaux correspondent aux agents en fonction au sein des directions interrégionales et régionales de la douane.

Les services à l'étranger regroupent les attachés douaniers, les attachés douaniers adjoints, les contractuels de droit local et les volontaires internationaux.

La rubrique « autres » réunit les services à compétence nationale de la DGDDI qui sont : la direction nationale des gardes-côtes de la douane (DNGCD) créée au 1^{er} juillet 2019, la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), la direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRFP) qui comprend les écoles de formation sur les sites de la Rochelle et de Tourcoing, le centre informatique douanier (CID) la direction nationale des statistiques et du commerce extérieur (DNSCE), la Trésorerie générale des douanes (TGD) devenu SCN au 1^{er} avril 2024, l'Office national antifraude (ONAF), créé le 1^{er} mai 2024, et le service d'analyse de risque et de ciblage (SARC).

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	7 362,00	7 291,65
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	1 407,00	1 387,82
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	2 992,00	2 973,22
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	1 437,00	1 365,41
06 – Soutien des services opérationnels	3 182,00	3 138,63
09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières	84,00	82,86
Total	16 464,00	16 239,59
Transferts en gestion		+1,00

En 2024, le programme a réalisé 16 239,59 ETPT :

- L'action n° 01 « Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière » comporte 7 291,65 ETPT qui correspondent à 44,9 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action n° 03 « Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen » comporte 1 387,82 ETPT qui correspondent à 8,5 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action n° 04 « Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement » comporte 2 973,22 ETPT qui correspondent à 18,3 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action n° 05 « Fiscalité douanière, énergétique et environnementale » comporte 1 365,41 ETPT qui correspondent à 8,4 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action n° 06 « Soutien des services opérationnels » comporte 3 138,63 ETPT qui correspondent à 19,3 % de l'ensemble des ETPT du programme ;
- L'action n° 09 « Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières » comporte 82,86 ETPT qui correspondent à 0,5 % de l'ensemble des ETPT du programme.

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2023-2024	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
67,00	1,08	0,55

Au titre de l'année scolaire 2023-2024, la direction générale des douanes et droits indirects a recruté 67 apprentis essentiellement sur des fonctions support (logistique, formation, ressources humaines) pour un coût de 1,08 M€ en titre 2 et de 0,55 M€ en hors titre 2.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés		Effectifs intégralement gérés (inclus dans le plafond d'emplois)
(ETP ou effectifs physiques)		16535
Effectifs gérants	407,5	2,5 %
administrant et gérant	291,3	1,8 %
organisant la formation	86,5	0,5 %
consacrés aux conditions de travail	17,1	0,1 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	12,6	0,1 %

Unités de mesures : Les unités de gestionnaires sont exprimées en ETP : l'équivalent temps plein emploi prend en compte la quotité de travail mais pas la durée de la période d'emploi sur l'année, ni la sur-rémunération éventuelle liée au temps partiel. Les effectifs gérés sont exprimés en ETP.

Descriptifs des grandes catégories d'effectifs de gestionnaires :

Effectifs administrant et gérant : Cette rubrique comprend les activités consistant à

- Gérer les carrières administratives : titularisations, avancements d'échelon (avec ou sans réduction/majoration d'ancienneté), avancements de grade, promotions de corps, mutations, sanctions disciplinaires, sorties définitives (radiation des cadres, admission à la retraite) ;
- Gérer les positions statutaires et situations administratives : activité (y compris temps partiel, CFA, congé longue durée), mises à disposition, détachements, congés parentaux, disponibilités, et, pour les non-titulaires, congés de grave maladie ;
- Gérer les éléments de la paie (opération de pré-liquidation de la paye, saisie des éléments variables) ;
- Gérer le temps de travail et les congés : annuels, formation, maladie ordinaire, longue maladie, paternité, maternité... ;
- Gérer l'indemnitaire et la NBI ; les frais de mission ;
- Gérer les recrutements : concours, mobilités, détachements entrants, contrat des non-titulaires y compris les occasionnels ou saisonniers ;
- Organiser les élections professionnelles et gérer les droits syndicaux ;
- Constituer et réunir les commissions administratives paritaires et les comités techniques paritaires.

Effectifs organisant la formation : Cette rubrique comprend les activités consistant à :

- Organiser la formation initiale (conception, organisation, évaluation, conseil) ;
- Préparer les reclassements, les reconversions hors des ministères financiers ou hors de la fonction publique.

Effectifs consacrés aux conditions de travail : Cette rubrique comprend les activités consistant à :

- Gérer l'action sociale (y compris l'animation des réseaux comme les comités d'action sociale, les réseaux d'assistants de service social...) ;
- Insérer et gérer les travailleurs handicapés ;
- Organiser l'hygiène et la sécurité : mettre en place et suivre les instances (IHS - ACOMO - CHS - élaboration et suivi du document unique de prévention des risques professionnels) ;
- Gérer la médecine de prévention.

Effectifs consacrés au pilotage des ressources humaines : Cette rubrique comprend les activités consistant à :

- Élaborer le budget des ressources humaines et des plafonds de masse salariale et d'emplois, veiller au respect des plafonds ;
- Mettre en œuvre des outils de suivi (maintenance et évolution des SIRH, bilan social...);
- Conduire les réformes statutaires ;
- Piloter les processus de gestion ;
- Analyser les besoins et prévoir les évolutions quantitatives et qualitatives ;
- Déterminer les emplois-type ;
- Anticiper les recrutements, les formations ;
- Conseiller individuellement les agents ;
- Élaborer les parcours professionnels.

Périmètre retenu pour les effectifs gérés :

Le périmètre retenu intègre les agents :

- En position d'activité et rémunérés par les ministères financiers ;
- Détachés « entrant » ;
- MAD « sortants » dont la rémunération est imputée sur un programme ministériel ;
- MAD « entrants » dont la rémunération est imputée sur un programme ministériel ;
- Les agents en position normale d'activité entrants ;
- Les agents en réorientation professionnelle dans la mesure où ils ne sont pas mis en disponibilité.

En revanche ne sont pas comptabilisés, les agents :

- Détachés « sortants » ;
- MAD « sortants » dont la rémunération n'est pas imputée sur un programme ministériel ;
- MAD « entrants » dont la rémunération n'est pas imputée sur un programme ministériel ;
- Les agents en position normale d'activité sortants ;
- En disponibilité ou en position hors cadre ;
- En congé longue durée, en congé parental.

Effectifs inclus dans le plafond d'emploi		Effectifs hors plafond d'emplois	
Effectifs intégralement gérés	Partiellement gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	Intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	Partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
91,06 %	3,49 %	1,46 %	3,99 %

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2023	Prévision LFI 2024	Exécution 2024
Rémunération d'activité	803 427 647	828 759 185	824 579 710
Cotisations et contributions sociales	483 212 972	494 336 912	489 770 308
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	391 540 540	403 121 089	395 851 574
– Civils (y.c. ATI)	389 310 821	400 773 234	393 687 209
– Militaires	668 569	786 705	610 428
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	1 561 150	1 561 150	1 553 938
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	11 365		11 365
Autres cotisations	91 661 067	91 215 823	93 907 369
Prestations sociales et allocations diverses	9 347 480	6 283 017	8 138 491

Catégorie	Exécution 2023	Prévision LFI 2024	Exécution 2024
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	1 295 988 100	1 329 379 114	1 322 488 509
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	904 447 559	926 258 025	926 636 934
<i>FdC et AdP prévus en titre 2</i>			

Les prestations relatives aux allocations pour perte d'emplois s'élèvent à 1,08 M€ pour 108 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2023 retraitée	893,93
Exécution 2023 hors CAS Pensions	904,45
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2024/ 2023	-2,21
Débasage de dépenses au profil atypique :	-8,31
– GIPA	-2,26
– Indemnisation des jours de CET	-6,48
– Mesures de restructuration	-1,18
– Autres dépenses de masse salariale	1,61
Impact du schéma d'emplois	-0,76
EAP schéma d'emplois 2023	2,90
Schéma d'emplois 2024	-3,66
Mesures catégorielles	8,55
Mesures générales	5,44
Rebasage de la GIPA	0,02
Variation du point de la fonction publique	5,42
Mesures bas salaires	
GVT solde	3,11
GVT positif	9,66
GVT négatif	-6,55
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	18,63
Indemnisation des jours de CET	7,64
Mesures de restructurations	1,40
Autres rebasages	9,59
Autres variations des dépenses de personnel	-2,26
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	-1,21
Autres variations	-1,05
Total	926,64

L'exécution budgétaire 2024 s'élève à 926,64 M€ hors CAS « Pensions », soit une augmentation de 0,38 M€ par rapport à la prévision inscrite en Loi de Finances Initiale (LFI). Cette variation résulte de plusieurs facteurs, tant à la hausse qu'à la baisse, détaillés ci-dessous :

Rubrique « socle d'exécution 2023 retraité » : elle s'élève à 893,93 M€, marquant ainsi une hausse de 0,38 M€ par rapport à la LFI.

La ligne « autres » des dépenses débasées du socle 2023, comprend les indemnités de rupture conventionnelle (-0,27 M€), les indemnités de télétravail (-0,79 M€) ainsi que les retenues pour service non fait (+2,67 M€).

Rubrique « Impact du schéma d'emplois » : cette rubrique affiche un montant de -0,76 M€, soit une économie de 1,87 M€ par rapport à la LFI.

Rubrique « mesures catégorielles » : s'élève à 8,55 M€, soit une hausse de 0,23 M€ par rapport à la LFI (cf. détail infra).

Rubrique « mesures générales » : elle s'élève à 5,44 M€, soit une réduction de 0,98 M€ par rapport à la LFI, en raison des éléments suivants :

- La non-reconduction de l'indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), représentant une réduction de 0,42 M€. *Les montants retracés correspondent à des versements tardifs pour l'année 2023 ;*
- Les mesures ciblant les bas salaires, générant une diminution de 0,51 M€.

Rubrique « GVT solde » : elle s'élève à 3,11 M€, soit une économie de 1,05 M€ par rapport à la LFI. Cette économie résulte de l'impact de l'actualisation des coûts moyens et du taux de GVT positif, aussi bien indiciaire qu'indemnitaire. En valeur absolue, le GVT positif représente 1,04 % de la masse salariale HCAS, tandis que le GVT négatif atteint 0,71 %.

Rubrique « rebasage des dépenses au profil atypique » (hors GIPA) : elle s'élève à 18,63 M€, soit une hausse de 5,32 M€ par rapport à la LFI. L'augmentation résulte principalement des éléments suivants :

- Le versement de la prime spéciale « Jeux olympiques », non prévu dans le PAP 2024, mais financée par un décret de virement du programme 156. Cette prime concerne les agents douaniers mobilisés durant les Jeux olympiques et paralympiques (JOP) de 2024, pour un montant de +7,42 M€ ;
- L'augmentation des indemnités liées au compte épargne temps (CET), soit +0,49 M€ ;
- Une réduction des dépenses concernant les mesures de restructuration (-0,35 M€), les ruptures conventionnelles (-0,52 M€) et de l'indemnité télétravail (-0,10 M€).

Rubrique « autres variations des dépenses de personnel » : Elle s'élève à -2,26 M€, représentant une économie de 1,63 M€ par rapport à la LFI. Cette baisse s'explique en grande partie par :

- Une augmentation des prestations sociales et allocations diverses de +0,39 M€ ;
- Des rétablissements de crédits plus importants, pour un montant de -1,24 M€ ;
- Une diminution des remboursements de transports, qui baisse de -0,34 M€.

COÛTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	125 286	123 265	120 543	114 328	111 745	109 205
1025 – Catégorie A	44 779	68 626	50 205	38 925	61 444	44 098
1026 – Catégorie B	43 476	50 616	55 400	38 609	45 374	49 370
1027 – Catégorie C	40 701	44 895	45 388	36 337	40 322	40 447

Le tableau ci-dessus détaille par catégorie les coûts moyens d'entrée et de sortie, ainsi que les coûts moyens globaux actualisés à l'issue de la gestion 2024. Ces coûts s'entendent charges patronales incluses, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales. Les coûts afférents aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

Il est à observer que le coût d'entrée des agents de catégorie A+ est supérieur au coût de sortie au sein de cette même catégorie. C'est la conséquence de l'intégration au sein de la catégorie A+ des agents occupant les emplois de chefs de services comptables, administratifs et de surveillance dont le coût moyen de sortie est nettement inférieur à celui des autres corps de cette catégorie.

MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2024	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						1 185 541	2 604 700
Transformation numérique de la Douane - Filière SI		A, B, C	Tous	06-2023	5	35 417	85 001
Relèvement "Bas de grille"		A, B, C	Tous	07-2023	6	860 711	1 721 422
DGFIP - DGDDI - Mise en œuvre de la réforme du statut d'emplois de chefs de service comptable (CSC), administratif (CSA) et de la surveillance (CSSU)		A	Chef de Service Comptable	04-2023	3	147 163	588 652
Revalorisation de la prime attribuée aux maîtres de chiens		A, B, C	Tous	10-2023	9	80 250	107 000
Revalorisation de la fonction de chef de groupe (ODJ) à l'ONAF		A, B, C	Tous	07-2023	6	19 250	38 500
Indemnité forfaitaire de déplacement des brigades lémaniques		A, B, C	Tous	09-2023	8	42 750	64 125
Mesures statutaires						5 948 123	5 948 123
Mesure de revalorisation + 5 points d'indice		A, B, C	Tous	01-2024	12	5 948 123	5 948 123
Mesures indemnitaires						1 414 543	1 558 511
Reconnaissance de l'engagement professionnel des TSI (modulation exceptionnelle)		B et C	Tous	01-2024	12	72 900	72 900
Réforme du statut d'emploi de CSC/CSA/CSSU : montée en charge de la réforme (emplois supplémentaires)		A	Chef de Service Comptable	10-2024	3	29 870	119 480
Revalorisation interministérielle du régime indemnitaire des cadres supérieurs dans le cadre de la réforme de la haute fonction publique		A+	Tous (agents gérés SRH-SG)	01-2024	12	17 000	17 000
Revalorisation de l'IFSE des agents de catégorie A (RIFSEEP)		A	Tous (agents gérés SRH-SG)	01-2024	12	97 700	97 700
Accompagnement de la transformation d'un service (projet Valmy)		A, B, C	Tous	09-2024	4	21 704	65 112
Prime d'adaptabilité prévu par l'accord négocié du 4 avril 2022		A, B, C	Tous	01-2024	12	227 950	227 950
Modulation des contractuels exerçant des fonctions managériales		A	Contractuels	01-2024	12	6 000	6 000
Revalorisation indemnitaire des moniteurs/officiers de tir et de TPCI		A, B, C	Tous	01-2024	12	286 160	286 160
Revalorisation indemnitaire des contrôleurs stagiaires		B	Contrôleur DGDDI	01-2024	12	513 000	513 000
Revalorisation du CIA des agents de catégorie A (RIFSEEP)		A	Tous (agents gérés SRH-SG)	01-2024	12	23 394	23 394
Poursuite de la mise en place du CIA pour les agents de catégorie B et C (RIFSEEP)		B et C	Tous (agents gérés SRH-SG)	01-2024	12	9 215	9 215
Reconnaissance de l'engagement professionnel des agents du CSRH (modulation exceptionnelle)		A, B, C	Tous	01-2024	12	54 900	54 900
Création du CGF - Extension du bénéfice de la prime TGD aux agents du CSP		A, B, C	Tous	03-2024	10	54 750	65 700
Total						8 548 207	10 111 334

Le montant des mesures catégorielles en exécution 2024 s'élève à 8,53 M€, soit +0,22 M€ par rapport aux crédits inscrits en LFI. L'enveloppe de 8,32 M€ prévue en PLF 2024 a permis principalement le financement :

- **des mesures indiciaires et statutaires pour 6,8 M€** en application des mesures du « rendez-vous salarial » de 2023 (relèvement « Bas de grille » et gain de cinq points d'indice) ;
- **des mesures indemnitaires pour 1,7 M€**, dont 0,6 M€ au titre de l'extension en année pleine des mesures 2023, 0,1 M€ de revalorisation des agents de la DGDDI gérés par le SG ainsi que 1,0 M€ de nouvelles mesures conformément à la LFI 2024.

Dépenses pluriannuelles

GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

3D

La valorisation des données par la douane constitue un axe majeur de sa stratégie 2022-2025. En effet, la douane dispose d'un patrimoine de données remarquable au travers de ses quelques 200 applicatifs, alimentés principalement par les opérateurs économiques et par ses agents. Mettre en valeur ce patrimoine tout en l'enrichissant de données externes permet de proposer de nouveaux services, avec le potentiel de modifier en profondeur la manière d'assurer les missions de la douane, qu'il s'agisse de l'efficacité des contrôles, du service aux opérateurs ou des fonctions support.

Le programme de valorisation des données en douane (VDD) a bénéficié de financements dans le cadre du troisième appel à projets du FTAP (2^e session) en 2019 pour un montant de 18,8 M€. Le contrat de transformation a été signé le 14 janvier 2020.

Ce programme vise à développer le *datamining* et la science des données dans l'ensemble des métiers de la DGDDI. Il a pour ambition de tirer parti du patrimoine de données à disposition de la douane au travers d'une plateforme Big Data sur laquelle sont développés des cas d'usage transformant ses métiers, qu'il s'agisse de l'action économique, de la lutte contre la fraude ou des services supports. L'objectif est d'outiller toutes les missions de la douane et d'en améliorer les conditions d'exercice. Le programme doit aussi permettre à la douane de s'approprier ces technologies et les compétences associées. Le financement du programme de valorisation des données de la douane par le FTAP s'est achevé en 2023 et il a été complètement réinternalisé sur le programme 302 à compter de l'année 2024. Le programme bénéficiera d'une enveloppe de 5 M€ en 2025.

Année de lancement du projet	2020
Financement	P302
Zone fonctionnelle principale	Douane

COUT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	14,21	10,20	8,83	7,46	2,16	7,54	3,25	3,25	3,48	3,31	5,00	5,00	6,00	6,00	39,68	39,51
Titre 2	2,23	2,23	1,52	1,52	0,54	0,54	0,19	0,19	0,19	0,19	0,29	0,29	0,35	0,35	5,12	5,12
Total	16,44	12,43	10,35	8,98	2,70	8,08	3,44	3,44	3,67	3,50	5,29	5,29	6,35	6,35	44,80	44,63

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	31,26	44,63	+42,76 %
Durée totale en mois	36	84	+133,33 %

Le programme de valorisation des données de la douane a vocation à se poursuivre au-delà de la période de trois ans au cours de laquelle il a bénéficié d'un financement du FTAP. Après une phase de consolidation de

l'infrastructure technique en 2023 et en 2024, le programme va connaître une nouvelle phase de production en 2025 et en 2026. Cette nouvelle phase explique l'essentiel des variations en termes de coûts et de durée susmentionnées.

FRANCE SESAME

FRANCE SESAME est un projet interministériel (ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation) porté par la DGDDI, qui vise à créer une plateforme de services numériques permettant, pour l'ensemble des acteurs de l'écosystème portuaire (opérateurs économiques, administrations en charge des différents contrôles, etc.), de fluidifier le passage aux frontières et d'en améliorer la lisibilité. Ce point de contact unique numérique offre en effet un bouquet de services numériques innovants à forte plus-value opérationnelle : suivi en temps réel des formalités, prise en ligne des rendez-vous pour les contrôles, mise à disposition d'un dossier d'import numérique, envoi de notifications par SMS et par mél., messagerie et fiche de synthèse de l'activité sur l'appliquatif.

FRANCE SESAME est une mesure-phare du plan gouvernemental de 2019 « Notre ambition pour la logistique » ambitionnant de faire des ports français des carrefours logistiques stratégiques. Le projet est ainsi inscrit dans la stratégie nationale portuaire présentée par le Premier ministre en 2021.

Le projet est lauréat du quatrième appel à projets du FTAP (1^{re} session) en 2020 pour un montant de 4,9 M€. Le contrat de transformation a été signé le 24 mars 2021.

FRANCE SESAME a été déployé le 17 novembre 2021 sur les grands ports maritimes du Havre, de Marseille/Fos et de Dunkerque.

Année de lancement du projet	2020
Financement	P302
Zone fonctionnelle principale	Douane

COUT ET DUREE DU PROJET

Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2021 et années précédentes		2022 Exécution		2023 Exécution		2024 Prévision		2024 Exécution		2025 Prévision PAP 2025		2026 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	7,66	7,66	1,70	1,70	0,43	0,43	0,41	0,41	0,48	0,48	0,45	0,45	0,00	0,00	10,72	10,72
Titre 2	0,52	0,52	0,16	0,16	0,12	0,12	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,08	0,00	0,00	0,96	0,96
Total	8,18	8,18	1,86	1,86	0,55	0,55	0,49	0,49	0,56	0,56	0,53	0,53	0,00	0,00	11,68	11,68

Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	11,00	11,68	+6,18 %
Durée totale en mois	32	48	+50,00 %

Le déploiement de l'offre fonctionnelle de FRANCE SESAME s'est achevé à la fin de l'année 2022.

Le déploiement de FRANCE SESAME s'est réalisé concomitamment avec le transfert des missions de contrôles sanitaires et de qualité des aliments à l'importation de la DGCCRF vers la DGDDI dont la dernière phase s'est déroulée au milieu de l'année 2023. Ce calendrier justifie un allongement de la durée du projet sur 2023 pour finaliser le déploiement géographique sur les sites cibles et offrir aux opérateurs comme aux services administratifs une couverture sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin.

La phase « projet » étant terminée depuis 2023, l'effort a principalement consisté en 2024, d'une part, à maintenir l'offre de service de la plateforme numérique dans un contexte d'évolution conséquente de son écosystème numérique, et, d'autre part, à doter les administrations partenaires d'instruments de gouvernance opérationnelle et financière pour la réalisation des travaux.

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2024	CP 2024
AE ouvertes en 2024 * (E1) 411 130 509	CP ouverts en 2024 * (P1) 383 333 211
AE engagées en 2024 (E2) 389 379 611	CP consommés en 2024 (P2) 350 305 694
AE affectées non engagées au 31/12/2024 (E3) 13 703 909	dont CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 70 061 139
AE non affectées non engagées au 31/12/2024 (E4 = E1 - E2 - E3) 8 046 989	dont CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 280 244 555

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 brut (R1) 208 826 817				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2023 (R2) 40 761				
Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2023 net (R3 = R1 + R2) 208 867 577	-	CP consommés en 2024 sur engagements antérieurs à 2024 (P3 = P2 - P4) 70 061 139	=	Engagements ≤ 2023 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R4 = R3 - P3) 138 806 438
AE engagées en 2024 (E2) 389 379 611	-	CP consommés en 2024 sur engagements 2024 (P4) 280 244 555	=	Engagements 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R5 = E2 - P4) 109 135 056
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2024 (R6 = R4 + R5) 247 941 494
				Estimation des CP 2025 sur engagements non couverts au 31/12/2024 (P5) 49 587 791
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2025 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2024 (P6 = R6 - P5) 198 353 703

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2024 + reports 2023 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des CP au 31 décembre 2024 s'élèvent à **247,9 M€**, en hausse de 39,1 M€ par rapport au montant de l'exercice précédent (208,8 M€ au 31 décembre 2023).

Les restes à payer au 31 décembre 2024 concernent principalement les dépenses suivantes :

- Les dépenses de travaux immobiliers pour **9,6 M€** ;
- Les loyers non budgétaires **pour 48,9 M€**, auxquels s'ajoutent **10,3 M€** au titre des marchés pluriannuels de fluides et **12,7 M€** pour autres dépenses immobilières ;
- Les dépenses informatiques pour **46,3 M€** ;
- Le fonctionnement des services : **20,4 M€**, dont 6,8 M€ relevant du parc automobile ;
- Les moyens de la surveillance : **95,6 M€**
- Les dépenses d'intervention : **11,8 M€**

Justification par action

ACTION

01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	554 060 406	39 961 223	594 021 629	554 060 406	33 891 820	587 952 226
	551 188 530	42 720 856	593 909 387	551 188 530	35 773 656	586 962 186

L'action retrace les moyens consacrés à la lutte contre les trafics internationaux de produits prohibés et au démantèlement des organisations criminelles qui se livrent à ces trafics. Elle couvre les contrôles exercés sur les marchandises en mouvement en vue de vérifier leur situation au regard des réglementations douanières ou fiscales.

Effectifs

A+	197
A	1830
B	3180
C	2085
Total	7292

Les effectifs correspondant à cette action sont ceux des brigades de surveillance douanière présentes sur les frontières tierces terrestres, portuaires, aéroportuaires ainsi que sur les nœuds routiers et autoroutiers, des services régionaux d'enquête (SRE) qui réalisent les contrôles douaniers et fiscaux des entreprises, ainsi que la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) à l'exception des effectifs de la direction technique retracés dans l'action 9 qui dispose de compétences spécialisées en matière de renseignement, d'enquêtes et d'action anti-fraude. Ils intègrent également les effectifs du service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) qui assure les développements judiciaires de dossiers de délinquance douanière, économique ou financière et constitue un service d'enquête judiciaire spécialisé.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	554 060 406	551 188 530	554 060 406	551 188 530
Rémunérations d'activité	344 734 822	343 669 435	344 734 822	343 669 435
Cotisations et contributions sociales	206 712 069	204 127 124	206 712 069	204 127 124
Prestations sociales et allocations diverses	2 613 515	3 391 971	2 613 515	3 391 971
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	27 612 891	27 238 984	21 328 488	28 332 036
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	27 612 891	27 238 984	21 328 488	28 332 036
Titre 5 : Dépenses d'investissement	12 348 332	15 481 873	12 563 332	7 441 619
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 400 466	14 271 605	7 236 401	6 750 674
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	10 947 866	1 210 267	5 326 931	690 945
Total	594 021 629	593 909 387	587 952 226	586 962 186

1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 27,2 M€ EN AE ET 28,3 M€ CP

Les crédits de fonctionnement exécutés sur l'action 1 correspondent principalement à :

- Des dépenses de fonctionnement général des services (13,8 M€ en AE et 13,9 M€ en CP, comprenant essentiellement des frais de stockage et de destruction des marchandises contrefaites, de poursuite et de contentieux engagés suite à des contrôles.
- Des dépenses informatiques pour 3,4 M€ en AE et 4 M€ en CP qui correspondent principalement au maintien en condition opérationnelle-(MCO) :
 - des applications dédiées à la lutte contre la fraude plus particulièrement le « SI-LCF » (Système d'Information de Lutte Contre la Fraude) et l'aide à la rédaction des actes ;
 - du système d'information aéromaritime (SIAM) ;
 - du système d'information LAPI (Lecteur Automatisé de Plaque d'Immatriculation) ;
 - du système d'information LRPDJ (Logiciel de Rédaction des Procédures de la douane Judiciaire) utilisé par l'ONAF (Office National Anti-Fraude).

Les autres dépenses informatiques réalisées en 2024 sur l'action 01 portent sur le cadrage du programme de refonte du système d'information de lutte contre la fraude et l'appui technique sur le nouveau système de gestion des actes (formulaires permettant d'accélérer la mise en œuvre de l'application Redactes).

- Des dépenses de fonctionnement relatives aux moyens techniques de surveillance (10 M€ en AE et 10,4 M€ en CP) pour l'acquisition et à l'entretien de matériels et d'équipements dédiés à la surveillance terrestre : habillement, armement, matériel de détection.

2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 15,5 M€ EN AE ET 7,4 M€ CP

Les crédits d'investissement exécutés sur l'action 1 correspondent principalement à :

- Des dépenses informatiques pour 1,3 M€ et 0,7 M€ qui correspondent à l'acquisition d'un progiciel pour plus de 8000 agents de la surveillance visant à faciliter la rédaction des actes en phase de contrôle et de contentieux, la modernisation de l'outil de répartition des saisies contentieuses, et à l'évolution communautaire du Système d'Information Aéro-Maritime -SIAM.

- Des dépenses relatives aux moyens techniques de surveillance pour 14,2 M€ en AE et 6,7 M€ en CP consacrés principalement au renforcement des capacités de contrôle de la DGDDI, via l'acquisition de 10 camionnettes équipées d'un système de scanner à rayons X, destinées à équiper les principales plates-formes portuaires françaises, et de lecteurs automatisés de plaques d'immatriculation (LAPI) pour le ciblage et la sécurisation des contrôles.

ACTION

03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	122 001 709 121 369 334	90 785 666 67 524 351	212 787 375 188 893 686	122 001 709 121 369 334	52 488 320 34 816 056	174 490 029 156 185 390

L'action retrace la contribution de la DGDDI à la protection des frontières terrestres, maritimes et aériennes nationales et communautaires, à la sécurisation des flux de marchandises et aux contrôles de sûreté. En matière de sûreté, la DGDDI exerce l'ensemble des contrôles de sûreté sur les passagers, les véhicules de tourisme, les poids lourds et le fret empruntant le tunnel sous la Manche. Elle audite et supervise les opérateurs privés chargés de la sûreté du fret aérien.

La Douane exerce la mission de garde-frontières sur les 77 points de passage frontaliers (PPF) dont elle a la responsabilité. Cette mission, fondée sur l'application du code frontières Schengen, consiste à vérifier que les personnes, leurs moyens de transport et les objets en leur possession, peuvent être autorisés à entrer sur le territoire des États membres ou à le quitter. Le Parlement européen et le Conseil ont adopté une série de règlements visant à renforcer et à moderniser le contrôle migratoire aux frontières extérieures. Ces règlements se sont traduits par la mise en service opérationnel de systèmes d'information (EES et ETIAS), déployés sur l'ensemble des points de passage frontaliers à partir du printemps 2023. Par ailleurs, avec le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures de l'espace Schengen, la mission de garde-frontières s'exerce également aux points de passage autorisés (PPA) des frontières intérieures intra-Schengen. La douane tient 69 des 190 PPA terrestres.

En mer, la direction nationale garde-côtes des douanes (DNGCD) met en œuvre un dispositif aéronaval dans le cadre de missions de surveillance générale et de contrôle des navires. Ce dispositif participe également à la réalisation des autres missions de l'action de l'État en mer (police des pêches, détection de pollutions du milieu marin, sauvetage et d'assistance en mer). La DNGCD est par ailleurs associée au dispositif de sûreté maritime et de lutte contre le terrorisme maritime et participe aux opérations de contrôle de l'immigration menées sous l'égide de l'agence européenne FRONTEX.

Effectifs

A+	38
A	348
B	605
C	397
Total	1388

Les effectifs correspondent aux services de pilotage opérationnel des contrôles, des brigades de surveillance maritime, aéroterrestre et aéromaritime et à une partie des brigades de surveillance terrestre (brigades de surveillance intérieures - BSI).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	122 001 709	121 369 334	122 001 709	121 369 334
Rémunérations d'activité	75 909 119	75 674 526	75 909 119	75 674 526
Cotisations et contributions sociales	45 517 105	44 947 911	45 517 105	44 947 911
Prestations sociales et allocations diverses	575 485	746 897	575 485	746 897
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	64 102 312	67 199 478	29 936 767	34 511 348
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	64 102 312	67 199 478	29 936 767	34 511 348
Titre 5 : Dépenses d'investissement	26 683 354	324 873	22 551 553	304 708
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	26 683 354	385 184	22 551 553	252 191
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		-60 311		52 517
Total	212 787 375	188 893 686	174 490 029	156 185 390

1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 67,2 M€ EN AE ET 34,5 M€ CP

Dans le domaine naval, les crédits de fonctionnement exécutés sur l'action 3 correspondent principalement aux dépenses suivantes :

- Les dépenses de fonctionnement naval (hors carburant) ont représenté 9,9 M€ d'AE et 7,9 M€ de CP, marquées par la prise en charge d'actions correctrices non prévisibles indispensables au maintien de la disponibilité opérationnelle de la flotte.
- l'acquisition d'équipements modernisés au bénéfice de 3 moyens navals aux Antilles 0,7Me en AE et en CP) afin de répondre à l'impératif d'adaptation aux enjeux de la lutte contre les trafics de stupéfiants dans l'arc caribéen ;

Le déploiement d'outils d'intelligence artificielle permettant notamment de développer la surveillance satellitaire et l'analyse de comportements de navires (11 M€ en AE et en CP).

Dans le domaine aérien, l'année 2024 est caractérisée par :

- Les dépenses de fonctionnement la flotte aérienne (48,6 M€ en AE et 14,4 M€ en CP) marquées par l'engagement du nouveau marché de maintien en condition opérationnelle (MCO) des avions Beechcraft de la douane ;
- la modernisation de la flotte aérienne avec le traitement d'obsolescences sur les avions (2 M€ en AE et 0,4 M€ en CP).
- les paiements au titre du contrat d'achat d'heures de vol de l'hélicoptère H160 (5,2 M€ en CP)

- les dépenses de pilotage de MCO et de développement d'AMASYS pour 0,3 M€ en AE et en CP (logiciel de maintien de navigabilité aérienne, commun à trois forces de sécurité dont la douane).

Par ailleurs les dépenses de carburant naval et aérien se sont élevées à 4,5 M€ en AE et en CP.

2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 0,3 M€ EN AE ET 0,3 M€ CP

Les crédits d'investissement correspondent à l'acquisition d'un drone pour les Antilles.

L'écart entre la prévision du PAP et la réalisation s'explique notamment par le décalage en 2026 de l'acquisition d'une vedette rendu nécessaire pour couvrir les mesures de régulation budgétaire en cours de gestion (annulation de 29 M€ en AE et 20 M€ en CP). D'autre part, plusieurs projets rattachés à des crédits d'investissement dans le PAP ont été imputés en gestion sur des dépenses de fonctionnement (traitement de l'obsolescence des avions, achat d'heures de vol de l'hélicoptère des Antilles).

ACTION

04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	239 280 130 238 039 863	6 716 000 13 980 514	245 996 130 252 020 377	239 280 130 238 039 863	7 500 000 12 516 872	246 780 130 250 556 736

Cette action représente l'activité de dédouanement des marchandises importées et exportées pour soutenir l'activité et la compétitivité des entreprises à l'international. Elle est menée par le réseau des bureaux de douane.

L'action s'inscrit dans un mouvement encouragé par de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et, surtout, par l'Union européenne avec le programme « e-customs » de douanes sans papier. Elle comprend la personnalisation des prestations offertes (statut d'opérateur économique agréé, mission dédiée aux « grands comptes », entretiens-conseils avec les PME), une démarche qualité volontariste (constitution d'un guichet unique national dans lequel la douane devient l'interlocuteur unique pour l'accomplissement de l'ensemble des formalités administratives liées au passage de la frontière) et des méthodes de travail rénovées (recours à l'audit, à l'analyse de risque et au ciblage pour mieux sélectionner les contrôles).

Effectifs

A+	81
A	746
B	1297
C	850
Total	2973

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	239 280 130	238 039 863	239 280 130	238 039 863
Rémunérations d'activité	148 879 422	148 419 317	148 879 422	148 419 317
Cotisations et contributions sociales	89 272 018	88 155 667	89 272 018	88 155 667
Prestations sociales et allocations diverses	1 128 690	1 464 879	1 128 690	1 464 879
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 541 000	5 797 738	2 800 000	5 483 604
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 541 000	5 797 738	2 800 000	5 483 604
Titre 5 : Dépenses d'investissement	4 175 000	8 182 775	4 700 000	7 033 268
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État		445 915		234 650
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	4 175 000	7 736 860	4 700 000	6 798 618
Total	245 996 130	252 020 377	246 780 130	250 556 736

1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 5,8 M€ EN AE ET 5,5 M€ CP

Les crédits de fonctionnement exécutés sur l'action 4 correspondent principalement aux dépenses suivantes :

- **le maintien en condition opérationnelle** des applications informatiques, en particulier :

- DELTA H7 qui est un service en ligne pour déclarer les envois de marchandises de faible valeur dans le cadre du paquet TVA e-commerce, Il offre une très haute disponibilité et une plus grande fluidité du dédouanement ;
- DELTA X (import/export) qui est un service en ligne à destination des opérateurs du commerce international. Il permet le dédouanement des envois de fret express et postal en prenant en compte la particularité de leurs flux logistiques ;
- DELTA T qui est un service en ligne pour gérer les déclarations de transit depuis le dépôt et le bon à enlever jusqu'à la notification d'arrivée ;
- SI BREXIT qui offre une interface informatique afin d'assurer l'échange d'informations entre les transporteurs offrant des liaisons en provenance de/vers le Royaume-Uni (compagnies de ferry et tunnel) et les applications douanières ;
- FRANCE SESAME, en production depuis 2022 qui offre un point de contact unique (numérique et physique) lors du passage frontière portuaire ;
- SOPRANO qui est un service en ligne de gestion des demandes d'autorisations douanières ;
- ICS (Import Control System) qui est un service en ligne visant à sécuriser les flux du commerce international à l'importation ;

- ANTES, le service en ligne visant à dématérialiser les formalités avant-dédouanement liées à la présentation des marchandises et à la gestion du dépôt temporaire ;

- le cadrage, l'appui au pilotage, à la réception et au déploiement des projets (Delta T, Delta Import, Delta Export, Guichet unique numérique, SI statistique, Soprano) dont certains d'entre eux doivent respecter le calendrier du programme communautaire de mise en œuvre du Code des Douanes de l'Union.

2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 8,1 M€ EN AE ET 7,0 M€ CP

Les crédits d'investissement correspondent aux opérations suivantes :

- les évolutions informatiques dans le cadre du Multi Annual Strategic Plan (MASP) visant à finaliser la dématérialisation et la gestion électronique de l'ensemble des procédures douanières dans un environnement interopérable ;
- la refonte du dédouanement à l'import et à l'export, avec le déploiement de Delta Import fin 2024 et le développement du dispositif export (Delta-Export et SDS – Suivi des Déclarations de Sortie) pour un déploiement fin 2025 ;
- le déploiement puis la consolidation fonctionnelle sur la partie notifications d'arrivée de l'ANTES, service en ligne pour dématérialiser les formalités douanières à l'importation ;
- dans le cadre de Delta-T, la finalisation et le déploiement de la phase 5 du système communautaire de transit NCTS, application qui gère les déclarations de transit ;
- dans le cadre du déploiement progressif de la nouvelle version de ICS2 (Import Control System v2), l'extension au vecteur maritime ;
- la poursuite du projet d'extension au niveau communautaire (Certex F-GAS et CHED) du Guichet Unique Numérique pour la gestion dématérialisée des Documents d'Ordre Public (GUN eDOP), fluidifiant les contrôles documentaires dans le dédouanement ;
- les évolutions fonctionnelles de l'application France SESAME au bénéfice opérationnel de la direction générale de l'alimentation (DGAL).

ACTION

05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	121 395 722	10 712 124	132 107 846	121 395 722	11 344 653	132 740 375
	120 766 488	6 911 107	127 677 595	120 766 488	6 850 629	127 617 117

Cette action a pour finalité la perception des droits et taxes confiées à la DGDDI. Elle perçoit aujourd'hui la fiscalité sur les produits énergétiques, les tabacs et les alcools. A travers la gestion des contributions indirectes, elle poursuit une mission de régulation des filières économiques de la viticulture, du tabac et des produits pétroliers en faisant respecter les règles de production, de stockage, de circulation et de commercialisation de ces produits.

Les lois de finances 2019, 2020, 2021, 2022 et 2023 ont acté les transferts de plusieurs fiscalités, ainsi que des amendes, de la DGDDI vers la direction générale des Finances publiques (DGFIP) et la direction des Affaires maritimes (DAM), selon un calendrier établi jusqu'en 2025.

Les premiers transferts (dont certains encore en cours) regroupent notamment les taxes sur les boissons non alcooliques, la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), la TVA sur les produits pétroliers, les taxes intérieures

de consommation (TIC) portant sur l'électricité, le gaz et le charbon, ainsi que le recouvrement des droits de navigation.

En 2024, l'action 05 supporte un transfert au profit de la DGFiP de -52 ETPT au titre de la gestion et du recouvrement des amendes.

Effectifs

A+	37
A	343
B	595
C	390
Total	1365

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	121 395 722	120 766 488	121 395 722	120 766 488
Rémunérations d'activité	77 547 310	75 298 647	77 547 310	75 298 647
Cotisations et contributions sociales	43 260 508	44 724 653	43 260 508	44 724 653
Prestations sociales et allocations diverses	587 904	743 188	587 904	743 188
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 385 000	1 825 838	5 097 240	1 699 278
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 385 000	1 825 838	5 097 240	1 699 278
Titre 5 : Dépenses d'investissement	580 000	1 535 495	500 000	1 601 578
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	580 000	1 535 495	500 000	1 601 578
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 747 124	3 549 773	5 747 413	3 549 773
Transferts aux ménages	5 747 124	3 549 773	5 747 413	3 549 773
Total	132 107 846	127 677 595	132 740 375	127 617 117

1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1,8 M€ en AE et 1,7 M€ en CP

Ces crédits ont permis le financement du maintien en condition opérationnelle des applications suivantes :

- GAMMA : Gestion des Mouvements de Marchandises soumises à Accises ;
- ISOPE : gestion de la TICPE ;

- SI Recette : applications de paiement dématérialisé (télépaiement) ;
- GECCO : application de commande des effets de l'habillement et des accessoires de l'armement pour les agents de la surveillance ;
- PABLO : dispositif de gestion dématérialisée de la détaxe TVA à l'export pour les voyageurs.

2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 1,5 M€ en AE et 1,6 M€ en CP

Les crédits d'investissement de l'action 5 ont permis de financer :

- le déploiement du nouveau socle technique pour l'application Gestion de l'Accompagnement des Mouvements de Marchandises soumises à Accises (GAMMA2), réservé aux droits acquittés ;
- les transferts de missions fiscales à la DGFIP avec des évolutions sur le dispositif de transfert des liquidations issues de l'application CIEL (contributions Indirectes) ;
- les améliorations de l'outil de gestion de l'habillement (GECCO).

3. DÉPENSES D'INTERVENTION : 3,5 M€ EN AE ET EN CP

Les dépenses d'intervention concernent les aides versées aux ménages via le dispositif des secours financiers.

Les montants versés en 2024 s'élèvent à 3,5 M€ en AE et CP. Ils correspondent à la prise en charge de 2 353 titulaires, soit un montant moyen annuel de 1 531 € par bénéficiaire, pour des aides qui s'échelonnent de 4 € à 2 287 €.

L'écart par rapport à la prévision du PAP 2024 s'explique principalement par la diminution du nombre de bénéficiaires pris en charge (398 bénéficiaires de moins par rapport à l'exercice 2023).

ACTION

06 – Soutien des services opérationnels

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Soutien des services opérationnels	286 019 000	192 495 672	478 514 672	286 019 000	210 340 093	496 359 093
	284 536 340	197 348 001	481 884 340	284 536 340	212 794 855	497 331 195

Cette action regroupe les services dont les activités de soutien permettent l'exercice des missions opérationnelles. Le périmètre de l'action correspond aux fonctions d'état-major et de pilotage des services (commandement et secrétariat général des directions territoriales, services de l'administration centrale), à la gestion des ressources humaines (y compris la formation professionnelle) et des moyens budgétaires, informatiques et immobiliers.

Effectifs

A+	85
A	788
B	1369
C	897
Total	3139

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	286 019 000	284 536 340	286 019 000	284 536 340
Rémunérations d'activité	177 568 231	177 410 237	177 568 231	177 410 237
Cotisations et contributions sociales	107 104 583	105 375 218	107 104 583	105 375 218
Prestations sociales et allocations diverses	1 346 186	1 750 885	1 346 186	1 750 885
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	162 328 522	166 237 931	172 931 027	182 006 258
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	162 328 522	166 237 855	172 931 027	182 006 183
Subventions pour charges de service public		75		75
Titre 5 : Dépenses d'investissement	28 309 596	25 178 768	35 551 354	24 917 275
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	21 800 140	18 713 640	30 106 613	18 562 930
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	6 509 456	6 465 128	5 444 741	6 354 345
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 857 554	5 931 302	1 857 712	5 871 322
Transferts aux autres collectivités	1 857 554	5 931 302	1 857 712	5 871 322
Total	478 514 672	481 884 340	496 359 093	497 331 195

1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 166,3 M€ en AE et 182,1 M€ en CP**A) Immobilier : 45,8 M€ en AE et 60,4 M€ en CP**

Les dépenses de fonctionnement dans le domaine immobilier sont réparties comme suit :

- acquisitions et constructions : 0,2 M€ en AE et 0,3 en CP ;
- travaux structurants : 2,1 M€ en AE et 2,2 en CP ;
- entretien lourd : 0,9 M€ en AE et 1,1 en CP ;
- autres dépenses de l'immobilier (entretien, nettoyage, maintenance, charges) : 25,6 M€ en AE et 24,6 M€ en CP ;
- énergie et fluides : 2,4 M€ en AE et 9,5 M€ en CP ;
- loyers non budgétaires : 14,6 M€ en AE et 22,7 M€ en CP.

B) Informatique : 41,8 M€ en AE et 43,4 M€ en CP

Ces crédits regroupent :

- le fonctionnement de l'environnement numérique de travail des agents, les frais de téléphonie, les abonnements réseaux, les services d'infrastructures et les logiciels ;
- le maintien en condition opérationnelle des applications transverses (portails, référentiels, services transverses et la chaîne statistique) ;
- le maintien en condition opérationnelle du lac de données dans le cadre des travaux sur la valorisation des données, l'accompagnement au pilotage du programme de valorisation des données et la mise en œuvre de nouveaux cas d'usage qui permettent de simplifier le quotidien des agents ;
- les dépenses relatives à la mise en place de la stratégie 100 % scanning dans le cadre du projet DNI (Détection Non Intrusive) qui vise à déployer des scanners équipés d'intelligence artificielle afin de cibler les colis suspects sur les sites de tri postaux ;
- le maintien en condition opérationnelle des applications transverses et des infrastructures techniques des datacenters (serveur, stockage et réseau) ;
- le fonctionnement de la messagerie (progiciel en douane) ;
- le maintien en condition opérationnelle et en condition de sécurité du poste de travail ;
- les abonnements téléphoniques pour la téléphonie mobile (outil de gestion de flotte, antivirus, forfaits) ;
- les abonnements satellitaires qui assurent le bon fonctionnement des infrastructures techniques sur les moyens nautiques de la garde cote ;
- le maintien en condition opérationnelle de la solution AGNET (application de communication longue portée et sécurisée sur smartphone) ;
- le sac à dos numérique de l'agent (outils collaboratifs, audio conférence, web conférence...);
- les abonnements au réseau RIE.

C) Fonctionnement des services : 78,7 M€ en AE et 78,3 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement des services sont réparties comme suit :

- 31,1 M€ en AE et 30,9 M€ en CP pour le fonctionnement des services, selon la décomposition suivante :
 - les subventions de fonctionnement aux associations (7,6 M€ en AE et en CP) ;
 - les prestations de service (2,2 M€ en AE et 2,0 M€ en CP) ;
 - les frais de changement de résidence (1,9 M€ en AE et en CP) ;
 - les achats de fournitures diverses (1,6 M€ en AE et 1,7 M€ en CP) ;
 - les frais d'indemnités, dommages, intérêts et pénalités (5,1 M€ en AE et 5,0 M€ en CP) ;
 - d'autres dépenses de fonctionnement courant des services (fournitures, impressions, communication, etc.) pour 12,7 M€ en AE et en CP ;
- 11,4 M€ en AE et 11,3 M€ en CP pour la formation des agents ;
- 2,4 M€ en AE et 2,5 M€ en CP dédiés à l'affranchissement et aux frais postaux ;
- 23,1 M€ en AE et 23,0 M€ en CP pour les frais de déplacement des agents ;
- 9,6 M€ en AE et en CP pour le parc automobile (entretien, réparation, carburant, péage) ;
- 0,7 M€ en AE et en CP de frais de poursuites et de contentieux ;
- 0,3 M€ en AE et en CP concernant diverses dépenses d'entretien et de réparation.

2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 25,2 M€ en AE et 24,9 M€ en CP**A) Immobilier : 7,3 M€ en AE et 8,3 M€ en CP**

Ces dépenses concernent principalement les opérations immobilières suivantes :

- la construction d'un immeuble neuf pour l'installation d'une nouvelle brigade à l'aéroport de Beauvais-Tillé ;
- les travaux préliminaires à la rénovation des futurs locaux de la nouvelle brigade de Fleury-les-Aubrais ;

- le relogement de la BSI d'Avignon à Montfavet ;
- la densification du bâtiment de la direction interrégionale de la mer (DIRM) du Havre pour les services douaniers ;
- l'adaptation des espaces de la DNSCE dans le cadre du projet d'extension du datacenter de Toulouse ;
- les prestations intellectuelles du futur chantier de relogement de la BSI de Nogent/Oise à Senlis ;
- les études préliminaires de rénovation de l'Hôtel des Douanes d'Aix-en-Provence ;
- la rénovation du site douanier de la Cité de l'air à Faa'a en Polynésie ;
- la remise aux normes et la modernisation du Musée national de la Douane à Bordeaux ;
- la réhabilitation de la DI d'Occitanie à Montpellier ;
- le réaménagement des locaux à Angers ;
- la rénovation de la DR Paris-Est à Torcy ;
- la réhabilitation de la BSE de Nouméa ;
- la modernisation des espaces de l'hôtel des Douanes de Bordeaux ;
- la rénovation de l'immeuble de la DR d'Orléans et la brigade d'Arras .

Il convient de préciser que fin 2024, 13,6 M€ d'AE non consommées étaient affectées sur des tranches fonctionnelles dans le cadre de plusieurs opérations immobilières. Ces AE seront consommées à compter de 2025 selon le rythme d'avancement des travaux.

B) Dépenses informatiques : 8,9 M€ en AE et 8,1 M€ en CP

Ces crédits ont notamment permis de financer :

- la rénovation de l'outil de gestion de la formation SI Formation ;
- la modernisation du SI référentiel avec la mise en œuvre d'une offre API sécurisée et la sécurisation du système d'authentification notamment avec la mise en œuvre d'un système de double authentification ;
- la poursuite du projet de développement de la solution de Détection Non Intrusive (DNI) dans le cadre du projet 100 % SCANNING qui vise à équiper les plateformes de tri postaux de scanners ;
- l'achat de licences pour compléter l'offre sur la valorisation de la donnée et offrir des restitutions notamment sur la partie viticole/vinicole ;
- l'acquisition de smartphones ou de tablettes afin de poursuivre la dotation des agents qui accèdent à des applications en mobilité ;
- la modernisation des infrastructures techniques avec le déploiement de nouvelles solutions de virtualisation et l'acquisition d'infrastructures réseau et serveur qui permettent d'héberger de manière sécurisée les nouveaux projets ;
- l'acquisition d'outils et de matériels qui garantissent la sécurité du système d'information ;
- la poursuite du déploiement de l'active directory en douane avec l'acquisition de nouvelles infrastructures.

C) Investissement automobile : 8,9 M€ en AE et 8,6 M€ en CP

Ces crédits ont été consacrés au renouvellement du parc automobile douanier.

3. DÉPENSES D'INTERVENTION : 5,9 M€ en AE et en CP

La subvention annuelle versée à l'établissement public administratif de la Masse des Douanes s'est élevée à 1 M€ en AE et en CP, conformément à la prévision inscrite dans le PAP 2024.

Par ailleurs, la Douane a participé au financement de plusieurs organisations internationales, principalement l'organisation mondiale des douanes (OMD), à hauteur de 0,6 M€ en AE et en CP.

Par ailleurs, les mises à disposition tardives des droits de douane au profit de l'Union européenne pour 4,3 M€ ont été contenues dans la dotation prévue en LFI 2024.

ACTION**08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac	131	59 100 000 44 824 967	59 100 000 44 825 097	131	59 100 000 39 352 765	59 100 000 39 352 896

Cette action regroupe l'ensemble des dépenses d'intervention pour le soutien et la transformation du réseau des débiteurs de tabac.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel		131		131
Rémunérations d'activité		1		1
Prestations sociales et allocations diverses		130		130
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		157		156
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		157		156
Titre 6 : Dépenses d'intervention	59 100 000	44 824 809	59 100 000	39 352 610
Transferts aux entreprises	59 100 000	44 824 809	59 100 000	39 352 610
Total	59 100 000	44 825 097	59 100 000	39 352 896

Les aides versées en 2024 aux débiteurs de tabac s'élèvent à 44,8 M€ en AE et 39,4 M€ en CP. Le montant des aides versées en 2024 est inférieur à la prévision du PAP en raison de la baisse des demandes d'aides.

A) Les aides visant à soutenir les buralistes les plus fragiles : 18,7 M€ en AE et en CP

- Le dispositif de soutien forfaitaire aux débitants de tabac (18,5 M€) Ce dispositif vise à accompagner financièrement les débits de taille modeste (cette aide est réservée aux buralistes dont chiffre d'affaires tabac de l'année N-1 est compris entre 400 000 € et 500 000 €). Le montant de l'aide (2 500 € par an et par débit) est doublé pour les débits situés dans une commune rurale de moins de 5 000 habitants, en zone de revitalisation rurale ou dans un quartier prioritaire de la ville.
- L'aide conjoncturelle (0,2 M€). Ce dispositif de soutien exceptionnel est prévu en cas de baisse anormale du chiffre d'affaires. Il est destiné aux buralistes dont le chiffre d'affaires tabac de l'année N-1 est compris entre 50 000 € et 400 000 € et qui ont subi une forte baisse de chiffre d'affaires sur un semestre.

B) Le fonds de transformation : 14,3 M€ en AE et 8,9 M€ en CP

Ce fonds vise à accompagner les débitants de tabac dans la transformation de leur commerce et la diversification de leur activité, afin de réduire la dépendance de leur modèle économique à la vente de produits du tabac.

C) Les autres aides : 12,2 M€ en AE et 12,2 M€ en CP :

Elles comprennent :

- une dotation destinée à financer l'aide à la cessation d'activité versée aux buralistes dont le point de vente n'est plus viable sur le plan économique (0,1 M€) ;
- une aide à la sécurisation des débits de tabac (11,7 M€) visant à financer les travaux de sécurisation des débits de tabac au moyen du remboursement forfaitaire d'un ensemble de matériels, plafonné à 10 000 € par période quinquennale.

ACTION

09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
09 – Mobilisation des outils du renseignement au service des missions douanières	6 622 147	20 715 000	27 337 147	6 622 147	13 387 500	20 009 647
	6 587 822	16 069 816	22 657 638	6 587 822	8 200 861	14 788 683

Cette action regroupe les travaux informatiques, l'acquisition de matériels techniques et les opérations immobilières que la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) mènera dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre toutes les fraudes aux finances publiques annoncé en mai 2023.

En effet, la DNRED étant une centrale de renseignement du MEFSIN appartenant au premier cercle de la communauté du renseignement, il importe que soit maintenu sa capacité à accéder à l'ensemble des ressources de cette communauté, puis à les traiter en toute sécurité et à les exploiter de façon optimale. Par conséquent, dans un contexte de sophistication des fraudes et d'arrivée à maturité de nouvelles technologies, la DNRED poursuivra en 2025 son plan d'investissement capacitaire engagé en 2024. Il s'agira notamment de renforcer davantage les capacités techniques du service, de développer ses outils d'enquête, et de continuer la modernisation de son parc immobilier.

Le plan de lutte contre la fraude a par ailleurs acté la création au sein de la DNRED d'une unité de renseignement fiscal (URF) pour la recherche et la prévention des fraudes fiscales les plus complexes et les plus graves. Après recrutement des effectifs en 2024, l'URF commencera à fonctionner en 2025 dans les locaux de la DNRED à Ivry.

Effectifs

A+	2
A	21
B	36
C	24
Total	83

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	6 622 147	6 587 822	6 622 147	6 587 822
Rémunérations d'activité	4 120 281	4 107 548	4 120 281	4 107 548
Cotisations et contributions sociales	2 470 629	2 439 734	2 470 629	2 439 734
Prestations sociales et allocations diverses	31 237	40 541	31 237	40 541
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		11 004 274		6 767 256
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		11 004 274		6 767 256
Titre 5 : Dépenses d'investissement	20 715 000	5 065 542	13 387 500	1 433 605
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	20 715 000	4 703 707	13 387 500	1 268 805
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		361 834		164 799
Total	27 337 147	22 657 638	20 009 647	14 788 683

1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 11 M€ EN AE ET 6,8 M€ CP

A) IMMOBILIER : 5,4 M€ en AE et 1,2 M€ en CP

Les crédits ont permis de créer un centre technique visant à reloger plusieurs équipes techniques spécialisées et de renforcer la résilience des infrastructures numériques de la DNRED. Ces dépenses correspondent principalement à l'engagement et aux paiements relatifs aux loyers et charges locatives.

Les crédits de fonctionnement ont également permis le financement d'études pour les sites concernés par des travaux de modernisation et de sécurisation.

B) DIRECTION TECHNIQUE : 5,6 M€ en AE et en CP

En matière de fonctionnement, les dépenses se répartissent entre les grandes catégories précédemment annoncées dans le PAP, à savoir :

- l'appui au renseignement technique (1,1 M€) avec le financement de logiciels d'exploitation et de traitement relatifs à l'investigation numérique et à la mise en œuvre des nouveaux pouvoirs douaniers, au bénéfice non seulement de la DNRED mais également de toute la DGDDI, ainsi que les logiciels d'exploitation sonore et vidéo et le matériel de fonctionnement opérationnel, indispensable à l'exercice des missions.
- l'environnement numérique de travail (1,5 M€) pour la mise en œuvre et l'exécution du marché d'impression, les abonnements internet et la dotation en matériel informatique.
- le fonctionnement en matière de réseau pour la poursuite de la fiabilisation de l'infrastructure (1,6 M€) en termes de logiciels de protection, de sécurité informatique (SSI) et de capacités de traitement des données de masse. Ces dépenses de fonctionnement concernent également les logiciels nécessaires à l'exploitation du réseau, l'acquisition et la maintenance des serveurs informatiques et du matériel réseau et les abonnements liés au service de téléphonie fixe (1,1 M€).
- la valorisation de la donnée (0,3 M€) pour l'acquisition et la mise à disposition des logiciels nécessaires d'une part à l'exercice des missions et, d'autre part, la poursuite de la transformation numérique avec notamment l'urbanisation du SI et l'harmonisation des données et leur bon traitement.

2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 5,1 M€ EN AE ET 1,4 M€ CP

A) IMMOBILIER : 4,4 M€ en AE et 0,9 M€ en CP

Les crédits ont permis de financer la rénovation et la modernisation des bâtiments de la DNRED, selon trois axes :

- accroître la sécurité des emprises pour permettre le déploiement de réseaux classifiés dans l'ensemble des implantations de la DNRED ;
- adapter les locaux aux activités qui revêtent une sensibilité technique particulière, ainsi que les mettre aux normes au regard des prescriptions de santé et de sécurité au travail ;
- réaménager les espaces pour décroisonner les différentes spécialités métiers de la DNRED et favoriser le travail collaboratif et l'exploitation croisée du renseignement.

La mise en œuvre de ces axes s'est traduite par des travaux de relogement et de sécurisation sur un site et d'aménagement et de sécurisation sur deux nouveaux sites créés en 2024 (7,6 M€ affectés sur tranches fonctionnelles dont 4,4 M€ en AE engagées et 0,9 M€ en CP consommés).

B) DIRECTION TECHNIQUE : 0,7 M€ et 0,5 M€ en CP

Les dépenses d'immobilisation en matière de Réseau (0,5 M€) concernent la poursuite de la modernisation technique de l'infrastructure et l'augmentation du niveau général de stabilité et de résilience du réseau, avec un volet d'investissement particulier s'agissant du stockage et du traitement de la donnée. Les crédits engagés portent sur l'acquisition, la maintenance et l'évolution de matériels et logiciels d'infrastructures (stockage, équipements de sauvegarde, serveurs, équipements réseaux, licences, etc).

En complément, une partie de l'investissement concerne l'appui au renseignement technique, et plus particulièrement l'acquisition de matériels opérationnels de captation et de traitement de la donnée, notamment des équipements de surveillance technique (à hauteur de 0,2 M€).

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2023		Prévision LFI 2024		Réalisation 2024	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Universités et assimilés (P150)					66 690	40 000
Transferts					66 690	40 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)					16 600	11 620
Transferts					16 600	11 620
Total					83 290	51 620
Total des transferts					83 290	51 620

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2024, leur réalisation 2023 est sans objet.